EPB/B
54332/B vol. 20

~~Bay 182~~

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE VOLTAIRE.

TOME XX.

IMPRIMERIE DE JULES DIDOT AINÉ,
IMPRIMEUR DU ROI,
Rue du Pont-de-Lodi, n° 6.

53000

OEUVRES
COMPLÈTES
DE VOLTAIRE

AVEC

DES REMARQUES ET DES NOTES

HISTORIQUES, SCIENTIFIQUES, ET LITTÉRAIRES,

PAR MM. AUGUIS, CLOGENSON, DAUNOU,
LOUIS DU BOIS, ÉTIENNE, CHARLES NODIER, ETC.

ESSAI SUR LES MOEURS.

TOME II.

PARIS
DELANGLE FRÈRES,
ÉDITEURS-LIBRAIRES,
RUE DU BATTOIR-SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, N° 19.

M.DCCC.XXVIII.

WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE

ESSAI
SUR LES MŒURS
ET L'ESPRIT DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE,
DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE VIII.

De l'Italie et de l'Église avant Charlemagne. Comment le christianisme s'était établi. Examen s'il a souffert autant de persécutions qu'on le dit.

Rien n'est plus digne de notre curiosité que la manière dont Dieu voulut que l'Église s'établît, en fesant concourir les causes secondes à ses décrets éternels. Laissons respectueusement ce qui est divin à ceux qui en sont les dépositaires, et attachons-nous uniquement à l'historique. Des disciples de Jean s'établissent d'abord dans l'Arabie voisine de Jérusalem, mais les disciples de Jésus vont plus loin. Les philosophes platoniciens d'Alexandrie, où il y avait tant de Juifs, se joignent aux premiers chrétiens, qui empruntent des expressions de leur philosophie, comme celle du *Logos*, sans emprunter toutes leurs idées. Il y

avait déja quelques chrétiens à Rome du temps de Néron : on les confondait avec les Juifs, parcequ'ils étaient leurs compatriotes, parlant la même langue, s'abstenant comme eux des aliments défendus par la loi mosaïque. Plusieurs même étaient circoncis, et observaient le sabbat. Ils étaient encore si obscurs, que ni l'historien Josèphe ni Philon n'en parlent dans aucun de leurs écrits. Cependant on voit évidemment que ces demi-juifs demi-chrétiens étaient, dès le commencement, partagés en plusieurs sectes, ébionites, marcionites, carpocratiens, valentiniens, caïnites. Ceux d'Alexandrie étaient fort différents de ceux de Syrie; les Syriens différaient des Achaïens. Chaque parti avait son évangile, et les véritables Juifs étaient les ennemis irréconciliables de tous ces partis.

Ces Juifs, également rigides et fripons, étaient encore dans Rome au nombre de quatre mille. Il y en avait eu huit mille du temps d'Auguste, mais Tibère en fit passer la moitié en Sardaigne pour peupler cette île, et pour délivrer Rome d'un trop grand nombre d'usuriers. Loin de les gêner dans leur culte, on les laissait jouir de la tolérance qu'on prodiguait dans Rome à toutes les religions. On leur permettait des synagogues et des juges de leur nation, comme ils en ont aujourd'hui dans Rome chrétienne, où ils sont en plus grand nom-

bre. On les regardait du même œil que nous voyons les Négres, comme une espéce d'hommes inférieure. Ceux qui dans les colonies juives n'avaient pas assez de talents pour s'appliquer à quelque métier utile, et qui ne pouvaient couper du cuir et faire des sandales, fesaient des fables. Ils savaient les noms des anges, de la seconde femme d'Adam, et de son précepteur, et ils vendaient aux dames romaines des philtres pour se faire aimer. Leur haine pour les chrétiens, ou galiléens, ou nazaréens, comme on les nommait alors, tenait de cette rage dont tous les superstitieux sont animés contre tous ceux qui se séparent de leur communion. Ils accusèrent les Juifs chrétiens de l'incendie qui consuma une partie de Rome sous Néron. Il était aussi injuste d'imputer cet accident aux chrétiens qu'à l'empereur : ni lui, ni les chrétiens, ni les Juifs n'avaient aucun intérêt à brûler Rome ; mais il fallait apaiser le peuple qui se soulevait contre des étrangers également haïs des Romains et des Juifs. On abandonna quelques infortunés à la vengeance publique. Il semble qu'on n'aurait pas dû compter, parmi les persécutions faites à leur foi, cette violence passagère : elle n'avait rien de commun avec leur religion qu'on ne connaissait pas, et que les Romains confondaient avec le judaïsme, protégé par les lois autant que méprisé.

S'il est vrai qu'on ait trouvé en Espagne des inscriptions où Néron est remercié « d'avoir aboli « dans la province une superstition nouvelle, » l'antiquité de ces monuments est plus que suspecte. S'ils sont authentiques, le christianisme n'y est pas désigné; et si enfin ces monuments outrageants regardent les chrétiens, à qui peut-on les attribuer qu'aux Juifs jaloux établis en Espagne, qui abhorraient le christianisme comme un ennemi né dans leur sein?

Nous nous garderons bien de vouloir percer l'obscurité impénétrable qui couvre le berceau de l'Église naissante, et que l'érudition même a quelquefois redoublée.

Mais ce qui est très certain, c'est qu'il n'y a que l'ignorance, le fanatisme, l'esclavage des écrivains copistes d'un premier imposteur, qui aient pu compter parmi les papes l'apôtre Pierre, Lin, Clet, et d'autres, dans le premier siècle.

Il n'y eut aucune hiérarchie pendant près de cent ans parmi les chrétiens. Leurs assemblées secrètes se gouvernaient comme celles des primitifs ou quakers d'aujourd'hui. Ils observaient à la lettre le précepte de leur maître : « Les princes des « nations dominent, il n'en sera pas ainsi entre « vous : quiconque voudra être le premier sera le « dernier. » La hiérarchie ne put se former que quand la société devint nombreuse, et ce ne fut

que sous Trajan qu'il y eut des surveillants, *épiscopoi*, que nous avons traduit par le mot d'*évêque;* des *presbyteroi*, des *pistoi*, des énergumènes, des catéchumènes. Il n'est question du terme *pape* dans aucun des auteurs des premiers siècles. Ce mot grec était inconnu dans le petit nombre des demi-Juifs qui prenaient à Rome le nom de chrétiens.

Il est reconnu par tous les savants que Simon Barjone, surnommé Pierre, n'alla jamais à Rome. On rit aujourd'hui de la preuve que des idiots tirèrent d'une épître attribuée à cet apôtre, né en Galilée. Il dit dans cette épître qu'il est à Babylone. Les seuls qui parlent de son prétendu martyre sont des fabulistes décriés, un Hégésippe, un Marcel, un Abdias, copiés depuis par Eusèbe. Ils content que Simon Barjone et un autre Simon, qu'ils appellent le *magicien*, disputèrent sous Néron à qui ressuciterait un mort, et à qui s'élèverait le plus haut dans l'air: que Simon Barjone fit tomber l'autre Simon, favori de Néron, et que cet empereur irrité fit crucifier Barjone, lequel, par humilité, voulut être crucifié la tête en bas. Ces inepties sont aujourd'hui méprisées de tous les chrétiens instruits; mais depuis Constantin, elles furent autorisées jusqu'à la renaissance des lettres et du bon sens.

Pour prouver que Pierre ne mourut point à

Rome, il n'y a qu'à observer que la première basilique bâtie par les chrétiens dans cette capitale est celle de Saint-Jean-de-Latran : c'est la première église latine; l'aurait-on dédiée à Jean, si Pierre avait été pape?

La liste frauduleuse des prétendus premiers papes est tirée d'un livre apocryphe, intitulé le *Pontifical de Damase,* qui dit en parlant de Lin, prétendu successeur de Pierre, que Lin fut pape jusqu'à la treizième année de l'empereur Néron. Or, c'est précisément cette année 13 qu'on fait crucifier Pierre : il y aurait donc eu deux papes à-la-fois.

Enfin, ce qui doit trancher toute difficulté aux yeux de tous les chrétiens, c'est que ni dans les *Actes des Apôtres,* ni dans les *Épîtres de Paul,* il n'est pas dit un seul mot d'un voyage de Simon Barjone à Rome. Le terme de siége, de pontificat, de papauté, attribué à Pierre, est d'un ridicule sensible. Quel siége qu'une assemblée inconnue de quelques pauvres de la populace juive!

C'est cependant sur cette fable que la puissance papale est fondée et se soutient encore aujourd'hui après toutes ses pertes. Qu'on juge après cela comment l'opinion gouverne le monde, comment le mensonge subjugue l'ignorance, et combien ce mensonge a été utile pour asservir les peuples, les enchaîner, et les dépouiller.

C'est ainsi qu'autrefois les annalistes barbares de l'Europe comptaient parmi les rois de France un Pharamond, et son père Marcomir, et des rois d'Espagne, de Suède, d'Écosse, depuis le déluge. Il faut avouer que l'histoire, ainsi que la physique, n'a commencé à se débrouiller que sur la fin du seizième siècle. La raison ne fait que de naître.

Ce qui est encore certain, c'est que le génie du sénat ne fut jamais de persécuter personne pour sa croyance, que jamais aucun empereur ne voulut forcer les Juifs à changer de religion, ni après la révolte sous Vespasien, ni après celle qui éclata sous Adrien. On insulta toujours à leur culte; on s'en moqua; on érigea des statues dans leur temple avant sa ruine; mais jamais il ne vint dans l'idée d'aucun césar, ni d'aucun proconsul, ni du sénat romain, d'empêcher les Juifs de croire à leur loi. Cette seule raison sert à faire voir quelle liberté eut le christianisme de s'étendre en secret, après s'être formé obscurément dans le sein du judaïsme.

Aucun des césars n'inquiéta les chrétiens jusqu'à Domitien. Dion Cassius dit qu'il y eut sous cet empereur quelques personnes condamnées comme athées, et comme imitant les mœurs des Juifs. Il paraît que cette vexation, sur laquelle on a d'ailleurs si peu de lumières, ne fut ni longue ni générale. On ne sait précisément ni pourquoi il y

eut quelques chrétiens bannis, ni pourquoi ils furent rappelés. Comment croire Tertullien, qui, sur la foi d'Hégésippe, rapporte sérieusement que Domitien interrogea les petits-fils de l'apôtre saint Jude, de la race de David, dont il redoutait les droits au trône de Judée, et que, les voyant pauvres et misérables, il cessa la persécution? S'il eût été possible qu'un empereur romain craignît des prétendus descendants de David quand Jérusalem était détruite, sa politique n'en eût donc voulu qu'aux Juifs, et non aux chrétiens. Mais comment imaginer que le maître de la terre connue ait eu des inquiétudes sur les droits de deux petits-fils de saint Jude au royaume de la Palestine, et les ait interrogés? Voilà malheureusement comme l'histoire a été écrite par tant d'hommes plus pieux qu'éclairés.

Nerva, Vespasien, Tite, Trajan, Adrien, les Antonins, ne furent point persécuteurs. Trajan, qui avait renouvelé les défenses portées par la loi des douze Tables contre les associations particulières, écrit à Pline : « Il ne faut faire aucune re-« cherche contre les chrétiens. » Ces mots essentiels, *il ne faut faire aucune recherche,* prouvent qu'ils purent se cacher, se maintenir avec prudence, quoique souvent l'envie des prêtres et la haine des Juifs les traînât aux tribunaux et aux supplices. Le peuple les haïssait, et sur-tout le

peuple des provinces, toujours plus dur, plus superstitieux et plus intolérant que celui de la capitale: il excitait les magistrats contre eux; il criait qu'on les exposât aux bêtes dans les cirques. Adrien non seulement défendit à Fondanus, proconsul de l'Asie-Mineure, de les persécuter, mais son ordonnance porte: « Si on calomnie les chrétiens, « châtiez sévèrement le calomniateur. »

C'est cette justice d'Adrien qui a fait si faussement imaginer qu'il était chrétien lui-même. Celui qui éleva un temple à Antinoüs en aurait-il voulu élever à Jésus-Christ?

Marc-Aurèle ordonna qu'on ne poursuivît point les chrétiens pour cause de religion. Caracalla, Héliogabale, Alexandre, Philippe, Gallien, les protégèrent ouvertement. Ils eurent donc tout le temps d'étendre et de fortifier leur Église naissante. Ils tinrent cinq conciles dans le premier siècle, seize dans le second, et trente-six dans le troisième[1]. Les autels étaient magnifiques dès le temps de ce troisième siècle. L'histoire ecclésiastique en remarque quelques uns ornés de colonnes

[1] * Les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ne tiennent compte, en ce premier siècle, que du concile de Jérusalem, dont il est parlé au chapitre xv des *Actes des Apôtres*, et qu'on rapporte à l'année 50; ils écartent celui d'Antioche comme supposé. Au lieu de seize conciles au second siècle, c'est beaucoup que d'en compter sept; et le nombre de ceux du troisième ne paraît pas excéder vingt-cinq. (D.)

d'argent, qui pesaient ensemble trois mille marcs. Les calices faits sur le modèle des coupes romaines, et les patènes, étaient d'or pur.

Les chrétiens jouirent d'une si grande liberté, malgré les cris et les persécutions de leurs ennemis, qu'ils avaient publiquement, dans plusieurs provinces, des églises élevées sur les débris de quelques temples tombés ou ruinés. Origène et saint Cyprien l'avouent; et il faut bien que le repos de l'Église ait été long, puisque ces deux grands hommes reprochent déja à leurs contemporains le *luxe*, la *mollesse*, l'*avarice*, suite de la félicité et de l'abondance. Saint Cyprien se plaint expressément que plusieurs évêques, imitant mal les saints exemples qu'ils avaient sous leurs yeux, « accumulaient de grandes sommes d'argent, s'en-« richissaient par l'usure, et ravissaient des terres « par la fraude. » Ce sont ses propres paroles : elles sont un témoignage évident du bonheur tranquille dont on jouissait sous les lois romaines. L'abus d'une chose en démontre l'existence.

Si Décius, Maximin, et Dioclétien, persécutèrent les chrétiens, ce fut pour des raisons d'état : Décius, parcequ'ils tenaient le parti de la maison de Philippe, soupçonné, quoique à tort, d'être chrétien lui-même; Maximin, parcequ'ils soutenaient Gordien. Ils jouirent de la plus grande li-

berté pendant vingt années sous Dioclétien. Non seulement ils avaient cette liberté de religion que le gouvernement romain accorda de tout temps à tous les peuples sans adopter leurs cultes, mais ils participaient à tous les droits des Romains. Plusieurs chrétiens étaient gouverneurs de provinces. Eusébe cite deux chrétiens, Dorothée et Gorgonius, officiers du palais, à qui Dioclétien prodiguait sa faveur. Enfin il avait épousé une chrétienne. Tout ce que nos déclamateurs écrivent contre Dioclétien n'est donc qu'une calomnie fondée sur l'ignorance. Loin de les persécuter, il les éleva au point qu'il ne fut plus en son pouvoir de les abattre.

En 303, Maximien Galère, qui les haïssait, engage Dioclétien à faire démolir l'église cathédrale de Nicomédie, élevée vis-à-vis le palais de l'empereur. Un chrétien plus qu'indiscret déchire publiquement l'édit; on le punit. Le feu consume quelques jours après une partie du palais de Galère; on en accuse les chrétiens : cependant il n'y eut point de peine de mort décernée contre eux. L'édit portait qu'on brûlât leurs temples et leurs livres, qu'on privât leurs personnes de tous les honneurs.

Jamais Dioclétien n'avait voulu jusque-là les contraindre en matière de religion. Il avait, après sa victoire sur les Perses, donné des édits contre

les manichéens attachés aux intérêts de la Perse, et secrets ennemis de l'empire romain. La seule raison d'état fut la cause de ces édits. S'ils avaient été dictés par le zèle de la religion, zèle que les conquérants ont si rarement, les chrétiens y auraient été enveloppés. Ils ne le furent pas; ils eurent par conséquent vingt années entières sous Dioclétien même pour s'affermir, et ne furent maltraités sous lui que pendant deux années; encore Lactance, Eusèbe, et l'empereur Constantin lui-même, imputent ces violences au seul Galère, et non à Dioclétien. Il n'est pas en effet vraisemblable qu'un homme assez philosophe pour renoncer à l'empire l'ait été assez peu pour être un persécuteur fanatique.

Dioclétien n'était à la vérité qu'un soldat de fortune; mais c'est cela même qui prouve son extrême mérite. On ne peut juger d'un prince que par ses exploits et par ses lois. Ses actions guerrières furent grandes, et ses lois justes. C'est à lui que nous devons la loi qui annule les contrats de vente dans lesquels il y a lésion d'outre-moitié. Il dit lui-même que l'humanité dicte cette loi, *humanum est.*

Il fut le père des pupilles trop négligés; il voulut que les capitaux de leurs biens portassent intérêt.

C'est avec autant de sagesse que d'équité qu'en

protégeant les mineurs il ne voulut pas que jamais ces mineurs pussent abuser de cette protection, en trompant leurs créanciers ou leurs débiteurs. Il ordonna qu'un mineur qui aurait usé de fraude serait déchu du bénéfice de la loi. Il réprima les délateurs et les usuriers. Tel est l'homme que l'ignorance se représente d'ordinaire comme un ennemi armé sans cesse contre les fidèles, et son régne comme une Saint-Barthélemi continuelle, ou comme la persécution des Albigeois. C'est ce qui est entièrement contraire à la vérité. L'ère des martyrs, qui commence à l'avènement de Dioclétien, n'aurait donc dû être datée que deux ans avant son abdication, puisqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans.

C'est une fable bien méprisable qu'il ait quitté l'empire de regret de n'avoir pu abolir le christianisme. S'il l'avait tant persécuté, il aurait au contraire continué à régner pour tâcher de le détruire; et s'il fut forcé d'abdiquer, comme on l'a dit sans preuve, il n'abdiqua donc point par dépit et par regret. Le vain plaisir d'écrire des choses extraordinaires, et de grossir le nombre des martyrs, a fait ajouter des persécutions fausses et incroyables à celles qui n'ont été que trop réelles. On a prétendu que du temps de Dioclétien, en 287, le césar Maximien Hercule envoya au martyre, au milieu des Alpes, une légion entière ap-

pelée Thébéenne, composée de six mille six cents hommes, tous chrétiens, qui tous se laissèrent massacrer sans murmurer. Cette histoire si fameuse ne fut écrite que près de deux cents ans après par l'abbé Eucher, qui la rapporte sur des ouï-dire. Mais comment Maximien Hercule aurait-il, comme on le dit, appelé d'Orient cette légion pour aller apaiser dans les Gaules une sédition réprimée depuis une année entière? Pourquoi se serait-il défait de six mille six cents bons soldats dont il avait besoin pour aller réprimer cette sédition? Comment tous étaient-ils chrétiens sans exception? Pourquoi les égorger en chemin? Qui les aurait massacrés dans une gorge étroite, entre deux montagnes, près de Saint-Maurice en Valais, où l'on ne peut ranger quatre cents hommes en ordre de bataille, et où une légion résisterait aisément à la plus grande armée? A quel propos cette boucherie dans un temps où l'on ne persécutait pas, dans l'époque de la plus grande tranquillité de l'Église, tandis que sous les yeux de Dioclétien même, à Nicomédie, vis-à-vis son palais, les chrétiens avaient un temple superbe? « La profonde « paix et la liberté entière dont nous jouissions, « dit Eusèbe, nous fit tomber dans le relâche- « ment. » Cette profonde paix, cette entière liberté, s'accorde-t-elle avec le massacre de six mille six cents soldats? Si ce fait incroyable pouvait être

vrai [1], Eusèbe l'eût-il passé sous silence? Tant de vrais martyrs ont scellé l'Évangile de leur sang qu'on ne doit point faire partager leur gloire à ceux qui n'ont pas partagé leurs souffrances. Il est certain que Dioclétien, les deux dernières années de son empire, et Galère, quelques années encore après, persécutèrent violemment les chrétiens de l'Asie-Mineure et des contrées voisines. Mais dans les Espagnes, dans les Gaules, dans l'Angleterre, qui étaient alors le partage de Constance Chlore, loin d'être poursuivis, ils virent leur religion dominante; et Eusèbe dit que Maxence, élu empereur à Rome en 306, ne persécuta personne.

Ils servirent utilement Constance Chlore, qui les protégea, et dont la concubine Hélène embrassa publiquement le christianisme. Ils firent donc alors un grand parti dans l'état. Leur argent et leurs armes contribuèrent à mettre Constantin sur le trône. C'est ce qui le rendit odieux au sénat, au peuple romain, aux prétoriens, qui tous avaient pris le parti de Maxence, son concurrent à l'empire. Nos historiens appellent Maxence tyran, parcequ'il fut malheureux. Il est pourtant certain qu'il était le véritable empereur, puisque le sénat et le peuple romain l'avaient proclamé.

[1] Voyez ci-après, dans le sixième volume, les *Éclaircissements historiques* sur cette *Histoire générale*.

CHAPITRE IX.

Que les fausses légendes des premiers chrétiens n'ont point nui à l'établissement de la religion chrétienne.

Jésus-Christ avait permis que les faux évangiles se mêlassent aux véritables dès le commencement du christianisme ; et même, pour mieux exercer la foi des fidèles, les évangiles qu'on appelle aujourd'hui *apocryphes* précédèrent les quatre ouvrages sacrés qui sont aujourd'hui les fondements de notre foi ; cela est si vrai que les Pères des premiers siècles citent presque toujours quelqu'un de ces évangiles qui ne subsistent plus. Barnabé, Clément, Ignace, enfin tous, jusqu'à Justin, ne citent que ces évangiles apocryphes. Clément, par exemple, dans le huitième chapitre, épître II, s'exprime ainsi : « Le Seigneur dit dans son Évangile : « Si vous ne gardez pas le petit, qui vous « confiera le grand ? » Or ces paroles ne sont ni dans Matthieu, ni dans Marc, ni dans Luc, ni dans Jean. Nous avons vingt exemples de pareilles citations.

Il est bien évident que, dans les dix ou douze sectes qui partageaient les chrétiens dès le premier siècle, un parti ne se prévalait pas des évan-

giles de ses adversaires, à moins que ce ne fût pour les combattre; chacun n'apportait en preuves que les livres de son parti. Comment donc les pères de notre véritable Église ont-ils pu citer les évangiles qui ne sont point canoniques? Il faut bien que ces écrits fussent regardés alors comme authentiques et comme sacrés.

Ce qui paraîtrait encore plus singulier, si l'on ne savait pas de quels excès la nature humaine est capable, ce serait que, dans toutes les sectes chrétiennes réprouvées par notre Église dominante, il se fût trouvé des hommes qui eussent souffert la persécution pour leurs évangiles apocryphes. Cela ne prouverait que trop que le faux zèle est martyr de l'erreur, ainsi que le véritable zèle est martyr de la vérité.

On ne peut dissimuler les fraudes pieuses que malheureusement les premiers chrétiens de toutes les sectes employèrent pour soutenir notre religion sainte, qui n'avait pas besoin de cet appui honteux. On supposa une lettre de Pilate à Tibère, dans laquelle Pilate dit à cet empereur : « Le Dieu « des Juifs leur ayant promis de leur envoyer son « saint du haut du ciel, qui serait leur roi à bien « juste titre, et ayant promis qu'il naîtrait d'une « Vierge, le Dieu des Juifs l'a envoyé en effet, moi « étant président en Judée. »

On supposa un prétendu édit de Tibère, qui

mettait Jésus au rang des dieux ; on supposa des Lettres de Sénéque à Paul, et de Paul à Sénéque ; on supposa le Testament des douze patriarches, qui passa très long-temps pour authentique, et qui fut même traduit en grec par saint Jean Chrysostôme ; on supposa le Testament de Moïse, celui d'Énoch, celui de Joseph ; on supposa le célébre livre d'Énoch, que l'on regarde comme le fondement de tout le christianisme, puisque c'est dans ce seul livre qu'on rapporte l'histoire de la révolte des anges précipités dans l'enfer, et changés en diables pour tenter les hommes. Ce livre fut forgé dès le temps des apôtres, et avant même qu'on eût les Épîtres de saint Jude, qui cite les prophéties de cet Énoch, *septième homme après Adam*. C'est ce que nous avons déja indiqué dans le chapitre des Indes.

On supposa une lettre de Jésus-Christ à un prétendu roi d'Édesse, dans le temps qu'Édesse n'avait point de roi et qu'elle appartenait aux Romains [1].

On supposa les *Voyages de saint Pierre*, l'*Apocalypse de saint Pierre*, les *Actes de saint Pierre*, les *Actes de saint Paul*, les *Actes de Pilate;* on falsifia l'histoire de Flavien Josèphe, et l'on fut assez mal-

[1] On donne à ce prétendu roi le nom propre d'Abgare : *le roi Abgare à Jésus ;* et Abgare était le titre des anciens princes de ce petit pays.

avisé pour faire dire à ce Juif, si zélé pour sa religion juive, que Jésus était le Christ, le Messie.

On écrivit le roman de la querelle de saint Pierre avec Simon le magicien, d'un mort, parent de Néron, qu'ils se chargèrent de ressusciter, de leur combat dans les airs, du chien de Simon qui apportait des lettres à saint Pierre, et qui rapportait les réponses.

On supposa des vers des sibylles, qui eurent un cours si prodigieux, qu'il en est encore fait mention dans les hymnes que les catholiques romains chantent dans leurs églises.

« Teste David cum sibyllâ. »

Enfin on supposa un nombre prodigieux de martyrs que l'on confondit, comme nous l'avons déja dit, avec les véritables.

Nous avons encore les *Actes du martyre de saint André l'apôtre,* qui sont reconnus pour faux par les plus pieux et les plus savants critiques, de même que les *Actes du martyre de saint Clément.*

Eusèbe de Césarée, au quatrième siècle, recueillit une grande partie de ces légendes. C'est là qu'on voit d'abord le martyre de saint Jacques, frère aîné de Jésus-Christ, qu'on prétend avoir été un bon Juif, et même récabite, et que les Juifs de Jérusalem appelaient Jacques-le-Juste. Il passait les journées entières à prier dans le temple. Il

n'était donc pas de la religion de son frère. Ils le pressèrent de déclarer que son frère était un imposteur; mais Jacques leur répondit: « Sachez « qu'il est assis à la droite de la souveraine puis- « sance de Dieu, et qu'il doit paraître au milieu « des nuées, pour juger de là tout l'univers. »

Ensuite vient un Siméon, cousin-germain de Jésus-Christ, fils d'un nommé Cléophas, et d'une Marie, sœur de Marie, mère de Jésus. On le fait libéralement évêque de Jérusalem. On suppose qu'il fut déféré aux Romains comme descendant en droite ligne du roi David; et l'on fait voir par là qu'il avait un droit évident au royaume de Jérusalem, aussi bien que saint Jude. On ajoute que Trajan, craignant extrêmement la race de David, ne fut pas si clément envers Siméon que Domitien l'avait été envers les petits-fils de Jude, et qu'il ne manqua pas de faire crucifier Siméon, de peur qu'il ne lui enlevât la Palestine. Il fallait que ce cousin-germain de Jésus-Christ fût bien vieux, puisqu'il vivait sous Trajan dans la cent septième année de notre ère vulgaire.

On supposa une longue conversation entre Trajan et saint Ignace à Antioche. Trajan lui dit: « Qui es-tu, esprit impur, démon infernal? » Ignace lui répondit: « Je ne m'appelle point esprit im- « pur; je m'appelle Porte-Dieu! » Cette conversation est tout-à-fait vraisemblable.

Vient ensuite une sainte Symphorose avec ses sept enfants qui allèrent voir familièrement l'empereur Adrien, dans le temps qu'il bâtissait sa belle maison de campagne à Tibur. Adrien, quoiqu'il ne persécutât jamais personne, fit fendre en sa présence le cadet des sept frères, de la tête en bas, et fit tuer les six autres avec la mère par des genres différents de mort, pour avoir plus de plaisir.

Sainte Félicité et ses sept enfants, car il en faut toujours sept, est interrogée avec eux, jugée et condamnée par le préfet de Rome dans le champ de Mars, où l'on ne jugeait jamais personne. Le préfet jugeait dans le prétoire; mais on n'y regarda pas de si près.

Saint Polycarpe étant condamné au feu, on entend une voix du ciel qui lui dit: « Courage, Po-« lycarpe, sois ferme; » et aussitôt les flammes du bûcher se divisent et forment un beau dais sur sa tête, sans le toucher.

Un cabaretier chrétien, nommé saint Théodote, rencontre dans un pré le curé Fronton auprès de la ville d'Ancyre, on ne sait pas trop quelle année, et c'est bien dommage; mais c'est sous l'empereur Dioclétien. « Ce pré, dit la légende « recueillie par le révérend père Bollandus, était « d'un vert naissant, relevé par les nuances di-« verses que formaient les divers coloris des fleurs.

« Ah ! le beau pré, s'écria le saint cabaretier, pour « y bâtir une chapelle ! — Vous avez raison, dit le « curé Fronton, mais il me faut des reliques. — « Allez, allez, reprit Théodote, je vous en four- « nirai. » Il savait bien ce qu'il disait. Il y avait dans Ancyre sept vierges chrétiennes d'environ soixante-douze ans chacune. Elles furent condamnées par le gouverneur à être violées par tous les jeunes gens de la ville, selon les lois romaines; car ces légendes supposent toujours qu'on fesait souffrir ce supplice à toutes les filles chrétiennes.

Il ne se trouva heureusement aucun jeune homme qui voulût être leur exécuteur; il n'y eut qu'un jeune ivrogne qui eut assez de courage pour s'attaquer d'abord à sainte Técuse, la plus jeune de toutes, qui était dans sa soixante-onzième année. Técuse se jeta à ses pieds, lui montra la *peau flasque de ses cuisses décharnées, et toutes ses rides pleines de crasse,* etc. : cela désarma le jeune homme. Le gouverneur, indigné que les sept vieilles eussent conservé leur pucelage, les fit sur-le-champ prêtresses de Diane et de Minerve; et elles furent obligées de servir toutes nues ces deux déesses, dont pourtant les femmes n'approchaient jamais que voilées de la tête aux pieds.

Le cabaretier Théodote, les voyant ainsi toutes nues, et ne pouvant souffrir cet attentat fait à leur pudeur, pria Dieu avec larmes qu'il eût la

bonté de les faire mourir sur-le-champ : aussitôt le gouverneur les fit jeter dans le lac d'Ancyre, une pierre au cou.

La bienheureuse Técuse apparut la nuit à saint Théodote. « Vous dormez, mon fils, lui dit-elle, « sans penser à nous. Ne souffrez pas, mon cher « Théodote, que nos corps soient mangés par les « truites. » Théodote rêva un jour entier à cette apparition.

La nuit suivante il alla au lac avec quelques uns de ses garçons. Une lumière éclatante marchait devant eux, et cependant la nuit était fort obscure. Une pluie épouvantable tomba, et fit enfler le lac. Deux vieillards dont les cheveux, la barbe, et les habits, étaient blancs comme la neige, lui apparurent alors, et lui dirent : « Mar- « chez, ne craignez rien, voici un flambeau cé- « leste, et vous trouverez auprès du lac un ca- « valier céleste armé de toutes pièces, qui vous « conduira. »

Aussitôt l'orage redoubla. Le cavalier céleste se présenta avec une lance énorme. Ce cavalier était le glorieux martyr Sosiandre lui-même, à qui Dieu avait ordonné de descendre du ciel sur un beau cheval pour conduire le cabaretier. Il poursuivit les sentinelles du lac, la lance dans les reins : les sentinelles s'enfuirent. Théodote trouva le lac à sec, ce qui était l'effet de la pluie ; on emporta

les sept vierges, et les garçons cabaretiers les enterrèrent.

La légende ne manque pas de rapporter leurs noms : c'était sainte Técuse, sainte Alexandra, sainte Phainé, hérétiques ; et sainte Claudia, sainte Euphrasie, sainte Matrone, et sainte Julite, catholiques.

Dès qu'on sut dans la ville d'Ancyre que ces sept pucelles avaient été enterrées, toute la ville fut en alarmes et en combustion, comme vous le croyez bien. Le gouverneur fit appliquer Théodote à la question. « Voyez, disait Théodote, les « biens dont Jésus-Christ comble ses serviteurs ; « il me donne le courage de souffrir la question, « et bientôt je serai brûlé. » Il le fut en effet. Mais il avait promis des reliques au curé Fronton, pour mettre dans sa chapelle, et Fronton n'en avait point. Fronton monta sur un âne pour aller chercher ses reliques à Ancyre, et chargea son âne de quelques bouteilles d'excellent vin, car il s'agissait d'un cabaretier. Il rencontra des soldats, qu'il fit boire. Les soldats lui racontèrent le martyre de saint Théodote. Ils gardaient son corps, quoiqu'il eût été réduit en cendres. Il les enivra si bien, qu'il eut le temps d'enlever le corps. Il l'ensevelit, et bâtit sa chapelle. « Eh bien ! lui dit « saint Théodote, ne t'avais-je pas bien dit que tu « aurais des reliques ? »

Voilà ce que les jésuites Bollandus et Papebroc ne rougirent pas de rapporter dans leur *Histoire des saints :* voilà ce qu'un moine, nommé dom Ruinart, a l'insolente imbécillité d'insérer dans les *Actes sincères*[1].

Tant de fraudes, tant d'erreurs, tant de bêtises dégoûtantes, dont nous sommes inondés depuis dix-sept cents années, n'ont pu faire tort à notre religion. Elle est sans doute divine, puisque dix-sept siècles de friponneries et d'imbécillités n'ont pu la détruire; et nous révérons d'autant plus la vérité, que nous méprisons le mensonge.

[1] Le Franc, évêque du Puy-en-Velay, dans une pastorale aux habitants de ce pays, a pris le parti de tous ces outrages ridicules faits à la raison et à la vraie piété. Que ne dit-il aussi que le prépuce de la verge de Jésus-Christ, soigneusement gardé au Puy-en-Velay, et une vieille statue d'Isis, qu'on y prend pour une image de la Vierge, sont des pièces authentiques? Quelle infamie de vouloir toujours tromper les hommes! et quelle sottise de s'imaginer qu'on les trompe aujourd'hui!

CHAPITRE X.

Suite de l'établissement du christianisme. Comment Constantin en fit la religion dominante. Décadence de l'ancienne Rome.

Le règne de Constantin est une époque glorieuse pour la religion chrétienne, qu'il rendit triomphante. On n'avait pas besoin d'y joindre des prodiges, comme l'apparition du *labarum* dans les nuées, sans qu'on dise seulement en quel pays cet étendard apparut. Il ne fallait pas écrire que les gardes du *labarum* ne pouvaient jamais être blessés. Le bouclier tombé du ciel dans l'ancienne Rome, *l'oriflamme* apporté à saint Denis par un ange, toutes ces imitations du *Palladium* de Troie ne servent qu'à donner à la vérité l'air de la fable. De savants antiquaires ont suffisamment réfuté ces erreurs que la philosophie désavoue, et que la critique détruit. Attachons-nous seulement à voir comment Rome cessa d'être Rome.

Pour développer l'histoire de l'esprit humain chez les peuples chrétiens, il fallait remonter jusqu'à Constantin, et même au-delà. C'est une nuit dans laquelle il faut allumer soi-même le flambeau dont on a besoin. On devrait attendre des

lumières d'un homme tel qu'Eusèbe, évêque de Césarée, confident de Constantin, ennemi d'Athanase, homme d'état, homme de lettres, qui le premier fit l'histoire de l'Église.

Mais qu'on est étonné quand on veut s'instruire dans les écrits de cet homme d'état, père de l'histoire ecclésiastique!

On y trouve, à propos de l'empereur Constantin, que « Dieu a mis les nombres dans son unité; qu'il a embelli le monde par le nombre de deux, et que par le nombre de trois il le composa de matière et de forme; qu'ensuite ayant doublé le nombre de deux, il inventa les quatre éléments; que c'est une chose merveilleuse qu'en fesant l'addition d'un, de deux, de trois, et de quatre, on trouve le nombre de dix, qui est la fin, le terme et la perfection de l'unité; et que ce nombre dix si parfait, multiplié par le nombre plus parfait de trois, qui est l'image sensible de la Divinité, il en résulte le nombre des trente jours du mois [1].»

C'est ce même Eusèbe qui rapporte la lettre dont nous avons déja parlé, d'un Abgare, roi d'Édesse, à Jésus-Christ, dans laquelle il lui offre sa petite *ville, qui est assez propre;* et la réponse de Jésus-Christ au roi Abgare.

Il rapporte, d'après Tertullien, que sitôt que l'empereur Tibère eut appris par Pilate la mort de

[1] Eusèbe, *Panégyrique de Constantin*, chap. IV et V.

Jésus-Christ, Tibère, qui chassait les Juifs de Rome, ne manqua pas de proposer au sénat d'admettre au nombre des dieux de l'empire celui qu'il ne pouvait connaître encore que comme un homme de Judée; que le sénat n'en voulut rien faire, et que Tibère en fut extrêmement courroucé.

Il rapporte, d'après Justin, la prétendue statue élevée à Simon le magicien; il prend les Juifs thérapeutes pour des chrétiens.

C'est lui qui, sur la foi d'Hégésippe, prétend que les petits-neveux de Jésus-Christ par son frère Jude furent déférés à l'empereur Domitien comme des personnages très dangereux qui avaient un droit tout naturel au trône de David; que cet empereur prit lui-même la peine de les interroger; qu'ils répondirent qu'ils étaient de bons paysans, qu'ils labouraient de leurs mains un champ de trente-neuf arpents, le seul bien qu'ils possédassent.

Il calomnie les Romains autant qu'il le peut, parcequ'il était Asiatique. Il ose dire que de son temps le sénat de Rome sacrifiait tous les ans un homme à Jupiter. Est-il donc permis d'imputer aux Titus, aux Trajan, aux divins Antonins, des abominations dont aucun peuple ne se souillait alors dans le monde connu?

C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire dans ces

temps où le changement de religion donna une nouvelle face à l'empire romain. Grégoire de Tours ne s'est point écarté de cette méthode, et on peut dire que jusqu'à Guichardin et Machiavel, nous n'avons pas eu une histoire bien faite : mais la grossièreté même de tous ces monuments nous fait voir l'esprit du temps dans lequel ils ont été faits ; et il n'y a pas jusqu'aux légendes qui ne puissent nous apprendre à connaître les mœurs de nos nations.

Constantin, devenu empereur malgré les Romains, ne pouvait être aimé d'eux. Il est évident que le meurtre de Licinius, son beau-frère, assassiné malgré la foi des serments; Licinien, son neveu, massacré à l'âge de douze ans; Maximien, son beau-père, égorgé par son ordre à Marseille; son propre fils Crispus, mis à mort après lui avoir gagné des batailles; son épouse Fausta, étouffée dans un bain : toutes ces horreurs n'adoucirent pas la haine qu'on lui portait. C'est probablement la raison qui lui fit transférer le siége de l'empire à Bysance. On trouve dans le code Théodosien un édit de Constantin, où il déclare « qu'il a fondé « Constantinople par ordre de Dieu. » Il feignait ainsi une révélation pour imposer silence aux murmures : ce trait seul pourrait faire connaître son caractère. Notre avide curiosité voudrait pénétrer dans les replis du cœur d'un homme tel

que Constantin, par qui tout changea bientôt dans l'empire romain : séjour du trône, mœurs de la cour, usages, langage, habillements, administration, religion. Comment démêler celui qu'un parti a peint comme le plus criminel des hommes, et un autre comme le plus vertueux? Si l'on pense qu'il fit tout servir à ce qu'il crut son intérêt, on ne se trompera pas.

De savoir s'il fut cause de la ruine de l'empire, c'est une recherche digne de votre esprit. Il paraît évident qu'il fit la décadence de Rome : mais en transportant le trône sur le Bosphore de Thrace, il posait dans l'Orient des barrières contre les invasions des barbares qui inondèrent l'empire sous ses successeurs, et qui trouvèrent l'Italie sans défense. Il semble qu'il ait immolé l'Occident à l'Orient. L'Italie tomba quand Constantinople s'éleva. Ce serait une étude curieuse et instructive que l'histoire politique de ces temps-là. Nous n'avons guère que des satires et des panégyriques. C'est quelquefois par les panégyriques mêmes qu'on peut trouver la vérité. Par exemple, on comble d'éloges Constantin, pour avoir fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les prisonniers qu'il avait faits dans une expédition sur le Rhin. C'est ainsi que furent traités les prédécesseurs de Clovis et de Charlemagne. Les écri-

vains qui ont été assez lâches pour louer des actions cruelles constatent au moins ces actions, et les lecteurs sages les jugent. Ce que nous avons de plus détaillé sur l'histoire de cette révolution, est ce qui regarde l'établissement de l'Église et ses troubles.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est qu'à peine la religion chrétienne fut sur le trône, que la sainteté en fut profanée par des chrétiens qui se livrèrent à la soif de la vengeance, lors même que leur triomphe devait leur inspirer l'esprit de paix. Ils massacrèrent dans la Syrie et dans la Palestine tous les magistrats qui avaient sévi contre eux; ils noyèrent la femme et la fille de Maximin; ils firent périr dans les tourments ses fils et ses parents. Les querelles au sujet de la *consubstantialité du Verbe* troublèrent le monde et l'ensanglantèrent. Enfin Ammien Marcellin dit que « les chrétiens de son « temps se déchiraient entre eux comme des bêtes « féroces *. » Il y avait de grandes vertus qu'Am-

* *N. B.* Ces propres paroles se trouvent au livre XXII d'Ammien Marcellin, chap. v. Un misérable cuistre de collége, ex-jésuite, nommé Nonnotte, auteur d'un libelle intitulé *Erreurs de Voltaire*, a osé soutenir que ces paroles ne sont point dans Ammien Marcellin. Il est utile qu'un calomniateur ignorant soit confondu. *Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique christianorum, expertus.* Ammien.

Idem dicit Chrysostomus, homeliâ in Ep. Pauli ad Cor., ajoute naïvement Henri de Valois dans ses notes sur Ammien, page 301 de l'édition de 1681.

mien ne remarque pas : elles sont presque toujours cachées, sur-tout à des yeux ennemis, et les vices éclatent.

L'Église de Rome fut préservée de ces crimes et de ces malheurs; elle ne fut d'abord ni puissante, ni souillée; elle resta long-temps tranquille et sage au milieu d'un sénat et d'un peuple qui la méprisaient. Il y avait, dans cette capitale du monde connu, sept cents temples, grands ou petits, dédiés aux dieux *majorum et minorum gentium*. Ils subsistèrent jusqu'à Théodose; et les peuples de la campagne persistèrent long-temps après lui dans leur ancien culte. C'est ce qui fit donner aux sectateurs de l'ancienne religion le nom de *païens, pagani,* du nom des bourgades appelées *pagi,* dans lesquelles on laissa subsister l'idolâtrie jusqu'au huitième siècle; de sorte que le nom de païen ne signifie que paysan, villageois.

On sait assez sur quelle imposture est fondée la donation de Constantin; mais cette pièce est aussi rare que curieuse. Il est utile de la transcrire ici pour faire connaître l'excès de l'absurde insolence de ceux qui gouvernaient les peuples, et l'excès de l'imbécillité des gouvernés. C'est Constantin qui parle [1].

[1] * La donation de Constantin a dû être fabriquée entre le milieu et la fin du huitième siècle, à-peu-près en même temps que les

« Nous, avec nos satrapes et tout le sénat, et le « peuple soumis au glorieux Empire, nous avons « jugé utile de donner au successeur du prince « des apôtres une plus grande puissance que celle « que notre sérénité et notre mansuétude ont sur « la terre. Nous avons résolu de faire honorer la « sacro-sainte Église romaine plus que notre puis- « sance impériale, qui n'est que terrestre; et nous « attribuons au sacré siége du bienheureux Pierre « toute la dignité, toute la gloire, et toute la puis- « sance impériale. Nous possédons les corps glo- « rieux de saint Pierre et de saint Paul, et nous « les avons honorablement mis dans des caisses « d'ambre, que la force des quatre éléments ne « peut casser. Nous avons donné plusieurs gran- « des possessions en Judée, en Grèce, dans l'Asie, « dans l'Afrique, et dans l'Italie, pour fournir aux « frais de leurs luminaires. Nous donnons, en « outre, à Silvestre et à ses successeurs, notre pa-

fausses décrétales. Elle a été imprimée tout entière, en latin et en français, dans le tome II de l'*Essai historique sur la puissance temporelle des papes*, éditions de 1811 et de 1818. Dès le quinzième siècle, les premiers rayons de lumière suffirent pour dissiper un si vain prestige, pour dévoiler une si grossière imposture. Laurent Valle, et après lui les meilleurs écrivains du seizième siècle, même ceux d'Italie, traitèrent cette prétendue donation avec le mépris qu'elle mérite. L'Arioste (*Orl. Fur.*, XXXIV, 30) la place au nombre des chimères qu'Astolphe rencontre dans la lune. Cependant la cour de Rome n'a jamais déclaré que c'était une pièce dénuée de toute apparence d'authenticité. Voltaire n'en extrait ici qu'une fort petite partie. (D.)

« lais de Latran, qui est plus beau que tous les « autres palais du monde.

« Nous lui donnons notre diadème, notre cou- « ronne, notre mitre, tous les habits impériaux « que nous portons, et nous lui remettons la di- « gnité impériale et le commandement de la ca- « valerie. Nous voulons que les révérendissimes « clercs de la sacro-sainte Église romaine jouissent « de tous les droits du sénat. Nous les créons tous « patrices et consuls. Nous voulons que leurs che- « vaux soient toujours ornés de caparaçons blancs, « et que nos principaux officiers tiennent ces che- « vaux par la bride, comme nous avons conduit « nous-même par la bride le cheval du sacré pon- « tife.

« Nous donnons en pur don au bienheureux « pontife la ville de Rome et toutes les villes occi- « dentales de l'Italie, comme aussi les autres villes « occidentales des autres pays. Nous cédons la « place au saint-père; nous nous démettons de la « domination sur toutes ces provinces; nous nous « retirons de Rome, et transportons le siège de « notre empire en la province de Bysance; n'étant « pas juste qu'un empereur terrestre ait le moin- « dre pouvoir dans les lieux où Dieu a établi le « chef de la religion chrétienne.

« Nous ordonnons que cette nôtre donation « demeure ferme jusqu'à la fin du monde, et que

« si quelqu'un désobéit à notre décret, nous vou-
« lons qu'il soit damné éternellement, et que les
« apôtres Pierre et Paul lui soient contraires en
« cette vie et en l'autre, et qu'il soit plongé au
« plus profond de l'enfer avec le diable. Donné
« sous le consulat de Constantin et de Gallica-
« nus. »

Croira-t-on un jour qu'une si ridicule imposture, très digne de Gille et de Pierrot, ou de Nonnotte, ait été généralement adoptée pendant plusieurs siècles? Croira-t-on qu'en 1478 on brûla, dans Strasbourg, des chrétiens qui osaient douter que Constantin eût cédé l'empire romain au pape?

Constantin donna en effet, non au seul évêque de Rome, mais à la cathédrale, qui était l'église de Saint-Jean, mille marcs d'or, et trente mille d'argent, avec quatorze mille sous de rente, et des terres dans la Calabre. Chaque empereur ensuite augmenta ce patrimoine. Les évêques de Rome en avaient besoin. Les missions qu'ils envoyèrent bientôt dans l'Europe païenne, les évêques chassés de leurs sièges, auxquels ils donnèrent un asile, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettaient dans la nécessité d'être très riches. Le crédit de la place, supérieur aux richesses, fit bientôt du pasteur des chrétiens de Rome l'homme le plus considérable de l'Occident. La piété avait toujours

accepté ce ministère; l'ambition le brigua. On se disputa la chaire; il y eut deux antipapes dès le milieu du quatrième siècle; et le consul Prétextat, idolâtre, disait, en 466 : « Faites-moi évêque de « Rome, et je me fais chrétien. »

Cependant cet évêque n'avait d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit, ou l'intrigue, dans des circonstances favorables. Jamais aucun pasteur de l'Église n'eut la juridiction contentieuse, encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce qu'on appelle *jus terrendi*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do, dico, addico*. Les empereurs restèrent les juges suprêmes de tout, hors du dogme. Ils convoquèrent les conciles. Constantin, à Nicée, reçut et jugea les accusations que les évêques portèrent les uns contre les autres. Le titre de *souverain pontife* resta même attaché à l'empire.

CHAPITRE XI.

Causes de la chute de l'empire romain.

Si quelqu'un avait pu raffermir l'empire, ou du moins retarder sa chute, c'était l'empereur Julien. Il n'était point un soldat de fortune, comme les Dioclétien et les Théodose. Né dans la

pourpre, élu par les armées, chéri des soldats, il n'avait point de factions à craindre; on le regardait, depuis ses victoires en Allemagne, comme le plus grand capitaine de son siècle. Nul empereur ne fut plus équitable et ne rendit la justice plus impartialement, non pas même Marc-Aurèle. Nul philosophe ne fut plus sobre et plus continent. Il régnait donc par les lois, par la valeur, et par l'exemple. Si sa carrière eût été plus longue, il est à présumer que l'empire eût moins chancelé après sa mort.

Deux fléaux détruisirent enfin ce grand colosse : les barbares, et les disputes de religion.

Quant aux barbares, il est aussi difficile de se faire une idée nette de leurs incursions que de leur origine. Procope, Jornandès, nous ont débité des fables que tous nos auteurs copient. Mais le moyen de croire que des Huns, venus du nord de la Chine, aient passé les Palus-Méotides à gué et à la suite d'une biche, et qu'ils aient chassé devant eux, comme des troupeaux de moutons, des nations belliqueuses qui habitaient les pays aujourd'hui nommés la Crimée, une partie de la Pologne, l'Ukraine, la Moldavie, la Valachie? Ces peuples robustes et guerriers, tels qu'ils le sont encore aujourd'hui, étaient connus des Romains sous le nom général de Goths. Comment ces Goths s'enfuirent-ils sur les bords du Danube,

dès qu'ils virent paraître les Huns? Comment demandèrent-ils à mains jointes que les Romains daignassent les recevoir? et comment, dès qu'ils furent passés, ravagèrent-ils tout jusqu'aux portes de Constantinople à main armée?

Tout cela ressemble à des contes d'Hérodote, et à d'autres contes non moins vantés. Il est bien plus vraisemblable que tous ces peuples coururent au pillage les uns après les autres. Les Romains avaient volé les nations; les Goths et les Huns vinrent voler les Romains.

Mais pourquoi les Romains ne les exterminèrent-ils pas, comme Marius avait exterminé les Cimbres? c'est qu'il ne se trouvait point de Marius; c'est que les mœurs étaient changées; c'est que l'empire était partagé entre les ariens et les athanasiens. On ne s'occupait que de deux objets: les courses du cirque et les trois hypostases. L'empire romain avait alors plus de moines que de soldats, et ces moines couraient en troupes de ville en ville pour soutenir ou pour détruire la consubstantialité du verbe. Il y en avait soixante et dix mille en Égypte.

Le christianisme ouvrait le ciel, mais il perdait l'empire; car non seulement les sectes nées dans son sein se combattaient avec le délire des querelles théologiques, mais toutes combattaient encore l'ancienne religion de l'Empire; religion

fausse, religion ridicule sans doute, mais sous laquelle Rome avait marché de victoire en victoire pendant dix siècles.

Les descendants des Scipions étant devenus des controversistes, les évêchés étant plus brigués que ne l'avaient été les couronnes triomphales, la considération personnelle ayant passé des Hortensius et des Cicéron aux Cyrille, aux Grégoire, aux Ambroise, tout fut perdu ; et si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est que l'empire romain ait subsisté encore un peu de temps.

Théodose, qu'on appelle le grand Théodose, paya un tribut au superbe Alaric, sous le nom de pension du trésor impérial. Alaric mit Rome à contribution la première fois qu'il parut devant ses murs, et la seconde il la mit au pillage. Tel était alors l'avilissement de l'empire de Rome que ce Goth dédaigna d'être roi de Rome, tandis que le misérable empereur d'Occident, Honorius, tremblait dans Ravenne, où il s'était réfugié.

Alaric se donna le plaisir de créer dans Rome un empereur nommé Attale, qui venait recevoir ses ordres dans son antichambre. L'histoire nous a conservé deux anecdotes concernant Honorius, qui montrent bien tout l'excès de la turpitude de ces temps : la première, qu'une des causes du mépris où Honorius était tombé, c'est qu'il était impuissant; la seconde, c'est qu'on proposa à cet

Attale, empereur, valet d'Alaric, de châtrer Honorius pour rendre son ignominie plus complète.

Après Alaric vint Attila, qui ravageait tout, de la Chine jusqu'à la Gaule. Il était si grand, et les empereurs Théodose et Valentinien III si petits, que la princesse Honoria, sœur de Valentinien III, lui proposa de l'épouser. Elle lui envoya son anneau pour gage de sa foi; mais avant qu'elle eût réponse d'Attila, elle était déja grosse de la façon d'un de ses domestiques.

Lorsque Attila eut détruit la ville d'Aquilée, Léon, évêque de Rome, vint mettre à ses pieds tout l'or qu'il avait pu recueillir des Romains pour racheter du pillage les environs de cette ville, dans laquelle l'empereur Valentinien III était caché. L'accord étant conclu, les moines ne manquèrent pas d'écrire que le pape Léon avait fait trembler Attila; qu'il était venu à ce Hun avec un air et un ton de maître; qu'il était accompagné de saint Pierre et de saint Paul, armés tous deux d'épées flamboyantes, qui étaient visiblement les deux glaives de l'Église de Rome. Cette manière d'écrire l'histoire a duré, chez les chrétiens, jusqu'au seizième siècle sans interruption.

Bientôt après des déluges de barbares inondèrent de tous côtés ce qui était échappé aux mains d'Attila.

Que fesaient cependant les empereurs? ils as-

semblaient des conciles. C'était tantôt pour l'ancienne querelle des partisans d'Athanase, tantôt pour les donatistes; et ces disputes agitaient l'Afrique quand le Vandale Genseric la subjugua. C'était d'ailleurs pour les arguments de Nestorius et de Cyrille, pour les subtilités d'Eutichès; et la plupart des articles de foi se décidaient quelquefois à grands coups de bâton, comme il arriva sous Théodose II, dans un concile convoqué par lui à Éphèse, concile qu'on appelle encore aujourd'hui *le brigandage*. Enfin, pour bien connaître l'esprit de ce malheureux temps, souvenons-nous qu'un moine ayant été rebuté un jour par Théodose II, qu'il importunait, le moine excommunia l'empereur; et que ce césar fut obligé de se faire relever de l'excommunication par le patriarche de Constantinople.

Pendant ces troubles mêmes, les Francs envahissaient la Gaule; les Visigoths s'emparaient de l'Espagne; les Ostrogoths, sous Théodose, dominaient en Italie, bientôt après chassés par les Lombards. L'empire romain, du temps de Clovis, n'existait plus que dans la Grèce, l'Asie-Mineure, et dans l'Égypte; tout le reste était la proie des barbares. Scythes, Vandales, et Francs, se firent chrétiens pour mieux gouverner les provinces chrétiennes assujetties par eux; car il ne faut pas croire que ces barbares fussent sans politique : ils

en avaient beaucoup; et en ce point tous les hommes sont à-peu-près égaux. L'intérêt rendit donc chrétiens ces déprédateurs; mais ils n'en furent que plus inhumains. Le jésuite Daniel, historien français, qui déguise tant de choses, n'ose dissimuler que Clovis fut beaucoup plus sanguinaire, et se souilla de plus grands crimes après son baptême, que tandis qu'il était païen. Et ces crimes n'étaient pas de ces forfaits héroïques qui éblouissent l'imbécillité humaine : c'étaient des vols et des parricides. Il suborna un prince de Cologne qui assassina son père; après quoi il fit massacrer le fils; il tua un roitelet de Cambrai qui lui montrait ses trésors. Un citoyen moins coupable eût été traîné au supplice, et Clovis fonda une monarchie.

CHAPITRE XII.

Suite de la décadence de l'ancienne Rome.

Quand les Goths s'emparèrent de Rome après les Hérules; quand le célèbre Théodoric, non moins puissant que le fut depuis Charlemagne, eut établi le siége de son empire à Ravenne, au commencement de notre sixième siècle, sans prendre le titre d'empereur d'Occident qu'il eût

pu s'arroger, il exerça sur les Romains précisément la même autorité que les césars; conservant le sénat, laissant subsister la liberté de religion, soumettant également aux lois civiles, orthodoxes, ariens et idolâtres; jugeant les Goths par les lois gothiques, et les Romains par les lois romaines; présidant par ses commissaires aux élections des évêques; défendant la simonie, apaisant les schismes. Deux papes se disputaient la chaire épiscopale: il nomma le pape Symmaque, et ce pape Symmaque étant accusé, il le fit juger par ses *Missi dominici*.

Athalaric, son petit-fils, régla les élections des papes et de tous les autres métropolitains de ses royaumes, par un édit qui fut observé; édit rédigé par Cassiodore son ministre, qui depuis se retira au Mont-Cassin, et embrassa la règle de saint Benoît; édit auquel le pape Jean II se soumit sans difficulté.

Quand Bélisaire vint en Italie, et qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on sait qu'il exila le pape Sylvère, et qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice. Bélisaire, et ensuite Narsès, ayant arraché Rome au joug des Goths, d'autres barbares, Gépides, Francs, Germains, inondèrent l'Italie. Tout l'empire occidental était dévasté et déchiré par des sauvages. Les Lombards établirent leur domina-

tion dans toute l'Italie citérieure. Alboin, fondateur de cette nouvelle dynastie, n'était qu'un brigand barbare; mais bientôt les vainqueurs adoptèrent les mœurs, la politesse, la religion des vaincus. C'est ce qui n'était pas arrivé aux premiers Francs, aux Bourguignons, qui portèrent dans les Gaules leur langage grossier, et leurs mœurs encore plus agrestes. La nation lombarde était d'abord composée de païens et d'ariens. Leur roi Rotharic publia, vers l'an 640, un édit qui donna la liberté de professer toutes sortes de religions; de sorte qu'il y avait dans presque toutes les villes d'Italie un évêque catholique et un évêque arien, qui laissaient vivre paisiblement les peuples nommés idolâtres, répandus encore dans les villages.

Le royaume de Lombardie s'étendit depuis le Piémont jusqu'à Brindes et à la terre d'Otrante; il renfermait Bénévent, Bari, Tarente; mais il n'eut ni la Pouille, ni Rome, ni Ravenne : ces pays demeurèrent annexés au faible empire d'Orient. L'Église romaine avait donc repassé de la domination des Goths à celle des Grecs. Un exarque gouvernait Rome au nom de l'empereur; mais il ne résidait point dans cette ville, presque abandonnée à elle-même. Son séjour était à Ravenne, d'où il envoyait ses ordres au duc ou préfet de Rome, et aux sénateurs, qu'on appelait encore

Pères conscripts. L'apparence du gouvernement municipal subsistait toujours dans cette ancienne capitale si déchue, et les sentiments républicains n'y furent jamais éteints. Ils se soutenaient par l'exemple de Venise, république fondée d'abord par la crainte et par la misère, et bientôt élevée par le commerce et par le courage. Venise était déja si puissante qu'elle rétablit au huitième siécle l'exarque Scolastique, qui avait été chassé de Ravenne.

Quelle était donc, aux septième et huitième siécles, la situation de Rome? celle d'une ville malheureuse, mal défendue par les exarques, continuellement menacée par les Lombards, et reconnaissant toujours les empereurs pour ses maîtres. Le crédit des papes augmentait dans la désolation de la ville. Ils en étaient souvent les consolateurs et les pères; mais toujours sujets, ils ne pouvaient être consacrés qu'avec la permission expresse de l'exarque. Les formules par lesquelles cette permission était demandée et accordée subsistent encore [1]. Le clergé romain écrivait au métropolitain de Ravenne, et demandait la protection de *sa béatitude* auprès du gouverneur; ensuite le pape envoyait à ce métropolitain sa profession de foi.

Le roi lombard Astolfe s'empara enfin de tout

[1] Dans le *Diarium romanum.*

l'exarchat de Ravenne, en 751, et mit fin à cette vice-royauté impériale qui avait duré cent quatre-vingt-trois ans.

Comme le duché de Rome dépendait de l'exarchat de Ravenne, Astolfe prétendit avoir Rome par le droit de sa conquête. Le pape Étienne II, seul défenseur des malheureux Romains, envoya demander du secours à l'empereur Constantin, surnommé Copronyme. Ce misérable empereur envoya pour tout secours un officier du palais, avec une lettre pour le roi lombard. C'est cette faiblesse des empereurs grecs qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident et de la grandeur pontificale.

Vous ne voyez avant ce temps aucun évêque qui ait aspiré à la moindre autorité temporelle, au moindre territoire. Comment l'auraient-ils osé? leur législateur fut un pauvre qui catéchisa des pauvres. Les successeurs de ces premiers chrétiens furent pauvres. Le clergé ne fit un corps que sous Constantin Ier; mais cet empereur ne souffrit pas qu'un évêque fût propriétaire d'un seul village. Ce ne peut être que dans des temps d'anarchie que les papes aient obtenu quelques seigneuries. Ces domaines furent d'abord médiocres. Tout s'agrandit, et tout tombe avec le temps.

Lorsqu'on passe de l'histoire de l'empire romain

à celle des peuples qui l'ont déchiré dans l'Occident, on ressemble à un voyageur qui, au sortir d'une ville superbe, se trouve dans des déserts couverts de ronces. Vingt jargons barbares succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont Atlas. Au lieu de ces sages lois qui gouvernaient la moitié de notre hémisphère, on ne trouve plus que des coutumes sauvages. Les cirques, les amphithéâtres élevés dans toutes les provinces sont changés en masures couvertes de paille. Ces grands chemins si beaux, si solides, établis du pied du Capitole jusqu'au mont Taurus, sont couverts d'eaux croupissantes. La même révolution se fait dans les esprits; et Grégoire de Tours, le moine de Saint-Gall, Frédégaire, sont nos Polybe et nos Tite-Live. L'entendement humain s'abrutit dans les superstitions les plus lâches et les plus insensées. Ces superstitions sont portées au point que des moines deviennent seigneurs et princes; ils ont des esclaves, et ces esclaves n'osent pas même se plaindre. L'Europe entière croupit dans cet avilissement jusqu'au seizième siècle, et n'en sort que par des convulsions terribles.

CHAPITRE XIII.

Origine de la puissance des papes. Digression sur le sacre des rois. Lettre de saint Pierre à Pepin, maire de France, devenu roi. Prétendues donations au saint-siége.

Il n'y a que trois manières de subjuguer les hommes : celle de les policer en leur proposant des lois, celle d'employer la religion pour appuyer ces lois, celle enfin d'égorger une partie d'une nation pour gouverner l'autre ; je n'en connais pas une quatrième. Toutes les trois demandent des circonstances favorables. Il faut remonter à l'antiquité la plus reculée pour trouver des exemples de la première ; encore sont-ils suspects. Charlemagne, Clovis, Théodoric, Alboin, Alaric, se servirent de la troisième ; les papes employèrent la seconde.

Le pape n'avait pas originairement plus de droit sur Rome que saint Augustin n'en aurait eu, par exemple, à la souveraineté de la petite ville d'Hippone. Quand même saint Pierre aurait demeuré à Rome, comme on l'a dit sur ce qu'une de ses épîtres est datée de Babylone ; quand même il eût été évêque de Rome, dans un temps où il n'y avait certainement aucun siége particulier, ce

séjour dans Rome ne pouvait donner le trône des césars; et nous avons vu que les évêques de Rome ne se regardèrent, pendant sept cents ans, que comme des sujets.

Rome, tant de fois saccagée par les barbares, abandonnée des empereurs, pressée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvait plus prétendre à la grandeur. Il lui fallait du repos: elle l'aurait goûté si elle avait pu dès-lors être gouvernée par son évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne; et l'anarchie eût au moins produit ce bien. Mais il n'était pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens qu'un évêque pût être souverain, quoiqu'on eût, dans l'histoire du monde, tant d'exemples de l'union du sacerdoce et de l'empire dans d'autres religions.

Le pape Grégoire III recourut le premier à la protection des Francs contre les Lombards et contre les empereurs. Zacharie, son successeur, animé du même esprit, reconnut Pepin ou Pipin, maire du palais, usurpateur du royaume de France, pour roi légitime. On a prétendu que Pepin, qui n'était que premier ministre, fit demander d'abord au pape quel était le vrai roi, ou de celui qui n'en avait que le droit et le nom, ou de celui qui en avait l'autorité et le mérite; et que le pape décida que le ministre devait être roi. Il

n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie [1] ; mais ce qui est vrai, c'est que le pape Étienne III appela Pepin à son secours contre les Lombards, qu'il vint en France se jeter aux pieds de Pepin, en 754, et ensuite le couronner avec des cérémonies qu'on appelait sacre. C'était une

[1] * L'opinion qu'énonce ici Voltaire a été soutenue en 1817 par M. Aimé Guillon, dans une dissertation intitulée : Est-il vrai que Pepin ait été autorisé par le pape Zacharie à s'emparer de la couronne des Mérovingiens? Selon Bellarmin, le pape usait de sa pleine puissance, il détrônait Childéric III par un décret absolu : aux yeux de la plupart des écrivains français, ce n'était qu'une réponse purement consultative. (Voyez Dupin, *Traité de la puissance ecclés.*, p. 245 ; Bossuet, *Def. cl. gallic.*, part. II, lib. VI, cap. XXXIV, etc.) Si l'on remonte aux auteurs originaux, Éginhard dit : « Missi sunt « Burchardus et Foldradus ut *consulerent* pontificem de causâ re- « gum, etc..... » On lit ailleurs : « Per auctoritatem et impe- « rium sanctæ recordationis Domini Zachariæ papæ, et unctio- « nem sancti Chrismatis per manus beatorum sacerdotum Galliæ, « et electionem omnium Franchorum,.... in regni solium subli- « matus est (Pippinus), etc. » Montesquieu admettait le fonds de ce récit : c'était, à son avis, une tradition trop bien appuyée par des témoignages voisins de l'évènement, pour qu'il fût possible de le contester, ce qu'avaient pourtant fait Lecointe, Dubois, Noël Alexandre. Une des raisons du P. Lecointe était que le pape Zacharie aurait commis une injustice. « Il est admirable, répond Montes- « quieu, de voir un historien juger de ce que les hommes ont fait « par ce qu'ils auraient dû faire : avec cette manière de raisonner, il « n'y aurait plus d'histoire..... Quand Pepin fut couronné roi, ce ne « fut qu'une cérémonie de plus et un fantôme de moins ;.... il n'y « eut rien de changé dans la nation. » *Esp. des Lois*, liv. XXXI, chap. XVI. M. de Sismondi, *Hist. des Français*, t. II, p. 165, fait mention de l'intervention du pape Zacharie, et n'élève aucun doute sur ce point. (D.)

imitation d'un ancien appareil judaïque. Samuel avait versé de l'huile sur la tête de Saül; les rois lombards se fesaient ainsi sacrer; les ducs de Bénévent même avaient adopté cet usage, pour imposer au peuple. On employait l'huile dans l'installation des évêques; et on croyait imprimer un caractère de sainteté au diadème, en y joignant une cérémonie épiscopale. Un roi goth, nommé Vamba, fut sacré en Espagne avec de l'huile bénite, en 674. Mais les Arabes vainqueurs firent bientôt oublier cette cérémonie, que les Espagnols n'ont jamais renouvelée.

Pepin ne fut donc pas le premier roi sacré en Europe, comme nous l'écrivons tous les jours. Il avait déja reçu cette onction de l'Anglais Boniface, missionnaire en Allemagne, et évêque de Mayence, qui, ayant voyagé long-temps en Lombardie, le sacra suivant l'usage de ce pays.

Remarquez attentivement que ce Boniface avait été créé évêque de Mayence par Carloman, frère de l'usurpateur Pepin, sans aucun concours du pape, sans que la cour romaine influât alors sur la nomination aux évêchés dans le royaume des Francs. Rien ne vous convaincra plus que toutes les lois civiles et ecclésiastiques sont dictées par la convenance, que la force les maintient, que la faiblesse les détruit, et que le temps les change. Les évêques de Rome prétendaient une autorité

suprême, et ne l'avaient pas. Les papes, sous le joug des rois lombards, auraient laissé toute la puissance ecclésiastique en France au premier Franc qui les aurait délivrés du joug en Italie.

Le pape Étienne avait plus besoin de Pepin que Pepin n'avait besoin de lui; il y paraît bien, puisque ce fut le prêtre qui vint implorer la protection du guerrier. Le nouveau roi fit renouveler son sacre par l'évêque de Rome dans l'église de Saint-Denis: ce fait paraît singulier. On ne se fait pas couronner deux fois, quand on croit la première cérémonie suffisante. Il paraît donc que, dans l'opinion des peuples, un évêque de Rome était quelque chose de plus saint, de plus autorisé, qu'un évêque d'Allemagne; que les moines de Saint-Denis, chez qui se fesait le second sacre, attachaient plus d'efficacité à l'huile répandue sur la tête d'un Franc par un évêque romain qu'à l'huile répandue par un missionnaire de Mayence; et que le successeur de saint Pierre avait plus droit qu'un autre de légitimer une usurpation.

Pepin fut le premier roi sacré en France, et non le seul qui l'y ait été par un pontife de Rome; car Innocent III couronna depuis et sacra Louis-le-Jeune à Reims. Clovis n'avait été ni couronné ni sacré roi par l'évêque Remi. Il y avait longtemps qu'il régnait quand il fut baptisé. S'il avait reçu l'onction royale, ses successeurs auraient

adopté une cérémonie si solennelle, devenue bientôt nécessaire. Aucun ne fut sacré jusqu'à Pepin, qui reçut l'onction dans l'abbaye de Saint-Denis.

Ce ne fut que trois cents ans après Clovis que l'archevêque de Reims, Hincmar, écrivit qu'au sacre de Clovis un pigeon avait apporté du ciel une fiole qu'on appelle la Sainte-Ampoule. Peut-être crut-il fortifier par cette fable le droit de sacrer les rois, que ces métropolitains commençaient alors à exercer. Ce droit ne s'établit qu'avec le temps, comme tous les autres usages; et ces prélats, long-temps après, sacrèrent constamment les rois, depuis Philippe Ier jusqu'à Henri IV, qui fut couronné à Chartres, et oint de l'ampoule de saint Martin, parceque les ligueurs étaient maîtres de l'ampoule de saint Remi [1].

[1] * Le jésuite Daniel a eu la sagesse, on pourrait dire la hardiesse, de ne rien dire de la Sainte-Ampoule, ni même du prétendu sacre de Clovis. A l'article de Pepin, en exposant les moyens employés par ce prince pour voiler et assurer son usurpation, Daniel, sans faire encore aucune mention du vase miraculeux de Reims, dit que l'onction du nouveau roi se fit à Soissons, et ajoute : « C'est le « premier sacre de roi qui soit marqué dans notre histoire par des « écrivains dignes de foi. » Il ne daigne pas même discuter le texte d'Hincmar, qui, près de quatre cents ans après Clovis, a écrit la plus ancienne relation du couronnement de ce roi, en y parlant de la Sainte-Ampoule et de bien d'autres prodiges. Par exemple, Hincmar raconte que saint Remi fit présent au monarque d'un flacon d'excellent vin, ayant cette admirable propriété qu'au commencement et dans le cours d'une expédition militaire la liqueur baissait si l'on

Il est vrai que ces cérémonies n'ajoutent rien aux droits des monarques, mais elles semblent ajouter à la vénération des peuples.

Il n'est pas douteux que cette cérémonie du sacre, aussi bien que l'usage d'élever les rois francs, goths, et lombards, sur un bouclier, ne vinssent de Constantinople. L'empereur Cantacuzène nous apprend lui-même que c'était un usage immémorial d'élever les empereurs sur un bouclier, soutenu par les grands-officiers de l'empire et par le patriarche ; après quoi l'empereur montait du trône au pupitre de l'église, et le patriarche fesait le signe de la croix sur sa tête avec un plumasseau trempé dans de l'huile bénite; les diacres apportaient la couronne; le principal officier, ou le prince du sang impérial le plus proche, mettait la couronne sur la tête du nouveau césar; le patriarche et le peuple criaient : « Il en est digne. » Mais au sacre des rois d'Occident l'évêque dit au

devait essuyer un échec, montait quand on allait vaincre, et dans ce dernier cas ne tarissait plus, en sorte que Clovis et la famille royale et toute l'armée en pouvaient boire à satiété. On a conté aussi que le grand Clovis avait reçu des mains d'un ange un écu d'azur semé de fleurs de lis. Ces fables sont, de l'aveu de Vertot, une fort *mauvaise compagnie* donnée au miracle de la Sainte-Ampoule, miracle dont il soutient d'ailleurs la réalité dans un déplorable écrit qu'il est pénible de rencontrer parmi les Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-lettres. Velly a traité sagement cet article, quoique avec plus de circonspection qu'il n'était nécessaire au milieu du dernier siècle. (D.)

peuple : « Voulez-vous ce roi? » et ensuite le roi fait serment au peuple, après l'avoir fait aux évêques.

Le pape Étienne ne s'en tint pas avec Pepin à cette cérémonie; il défendit aux Français, sous peine d'excommunication, de se donner jamais des rois d'une autre race. Tandis que cet évêque, chassé de sa patrie, et suppliant dans une terre étrangère, avait le courage de donner des lois, sa politique prenait une autorité qui assurait celle de Pepin; et ce prince, pour mieux jouir de ce qui ne lui était pas dû, laissait au pape des droits qui ne lui appartenaient pas.

Hugues Capet en France, et Conrad en Allemagne, firent voir depuis qu'une telle excommunication n'est pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion, qui gouverne le monde, imprima d'abord dans les esprits un si grand respect pour la cérémonie faite par le pape à Saint-Denis, qu'Éginhard, secrétaire de Charlemagne, dit en termes exprès que « le roi Hilderic fut dé« posé par ordre du pape Étienne. »

Tous ces événements ne sont qu'un tissu d'injustice, de rapine, de fourberie. Le premier des domestiques d'un roi de France dépouillait son maître Hilderic III, l'enfermait dans le couvent de Saint-Bertin, tenait en prison le fils de son maître dans le couvent de Fontenelle en Nor-

mandie; un pape venait de Rome consacrer ce brigandage.

On croirait que c'est une contradiction que ce pape fût venu en France se prosterner aux pieds de Pepin, et disposer ensuite de la couronne; mais non : ces prosternements n'étaient regardés alors que comme le sont aujourd'hui nos révérences : c'était l'ancien usage de l'Orient. On saluait les évêques à genoux; les évêques saluaient de même les gouverneurs de leurs diocèses. Charles, fils de Pepin, avait embrassé les pieds du pape Étienne à Saint-Maurice en Valais : Étienne embrassa ceux de Pepin. Tout cela était sans conséquence. Mais peu à peu les papes attribuèrent à eux seuls cette marque de respect. On prétend que le pape Adrien Ier fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds. Les empereurs et les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie, qui rendait la religion romaine plus vénérable à la populace, mais qui a toujours indigné tous les hommes d'un ordre supérieur.

On nous dit que Pepin passa les monts en 754; que le Lombard Astolfe, intimidé par la seule présence du Franc, céda aussitôt au pape tout l'exarchat de Ravenne; que Pepin repassa les monts, et qu'à peine s'en fut-il retourné qu'Astolfe, au lieu de donner Ravenne au pape, mit

le siége devant Rome. Toutes les démarches de ces temps-là étaient si irrégulières qu'il se pourrait à toute force que Pepin eût donné aux papes l'exarchat de Ravenne, qui ne lui appartenait point, et qu'il eût même fait cette donation singulière du bien d'autrui, sans prendre aucune mesure pour la faire exécuter. Cependant il est bien peu vraisemblable qu'un homme tel que Pepin, qui avait détrôné son roi, n'ait passé en Italie avec une armée que pour y aller faire des présents. Rien n'est plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. Le bibliothécaire Anastase, qui écrivait cent quarante ans après l'expédition de Pepin, est le premier qui parle de cette donation [1]. Mille auteurs l'ont citée, les meilleurs publicistes d'Allemagne la réfutent, la cour romaine ne peut la prouver, mais elle en jouit.

Il régnait alors dans les esprits un mélange bi-

[1] * Anastase déclare qu'il en a vu l'original; mais personne avant ni après lui n'a eu ce bonheur. Cet acte n'existe nulle part; il n'y en a même pas de copie : on ne le connaît que par l'extrait qu'il a plu au bibliothécaire Anastase d'en insérer dans son Histoire des papes. Toutefois des écrivains modernes ont cité une inscription dont il ne subsiste que ces premiers mots : *Pipinus. pius. primus. amplificandæ. ecclesiæ. viam. aperuit. et. exarchatum. Ravennæ. cum. amplissimis.....* Il a fallu en inventer le reste, savoir : *urbibus. territoriis. ac. redditibus. principi. apostolorum. ejus. que. demùm. successoribus. lubens. ac. volens. concessit.* Ce monument ne prouverait rien quand il serait entier; car il aurait été fabriqué, comme plusieurs autres, deux ou trois siècles après Pepin. (D.)

zarre de politique et de simplicité, de grossièreté et d'artifice, qui caractérise bien la décadence générale. Étienne feignit une lettre de saint Pierre, adressée du ciel à Pepin et à ses enfants; elle mérite d'être rapportée; la voici : « Pierre, appelé « apôtre par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, etc... « Comme par moi toute l'Église catholique, apos- « tolique, romaine, mère de toutes les autres « Églises, est fondée sur la pierre, qu'Étienne est « évêque de cette douce Église romaine; et afin « que la grace et la vertu soient pleinement ac- « cordées du Seigneur notre Dieu, pour arracher « l'Église de Dieu des mains des persécuteurs : à « vous, excellents Pepin, Charles, et Carloman, « trois rois, et à tous saints évêques et abbés, « prêtres et moines, et même aux ducs, aux com- « tes, et aux peuples, moi Pierre, apôtre, etc..., « je vous conjure, et la vierge Marie, qui vous « aura obligation, vous avertit et vous commande, « aussi bien que les trônes, les dominations..... Si « vous ne combattez pour moi, je vous déclare, « par la sainte Trinité et par mon apostolat, que « vous n'aurez jamais de part au paradis [1]. »

La lettre eut son effet. Pepin passa les Alpes pour la seconde fois; il assiégea Pavie, et fit en-

[1] Comment accorder tant d'artifice et tant de bêtise? C'est que les hommes ont toujours été fourbes, et qu'alors ils étaient fourbes et grossiers.

core la paix avec Astolfe. Mais est-il probable qu'il ait passé deux fois les monts uniquement pour donner des villes au pape Étienne? Pourquoi saint Pierre, dans sa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait si important? pourquoi ne se plaint-il pas à Pepin de n'être pas en possession de l'exarchat? pourquoi ne le redemande-t-il pas expressément?

Tout ce qui est vrai, c'est que les Francs, qui avaient envahi les Gaules, voulurent toujours subjuguer l'Italie, objet de la cupidité de tous les barbares; non que l'Italie soit en effet un meilleur pays que les Gaules, mais alors elle était mieux cultivée; les villes bâties, accrues, et embellies par les Romains, subsistaient; et la réputation de l'Italie tenta toujours un peuple pauvre, inquiet, et guerrier. Si Pepin avait pu prendre la Lombardie, comme fit Charlemagne, il l'aurait prise sans doute; et s'il conclut un traité avec Astolfe, c'est qu'il y fut obligé. Usurpateur de la France, il n'y était pas affermi : il avait à combattre des ducs d'Aquitaine et de Gascogne, dont les droits sur ces pays valaient mieux que les siens sur la France. Comment donc aurait-il donné tant de terres aux papes, quand il était forcé de revenir en France pour y soutenir son usurpation?

Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru : on est donc réduit à douter. C'est le parti

qu'il faut prendre souvent en histoire comme en philosophie. Le Saint-Siége, d'ailleurs, n'a pas besoin de ces titres équivoques; le temps lui a donné des droits aussi réels sur ses états que les autres souverains de l'Europe en ont sur les leurs. Il est certain que les pontifes de Rome avaient dès-lors de grands patrimoines dans plus d'un pays; que ces patrimoines étaient respectés, qu'ils étaient exempts de tribut. Ils en avaient dans les Alpes, en Toscane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, et jusque dans la Corse, avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette île, au huitième siécle. Il est à croire que Pepin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, et qu'on l'appela le patrimoine de l'exarchat. C'est probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la source de la méprise. Les auteurs postérieurs supposèrent, dans des temps de ténébres, que les papes avaient régné dans tous les pays où ils avaient seulement possédé des villes et des territoires.

Si quelque pape, sur la fin du huitième siécle, prétendit être au rang des princes, il paraît que c'est Adrien Ier. La monnaie qui fut frappée en son nom [1] (si cette monnaie fut en effet fabriquée

[1] * Les ducs de Bénévent et d'autres gouverneurs délégués usaient alors du pouvoir de battre monnaie, avec le consentement de leurs souverains. Mais beaucoup plus de médailles ont été frappées à Rome

de son temps) fait voir qu'il eut les droits régaliens; et l'usage qu'il introduisit de se faire baiser les pieds fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour son souverain. On pouvait très bien rendre à ce souverain éloigné un vain hommage, et s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du ministère ecclésiastique.

Voyez par quels degrés la puissance pontificale de Rome s'est élevée. Ce sont d'abord des pauvres qui instruisent des pauvres dans les souterrains de Rome; ils sont, au bout de deux siècles, à la tête d'un troupeau considérable. Ils sont riches et respectés sous Constantin; ils deviennent patriarches de l'Occident; ils ont d'immenses revenus et des terres; enfin ils deviennent de grands souverains: mais c'est ainsi que tout s'est écarté de son origine. Si les fondateurs de Rome, de l'empire des Chinois, de celui des califes, revenaient au monde, ils verraient sur leurs trônes des Goths, des Tartares, et des Turcs.

Avant d'examiner comment tout changea en Occident par la translation de l'Empire, il est nécessaire de vous faire une idée de l'Église d'Orient. Les disputes de cette Église ne servirent pas peu à cette grande révolution.

au nom de Charlemagne. Voyez Le Blanc, Méd. de Charlem., p. 17. (D.)

CHAPITRE XIV.

État de l'Église en Orient avant Charlemagne. Querelles pour les images. Révolution de Rome commencée.

Que les usages de l'Église grecque et de la latine aient été différents comme leur langue; que la liturgie, les habillements, les ornements, la forme des temples, celle de la croix, n'aient pas été les mêmes; que les Grecs priassent debout, et les Latins à genoux *, ce n'est pas ce que j'examine. Ces différentes coutumes ne mirent point aux prises l'Orient et l'Occident; elles servaient seulement à nourrir l'aversion naturelle des nations devenues rivales. Les Grecs sur-tout, qui n'ont jamais reçu le baptême que par immersion, en se plongeant dans les cuves des baptistères,

* L'usage de prier à genoux dans les temples s'introduisit peu à peu avec l'opinion de la présence réelle; il dut par conséquent commencer dans l'Occident, où il paraît que cette opinion a pris naissance. Après avoir été une idée pieuse de dévots enthousiastes, cette opinion devint la croyance commune du peuple et d'une grande partie des théologiens, vers le quinzième siècle, et enfin un dogme de l'Église romaine, au temps du concile de Trente. L'Église de Lyon avait conservé jusqu'à ces dernières années l'ancien usage d'assister debout à la messe, sans savoir que cet usage était une preuve toujours subsistante de la nouveauté du dogme de la présence réelle.

haïssaient les Latins, qui, en faveur des chrétiens septentrionaux, introduisirent le baptême par aspersion. Mais ces oppositions n'excitèrent aucun trouble.

La domination temporelle, cet éternel sujet de discorde dans l'Occident, fut inconnue aux Églises d'Orient. Les évêques, sous les yeux du maître, restèrent sujets; mais d'autres querelles non moins funestes y furent excitées par ces disputes interminables nées de l'esprit sophistique des Grecs et de leurs disciples.

La simplicité des premiers temps disparut sous le grand nombre de questions que forma la curiosité humaine; car le fondateur de la religion n'ayant jamais rien écrit, et les hommes voulant tout savoir, chaque mystère fit naître des opinions, et chaque opinion coûta du sang.

C'est une chose très remarquable, que, de près de quatre-vingts sectes qui avaient déchiré l'Église depuis sa naissance, aucune n'avait eu un Romain pour auteur, si l'on excepte Novatien, qu'à peine encore on peut regarder comme un hérétique. Aucun Romain, dans les cinq premiers siècles, ne fut compté, ni parmi les pères de l'Église, ni parmi les hérésiarques. Il semble qu'ils ne furent que prudents. De tous les évêques de Rome, il n'y en eut qu'un seul qui favorisa un de ces systèmes condamnés par l'Église; c'est le pape

Honorius Ier. On l'accuse encore tous les jours d'avoir été monothélite. On croit par-là flétrir sa mémoire; mais si on se donne la peine de lire sa fameuse lettre pastorale, dans laquelle il n'attribue qu'une volonté à Jésus-Christ, on verra un homme très sage : « Nous confessons, dit-il, une « seule volonté dans Jésus-Christ. Nous ne voyons « point que les conciles ni l'Écriture nous autori- « sent à penser autrement : mais de savoir si, à « cause des œuvres de divinité et d'humanité qui « sont en lui, on doit entendre une opération ou « deux, c'est ce que je laisse aux grammairiens, « et ce qui n'importe guère[1]. »

Peut-être n'y a-t-il rien de plus précieux dans toutes les lettres des papes que ces paroles. Elles nous convainquent que toutes les disputes des Grecs étaient des disputes de mots, et qu'on aurait dû assoupir ces querelles de sophistes dont les suites ont été si funestes. Si on les avait abandonnées aux grammairiens, comme le veut ce judicieux pontife, l'Église eût été dans une paix inaltérable. Mais voulut-on savoir si le Fils était consubstantiel au Père, ou seulement de même nature, ou d'une nature inférieure; le monde

[1] En effet toutes les misérables querelles des théologiens n'ont jamais été que des disputes de grammaire, fondées sur des équivoques, sur des questions absurdes, inintelligibles, qu'on a mises pendant quinze cents ans à la place de la vertu.

chrétien fut partagé, la moitié persécuta l'autre et en fut persécutée. Voulut-on savoir si la mère de Jésus-Christ était la mère de Dieu ou de Jésus; si le Christ avait deux natures et deux volontés dans une même personne, ou deux personne et une volonté, ou une volonté et une personne; toutes ces disputes, nées dans Constantinople, dans Antioche, dans Alexandrie, excitèrent des séditions. Un parti anathématisait l'autre; la faction dominante condamnait à l'exil, à la prison, à la mort, et aux peines éternelles après la mort, l'autre faction, qui se vengeait à son tour par les même armes.

De pareils troubles n'avaient point été connus dans l'ancienne religion des Grecs et des Romains, que nous appelons le paganisme; la raison en est que les païens, dans leurs erreurs grossières, n'avaient point de dogmes, et que les prêtres des idoles, encore moins les séculiers, ne s'assemblèrent jamais juridiquement pour disputer.

Dans le huitième siècle, on agita dans les églises d'Orient s'il fallait rendre un culte aux images : la loi de Moïse l'avait expressément défendu. Cette loi n'avait jamais été révoquée; et les premiers chrétiens, pendant plus de deux cents ans, n'avaient même jamais souffert d'images dans leurs assemblées.

Peu à peu la coutume s'introduisit par-tout

d'avoir chez soi des crucifix. Ensuite on eut les portraits vrais ou faux des martyrs ou des confesseurs. Il n'y avait point encore d'autels érigés pour les saints, point de messes célébrées en leur nom. Seulement à la vue d'un crucifix et de l'image d'un homme de bien, le cœur, qui sur-tout dans ces climats a besoin d'objets sensibles, s'excitait à la piété.

Cet usage s'introduisit dans les églises. Quelques évêques ne l'adoptèrent pas. On voit qu'en 393 saint Épiphane arracha d'une église de Syrie une image devant laquelle on priait. Il déclara que la religion chrétienne ne permettait pas ce culte; et sa sévérité ne causa point de schisme.

Enfin cette pratique pieuse dégénéra en abus, comme toutes les choses humaines. Le peuple, toujours grossier, ne distingua point Dieu et les images : bientôt on en vint jusqu'à leur attribuer des vertus et des miracles : chaque image guérissait une maladie. On les mêla même aux sortiléges, qui ont presque toujours séduit la crédulité du vulgaire; je dis non seulement le vulgaire du peuple, mais celui des princes, et même celui des savants.

En 727, l'empereur Léon l'Isaurien voulut, à la persuasion de quelques évêques, déraciner l'abus; mais, par un abus peut-être plus grand, il fit effacer toutes les peintures; il abattit les statues

et les représentations de Jésus-Christ avec celles des saints. En ôtant ainsi tout d'un coup aux peuples les objets de leur culte, il les révolta : on désobéit, il persécuta : il devint tyran parcequ'il avait été imprudent.

Il est honteux pour notre siècle qu'il y ait encore des compilateurs et des déclamateurs, comme Maimbourg, qui répètent cette ancienne fable, que deux Juifs avaient prédit l'empire à Léon, et qu'ils avaient exigé de lui qu'il abolît le culte des images ; comme s'il eût importé à des Juifs que les chrétiens eussent ou non des figures dans leurs églises. Les historiens qui croient qu'on peut ainsi prédire l'avenir sont bien indignes d'écrire ce qui s'est passé.

Son fils Constantin Copronyme fit passer en loi civile et ecclésiastique l'abolition des images. Il tint à Constantinople un concile de trois cent trente-huit évêques ; ils proscrivirent d'une commune voix ce culte, reçu dans plusieurs églises, et sur-tout à Rome.

Cet empereur eût voulu abolir aussi aisément les moines, qu'il avait en horreur, et qu'il n'appelait que les *abominables;* mais il ne put y réussir : ces moines, déja fort riches, défendirent plus habilement leurs biens que les images de leurs saints.

Les papes Grégoire II et III, et leurs succes-

seurs, ennemis secrets des empereurs, et opposés ouvertement à leur doctrine, ne lancèrent pourtant point ces sortes d'excommunications, depuis si fréquemment et si légèrement employées. Mais soit que ce vieux respect pour les successeurs des césars contînt encore les métropolitains de Rome, soit plutôt qu'ils vissent combien ces excommunications, ces interdits, ces dispenses du serment de fidélité seraient méprisées dans Constantinople, où l'Église patriarcale s'égalait au moins à celle de Rome, les papes tinrent deux conciles, en 728 et en 732, où l'on décida que tout ennemi des images serait excommunié, sans rien de plus, et sans parler de l'empereur. Ils songèrent dès-lors plus à négocier qu'à disputer. Grégoire II se rendit maître des affaires dans Rome, pendant que le peuple soulevé contre les empereurs ne payait plus les tributs. Grégoire III se conduisit suivant les mêmes principes. Quelques auteurs grecs postérieurs, voulant rendre les papes odieux, ont écrit que Grégoire II excommunia et déposa l'empereur, et que tout le peuple romain reconnut Grégoire II pour son souverain. Ces Grecs ne songeaient pas que les papes, qu'ils voulaient faire regarder comme des usurpateurs, auraient été dès-lors les princes les plus légitimes. Ils auraient tenu leur puissance des suffrages du peuple romain : ils eussent été souverains de Rome à plus

juste titre que beaucoup d'empereurs. Mais il n'est ni vraisemblable ni vrai que les Romains, menacés par Léon l'Isaurien, pressés par les Lombards, eussent élu leur évêque pour seul maître, quand ils avaient besoin de guerriers. Si les papes avaient eu dès-lors un si beau droit au rang des césars, ils n'auraient pas depuis transféré ce droit à Charlemagne.

CHAPITRE XV.

De Charlemagne. Son ambition, sa politique. Il dépouille ses neveux de leurs états. Oppression et conversion des Saxons, etc.

Le royaume de Pepin, ou Pipin, s'étendait de la Bavière aux Pyrénées et aux Alpes. Karl, son fils, que nous respectons sous le nom de Charlemagne, recueillit cette succession tout entière, car un de ses frères était mort après le partage, et l'autre s'était fait moine auparavant au monastère de Saint-Silvestre. Une espèce de piété qui se mêlait à la barbarie de ces temps enferma plus d'un prince dans le cloître; ainsi Rachis, roi des Lombards, un Carloman, frère de Pepin, un duc d'Aquitaine, avaient pris l'habit de bénédictin. Il n'y avait presque alors que cet ordre dans l'Occident.

Les couvents étaient riches, puissants, respectés; c'étaient des asiles honorables pour ceux qui cherchaient une vie paisible. Bientôt après, ces asiles furent les prisons des princes détrônés.

La réputation de Charlemagne est une des plus grandes preuves que les succès justifient l'injustice et donnent la gloire. Pepin, son père, avait partagé en mourant ses états entre ses deux enfants, Karleman, ou Carloman, et Karl : une assemblée solennelle de la nation avait ratifié le testament. Carloman avait la Provence, le Languedoc, la Bourgogne, la Suisse, l'Alsace, et quelques pays circonvoisins; Karl, ou Charles, jouissait de tout le reste. Les deux frères furent toujours en mésintelligence. Carloman mourut subitement et laissa une veuve et deux enfants en bas âge. Charles s'empara d'abord de leur patrimoine (771). La malheureuse mère fut obligée de fuir avec ses enfants chez le roi des Lombards, Desidérius, que nous nommons Didier, ennemi naturel des Francs : ce Didier était beau-père de Charlemagne et ne l'en haïssait pas moins, parcequ'il le redoutait. On voit évidemment que Charlemagne ne respecta pas plus le droit naturel et les liens du sang que les autres conquérants.

Pepin son père n'avait pas eu à beaucoup près le domaine direct de tous les états que posséda

Charlemagne. L'Aquitaine, la Bavière, la Provence, la Bretagne, pays nouvellement conquis, rendaient hommage et payaient tribut.

Deux voisins pouvaient être redoutables à ce vaste état, les Germains septentrionaux et les Sarrasins. L'Angleterre, conquise par les Anglo-Saxons, partagée en sept dominations, toujours en guerre avec l'Albanie qu'on nomme Écosse, et avec les Danois, était sans politique et sans puissance. L'Italie, faible et déchirée, n'attendait qu'un nouveau maître qui voulût s'en emparer.

Les Germains septentrionaux étaient alors appelés Saxons. On connaissait sous ce nom tous les peuples qui habitaient les bords du Weser et ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, et du Bas-Rhin à la Mer-Baltique. Ils étaient païens ainsi que tout le Septentrion. Leurs mœurs et leurs lois étaient les mêmes que du temps des Romains. Chaque canton se gouvernait en république, mais ils élisaient un chef pour la guerre. Leurs lois étaient simples comme leurs mœurs, leur religion grossière : ils sacrifiaient, dans les grands dangers, des hommes à la Divinité, ainsi que tant d'autres nations ; car c'est le caractère des barbares de croire la Divinité malfesante : les hommes font Dieu à leur image. Les Francs, quoique déja chrétiens, eurent sous Théodebert cette superstition horrible : ils immolèrent des victimes

humaines en Italie, au rapport de Procope, et vous n'ignorez pas que trop de nations, ainsi que les Juifs, avaient commis ces sacrilèges par piété. D'ailleurs les Saxons avaient conservé les anciennes mœurs des Germains, leur simplicité, leur superstition, leur pauvreté. Quelques cantons avaient sur-tout gardé l'esprit de rapine, et tous mettaient dans leur liberté leur bonheur et leur gloire. Ce sont eux qui sous le nom de Cattes, de Chérusques, et de Bructères, avaient vaincu Varus, et que Germanicus avait ensuite défaits.

Une partie de ces peuples, vers le cinquième siècle, appelée par les Bretons insulaires contre les habitants de l'Écosse, subjugua la Bretagne qui touche à l'Écosse, et lui donna le nom d'Angleterre. Ils y avaient déja passé au troisième siècle; et au temps de Constantin les côtes orientales de cette île étaient appelées les Côtes saxoniques.

Charlemagne, le plus ambitieux, le plus politique, et le plus grand guerrier de son siècle, fit la guerre aux Saxons trente années avant de les assujettir pleinement. Leur pays n'avait point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérants : les riches mines de Goslar et de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étaient point découvertes; elles ne le furent que sous Henri-l'Oiseleur. Point de richesses accumulées par une longue industrie, nulle ville digne de l'ambition

d'un usurpateur. Il ne s'agissait que d'avoir pour esclaves des millions d'hommes qui cultivaient la terre sous un climat triste, qui nourrissaient leurs troupeaux, et qui ne voulaient point de maîtres.

La guerre contre les Saxons avait commencé pour un tribut de trois cents chevaux et quelques vaches que Pepin avait exigé d'eux; et cette guerre dura trente années. Quel droit les Francs avaient-ils sur eux? le même droit que les Saxons avaient eu sur l'Angleterre.

Ils étaient mal armés, car je vois dans les Capitulaires de Charlemagne une défense rigoureuse de vendre des cuirasses aux Saxons. Cette différence des armes, jointe à la discipline, avait rendu les Romains vainqueurs de tant de peuples : elle fit triompher enfin Charlemagne.

Le général de la plupart de ces peuples était ce fameux Vitikind dont on fait aujourd'hui descendre les principales maisons de l'Empire : homme tel qu'Arminius, mais qui eut enfin plus de faiblesse. (772) Charles prend d'abord la fameuse bourgade d'Éresbourg; car ce lieu ne méritait ni le nom de ville ni celui de forteresse. Il fait égorger les habitants; il y pille, et rase ensuite le principal temple du pays, élevé autrefois au dieu Tanfana, principe universel, si jamais ces sauvages ont connu un principe universel. Il était alors dédié au dieu Irminsul; soit que ce dieu

fût celui de la guerre, l'Arès des Grecs, le Mars des Romains; soit qu'il eût été consacré au célèbre Herman-Arminius, vainqueur de Varus, et vengeur de la liberté germanique.

On y massacra les prêtres sur les débris de l'idole renversée. On pénétra jusqu'au Weser avec l'armée victorieuse. Tous ces cantons se soumirent. Charlemagne voulut les lier à son joug par le christianisme. Tandis qu'il court à l'autre bout de ses états, à d'autres conquêtes, il leur laisse des missionnaires pour les persuader, et des soldats pour les forcer. Presque tous ceux qui habitaient vers le Weser se trouvèrent en un an chrétiens, mais esclaves.

Vitikind, retiré chez les Danois, qui tremblaient déja pour leur liberté et pour leurs dieux, revient au bout de quelques années. Il ranime ses compatriotes, il les rassemble. Il trouve dans Brême, capitale du pays qui porte ce nom, un évêque, une Église, et ses Saxons désespérés, qu'on traîne à des autels nouveaux. Il chasse l'évêque, qui a le temps de fuir et de s'embarquer; il détruit le christianisme, qu'on n'avait embrassé que par la force; il vient jusque auprès du Rhin, suivi d'une multitude de Germains; il bat les lieutenants de Charlemagne.

Ce prince accourt: il défait à son tour Vitikind; mais il traite de révolte cet effort courageux de li-

berté. Il demande aux Saxons tremblants qu'on lui livre leur général; et, sur la nouvelle qu'ils l'ont laissé retourner en Danemarck, il fait massacrer quatre mille cinq cents prisonniers au bord de la petite rivière d'Aller. Si ces prisonniers avaient été des sujets rebelles, un tel châtiment aurait été une sévérité horrible ; mais traiter ainsi des hommes qui combattaient pour leur liberté et pour leurs lois, c'est l'action d'un brigand, que d'illustres succès et des qualités brillantes ont d'ailleurs fait grand homme.

Il fallut encore trois victoires avant d'accabler ces peuples sous le joug. Enfin le sang cimenta le christianisme et la servitude. Vitikind lui-même, lassé de ses malheurs, fut obligé de recevoir le baptême, et de vivre désormais tributaire de son vainqueur.

(803, 804) Charles, pour mieux s'assurer du pays, transporta environ dix mille familles saxonnes en Flandre, en France, et dans Rome. Il établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus. On ne voit depuis lui aucun prince en Europe qui transporte ainsi des peuples malgré eux. Vous verrez de grandes émigrations, mais aucun souverain qui établisse ainsi des colonies suivant l'ancienne méthode romaine : c'est la preuve de l'excès du despotisme de contraindre ainsi les hommes à quitter le lieu de leur nais-

sance. Charles joignit à cette politique la cruauté de faire poignarder par des espions les Saxons qui voulaient retourner à leur culte. Souvent les conquérants ne sont cruels que dans la guerre : la paix amène des mœurs et des lois plus douces. Charlemagne, au contraire, fit des lois qui tenaient de l'inhumanité de ses conquêtes.

Il institua une juridiction plus abominable que l'inquisition ne le fut depuis, c'était la cour veimique, ou la cour de Westphalie, dont le siége subsista long-temps dans le bourg de Dormund. Les juges prononçaient peine de mort sur des délations secrètes, sans appeler les accusés. On dénonçait un Saxon, possesseur de quelques bestiaux, de n'avoir pas jeûné en carême; les juges le condamnaient, et on envoyait des assassins, qui l'exécutaient et qui saisissaient ses vaches. Cette cour étendit bientôt son pouvoir sur toute l'Allemagne : il n'y a point d'exemple d'une telle tyrannie, et elle était exercée sur des peuples libres : Daniel ne dit pas un mot de cette cour veimique; et Velli, qui a écrit sa sèche histoire, n'a pas été instruit de ce fait si public : et il appelle Charlemagne *religieux monarque, ornement de l'humanité!* C'est ainsi parmi nous que des auteurs gagés par des libraires écrivent l'histoire *!

* On peut voir dans les Capitulaires la loi par laquelle Charles établit la peine de mort contre les Saxons qui se cacheront pour ne

Ayant vu comment ce conquérant traita les Germains, observons comment il se conduisit avec les Arabes d'Espagne. Il arrivait déja parmi eux ce qu'on vit bientôt après en Allemagne, en France, et en Italie. Les gouverneurs se rendaient indépendants. Les émirs de Barcelone et ceux de Sarragosse s'étaient mis sous la protection de Pepin. L'émir de Sarragosse, nommé Ibnal Arabi, c'est-à-dire Ibnal l'Arabe, en 778, vient jusqu'à Paderborn prier Charlemagne de le soutenir contre son souverain. Le prince français prit le parti de ce musulman; mais il se donna bien garde de le faire chrétien. D'autres intérêts, d'autres soins. Il s'allie avec des Sarrasins contre des Sarrasins; mais, après quelques avantages sur les frontières d'Espagne, son arrière-garde est défaite à Roncevaux, vers les montagnes des Pyrénées, par les chrétiens mêmes de ces montagnes, mêlés aux musulmans. C'est là que périt Roland son neveu. Ce malheur est l'origine de ces fables qu'un moine écrivit au onzième siècle, sous le nom de l'archevêque Turpin, et qu'ensuite l'imagination de l'A-

point venir au baptême, ou qui mangeront de la chair en carême. Des fanatiques ignorants ont nié l'existence de cette loi, que Fleuri a eu la bonne foi de rapporter. Quant au tribunal veimique, établi par Charlemagne et détruit par Maximilien, on peut consulter l'article *Tribunal secret de Westphalie* dans l'*Encyclopédie*, tome XVI. On a eu soin d'y citer les historiens et les publicistes allemands qui ont parlé de cette pieuse institution de saint Charlemagne.

rioste a embellies. On ne sait point en quel temps Charles essuya cette disgrace, et on ne voit point qu'il ait tiré vengeance de sa défaite. Content d'assurer ses frontières contre des ennemis trop aguerris, il n'embrasse que ce qu'il peut retenir, et règle son ambition sur les conjonctures qui la favorisent.

CHAPITRE XVI.

Charlemagne, empereur d'Occident.

C'est à Rome et à l'empire d'Occident que cette ambition aspirait. La puissance des rois de Lombardie était le seul obstacle; l'Église de Rome, et toutes les Églises sur lesquelles elle influait, les moines déja puissants, les peuples déja gouvernés par eux, tout appelait Charlemagne à l'empire de Rome. Le pape Adrien, né Romain, homme d'un génie adroit et ferme, aplanit la route. D'abord il l'engage à répudier la fille du roi lombard Didier, chez qui l'infortunée belle-sœur de Charles s'était réfugiée avec ses enfants.

Les mœurs et les lois de ces temps-là n'étaient pas gênantes, du moins pour les princes. Charles avait épousé cette fille du roi des Lombards dans

le temps qu'il avait déja, dit-on, une autre femme. Il n'était pas rare d'en avoir plusieurs à-la-fois. Grégoire de Tours rapporte que les rois Gontran, Caribert, Sigebert, Chilpéric, avaient plus d'une épouse. Charles répudie la fille de Didier sans aucune raison, sans aucune formalité.

Le roi lombard, qui voit cette union fatale du roi et du pape contre lui, prend un parti courageux. Il veut surprendre Rome et s'assurer de la personne du pape; mais l'évêque habile fait tourner la guerre en négociation. Charles envoie des ambassadeurs pour gagner du temps. Il redemande au roi de Lombardie sa belle-sœur et ses deux neveux. Non seulement Didier refuse ce sacrifice, mais il veut faire sacrer rois ces deux enfants, et leur faire rendre leur héritage. Charlemagne vient de Thionville à Genève, tient dans Genève un de ces parlements qui, en tout pays, souscrivirent toujours aux volontés d'un conquérant habile. Il passe le mont Cenis, il entre dans la Lombardie. Didier, après quelques défaites, s'enferme dans Pavie, sa capitale; Charlemagne l'y assiége au milieu de l'hiver. La ville, réduite à l'extrémité, se rend après un siége de six mois (774). Ainsi finit ce royaume des Lombards, qui avaient détruit en Italie la puissance romaine, et qui avaient substitué leurs lois à celles des empereurs. Didier, le dernier de ces rois, fut conduit en

France dans le monastère de Corbie, où il vécut et mourut captif et moine, tandis que son fils allait inutilement demander des secours dans Constantinople à ce fantôme d'empire romain détruit en Occident par ses ancêtres. Il faut remarquer que Didier ne fut pas le seul souverain que Charlemagne enferma ; il traita ainsi un duc de Bavière et ses enfants.

La belle-sœur de Charles et ses deux enfants furent remis entre les mains du vainqueur. Les chroniqueurs ne nous apprennent point s'ils furent aussi confinés dans un monastère, ou mis à mort. Le silence de l'histoire sur cet événement est une accusation contre Charlemagne.

Il n'osait pas encore se faire souverain de Rome; il ne prit que le titre de roi d'Italie, tel que le portaient les Lombards. Il se fit couronner comme eux dans Pavie, d'une couronne de fer qu'on garde encore dans la petite ville de Monza. La justice s'administrait toujours à Rome au nom de l'empereur grec. Les papes recevaient de lui la confirmation de leur élection : c'était l'usage que le sénat écrivît à l'empereur, ou à l'exarque de Ravenne quand il y en avait un : « Nous vous sup-« plions d'ordonner la consécration de notre père « et pasteur. » On en donnait part au métropolitain de Ravenne. L'élu était obligé de prononcer deux professions de foi. Il y a loin de là à la tiare :

mais est-il quelque grandeur qui n'ait eu de faibles commencements?

Charlemagne prit, ainsi que Pepin, le titre de patrice, que Théodoric et Attila avaient aussi daigné prendre. Ainsi ce nom d'empereur, qui dans son origine ne désignait qu'un général d'armée, signifiait encore le maître de l'Orient et de l'Occident. Tout vain qu'il était, on le respectait, on craignait de l'usurper; on n'affectait que celui de patrice*, qui autrefois voulait dire sénateur romain.

Les papes, déja très puissants dans l'Église, très grands seigneurs à Rome, et possesseurs de plusieurs terres, n'avaient dans Rome même qu'une autorité précaire et chancelante. Le préfet, le peuple, le sénat, dont l'ombre subsistait, s'élevaient souvent contre eux. Les inimitiés des familles qui prétendaient au pontificat remplissaient Rome de confusion.

Les deux neveux d'Adrien conspirèrent contre Léon III son successeur, élu père et pasteur, selon l'usage, par le peuple et le clergé romain. Ils l'accusent de beaucoup de crimes; ils animent les Romains contre lui : on traîne en prison, on ac-

* Voltaire se trompe ici, ou au moins il confond le *patrice* avec le *patricien*. Les patrices furent institués par Constantin pour son frère Jules Constance, et leur titre était la première dignité après celle des consuls. Indépendamment de ces patrices, il y avait à Rome les patriciens ou familles patriciennes, issues des premiers sénateurs.

cable de coups à Rome celui qui était si respecté par-tout ailleurs. Il s'évade, il vient se jeter aux genoux du patrice Charlemagne à Paderborn. Ce prince, qui agissait déja en maître absolu, le renvoya avec une escorte et des commissaires pour le juger. Ils avaient ordre de le trouver innocent. Enfin Charlemagne, maître de l'Italie, comme de l'Allemagne et de la France, juge du pape, arbitre de l'Europe, vient à Rome à la fin de l'année 779. L'année commençait alors à Noël chez les Romains. Léon III le proclame empereur d'Occident pendant la messe, le jour de Noël, en 800. Le peuple joint ses acclamations à cette cérémonie. Charles feint d'être étonné; et notre abbé Velli, copiste de nos légendaires, dit que « rien « ne fut égal à sa surprise. » Mais la vérité est que tout était concerté entre lui et le pape, et qu'il avait apporté des présents immenses qui lui assuraient le suffrage de l'évêque et des premiers de Rome. On voit par des chartes accordées aux Romains en qualité de patrice qu'il avait déja brigué hautement l'empire; on y lit ces propres mots : « Nous espérons que notre munificence « pourra nous élever à la dignité impériale[1]. »

Voilà donc le fils d'un domestique, d'un de ces capitaines francs que Canstantin avait condamnés aux bêtes, élevé à la dignité de Constantin. D'un

[1] Voyez l'annaliste *Rerum Italicarum*, tome II.

côté un Franc, de l'autre une famille thrace, partagent l'empire romain. Tel est le jeu de la fortune.

On a écrit, et on écrit encore que Charles, avant même d'être empereur, avait confirmé la donation de l'exarchat de Ravenne, qu'il y avait ajouté la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette et de Bénévent, la Sicile, Venise, et qu'il déposa l'acte de cette donation sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de saint Pierre et saint Paul.

On pourrait mettre cette donation [1] à côté de celle de Constantin [2]. On ne voit point que jamais les papes aient posséde aucun de ces pays jusqu'au temps d'Innocent III. S'ils avaient eu l'exarchat, ils auraient été souverains de Ravenne et de Rome; mais dans le testament de Charlemagne, qu'Éginhard nous a conservé, ce monarque nomme, à la tête des villes métropolitaines qui lui appartiennent, Rome et Ravenne, auxquelles il fait des

[1] * Elle serait de l'an 774, suivant le récit d'Anastase; mais on sait positivement que, ni en 774, ni dans les années suivantes, les papes n'ont gouverné ou administré ni Bénévent, ni Venise, ni la Sicile, ni la Sardaigne, ni l'exarchat, ni la ville de Rome. Charlemagne, vainqueur et successeur des rois lombards, ajouta à son titre de patrice des Romains celui de roi d'Italie. La souveraineté demeurait entre ses mains: il l'exerça par lui-même ou par ses délégués, reçut les hommages des pontifes de Rome, et s'investit du droit de confirmer leur élection. (D.)

[2] Voyez les *Éclaircissements*.

présents. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne, qu'il ne possédait pas; ni le duché de Bénévent, dont il avait à peine la souveraineté; encore moins Venise, qui ne le reconnaissait pas pour empereur. Le duc de Venise reconnaissait alors, pour la forme, l'empereur d'Orient, et en recevait le titre d'*hypatos*. Les lettres du pape Adrien parlent des patrimoines de Spolette et de Bénévent; mais ces patrimoines ne se peuvent entendre que des domaines que les papes possédaient dans ces deux duchés. Grégoire VII lui-même avoue dans ses lettres que Charlemagne donnait douze cents livres de pension au Saint-Siége. Il n'est guère vraisemblable qu'il eût donné un tel secours à celui qui aurait possédé tant de belles provinces. Le Saint-Siége n'eut Bénévent que long-temps après, par la concession très équivoque qu'on croit que l'empereur Henri-le-Noir lui en fit vers l'an 1047. Cette concession se réduisit à la ville, et ne s'étendit point jusqu'au duché. Il ne fut point question de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'est que du temps de Charlemagne les papes obtinrent en propriété une partie de la Marche d'Ancône, outre les villes, les chateaux, et les bourgs qu'ils avaient dans les autres pays. Voici sur quoi je pourrais me fonder.

Lorsque l'empire d'Occident se renouvela dans la famille des Othons, au dixième siècle, Othon III assigna particulièrement au Saint-Siége la Marche d'Ancône, en confirmant toutes les concessions faites à cette Église[1] : il paraît donc que Charlemagne avait donné cette Marche, et que les troubles survenus depuis en Italie avaient empêché les papes d'en jouir. Nous verrons qu'ils perdirent ensuite le domaine utile de ce petit pays sous l'empire de la maison de Souabe. Nous les verrons tantôt grands terriens, tantôt dépouillés presque de tout, comme plusieurs autres souverains. Qu'il nous suffise de savoir qu'ils possèdent aujourd'hui la souveraineté reconnue d'un pays de cent quatre-vingts grands milles d'Italie en longueur, des portes de Mantoue aux confins de l'Abruzze, le long de la mer Adriatique, et qu'ils en ont plus de cent milles en largeur depuis Civita-Vecchia jusqu'au rivage d'Ancône, d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, et souvent combattre, pour s'assurer cette domination.

Tandis que Charlemagne devenait empereur d'Occident, régnait en Orient cette impératrice Irène, fameuse par son courage et par ses crimes, qui avait fait mourir son fils unique après lui avoir arraché les yeux. Elle eût voulu perdre

[1] On prétend que cet acte d'Othon est faux, ce qui réduirait cette opinion à une simple tradition.

Chalemagne; mais, trop faible pour lui faire la guerre, elle voulut, dit-on, l'épouser, et réunir les deux empires. Ce mariage est une idée chimérique. Une révolution chasse Irène d'un trône qui lui avait tant coûté (802). Charles n'eut donc que l'empire d'Occident. Il ne posséda presque rien dans les Espagnes; car il ne faut pas compter pour domaine le vain hommage de quelques Sarrasins. Il n'avait rien sur les côtes d'Afrique. Tout le reste était sous sa domination.

S'il eût fait de Rome sa capitale, si ses successeurs y eussent fixé leur principal séjour, et surtout si l'usage de partager ses états à ses enfants n'eût point prévalu chez les barbares, il est vraisemblable qu'on eût vu renaître l'empire romain. Tout concourut depuis à démembrer ce vaste corps, que la valeur et la fortune de Charlemagne avaient formé; mais rien n'y contribua plus que ses descendants.

Il n'avait point de capitale : seulement Aix-la-Chapelle était le séjour qui lui plaisait le plus. Ce fut là qu'il donna des audiences, avec le faste le plus imposant, aux ambassadeurs des califes et à ceux de Constantinople. D'ailleurs il était toujours en guerre ou en voyage, ainsi que vécut Charles-Quint long-temps après lui. Il partagea ses états, et même de son vivant, comme tous les rois de ce temps-là.

Mais enfin, quand de ses fils qu'il avait désignés pour régner il ne resta plus que ce Louis si connu sous le nom de Débonnaire, auquel il avait déja donné le royaume d'Aquitaine, il l'associa à l'empire dans Aix-la-Chapelle, et lui commanda de prendre lui-même sur l'autel la couronne impériale, pour faire voir au monde que cette couronne n'était due qu'à la valeur du père et au mérite du fils, et comme s'il eût pressenti qu'un jour les ministres de l'autel voudraient disposer de ce diadème.

Il avait raison de déclarer son fils empereur de son vivant; car cette dignité, acquise par la fortune de Charlemagne, n'était point assurée au fils par le droit d'héritage. Mais en laissant l'empire à Louis, et en donnant l'Italie à Bernard, fils de son fils Pepin, ne déchirait-il pas lui-même cet empire qu'il voulait conserver à sa postérité? N'était-ce pas armer nécessairement ses successeurs les uns contre les autres? Était-il à présumer que le neveu, roi d'Italie, obéirait à son oncle empereur, ou que l'empereur voudrait bien n'être pas le maître en Italie?

Charlemagne mourut en 814, avec la réputation d'un empereur aussi heureux qu'Auguste, aussi guerrier qu'Adrien, mais non tel que les Trajan et les Antonins, auxquels nul souverain n'a été comparable.

Il y avait alors en Orient un prince qui l'égalait en gloire comme en puissance; c'était le célèbre calife Aaron-al-Raschild, qui le surpassa beaucoup en justice, en science, en humanité.

J'ose presque ajouter à ces deux hommes illustres le pape Adrien, qui, dans un rang moins élevé, dans une fortune presque privée, et avec des vertus moins héroïques, montra une prudence à laquelle ses successeurs ont dû leur agrandissement.

La curiosité des hommes, qui pénètre dans la vie privée des princes, a voulu savoir jusqu'au détail de la vie de Charlemagne, et jusqu'au secret de ses plaisirs. On a écrit qu'il avait poussé l'amour des femmes jusqu'à jouir de ses propres filles. On en a dit autant d'Auguste; mais qu'importe au genre humain le détail de ces faiblesses qui n'ont influé en rien sur les affaires publiques? L'Église a mis au nombre des saints cet homme qui répandit tant de sang, qui dépouilla ses neveux, et qui fut soupçonné d'inceste.

J'envisage son règne par un endroit plus digne de l'attention d'un citoyen. Les pays qui composent aujourd'hui la France et l'Allemagne jusqu'au Rhin furent tranquilles pendant près de cinquante ans, et l'Italie pendant treize, depuis son avénement à l'empire. Point de révolution, point de calamité pendant ce demi-siècle, qui

par-là est unique. Un bonheur si long ne suffit pas pourtant pour rendre aux hommes la politesse et les arts. La rouille de la barbarie était trop forte, et les âges suivants l'épaissirent encore.

CHAPITRE XVII.

Mœurs, gouvernement, et usages, vers le temps de Charlemagne.

Je m'arrête à cette célèbre époque pour considérer les usages, les lois, la religion, les mœurs qui régnaient alors. Les Francs avaient toujours été des barbares; et le furent encore après Charlemagne. Remarquons attentivement que Charlemagne paraissait ne se point regarder comme un Franc[1]. La race de Clovis et de ses compagnons francs fut toujours distincte des Gaulois. L'Allemand Pepin et Karl son fils furent distincts des Francs. Vous en trouverez la preuve dans le capitulaire de Karl ou Charlemagne, concernant ses métairies, art. 4 : « Si les Francs commettent

[1] * Cette observation de Voltaire nous paraît fort exacte, quoique M. Thierry, dans ses Lettres sur l'histoire de France, récemment publiées, compte Charlemagne et les monarques de sa race au nombre des rois francs. (D.)

« quelque délit dans nos possessions, qu'ils soient « jugés suivant leur loi. » Il semble par cet ordre que les Francs alors n'étaient pas regardés comme la nation de Charlemagne. A Rome la race carlovingienne passa toujours pour allemande. Le pape Adrien IV, dans sa lettre aux archevêques de Mayence, de Cologne, et de Trèves, s'exprime en ces termes remarquables : « L'empire fut trans- « féré des Grecs aux Allemands ; leur roi ne fut « empereur qu'après avoir été couronné par le « pape... tout ce que l'empereur possède il le « tient de nous. Et comme Zacharie donna l'em- « pire grec aux Allemands, nous pouvons donner « celui des Allemands aux Grecs. »

Cependant en France le nom de Franc prévalut toujours. La race de Charlemagne fut souvent appelée *Franca* dans Rome même et à Constantinople. La cour grecque désignait, même du temps des Othons, les empereurs d'Occident par le nom d'usurpateurs francs, barbares francs : elle affectait pour ces Francs un mépris qu'elle n'avait pas.

Le règne seul de Charlemagne eut une lueur de politesse qui fut probablement le fruit du voyage de Rome, ou plutôt de son génie.

Ses prédécesseurs ne furent illustres que par des déprédations : ils détruisirent des villes, et n'en fondèrent aucune. Les Gaulois avaient été

heureux d'être vaincus par les Romains. Marseille, Arles, Autun, Lyon, Tréves, étaient des villes florissantes qui jouissaient paisiblement de leurs lois municipales, subordonnées aux sages lois romaines : un grand commerce les animait. On voit, par une lettre d'un proconsul à Théodose, qu'il y avait dans Autun et dans sa banlieue vingt-cinq mille chefs de famille. Mais, dès que les Bourguignons, les Goths, les Francs, arrivent dans la Gaule, on ne voit plus de grandes villes peuplées. Les cirques, les amphithéâtres, construits par les Romains jusqu'au bord du Rhin, sont démolis ou négligés. Si la criminelle et malheureuse reine Brunehaut conserve quelques lieues de ces grands chemins qu'on n'imita jamais, on en est encore étonné.

Qui empêchait ces nouveaux venus de bâtir des édifices réguliers sur des modèles romains? Ils avaient la pierre, le marbre, et de plus beaux bois que nous. Les laines fines couvraient les troupeaux anglais et espagnols comme aujourd'hui : cependant les beaux draps ne se fabriquaient qu'en Italie. Pourquoi le reste de l'Europe ne fesait-il venir aucune des denrées de l'Asie? Pourquoi toutes les commodités qui adoucissent l'amertume de la vie étaient-elles inconnues, sinon parceque les sauvages qui passèrent le Rhin rendirent les autres peuples sauvages?

Qu'on en juge par ces lois saliques, ripuaires, bourguignonnes, que Charlemagne lui-même confirma, ne pouvant les abroger. La pauvreté et la rapacité avaient évalué à prix d'argent la vie des hommes, la mutilation des membres, le viol, l'inceste, l'empoisonnement. Quiconque avait quatre cents sous, c'est-à-dire quatre cents écus du temps, à donner, pouvait tuer impunément un évêque. Il en coûtait deux cents sous pour la vie d'un prêtre, autant pour le viol, autant pour avoir empoisonné avec des herbes. Une sorcière qui avait mangé de la chair humaine en était quitte pour deux cents sous; et cela prouve qu'alors les sorcières ne se trouvaient pas seulement dans la lie du peuple, comme dans nos derniers siècles, mais que ces horreurs extravagantes étaient pratiquées chez les riches. Les combats et les épreuves décidaient, comme nous le verrons, de la possession d'un héritage, de la validité d'un testament. La jurisprudence était celle de la férocité et de la superstition.

Qu'on juge des mœurs des peuples par celles des princes. Nous ne voyons aucune action magnanime. La religion chrétienne, qui devait humaniser les hommes, n'empêche point le roi Clovis de faire assassiner les petits régas, ses voisins et ses parents. Les deux enfants de Clodomir sont massacrés dans Paris, en 533, par un Childebert et un Clotaire, ses oncles, qu'on appelle rois de

France; et Clodoald, le frère de ces innocents égorgés, est invoqué sous le nom de saint Cloud, parcequ'on l'a fait moine. Un jeune barbare, nommé Chram, fait la guerre à Clotaire son père, réga d'une partie de la Gaule. Le père fait brûler son fils avec tous ses amis prisonniers en 559.

Sous un Chilpéric, roi de Soissons, en 562, les sujets esclaves désertent ce prétendu royaume, lassés de la tyrannie de leur maître, qui prenait leur pain et leur vin, ne pouvant prendre l'argent qu'ils n'avaient pas. Un Sigebert, un autre Chilpéric, sont assassinés. Brunehaut, d'arienne devenue catholique, est accusée de mille meurtres; et un Clotaire II, non moins barbare qu'elle, la fait traîner, dit-on, à la queue d'un cheval dans son camp, et la fait mourir par ce nouveau genre de supplice, en 616. Si cette aventure n'est pas vraie, il est du moins prouvé qu'elle a été crue comme une chose ordinaire, et cette opinion même atteste la barbarie du temps. Il ne reste de monuments de ces âges affreux que des fondations de monastères, et un confus souvenir de misère et de brigandages. Figurez-vous des déserts où les loups, les tigres, et les renards, égorgent un bétail épars et timide; c'est le portrait de l'Europe pendant tant de siècles.

Il ne faut pas croire que les empereurs reconnussent pour rois ces chefs sauvages qui domi-

naient en Bourgogne, à Soissons, à Paris, à Metz, à Orléans; jamais ils ne leur donnèrent le titre de *basileus*. Ils ne le donnèrent pas même à Dagobert II, qui réunissait sous son pouvoir toute la France occidentale jusque auprès du Weser. Les historiens parlent beaucoup de la magnificence de ce Dagobert [1], et ils citent en preuve l'orfèvre saint Éloi, qui arriva, dit-on, à la cour avec une ceinture garnie de pierreries; c'est-à-dire qu'il vendait des pierreries, et qu'il les portait à sa ceinture. On parle des édifices magnifiques qu'il fit construire; où sont-ils? la vieille église de Saint-Paul n'est qu'un petit monument gothique. Ce qu'on connaît de Dagobert, c'est qu'il avait à-la-fois trois épouses, qu'il assemblait des conciles, et qu'il tyrannisait son pays.

Sous lui, un marchand de Sens, nommé Samon, va trafiquer en Germanie. Il passe jusque chez les Slaves, barbares qui dominaient vers la Pologne et la Bohême. Ces autres sauvages sont si étonnés de voir un homme qui a fait tant de chemin pour leur apporter les choses dont ils manquent qu'ils le font roi. Ce Samon fit, dit-on, la guerre à Dagobert; et si le roi des Francs eut

[1] * Dagobert, contemporain de saint Éloi, est ordinairement considéré comme le premier et non le second de son nom : il régna de 628 à 638. On appelle Dagobert II celui qui fut roi d'Austrasie depuis 674 jusqu'en 679. (D.)

trois femmes le nouveau roi slavon en eut quinze.

C'est sous ce Dagobert que commence l'autorité des maires du palais. Après lui viennent les rois fainéants, la confusion, le despotisme de ces maires. C'est du temps de ces maires, au commencement du huitième siècle, que les Arabes, vainqueurs de l'Espagne, pénétrent jusqu'à Toulouse, prennent la Guienne, ravagent tout jusqu'à la Loire, et sont près d'enlever les Gaules entières aux Francs, qui les avaient enlevées aux Romains. Jugez en quel état devaient être alors les peuples, l'Église, et les lois.

Les évêques n'eurent aucune part au gouvernement jusqu'à Pepin ou Pipin, père de Charles Martel, et grand-père de l'autre Pepin qui se fit roi. Les évêques n'assistaient point aux assemblées de la nation franque. Ils étaient tous ou Gaulois ou Italiens, peuples regardés comme serfs. En vain l'évêque Remi, qui baptisa Clovis, avait écrit à ce roi sicambre cette fameuse lettre où l'on trouve ces mots : « Gardez-vous bien sur-tout de « prendre la préséance sur les évêques ; prenez « leurs conseils : tant que vous serez en intelli- « gence avec eux, votre administration sera fa- « cile. » Ni Clovis ni ses successeurs ne firent du clergé un ordre de l'état : le gouvernement ne fut que militaire. On ne peut mieux le comparer qu'à celui d'Alger et de Tunis, gouvernés par un chef

et une milice. Seulement les rois consultaient quelquefois les évêques quand ils avaient besoin d'eux.

Mais quand les majordomes ou maires de cette milice usurpèrent insensiblement le pouvoir, ils voulurent cimenter leur autorité par le crédit des prélats et des abbés, en les appelant aux assemblées du Champ-de-Mai.

Ce fut, selon les annales de Metz, en 692, que le maire Pepin, premier du nom, procura cette prérogative au clergé : époque bien négligée par la plupart des historiens, mais époque très considérable, et premier fondement du pouvoir temporel des évêques et des abbés en France et en Allemagne.

CHAPITRE XVIII.

Suite des usages du temps de Charlemagne, et avant lui. S'il était despotique, et le royaume héréditaire.

On demande si Charlemagne, ses prédécesseurs, et ses successeurs, étaient despotiques, et si leur royaume était héréditaire par le droit de ces temps-là? Il est certain que par le fait Charlemagne était despotique, et que par conséquent son royaume fut héréditaire, puisqu'il déclare

son fils empereur en plein parlement. Le droit est un peu plus incertain que le fait; voici sur quoi tous les droits étaient alors fondés.

Les habitants du Nord et de la Germanie étaient originairement des peuples chasseurs; et les Gaulois, soumis par les Romains, étaient agriculteurs ou bourgeois. Des peuples chasseurs, toujours armés, doivent nécessairement subjuguer des laboureurs et des pasteurs occupés toute l'année de leurs travaux continuels et pénibles, et encore plus aisément des bourgeois paisibles dans leurs foyers. Ainsi les Tartares ont asservi l'Asie; ainsi les Goths sont venus à Rome. Toutes les hordes de Tartares et de Goths, de Huns, de Vandales, et de Francs, avaient des chefs. Ces chefs d'émigrants étaient élus à la pluralité des voix, et cela ne pouvait être autrement; car quel droit pourrait avoir un voleur de commander à ses camarades? Un brigand habile et hardi, surtout heureux, dut à la longue acquérir beaucoup d'empire sur des brigands subordonnés, moins habiles, moins hardis, et moins heureux que lui. Ils avaient tous également part au butin; et c'est la loi la plus inviolable de tous les premiers peuples conquérants. Si on avait besoin de preuve pour faire connaître cette première loi des barbares, on la trouverait aisément dans l'exemple de ce guerrier franc qui ne voulut jamais per-

mettre que Clovis ôtât du butin général un vase de l'église de Reims, et qui fendit le vase à coups de hache, sans que le chef osât l'en empêcher.

Clovis devint despotique à mesure qu'il devint puissant; c'est la marche de la nature humaine. Il en fut ainsi de Charlemagne; il était fils d'un usurpateur. Le fils du roi légitime était rasé et condamné à dire son bréviaire dans un couvent de Normandie. Il était donc obligé à de très grands ménagements devant une nation de guerriers assemblée en parlement. « Nous vous avertissons, « dit-il dans un de ses capitulaires, qu'en consi- « dération de notre humilité et de notre obéis- « sance à vos conseils, que nous vous rendons « par la crainte de Dieu, vous nous conserviez « l'honneur que Dieu nous a accordé, comme vos « ancêtres l'ont fait à l'égard de nos ancêtres. »

Ses ancêtres se réduisaient à son père, qui avait envahi le royaume; lui-même avait usurpé le partage de son frère, et avait dépouillé ses neveux. Il flattait les seigneurs en parlement; mais, le parlement dissous, malheur à quiconque eût bravé ses volontés!

Quant à la succession, il est naturel qu'un chef de conquérants les ait engagés à élire son fils pour son successeur. Cette coutume d'élire, devenue avec le temps plus légale et plus consacrée, se maintient encore de nos jours dans l'empire d'Al-

lemagne. L'élection était si bien regardée comme un droit du peuple conquérant que, lorsque Pepin usurpa le royaume des Francs sur le roi dont il était le domestique, le pape Étienne, avec lequel cet usurpateur était d'accord, prononça une excommunication contre ceux qui éliraient pour roi un autre qu'un descendant de la race de Pepin. Cette excommunication était à la vérité un grand exemple de superstition, comme l'entreprise de Pepin était un exemple d'audace; mais cette superstition même est une preuve du droit d'élire; elle fait voir encore que la nation conquérante élisait, parmi les descendants d'un chef, celui qui lui plaisait davantage. Le pape ne dit pas : Vous élirez les premiers-nés de la maison de Pepin; mais: « Vous ne choisirez point ailleurs que « dans sa maison. »

Charlemagne dit dans un capitulaire: « Si de « l'un des trois princes mes enfants il naît un fils « tel que la nation le veuille pour succéder à son « père, nous voulons que ses oncles y consentent. » Il est évident, par ce titre et par plusieurs autres, que la nation des Francs eut, du moins en apparence, le droit d'élection. Cet usage a été d'abord celui de tous les peuples, dans toutes les religions et dans tous les pays. On le voit s'établir chez les Juifs, chez les autres Asiatiques, chez les Romains. Les premiers successeurs de Mahomet

sont élus; les soudans d'Égypte, les premiers miramolins, ne régnent que par ce droit, et ce n'est qu'avec le temps qu'un état devient purement héréditaire. Le courage, l'habileté, et le besoin, font toutes les lois.

CHAPITRE XIX.

Suite des usages du temps de Charlemagne. Commerce, finances, sciences.

Charles Martel, usurpateur et soutien du pouvoir suprême dans une grande monarchie, vainqueur des conquérants arabes, qu'il repoussa jusqu'en Gascogne, n'est cependant appelé que sous-roitelet, *subregulus*, par le pape Grégoire II, qui implore sa protection contre les rois lombards. Il se dispose à aller secourir l'Église romaine; mais il pille en attendant l'Église des Francs, il donne les biens des couvents à ses capitaines, il tient son roi Thierri en captivité. Pepin, fils de Charles Martel, lassé d'être *subregulus*, se fait roi, et reprend l'usage des parlements francs. Il a toujours des troupes aguerries sous le drapeau; et c'est à cet établissement que Charlemagne doit toutes ses conquêtes. Ces troupes se levaient par des ducs, gouverneurs des provinces,

comme elles se lèvent aujourd'hui chez les Turcs par les béglierbeys. Ces ducs avaient été institués en Italie par Dioclétien. Les comtes, dont l'origine me paraît du temps de Théodose, commandaient sous les ducs, et assemblaient les troupes, chacun dans son canton. Les métairies, les bourgs, les villages, fournissaient un nombre de soldats proportionné à leurs forces. Douze métairies donnaient un cavalier armé d'un casque et d'une cuirasse; les autres soldats n'en portaient point: mais tous avaient le bouclier carré long, la hache d'armes, le javelot, et l'épée. Ceux qui se servaient de flèches étaient obligés d'en avoir au moins douze dans leur carquois. La province qui fournissait la milice lui distribuait du blé, et les provisions nécessaires pour six mois: le roi en fournissait pour le reste de la campagne. On fesait la revue au 1er de mars ou au 1er de mai. C'est d'ordinaire dans ces temps qu'on tenait les parlements.

Dans les siéges on employait le belier, la baliste, la tortue, et la plupart des machines des Romains. Les seigneurs, nommés barons, leudes, richeomes, composaient, avec leurs suivants, le peu de cavalerie qu'on voyait alors dans les armées. Les musulmans d'Afrique et d'Espagne avaient plus de cavaliers.

Charles avait des forces navales, c'est-à-dire de grands bateaux aux embouchures de toutes les

grandes rivières de son empire. Avant lui on ne les connaissait pas chez les barbares : après lui on les ignora long-temps. Par ce moyen, et par sa police guerrière, il arrêta les inondations des peuples du Nord : il les contint dans leurs climats glacés; mais, sous ses faibles descendants, ils se répandirent dans l'Europe.

Les affaires générales se réglaient dans des assemblées qui représentaient la nation. Sous lui, ses parlements n'avaient d'autre volonté que celle d'un maître qui savait commander et persuader.

Il fit fleurir le commerce, parcequ'il était le maître des mers ; ainsi les marchands des côtes de Toscane et ceux de Marseille allaient trafiquer à Constantinople chez les chrétiens, et au port d'Alexandrie chez les musulmans, qui les recevaient, et dont ils tiraient les richesses de l'Asie.

Venise et Gênes, si puissantes depuis par le négoce, n'attiraient pas encore à elles les richesses des nations; mais Venise commençait à s'enrichir, et à s'agrandir. Rome, Ravenne, Milan, Lyon, Arles, Tours, avaient beaucoup de manufactures d'étoffes de laine. On damasquinait le fer, à l'exemple de l'Asie : on fabriquait le verre ; mais les étoffes de soie n'étaient tissues dans aucune ville de l'empire d'Occident.

Les Vénitiens commençaient à les tirer de Constantinople; mais ce ne fut que près de quatre

cents ans après Charlemagne que les princes normands établirent à Palerme une manufacture de soie. Le linge était peu commun. Saint Boniface, dans une lettre à un évêque d'Allemagne, lui mande qu'il lui envoie du drap à longs poils pour se laver les pieds. Probablement ce manque de linge était la cause de toutes ces maladies de la peau, connues sous le nom de *lèpre*, si générales alors; car les hôpitaux nommés *léproseries* étaient déja très nombreux.

La monnaie avait à-peu-près la même valeur que celle de l'empire romain depuis Constantin. Le sou d'or était le *solidum* romain. Ce sou d'or équivalait à quarante deniers d'argent fin. Ces deniers, tantôt plus forts, tantôt plus faibles, pesaient, l'un portant l'autre, trente grains.

Le sou d'or vaudrait aujourd'hui, en 1778, environ quatorze livres six sous trois deniers, le denier d'argent à-peu-près sept sous un denier sept huitièmes, monnaie de compte.

Il faut toujours, en lisant les histoires, se ressouvenir qu'outre ces monnaies réelles d'or et d'argent, on se servait dans le calcul d'une autre dénomination. On s'exprimait souvent en monnaie de compte, monnaie fictive, qui n'était, comme aujourd'hui, qu'une manière de compter.

Les Asiatiques et les Grecs comptaient par mines et par talents, les Romains par grands ses-

terces, sans qu'il y eût aucune monnaie qui valût un grand sesterce ou un talent.

La livre numéraire, du temps de Charlemagne, était réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. Cette livre se divisait numériquement en vingt parties. Il y avait, à la vérité, des sous d'argent semblables à nos écus, dont chacun pesait la vingtième, vingt-deuxième, ou vingt-quatrième partie d'une livre de douze onces; et ce sou se divisait comme le nôtre en douze deniers. Mais Charlemagne ayant ordonné que le sou d'argent serait précisément la vingtième partie de douze onces, on s'accoutuma à regarder dans les comptes numéraires vingt sous comme une livre.

Pendant deux siécles les monnaies restèrent sur le pied où Charlemagne les avait mises; mais, petit à petit, les rois, dans leurs besoins, tantôt chargèrent les sous d'alliage, tantôt en diminuèrent le poids, de sorte que, par un changement qui est peut-être la honte des gouvernements de l'Europe, ce sou, qui était autrefois une piéce d'argent du poids d'environ cinq gros, n'est plus qu'une légère piéce de cuivre avec un onzième d'argent tout au plus; et la livre, qui était le signe représentatif de douze onces d'argent, n'est plus en France que le signe représentatif de vingt de nos sous de cuivre. Le denier, qui était la deux cent quarantième partie d'une livre d'argent de

douze onces, n'est plus que le tiers de cette vile monnaie qu'on appelle un liard. Supposé donc qu'une ville de France dût à une autre, au temps de Charlemagne, cent vingt sous ou solides de rente, soixante-douze onces d'argent, elle s'acquitterait aujourd'hui de sa dette, en payant ce que nous appelons un écu de six francs.

La livre de compte des Anglais, celle des Hollandais, ont moins varié. Une livre sterling d'Angleterre vaut environ vingt-deux francs de France, et une livre de compte hollandaise vaut environ douze francs de France : ainsi les Hollandais se sont écartés moins que les Français de la loi primitive, et les Anglais encore moins.

Toutes les fois donc que l'histoire nous parle de monnaie sous le nom de livres, nous n'avons qu'à examiner ce que valait la livre au temps et dans le pays dont on parle, et la comparer à la valeur de la nôtre. Nous devons avoir la même attention en lisant l'histoire grecque et romaine. C'est par exemple un très grand embarras pour le lecteur d'être obligé de réformer toujours les comptes qui se trouvent dans l'*Histoire ancienne* d'un célèbre professeur de l'université de Paris *, dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleuri, et dans tant d'autres auteurs utiles. Quand ils veulent exprimer en monnaie de France les talents, les mines,

* Rollin.

les sesterces, ils se servent toujours de l'évaluation que quelques savants ont faite avant la mort du grand Colbert. Mais le marc de huit onces, qui valait vingt-six francs et dix sous dans les premiers temps du ministère de Colbert, vaut depuis longtemps quarante-neuf livres seize sous, ce qui fait une différence de près de la moitié. Cette différence, qui a été quelquefois beaucoup plus grande, pourra augmenter ou être réduite. Il faut songer à ces variations; sans quoi on aurait une idée très fausse des forces des anciens états, de leur commerce, de la paie de leurs soldats, et de toute leur économie.

Il paraît qu'il y avait alors huit fois moins d'espèces circulantes en Italie, et vers les bords du Rhin, qu'il ne s'en trouve aujourd'hui. On n'en peut guère juger que par le prix des denrées nécessaires à la vie; et je trouve la valeur de ces denrées, du temps de Charlemagne, huit fois moins chère qu'elle ne l'est de nos jours. Vingt-quatre livres de pain blanc valaient un denier d'argent, par les capitulaires. Ce denier était la quarantième partie d'un sou d'or, qui valait environ quatorze livres six sous de notre monnaie d'aujourd'hui. Ainsi la livre de pain revenait à un liard et quelque chose; ce qui est en effet la huitième partie de notre prix ordinaire.

Dans les pays septentrionaux l'argent était beau-

coup plus rare : le prix d'un bœuf y fut fixé, par exemple, à un sou d'or. Nous verrons dans la suite comment le commerce et les richesses se sont étendus de proche en proche.

Les sciences et les beaux-arts ne pouvaient avoir que des commencements bien faibles dans ces vastes pays tout sauvages encore. Éginhard, secrétaire de Charlemagne, nous apprend que ce conquérant ne savait pas signer son nom. Cependant il conçut, par la force de son génie, combien les belles-lettres étaient nécessaires. Il fit venir de Rome des maîtres de grammaire et d'arithmétique. Les ruines de Rome fournissent tout à l'Occident, qui n'est pas encore formé. Alcuin, cet Anglais alors fameux, et Pierre de Pise, qui enseigna un peu de grammaire à Charlemagne, avaient tous deux étudié à Rome.

Il y avait des chantres dans les églises de France; et ce qui est à remarquer, c'est qu'ils s'appelaient *chantres gaulois*. La race des conquérants francs n'avait cultivé aucun art. Ces Gaulois prétendaient, comme aujourd'hui, disputer du chant avec les Romains. La musique grégorienne, qu'on attribue à saint Grégoire, surnommé *le Grand*, n'était pas sans mérite, et avait quelque dignité dans sa simplicité. Les chantres gaulois, qui n'avaient point l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant, et préten-

daient l'avoir embelli. Charlemagne, dans un de ses voyages en Italie, les obligea de se conformer à la musique de leurs maîtres. Le pape Adrien leur donna des livres de chant notés; et deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un dans Metz, l'autre dans Soissons. Il fallut encore envoyer des orgues de Rome.

Il n'y avait point d'horloge sonnante dans les villes de son empire, et il n'y en eut que vers le treizième siècle. De là vient l'ancienne coutume qui se conserve encore en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit. Le présent que le calife Aaron-al-Raschild fit à Charlemagne d'une horloge sonnante fut regardé comme une merveille. A l'égard des sciences de l'esprit, de la saine philosophie, de la physique, de l'astronomie, des principes de la médecine, comment auraient-elles pu être connues? elles ne viennent que de naître parmi nous.

On comptait encore par nuits, et de là vient qu'en Angleterre on dit encore *sept nuits,* pour signifier une semaine, et *quatorze nuits* pour deux semaines. La langue romance commençait à se former du mélange du latin avec le tudesque. Ce langage est l'origine du français, de l'espagnol, et de l'italien. Il dura jusqu'au temps de Frédé-

ric II, et on le parle encore dans quelques villages des Grisons, et vers la Suisse[1].

Les vêtements, qui ont toujours changé en

[1] * Il y a peu de précision dans ce que Voltaire dit ici de la *langue romance*. On appela *romana rustica* le latin corrompu que parlaient les gens du peuple et sur-tout les habitants des campagnes au quatrième et au cinquième siècles de l'ère vulgaire. Depuis on supprima, pour abréger, l'épithète *rustica*, et l'on désigna par le nom de *langue romane* ou de *romance* le langage barbare d'une partie des habitants de l'Europe. M. Raynouard pense qu'il s'est formé une langue romane générale et primitive, qui a eu sa grammaire propre, et qui doit être considérée comme intermédiaire entre le latin ancien et les idiomes vulgaires de l'Europe latine. Dans ce système, le français, l'italien, l'espagnol, et le portugais, seraient nés immédiatement, non du latin, mais de la langue romane régularisée, ou provençale. Il est permis de présumer que le latin s'est déformé à-la-fois de plusieurs manières différentes dans les divers pays, et qu'ainsi *romana rustica* n'était qu'un nom générique appliqué à beaucoup de jargons distincts. La langue des Romains s'est associée non seulement aux langues celtiques et ibériennes; mais aussi, quoique dans une plus faible proportion, à des idiomes de la famille germanique ou tudesque. Voilà comment tiennent à la *romana rustica* les langues modernes qui sont devenues régulières, particulièrement l'italienne, l'espagnole, la portugaise, et la française; et plus encore les patois qui depuis le moyen âge se sont maintenus, plus ou moins modifiés, en divers cantons de l'Europe occidentale et moyenne, *dans quelques villages des Grisons et vers la Suisse*, comme ailleurs.

En France, le terme de langue romane ou romance a été employé de deux manières. D'une part, il a désigné tous les idiomes vulgaires du moyen âge, tant au midi qu'au nord de la Loire. De l'autre, il a été plus spécialement réservé au provençal, à la langue d'oc, et à ses divers dialectes depuis la rive gauche de la Loire jusqu'aux Pyrénées et aux Alpes. Dans ce second sens, la langue romane est celle des troubadours; dans le premier, elle est une dénomination commune aux différents idiomes des troubadours et des trouvères. (D.)

Occident depuis la ruine de l'empire romain, étaient courts, excepté aux jours de cérémonie, où la saie était couverte d'un manteau souvent doublé de pelleterie. On tirait, comme aujourd'hui, ces fourrures du Nord, et sur-tout de la Russie. La chaussure des Romains s'était conservée. On remarque que Charlemagne se couvrait les jambes de bandes entrelacées en forme de brodequins, comme en usent encore les montagnards d'Écosse, seul peuple chez qui l'habillement guerrier des Romains s'est conservé jusqu'à nos jours.

CHAPITRE XX.

De la religion du temps de Charlemagne.

Si nous tournons à présent les yeux sur les maux que les hommes s'attirèrent quand ils firent de la religion un instrument de leurs passions, sur les usages consacrés, sur les abus de ces usages, la querelle des *Iconoclastes* et des *Iconolâtres* est d'abord ce qui présente le plus grand objet.

L'impératrice Irène, tutrice de son malheureux fils Constantin Porphyrogénète, pour se frayer le chemin à l'empire, flatte le peuple et les moines, à qui le culte des images, proscrit par

tant d'empereurs depuis Léon-l'Isaurien, plaisait encore. Elle y était elle-même attachée, parceque son mari les avaient eues en horreur. On avait persuadé à Irène que, pour gouverner son époux, il fallait mettre sous le chevet de son lit les images de certaines saintes. La crédulité entre même dans les esprits politiques. L'empereur son mari avait puni les auteurs de cette superstition. Irène, après la mort de son mari, donne un libre cours à son goût, et à son ambition. Voilà ce qui assemble, en 786, le second concile de Nicée, septième concile œcuménique, commencé d'abord à Constantinople. Elle fait élire pour patriarche un laïque, secrétaire d'état, nommé Taraise. Il y avait eu autrefois quelques exemples de séculiers élevés ainsi à l'évêché sans passer par les autres grades; mais alors cette coutume ne subsistait plus.

Ce patriarche ouvrit le concile. La conduite du pape Adrien est très remarquable : il n'anathématise pas ce secrétaire d'état qui se fait patriarche ; il proteste seulement avec modestie, dans ses lettres à Irène, contre le titre de patriarche universel ; mais il insiste qu'on lui rende les patrimoines de la Sicile *. Il redemande hautement

* Toute cette partie des lettres du pape ne fut pas même lue dans le concile, par ménagement pour Irène et pour Taraise. M. de Voltaire a fort adouci le scandale de la conduite plus politique que

ce peu de bien, tandis qu'il arrachait, ainsi que ses prédécesseurs, le domaine utile de tant de belles terres qu'il assure avoir été données par Pepin et par Charlemagne. Cependant le concile œcuménique de Nicée, auquel président les légats du pape et ce ministre patriarche, rétablit le culte des images.

C'est une chose avouée de tous les sages critiques que les pères de ce concile, qui étaient au nombre de trois cent cinquante, y rapportèrent beaucoup de pièces évidemment fausses, beaucoup de miracles dont le récit scandaliserait dans nos jours, beaucoup de livres apocryphes. Ces pièces fausses ne firent point de tort aux vraies, sur lesquelles on décida.

Mais quand il fallut faire recevoir ce concile par Charlemagne, et par les Églises de France, quel fut l'embarras du pape? Charles s'était déclaré hautement contre les images. Il venait de faire écrire les livres qu'on nomme *Carolins*, dans lesquels ce culte est anathématisé. Ces livres sont écrits dans un latin assez pur : ils font voir que Charlemagne avait réussi à faire revivre les lettres ; mais ils font voir aussi qu'il n'y a jamais eu de dispute théologique sans invectives. Le titre même

religieuse d'Adrien. Voyez Fleuri, et les pièces originales de ces temps barbares qui ont été recueillies par les érudits des derniers siècles.

est une injure. « Au nom de notre Seigneur et « Sauveur Jésus-Christ, commence le livre de l'il- « lustrissime et excellentissime Charles, etc., « contre le synode impertinent et arrogant tenu « en Grèce pour adorer des images. » Le livre était attribué par le titre au roi Charles, comme on met sous le nom des rois les édits qu'ils n'ont point rédigés : il est certain que tous les peuples des royaumes de Charlemagne regardaient les Grecs comme des idolâtres.

Ce prince, en 794, assembla un concile à Francfort, auquel il présida selon l'usage des empereurs et des rois : concile composé de trois cents évêques ou abbés, tant d'Italie que de France, qui rejetèrent d'un consentement unanime le service (*servitium*) et l'adoration des images. Ce mot équivoque d'adoration était la source de tous ces différends; car si les hommes définissaient les mots dont ils se servent, il y aurait moins de disputes : et plus d'un royaume a été bouleversé pour un malentendu.

Tandis que le pape Adrien envoyait en France les actes du second concile de Nicée, il reçoit les livres Carolins opposés à ce concile; et on le presse au nom de Charles de déclarer hérétiques l'empereur de Constantinople et sa mère. On voit assez par cette conduite de Charles qu'il voulait se faire un nouveau droit de l'hérésie prétendue de l'em-

pereur, pour lui enlever Rome sous couleur de justice.

Le pape, partagé entre le concile de Nicée qu'il adoptait, et Charlemagne qu'il ménageait, prit un tempérament politique, qui devrait servir d'exemple dans toutes ces malheureuses disputes qui ont toujours divisé les chrétiens. Il explique les livres Carolins d'une manière favorable au concile de Nicée, et par-là réfute le roi sans lui déplaire ; il permet qu'on ne rende point de culte aux images ; ce qui était très raisonnable chez les Germains à peine sortis de l'idolâtrie, et chez les Francs encore grossiers, qui n'avaient ni sculpteurs ni peintres. Il exhorte en même temps à ne point briser ces mêmes images. Ainsi il satisfait tout le monde, et laisse au temps à confirmer ou à abolir un culte encore douteux. Attentif à ménager les hommes et à faire servir la religion à ses intérêts, il écrit à Charlemagne : « Je ne puis « déclarer Irène et son fils hérétiques après le con- « cile de Nicée ; mais je les déclarerai tels, s'ils ne « me rendent les biens de Sicile. »

On voit la même politique intéressée de ce pape dans une dispute encore plus délicate, et qui seule eût suffi en d'autres temps pour allumer des guerres civiles. On avait voulu savoir si le *Saint-Esprit* procède du *Père* et du *Fils*, ou du *Père* seulement.

On avait d'abord dans l'Orient ajouté au premier concile de Nicée qu'il procédait du *Père*. Ensuite en Espagne, et puis en France et en Allemagne, on ajouta qu'il procédait du *Père* et du *Fils:* c'était la croyance de presque tout l'empire de Charles. Ces mots du Symbole attribué aux apôtres, *qui ex Patre Filioque procedit,* étaient sacrés pour les Français; mais ces mêmes mots n'avaient jamais été adoptés à Rome. On presse, de la part de Charlemagne, le pape de se déclarer. Cette question, décidée avec le temps par les lumières de l'Église romaine infaillible, semblait alors très obscure. On citait des passages des Pères, et surtout celui de saint Grégoire de Nice, où il est dit « qu'une personne est cause, et l'autre vient de « cause : l'une sort immédiatement de la première, « l'autre en sort par le moyen du Fils, par lequel « moyen le Fils se réserve la propriété d'unique, « sans exclure l'Esprit-Saint de la relation du « Père. »

Ces autorités ne parurent pas alors assez claires. Adrien Ier ne décida rien : il savait qu'on pouvait être chrétien sans pénétrer dans la profondeur de tous les mystères. Il répond qu'il ne condamne point le sentiment du roi, mais ne change rien au Symbole de Rome. Il apaise la dispute en ne la jugeant pas, et en laissant à chacun ses usages. Il traite, en un mot, les affaires spirituelles en

prince; et trop de princes les ont traitées en évêques.

Dès-lors la politique profonde des papes établissait peu à peu leur puissance. On fait bientôt après un recueil de faux actes connus aujourd'hui sous le nom de *fausses décrétales*. C'est, dit-on, un Espagnol nommé Isidore Mercator, ou Piscator, ou Peccator, qui les digère. Ce sont les évêques allemands, dont la bonne foi fut trompée, qui les répandent et les font valoir. On prétend avoir aujourd'hui des preuves incontestables qu'elles furent composées par un Algeram, abbé de Senones, évêque de Metz : elles sont en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Mais qu'importe leur auteur? Dans ces fausses décrétales on suppose d'anciens canons qui ordonnent qu'on ne tiendra jamais un seul concile provincial sans la permission du pape, et que toutes les causes ecclésiastiques ressortiront à lui. On y fait parler les successeurs immédiats des apôtres, on leur suppose des écrits. Il est vrai que tout étant de ce mauvais style du huitième siècle, tout étant plein de fautes contre l'histoire et la géographie, l'artifice était grossier; mais c'étaient des hommes grossiers qu'on trompait. On avait forgé dès la naissance du christianisme, comme on l'a déja dit, de faux évangiles, les *vers sibyllins*, les livres d'*Hermas*, les *Constitutions apostoliques*, et mille autres écrits que la saine critique

a réprouvés. Il est triste que pour enseigner la vérité on ait si souvent employé des actes de faussaire.

Ces fausses décrétales ont abusé les hommes pendant huit siècles; et enfin, quand l'erreur a été reconnue, les usages établis par elles ont subsisté dans une partie de l'Église : l'antiquité leur a tenu lieu d'authenticité [1].

Dès ces temps, les évêques d'Occident étaient des seigneurs temporels, et possédaient plusieurs terres en fief; mais aucun n'était souverain indépendant. Les rois de France nommaient souvent aux évêchés; plus hardis en cela et plus politiques que les empereurs des Grecs et que les rois de Lombardie, qui se contentaient d'interposer leur autorité dans les élections.

Les premières Églises chrétiennes s'étaient gouvernées en républiques sur le modèle des synagogues. Ceux qui présidaient à ces assemblées avaient pris insensiblement le titre d'évêque, d'un mot grec dont les Grecs appelaient les gouverneurs de leurs colonies, et qui signifie *inspecteur*. Les anciens de ces assemblées se nommaient

[1] * Sur ces fausses décrétales Baluze et le bénédictin Coustant tiennent le même langage que Voltaire. Voyez aussi Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XLIV, n. 22; l'*Histoire littéraire de la France*, t. IV, p. 28; Muratori, dans l'ouvrage intitulé : *Piena esposizione de' diritti imperiali ed estensi sopra Comachio*, 1712, in-folio, etc (D.)

prêtres, d'un autre mot grec qui signifie *vieillard.*

Charlemagne, dans sa vieillesse, accorda aux évêques un droit dont son propre fils devint la victime. Ils firent accroire à ce prince que, dans le code rédigé sous Théodose, une loi portait que si de deux séculiers en procès l'un prenait un évêque pour juge, l'autre était obligé de se soumettre à ce jugement sans en pouvoir appeler. Cette loi, qui jamais n'avait été exécutée, passe chez tous les critiques pour supposée. C'est la dernière du code Théodosien ; elle est sans date, sans nom de consuls. Elle a excité une guerre civile sourde entre les tribunaux de la justice et les ministres du sanctuaire ; mais comme en ce temps-là tout ce qui n'était pas clergé était en Occident d'une ignorance profonde, il faut s'étonner qu'on n'ait pas donné encore plus d'empire à ceux qui, seuls étant un peu instruits, semblaient seuls mériter de juger les hommes.

Ainsi que les évêques disputaient l'autorité aux séculiers, les moines commençaient à la disputer aux évêques, qui pourtant étaient leurs maîtres par les canons. Ces moines étaient déja trop riches pour obéir. Cette célèbre formule de Marculfe était bien souvent mise en usage : « Moi, pour le « repos de mon ame, et pour n'être pas placé après « ma mort parmi les boucs, je donne à tel mo-

« nastère, etc. » On crut, dès le premier siècle de l'Église, que le monde allait finir; on se fondait sur un passage de saint Luc, qui met ces paroles dans la bouche de Jésus-Christ : « Il y aura des « signes dans le soleil, dans la lune, et dans les « étoiles; les nations seront consternées; la mer « et les fleuves feront un grand bruit; les hommes « sécheront de frayeur dans l'attente de la révolu- « tion de l'univers; les puissances des cieux seront « ébranlées, et alors ils verront le Fils de l'homme « venant dans une nuée avec une grande puis- « sance et une grande majesté. Lorsque vous ver- « rez arriver ces choses, sachez que le royaume « de Dieu est proche. Je vous dis en vérité, en vé- « rité, que cette génération ne finira point sans « que ces choses soient accomplies. »

Plusieurs personnages pieux, ayant toujours pris à la lettre cette prédiction non accomplie, en attendaient l'accomplissement : ils pensaient que l'univers allait être détruit, et voyaient clairement le jugement dernier, où Jésus-Christ devait venir dans les nuées. On se fondait aussi sur l'épître de saint Paul à ceux de Thessalonique, qui dit : « Nous qui sommes vivants, nous serons empor- « tés dans l'air au-devant de Jésus. » De là toutes ces suppositions de tant de prodiges aperçus dans les airs. Chaque génération croyait être celle qui devait voir la fin du monde, et cette opinion se

fortifiant dans les siècles suivants, on donnait ses terres aux moines, comme si elles eussent dû être préservées dans la conflagration générale. Beaucoup de chartes de donation commencent par ces mots : *Adventante mundi vespero.*

Des abbés bénédictins, long-temps avant Charlemagne, étaient assez puissants pour se révolter. Un abbé de Fontenelle avait osé se mettre à la tête d'un parti contre Charles-Martel, et assembler des troupes. Le héros fit trancher la tête au religieux : exécution qui ne contribua pas peu à toutes ces révélations que tant de moines eurent depuis de la damnation de Charles-Martel.

Avant ce temps on voit un abbé de Saint-Remi de Reims, et l'évêque de cette ville, susciter une guerre civile contre Childebert, au sixième siècle : crime qui n'appartient qu'aux hommes puissants.

Les évêques et les abbés avaient beaucoup d'esclaves. On reproche à l'abbé Alcuin d'en avoir eu jusqu'à vingt mille. Ce nombre n'est pas incroyable : Alcuin possédait plusieurs abbayes, dont les terres pouvaient être habitées par vingt mille hommes. Ces esclaves, connus sous le nom de *serfs*, ne pouvaient se marier ni changer de demeure sans la permission de l'abbé. Ils étaient obligés de marcher cinquante lieues avec leurs charrettes quand il l'ordonnait; ils travaillaient

pour lui trois jours de la semaine, et il partageait tous les fruits de la terre.

On ne pouvait, à la vérité, reprocher à ces bénédictins de violer, par leurs richesses, leur vœu de pauvreté; car ils ne font point expressément ce vœu : ils ne s'engagent, quand ils sont reçus dans l'ordre, qu'à obéir à leur *abbé*. On leur donna même souvent des terres incultes qu'ils défrichèrent de leurs mains, et qu'ils firent ensuite cultiver par des serfs. Ils formèrent des bourgades, des petites villes même autour de leurs monastères. Ils étudièrent; ils furent les seuls qui conservèrent les livres en les copiant; et enfin, dans ces temps barbares où les peuples étaient si misérables, c'était une grande consolation de trouver dans les cloîtres une retraite assurée contre la tyrannie.

En France et en Allemagne, plus d'un évêque allait au combat avec ses serfs. Charlemagne, dans une lettre à Frastade, une de ses femmes, lui parle d'un évêque qui a vaillamment combattu auprès de lui dans une bataille contre les Avares, peuples descendus des Scythes, qui habitaient vers le pays qu'on nomme à présent l'Autriche. Je vois de son temps quatorze monastères qui doivent fournir des soldats. Pour peu qu'un abbé fût guerrier, rien ne l'empêchait de les conduire lui-même. Il est vrai qu'en 803 un parlement se

plaignit à Charlemagne du trop grand nombre de prêtres qu'on avait tués à la guerre. Il fut défendu alors, mais inutilement, aux ministres de l'autel d'aller aux combats.

Il n'était pas permis de se dire clerc sans l'être, de porter la tonsure sans appartenir à un évêque : de tels clercs s'appelaient *acéphales*. On les punissait comme vagabonds. On ignorait cet état, aujourd'hui si commun, qui n'est ni séculier, ni ecclésiastique. Le titre d'abbé, qui signifie père, n'appartenait qu'aux chefs des monastères.

Les abbés avaient dès-lors le bâton pastoral que portaient les évêques, et qui avait été autrefois la marque de la dignité pontificale dans Rome païenne. Telle était la puissance de ces abbés sur les moines, qu'ils les condamnaient quelquefois aux peines afflictives les plus cruelles. Ils prirent le barbare usage des empereurs grecs de faire brûler les yeux ; et il fallut qu'un concile leur défendît cet attentat, qu'ils commençaient à regarder comme un droit.

CHAPITRE XXI.

Suite des rites religieux du temps de Charlemagne.

La messe était différente de ce qu'elle est aujourd'hui, et plus encore de ce qu'elle était dans les premiers temps. Elle fut d'abord une cène, un festin nocturne ; ensuite, la majesté du culte augmentant avec le nombre des fidèles, cette assemblée de nuit se changea en une assemblée du matin : la messe devint à-peu-près ce qu'est la grand'messe aujourd'hui. Il n'y eut, jusqu'au seizième siècle, qu'une messe commune dans chaque église. Le nom de *synaxe* qu'elle a chez les Grecs, et qui signifie *assemblée,* les formules qui subsistent et qui s'adressent à cette assemblée, tout fait voir que les messes privées durent être long-temps inconnues. Ce sacrifice, cette assemblée, cette commune prière, avait le nom de *missa* chez les Latins, parceque, selon quelques uns, on renvoyait, *mittebantur,* les pénitents qui ne communiaient pas ; et, selon d'autres, parceque la communion était envoyée, *missa erat,* à ceux qui ne pouvaient venir à l'église.

Il semble qu'on devrait savoir la date précise des établissements de nos rites : mais aucune n'est

connue. On ne sait en quel temps commença la messe telle qu'on la dit aujourd'hui; on ignore l'origine précise du baptême par aspersion, de la confession auriculaire, de la communion avec du pain azyme, et sans vin; on ne sait qui donna le premier le nom de sacrement au mariage, à la confirmation, à l'onction qu'on administre aux malades.

Quand le nombre des prêtres fut augmenté, on fut obligé de dire des messes particulières. Les hommes puissants eurent des aumôniers; Agobard, évêque de Lyon, s'en plaint au neuvième siècle. Denys-le-Petit, dans son *Recueil des canons*, et beaucoup d'autres, confirment que tous les fidèles communiaient à la messe publique. Ils apportaient, de son temps, le pain et le vin que le prêtre consacrait; chacun recevait le pain dans ses mains. Ce pain était fermenté comme le pain ordinaire; il y avait très peu d'églises où le pain sans levain fût en usage : on donnait ce pain aux enfants comme aux adultes. La communion sous les deux espèces était un usage universel sous Charlemagne; il se conserva toujours chez les Grecs, et dura chez les Latins jusqu'au douzième siècle : on voit même que dans le treizième il était encore pratiqué quelquefois. L'auteur de la relation de la victoire que remporta Charles d'Anjou sur Mainfroi, en 1264, rapporte que ses cheva-

liers communièrent avec le pain et le vin avant la bataille. L'usage de tremper le pain dans le vin s'était établi avant Charlemagne; celui de sucer le vin avec un chalumeau, ou un siphon de métal, ne s'introduisit qu'environ deux cents ans après, et fut bientôt aboli. Tous ces rites, toutes ces pratiques, changèrent selon la conjoncture des temps, et selon la prudence des pasteurs, ou selon le caprice, comme tout change.

L'Église latine était la seule qui priât dans une langue étrangère, inconnue au peuple. Les inondations des barbares qui avaient introduit dans l'Europe leurs idiomes en étaient cause. Les Latins étaient encore les seuls qui conférassent le baptême par la seule aspersion : indulgence très naturelle pour des enfants nés dans les climats rigoureux du septentrion, et convenance décente dans le climat chaud d'Italie. Les cérémonies du baptême des adultes, et de celui qu'on donnait aux enfants, n'étaient pas les mêmes : cette différence était indiquée par la nature.

La confession auriculaire s'était introduite, dit-on, dès le sixième siècle. Les évêques exigèrent d'abord que les clercs se confessassent à eux deux fois l'année, par les canons du concile d'Attigny, en 363; et c'est la première fois qu'elle fut commandée expressément. Les abbé soumirent leurs moines à ce joug, et les séculiers peu à peu le

portèrent. La confession publique ne fut jamais en usage dans l'Occident; car, lorsque les barbares embrassèrent le christianisme, les abus et les scandales qu'elle entraînait après elle l'avaient abolie en Orient, sous le patriarche Nectaire, à la fin du quatrième siècle; mais souvent les pécheurs publics fesaient des pénitences publiques dans les églises d'Occident, sur-tout en Espagne, où l'invasion des Sarrasins redoublait la ferveur des chrétiens humiliés. Je ne vois aucune trace, jusqu'au douzième siècle, de la formule de la confession, ni des confessionnaux établis dans les églises, ni de la nécessité préalable de se confesser immédiatement avant la communion.

Vous observerez que la confession auriculaire n'était point reçue aux huitième et neuvième siècles dans les pays au-delà de la Loire, dans le Languedoc, dans les Alpes. Alcuin s'en plaint dans ses lettres. Les peuples de ces contrées semblent avoir eu toujours quelques dispositions à s'en tenir aux usages de la primitive Église, et à rejeter les dogmes et les coutumes que l'Église, plus étendue, jugea convenable d'adopter.

Aux huitième et neuvième siècles il y avait trois carêmes, et quelquefois quatre, comme dans l'Église grecque; et on se confessait d'ordinaire à ces quatre temps de l'année. Les commandements de l'Église, qui ne sont bien connus qu'après le troi-

sième[1] concile de Latran, en 1215, imposèrent la nécessité de faire une fois l'année ce qui semblait auparavant plus arbitraire.

Au temps de Charlemagne il y avait des confesseurs dans les armées. Charles en avait un pour lui en titre d'office; il s'appelait Valdon, et était abbé d'Augie près de Constance.

Il était permis de se confesser à un laïque, et même à une femme, en cas de nécessité[2]. Cette permission dura très long-temps; c'est pourquoi Joinville dit qu'il confessa en Afrique un chevalier, et qu'il lui donna l'absolution, selon le pouvoir qu'il en avait. « Ce n'est pas tout-à-fait un sa-« crement, dit saint Thomas, mais c'est comme « sacrement. »

On peut regarder la confession comme le plus grand frein des crimes secrets. Les sages de l'antiquité avaient embrassé l'ombre de cette pratique salutaire. On s'était confessé dans les expiations chez les Égyptiens et chez le Grecs, et dans presque toutes les célébrations de leurs mystères. Marc-Aurèle, en s'associant aux mystères de Cérès-Éleusine, se confessa à l'hiérophante.

Cet usage, si saintement établi chez les chrétiens, fut malheureusement depuis l'occasion des plus funestes abus. La faiblesse du sexe rendit

[1] Que d'autres nomment le quatrième.

[2] Voyez les *Éclaircissements*.

quelquefois les femmes plus dépendantes de leurs confesseurs que de leurs époux. Presque tous ceux qui confessèrent les reines se servirent de cet empire secret et sacré pour entrer dans les affaires d'état. Lorsqu'un religieux domina sur la conscience d'un souverain, tous ses confrères s'en prévalurent; et plusieurs employèrent le crédit du confesseur pour se venger de leurs ennemis. Enfin il arriva que dans les divisions entre les Empereurs et les papes, dans les factions des villes, les prêtres ne donnaient pas l'absolution à ceux qui n'étaient pas de leur parti. C'est ce qu'on a vu en France du temps du roi Henri IV, presque tous les confesseurs refusaient d'absoudre les sujets qui reconnaissaient leur roi. La facilité de séduire les jeunes personnes et de les porter au crime dans le tribunal même de la pénitence fut encore un écueil très dangereux. Telle est la déplorable condition des hommes, que les remédes les plus divins ont été tournés en poisons.

La religion chrétienne ne s'était point encore étendue au nord plus loin que les conquêtes de Charlemagne. La Scandinavie, le Danemarck, qu'on appelait le *pays des Normands,* avaient un culte que nous appelons ridiculement *idolâtrie.* La religion des idolâtres serait celle qui attribuerait la puissance divine à des figures, à des images; ce n'était pas celle des Scandinaves : ils n'a-

vaient ni peintre ni sculpteur. Ils adoraient Odin; et ils se figuraient qu'après la mort le bonheur de l'homme consistait à boire, dans la salle d'Odin, de la bière dans le crâne de ses ennemis. On a encore de leurs anciennes chansons traduites, qui expriment cette idée. Il y avait long-temps que les peuples du Nord croyaient une autre vie. Les druides avaient enseigné aux Celtes qu'ils renaîtraient pour combattre, et les prêtres de la Scandinavie persuadaient aux hommes qu'ils boiraient de la bière après leur mort.

La Pologne n'était ni moins barbare ni moins grossière. Les Moscovites, aussi sauvages que le reste de la Grande-Tartarie, en savaient à peine assez pour être païens, mais tous ces peuples vivaient en paix dans leur ignorance, heureux d'être inconnus à Charlemagne, qui vendait si cher la connaissance du christianisme.

Les Anglais commençaient à recevoir la religion chrétienne. Elle y avait été apportée par Constance Chlore, protecteur secret de cette religion, alors opprimée. Elle n'y domina point; l'ancien culte du pays eut le dessus encore long-temps. Quelques missionnaires des Gaules cultivèrent grossièrement un petit nombre de ces insulaires. Le fameux Pélage, trop zélé défenseur de la nature humaine, était né en Angleterre,

mais il n'y fut point élevé, et il faut le compter parmi les Romains.

L'Irlande, qu'on appelait Écosse, et l'Écosse, connue alors sous le nom d'Albanie ou de pays des Pictes, avaient reçu aussi quelques semences du christianisme, étouffées toujours par l'ancien culte qui dominait. Le moine Colomban, né en Irlande, était du sixième siècle, mais il paraît, par sa retraite en France, et par les monastères qu'il fonda en Bourgogne, qu'il y avait peu à faire et beaucoup à craindre pour ceux qui cherchaient en Irlande et en Angleterre de ces établissements riches et tranquilles qu'on trouvait ailleurs à l'abri de la religion.

Après une extinction presque totale du christianisme dans l'Angleterre, l'Écosse, et l'Irlande, la tendresse conjugale l'y fit renaître. Éthelber, un des rois barbares anglo-saxons de l'heptarchie d'Angleterre, qui avait son petit royaume dans la province de Kent, où est Cantorbéry, voulut s'allier avec un roi de France. Il épousa la fille de Childebert, roi de Paris. Cette princesse chrétienne, qui passa la mer avec un évêque de Soissons, disposa son mari à recevoir le baptême, comme Clotilde avait soumis Clovis. Le pape Grégoire-le-Grand envoya Augustin, que les Anglais nomment Austin, avec d'autres moines romains, en 598. Ils firent peu de conversions: car

il faut au moins entendre la langue du pays pour en changer la religion : mais, favorisés par la reine, ils bâtirent un monastère.

Ce fut proprement la reine qui convertit le petit royaume de Cantorbéry. Ses sujets barbares, qui n'avaient point d'opinions, suivirent aisément l'exemple de leurs souverains. Cet Augustin n'eut pas de peine à se faire déclarer primat par Grégoire-le-Grand : il eût voulu même l'être des Gaules; mais Grégoire lui écrivit qu'il ne pouvait lui donner de juridiction que sur l'Angleterre. Il fut donc premier archevêque de Cantorbéry, premier primat de l'Angleterre. Il donna à l'un de ses moines le titre d'évêque de Londres, à l'autre celui de Rochester. On ne peut mieux comparer ces évêques qu'à ceux d'Antioche et de Babylone, qu'on appelle évêques *in partibus infidelium*. Mais avec le temps la hiérarchie d'Angleterre se forma. Les monastères sur-tout étaient très riches au huitième et au neuvième siècle. Ils mettaient au catalogue des saints tous les grands seigneurs qui leur avaient donné des terres; d'où vient que l'on trouve parmi leurs saints de ce temps-là sept rois, sept reines, huit princes, seize princesses. Leurs chroniques disent que dix rois et onze reines finirent leurs jours dans des cloîtres. Il est croyable que ces dix rois et ces onze reines se firent seulement revêtir à leur mort d'habits religieux, et

peut-être porter, à leurs dernières maladies, dans des couvents, comme on en a usé en Espagne; mais non pas qu'en effet ils aient, en santé, renoncé aux affaires publiques, pour vivre en cénobites.

CHAPITRE XXII.

Suite des usages du temps de Charlemagne. De la justice, des lois. Coutumes singulières. Épreuves.

Des comtes nommés par le roi rendaient sommairement la justice. Ils avaient leurs districts assignés. Ils devaient être instruits des lois, qui n'étaient ni si difficiles ni si nombreuses que les nôtres. La procédure était simple, chacun plaidait sa cause en France et en Allemagne. Rome seule, et ce qui en dépendait, avait encore retenu beaucoup de lois et de formalités de l'empire romain. Les lois lombardes avaient lieu dans le reste de l'Italie citérieure.

Chaque comte avait sous lui un lieutenant, nommé *viguier;* sept assesseurs, *scabini;* et un greffier, *notarius*. Les comtes publiaient dans leur juridiction l'ordre des marches pour la guerre, enrôlaient les soldats sous des centeniers, les me-

naient au rendez-vous, et laissaient alors leurs lieutenants faire les fonctions de juges.

Les rois envoyaient des commissaires avec lettres expresses, *missi dominici,* qui examinaient la conduite des comtes. Ni ces commissaires ni ces comtes ne condamnaient presque jamais à la mort ni à aucun supplice; car, si on en excepte la Saxe, où Charlemagne fit des lois de sang, presque tous les délits se rachetaient dans le reste de son empire. Le seul crime de rébellion était puni de mort, et les rois s'en réservaient le jugement. La loi salique, celle des Lombards, celle des Ripuaires, avaient évalué à prix d'argent la plupart des autres attentats, ainsi que nous l'avons vu.

Leur jurisprudence, qui paraît humaine, était peut-être en effet plus cruelle que la nôtre: elle laissait la liberté de mal faire à quiconque pouvait la payer. La plus douce loi est celle qui, mettant le frein le plus terrible à l'iniquité, prévient ainsi le plus de crimes; mais on ne connaissait pas encore la question, la torture, usage dangereux, qui, comme on sait, ne sert que trop souvent à perdre l'innocent et à sauver le coupable.

Les lois saliques furent remises en vigueur par Charlemagne. Parmi ces lois saliques, il s'en trouve une qui marque bien expressément dans quel mépris étaient tombés les Romains chez les peuples barbares. Le Franc qui avait tué un ci-

toyen romain ne payait que mille cinquante deniers; et le Romain payait pour le sang d'un Franc deux mille cinq cents deniers.

Dans les causes criminelles indécises, on se purgeait par serment. Il fallait non seulement que la partie accusée jurât, mais elle était obligée de produire un certain nombre de témoins qui juraient avec elle. Quand les deux parties opposaient serment à serment, on permettait quelquefois le combat, tantôt à fer émoulu, tantôt à outrance.

Ces combats étaient appelés *le jugement de Dieu*[1]; c'est aussi le nom qu'on donnait à une des plus déplorables folies de ce gouvernement barbare. Les accusés étaient soumis à l'épreuve de l'eau froide, de l'eau bouillante, ou du fer ardent. Le célèbre Étienne Baluze a rassemblé toutes les anciennes cérémonies de ces épreuves. Elles commençaient par la messe; on y communiait l'accusé. On bénissait l'eau froide, on l'exorcisait; ensuite l'accusé était jeté garrotté dans l'eau. S'il tombait au fond, il était réputé innocent; s'il surnageait, il était jugé coupable. M. de Fleuri, dans son *Histoire ecclésiastique*, dit que c'était une manière sûre de ne trouver personne criminel. J'ose croire que c'était une manière de faire périr beaucoup d'innocents. Il y a bien des gens qui ont la

[1] Voyez le chapitre des *Duels*, ci-après, chap. c.

poitrine assez large et les poumons assez légers pour ne point enfoncer, lorsqu'une grosse corde qui les lie par plusieurs tours fait avec leurs corps un volume moins pesant qu'une pareille quantité d'eau. Cette malheureuse coutume, proscrite depuis dans les grandes villes, s'est conservée jusqu'à nos jours dans beauconp de provinces. On y a très souvent assujetti, même par sentence de juge, ceux qu'on fesait passer pour sorciers; car rien ne dure si long-temps que la superstition; et il en a coûté la vie à plus d'un malheureux.

Le jugement de Dieu par l'eau chaude s'exécutait en fesant plonger le bras nu de l'accusé dans une cuve d'eau bouillante; il fallait prendre au fond de la cuve un anneau béni. Le juge, en présence des prêtres et du peuple, enfermait dans un sac le bras du patient, scellait le sac de son cachet; et si trois jours après il ne paraissait sur le bras aucune marque de brûlure, l'innocence était reconnue.

Tous les historiens rapportent l'exemple de la reine Teutberge, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accusée d'avoir commis un inceste avec son frère, moine et sous-diacre. Elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse. Il prit l'anneau béni sans se brûler. Il est certain qu'on a des secrets pour

soutenir l'action d'un petit feu sans péril pendant quelques secondes; j'en ai vu des exemples. Ces secrets étaient alors d'autant plus communs qu'ils étaient plus nécessaires. Mais il n'en est point pour nous rendre absolument impassibles. Il y a grande apparence que, dans ces étranges jugements, on fesait subir l'épreuve d'une manière plus ou moins rigoureuse, selon qu'on voulait condamner ou absoudre.

Cette épreuve de l'eau bouillante était destinée particulièrement à la conviction de l'adultère. Ces coutumes sont plus anciennes, et se sont étendues plus loin qu'on ne pense.

Les savants n'ignorent pas qu'en Sicile, dans le temple des dieux Paliques, on écrivait son serment qu'on jetait dans un bassin d'eau, et que si le serment surnageait, l'accusé était absous. Le temple de Trézène était fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'Orient, dans le Malabar, et dans le Japon, des usages semblables, fondés sur la simplicité des premiers temps, et sur la superstition commune à toutes les nations. Ces épreuves étaient autrefois si autorisées en Phénicie qu'on voit, dans le *Pentateuque*, que lorsque les Juifs errèrent dans le désert ils fesaient boire d'une eau mêlée avec de la cendre à leurs femmes soupçonnées d'adultère. Les coupables ne manquaient pas sans doute d'en cre-

ver, mais les femmes fidèles à leurs maris buvaient impunément. Il est dit, dans l'Évangile de saint Jacques, que le grand-prêtre ayant fait boire de cette eau à Marie et à Joseph, les deux époux se réconcilièrent.

La troisième épreuve était celle d'une barre de fer ardent, qu'il fallait porter dans la main l'espace de neuf pas. Il était plus difficile de tromper dans cette épreuve que dans les autres; aussi je ne vois personne qui s'y soit soumis dans ces siècles grossiers. On veut savoir qui de l'Église grecque ou de la latine établit ces usages la première. On voit des exemples de ces épreuves à Constantinople jusqu'au treizième siècle, et Pachimère dit qu'il en a été témoin. Il est vraisemblable que les Grecs communiquèrent aux Latins ces superstitions orientales.

A l'égard des lois civiles, voici ce qui me paraît de plus remarquable. Un homme qui n'avait point d'enfants pouvait en adopter. Les époux pouvaient se répudier en justice; et, après le divorce, il leur était permis de passer à d'autres noces. Nous avons dans Marculfe le détail de ces lois.

Mais ce qui paraîtra peut-être plus étonnant, et ce qui n'en est pas moins vrai, c'est qu'au livre deuxième de ces formules de Marculfe on trouve que rien n'était plus permis ni plus commun que

de déroger à cette fameuse loi salique, par laquelle les filles n'héritaient pas. On amenait sa fille devant le comte ou le commissaire, et on disait : « Ma chère fille, un usage ancien et impie « ôte parmi nous toute portion paternelle aux « filles ; mais ayant considéré cette impiété, j'ai vu « que, comme vous m'avez été donnés tous de « Dieu également, je dois vous aimer de même : « ainsi, ma chère fille, je veux que vous héritiez « par portion égale avec vos frères dans toutes « mes terres, etc. »

On ne connaissait point chez les Francs, qui vivaient suivant la loi salique et ripuaire, cette distinction de nobles et de roturiers, de nobles de nom et d'armes, et de nobles *ab avo,* ou gens vivant noblement. Il n'y avait que deux ordres de citoyens, les libres et les serfs, à-peu-près comme aujourd'hui dans les empires mahométans, et à la Chine. Le terme *nobilis* n'est employé qu'une seule fois dans les Capitulaires, au livre cinquième, pour signifier les officiers, les comtes, les centeniers.

Toutes les villes de l'Italie et de la France étaient gouvernées selon leur droit municipal. Les tributs qu'elles payaient au souverain consistaient en *foderum, paratum, mansionaticum,* fourrages, vivres, meubles de séjour. Les empereurs et les rois entretinrent long-temps leurs cours avec leurs

domaines, et ces droits étaient payés en nature quand ils voyageaient. Il nous reste un capitulaire de Charlemagne concernant ses métairies. Il entre dans le plus grand détail. Il ordonne qu'on lui rende un compte exact de ses troupeaux. Un des grands biens de la campagne consistait en abeilles, ce qui prouve que beaucoup de terres restaient en friche. Enfin les plus grandes choses et les plus petites de ce temps-là nous font voir des lois, des mœurs, et des usages, dont à peine il reste des traces.

CHAPITRE XXIII.

Louis-le-Faible, ou le Débonnaire, déposé par ses enfants et par des prélats.

L'histoire des grands évènements de ce monde n'est guère que l'histoire des crimes. Il n'est point de siècle que l'ambition des séculiers et des ecclésiastiques n'ait rempli d'horreurs.

A peine Charlemagne est-il au tombeau qu'une guerre civile désole sa famille et l'empire.

Les archevêques de Milan et de Crémone allument les premiers feux. Leur prétexte est que Bernard, roi d'Italie, est le chef de la maison carlovingienne, comme né du fils aîné de Charle-

magne. Ces évêques se servent de ce roi Bernard pour exciter une guerre civile. On en voit assez la véritable raison dans cette fureur de remuer et dans cette frénésie d'ambition, qui s'autorise toujours des lois mêmes faites pour la réprimer. Un évêque d'Orléans entre dans leurs intrigues; l'empereur et Bernard, l'oncle et le neveu, lèvent des armées. On est près d'en venir aux mains à Châlons-sur-Saône; mais le parti de l'empereur gagne, par argent et par promesses, la moitié de l'armée d'Italie. On négocie, c'est-à-dire on veut tromper. Le roi est assez imprudent pour venir dans le camp de son oncle. Louis, qu'on a nommé *le Débonnaire,* parcequ'il était faible, et qui fut cruel par faiblesse, fait crever les yeux à son neveu, qui lui demandait grace à genoux. (819) Le malheureux roi meurt dans les tourments du corps et de l'esprit, trois jours après cette exécution cruelle. Il fut enterré à Milan, et on grava sur son tombeau : *Ci gît Bernard de sainte mémoire.* Il semble que le nom de *saint* en ce temps-là ne fût qu'un titre honorifique. Alors Louis fait tondre et enfermer dans un monastère trois de ses frères, dans la crainte qu'un jour le sang de Charlemagne, trop respecté en eux, ne suscitât des guerres. Ce ne fut pas tout. L'empereur fait arrêter tous les partisans de Bernard, que ce roi misérable avait dénoncés à son oncle, sous l'espoir de sa grace.

Ils éprouvent le même supplice que le roi : les ecclésiastiques sont exceptés de la sentence : on les épargne, eux qui étaient les auteurs de la guerre : la déposition ou l'exil sont leur seul châtiment. Louis ménageait l'Église ; et l'Église lui fit bientôt sentir qu'il eût dû être moins cruel et plus ferme.

Dès l'an 817, Louis avait suivi le mauvais exemple de son père, en donnant des royaumes à ses enfants ; et n'ayant ni le courage d'esprit de son père, ni l'autorité que ce courage donne, il s'exposait à l'ingratitude. Oncle barbare et frère trop dur, il fut un père trop facile.

Ayant associé à l'empire son fils aîné, Lothaire, donné l'Aquitaine au second, nommé Pepin, la Bavière à Louis, son troisième fils, il lui restait un jeune enfant d'une nouvelle femme. C'est ce Charles-le-Chauve, qui fut depuis empereur. Il voulut, après le partage, ne pas laisser sans états cet enfant d'une femme qu'il aimait.

Une des sources du malheur de Louis-le-Faible, et de tant de désastres plus grands qui depuis ont affligé l'Europe, fut cet abus qui commençait à naître, d'accorder de la puissance dans le monde à ceux qui ont renoncé au monde.

Vala, abbé de Corbie, son parent par bâtardise, commença cette scène mémorable. C'était un homme furieux par zèle ou par esprit de faction,

ou par tous les deux ensemble; et l'un de ces chefs de parti, qu'on a vus si souvent faire le mal en prêchant la vertu, et troubler tout par l'esprit de la règle.

Dans un parlement tenu en 829, à Aix-la-Chapelle, parlement où étaient entrés les abbés, parcequ'ils étaient seigneurs de grandes terres, ce Vala reproche publiquement à l'empereur tous les désordres de l'état. *C'est vous,* lui dit-il, *qui en êtes coupable.* Il parle ensuite en particulier à chaque membre du parlement avec plus de sédition. Il ose accuser l'impératrice Judith d'adultère. Il veut prévenir et empêcher les dons que l'empereur veut faire à ce fils qu'il a eu de l'impératrice. Il déshonore et trouble la famille royale, et par conséquent l'état, sous prétexte du bien de l'état même.

Enfin l'empereur irrité renvoie Vala dans son monastère, d'où il n'eût jamais dû sortir. Il se résout, pour satisfaire sa femme, à donner à son fils une petite partie de l'Allemagne vers le Rhin; le pays des Suisses, et la Franche-Comté.

Si dans l'Europe les lois avaient été fondées sur la puissance paternelle; si les esprits eussent été pénétrés de la nécessité du respect filial comme du premier de tous les devoirs, ainsi que je l'ai remarqué de la Chine; les trois enfants de l'empereur, qui avaient reçu de lui des couronnes,

ne se seraient point révoltés contre leur père, qui donnait un héritage à un enfant du second lit.

D'abord ils se plaignirent : aussitôt l'abbé de Corbie se joint à l'abbé de Saint-Denis, plus factieux encore, et qui, ayant les abbayes de Saint-Médard de Soissons, et de Saint-Germain-des-Prés, pouvait lever des troupes ; et en leva ensuite. Les évêques de Vienne, de Lyon, d'Amiens, unis à ces moines, poussent les princes à la guerre civile, en déclarant rebelles à Dieu et à l'Église ceux qui ne seront pas de leur parti. En vain Louis-le-Débonnaire, au lieu d'assembler des armées, convoque quatre conciles, dans lesquels on fait de bonnes et d'inutiles lois. Ses trois fils prennent les armes. C'est, je crois, la première fois qu'on a vu trois enfants soulevés ensemble contre leur père. L'empereur arme à la fin. On voit deux camps remplis d'évêques, d'abbés, et de moines. Mais du côté des princes est le pape Grégoire IV, dont le nom donne un grand poids à leur parti. C'était déja l'intérêt des papes d'abaisser les empereurs. Déja Étienne, prédécesseur de Grégoire, s'était installé dans la chaire pontificale, sans l'agrément de Louis-le-Débonnaire. Brouiller le père avec les enfants semblait le moyen de s'agrandir sur leurs ruines. Le pape Grégoire vient donc en France, et menace l'empereur de l'excommunier.

Cette cérémonie d'excommunication n'emportait pas encore l'idée qu'on voulut lui attacher depuis. On n'osait pas prétendre qu'un excommunié dût être privé de ses biens par la seule excommunication; mais on croyait rendre un homme exécrable, et rompre par ce glaive tous les liens qui peuvent attacher les hommes à lui.

(829) Les évêques du parti de l'empereur se servent de leur droit, et font dire courageusement au pape : *Si excommunicaturus veniet, excommunicatus abibit:* « S'il vient pour excommunier, il re-« tournera excommunié lui-même. » Ils lui écrivent avec fermeté en le traitant, à la vérité, de pape, mais en même temps de frère. Grégoire, plus fier encore, leur mande : « Le terme de frère « sent trop l'égalité, tenez-vous-en à celui de pape: « reconnaissez ma supériorité; sachez que l'auto-« rité de ma chaire est au-dessus de celle du trône « de Louis. » Enfin il élude dans cette lettre le serment qu'il a fait à l'empereur.

La guerre tourne en négociation. Le pontife se rend arbitre. Il va trouver l'empereur dans son camp. Il y a le même avantage que Louis avait eu autrefois sur Bernard. Il séduit ses troupes, ou il souffre qu'elles soient séduites; il trompe Louis, ou il est trompé lui-même par les rebelles, au nom desquels il porte la parole. A peine le pape est-il sorti du camp, que la nuit même la moitié des

troupes impériales passe du côté de Lothaire, son fils (830). Cette désertion arriva près de Bâle, sur les confins de l'Alsace; et la plaine où le pape avait négocié s'appelle encore le *champ du mensonge*, nom qui pourrait être commun à plusieurs lieux où l'on a négocié. Alors le monarque malheureux se rend prisonnier à ses fils rebelles, avec sa femme Judith, objet de leur haine. Il leur livre son fils Charles, âgé de dix ans, prétexte innocent de la guerre. Dans des temps plus barbares, comme sous Clovis et ses enfants, ou dans des pays tels que Constantinople, je ne serais point surpris qu'on eût fait périr Judith et son fils, et même l'empereur. Les vainqueurs se contentèrent de faire raser l'impératrice, de la mettre en prison en Lombardie, de renfermer le jeune Charles dans le couvent de Prum, au milieu de la forêt des Ardennes, et de détrôner leur père. Il me semble qu'en lisant le désastre de ce père trop bon, on ressent au moins une satisfaction secrète, quand on voit que ses fils ne furent guère moins ingrats envers cet abbé Vala, le premier auteur de ces troubles, et envers le pape qui les avait si bien soutenus. Le pontife retourna à Rome, méprisé des vainqueurs, et Vala se renferma dans un monastère en Italie.

Lothaire, d'autant plus coupable qu'il était associé à l'empire, traîne son père prisonnier à

Compiègne. Il y avait alors un abus funeste introduit dans l'Église, qui défendait de porter les armes et d'exercer les fonctions civiles pendant le temps de la pénitence publique. Ces pénitences étaient rares, et ne tombaient guère que sur quelques malheureux de la lie du peuple. On résolut de faire subir à l'empereur ce supplice infamant, sous le voile d'une humiliation chrétienne et volontaire, et de lui imposer une pénitence perpétuelle, qui le dégraderait pour toujours.

(833) Louis est intimidé : il a la lâcheté de condescendre à cette proposition qu'on a la hardiesse de lui faire. Un archevêque de Reims, nommé Ebbon, tiré de la condition servile, élevé à cette dignité par Louis même, malgré les lois, dépose ainsi son souverain et son bienfaiteur. On fait comparaître le souverain, entouré de trente évêques, de chanoines, de moines, dans l'église de Notre-Dame de Soissons. Son fils Lothaire, présent, y jouit de l'humiliation de son père. On fait étendre un cilice devant l'autel. L'archevêque ordonne à l'empereur d'ôter son baudrier, son épée, son habit, et de se prosterner sur ce cilice. Louis, le visage contre terre, demande lui-même la pénitence publique, qu'il ne méritait que trop en s'y soumettant. L'archevêque le force de lire à haute voix un écrit dans lequel il s'accuse de sacrilège et d'homicide. Le malheureux lit posément la liste

de ses crimes, parmi lesquels il est spécifié qu'il avait fait marcher ses troupes en carême, et indiqué un parlement un jeudi saint. On dresse un procès-verbal de toute cette action : monument encore subsistant d'insolence et de bassesse. Dans ce procès-verbal on ne daigne pas seulement nommer Louis du nom d'empereur : il y est appelé « Dominus Ludovicus, noble homme, vénérable homme : » c'est le titre qu'on donne aujourd'hui aux marguilliers de paroisse.

On tâche toujours d'appuyer par des exemples les entreprises extraordinaires. Cette pénitence de Louis fut autorisée par le souvenir d'un certain roi visigoth, nommé Vamba, qui régnait en Espagne, en 681. C'est le même qui avait été oint à son couronnement. Il devint imbécile, et fut soumis à la pénitence publique dans un concile de Tolède. Il s'était mis dans un cloître. Son successeur, Hervique, avait reconnu qu'il tenait sa couronne des évêques. Ce fait était cité, comme si un exemple pouvait justifier un attentat. On alléguait encore la pénitence de l'empereur Théodose ; mais elle fut bien différente. Il avait fait massacrer quinze mille citoyens à Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme on le dit tous les jours très faussement dans de vains panégyriques, mais après une longue délibération. Ce crime réfléchi pouvait attirer sur lui la ven-

geance des peuples, qui ne l'avaient pas élu pour en être égorgés. Saint Ambroise fit une très belle action, en lui refusant l'entrée de l'église, et Théodose en fit une très sage d'apaiser un peu la haine de l'empire, en s'abstenant d'entrer dans l'église pendant huit mois. Est-ce une satisfaction pour le forfait le plus horrible dont jamais un souverain se soit souillé, d'être huit mois sans entendre la grand'messe?

Louis fut enfermé un an dans une cellule du couvent de Saint-Médard de Soissons, vêtu du sac de pénitent, sans domestiques, sans consolation, mort pour le reste du monde. S'il n'avait eu qu'un fils, il était perdu pour toujours; mais ses trois enfants disputant ses dépouilles, leur désunion rendit au père sa liberté et sa couronne.

(834) Transféré à Saint-Denis, deux de ses fils, Louis et Pepin, vinrent le rétablir, et remettre entre ses bras sa femme et son fils Charles. L'assemblée de Soissons est anathématisée par une autre à Thionville; mais il n'en coûta à l'archevêque de Reims que la perte de son siége; encore fut-il jugé et déposé dans la sacristie : l'empereur l'avait été en public au pied de l'autel. Quelques évêques furent déposés aussi. L'empereur ne put ou n'osa les punir davantage.

Bientôt après, un de ces mêmes enfants qui l'a-

vaient rétabli, Louis de Bavière, se révolte encore. Le malheureux père mourut de chagrin dans une tente, auprès de Mayence, en disant : « Je par-« donne à Louis ; mais qu'il sache qu'il m'a donné « la mort. » (20 juin 840.)

Il confirma, dit-on, solennellement par son testament la donation de Pepin et de Charlemagne à l'Église de Rome.

Les mêmes doutes[1] s'élèvent sur cette confirma-

[1] * On a des copies de la donation de Louis-le-Débonnaire, et il suffit de la lire pour en reconnaître la fausseté. Muratori déclare que c'est l'une des pièces fabriquées au profit de la cour de Rome, et il se fonde premièrement sur le nombre et l'importance des variantes qu'offrent les copies publiées par Raphael Volaterran, Baronius, etc. La cour de Rome n'a jamais pu ou voulu produire que celle qui se trouve comprise dans un manuscrit daté de 1192, trois cent soixante-quinze ans après la date 816 ou 817, qu'on donne à cette donation. Anastase lui-même n'en a point parlé : c'est le second argument de Muratori, qui en troisième lieu fait observer, comme Voltaire, que Louis aurait donné des domaines qui ne lui appartenaient pas, et qui d'ailleurs n'ont point appartenu au Saint-Siège dans le cours de l'âge suivant. Ajoutez que cet acte abandonne expressément aux Romains le droit d'élire et de consacrer leurs nouveaux papes, sans attendre le consentement de l'empereur, tandis que nous lisons dans Éginhard et dans un autre historien de Louis-le-Débonnaire que ce prince examina et approuva en 827 l'élection de Grégoire IV. Enfin les empereurs Othon Ier et Henri Ier, en confirmant les prétendues donations de Pepin et de Charlemagne, ne disent rien de celle de Louis : le plus ancien auteur qui en parle est Léon d'Ostie, qui mourut au commencement du douzième siècle. Tous ces motifs ont déterminé les éditeurs du Recueil des historiens de France à rejeter cet acte comme apocryphe : ils n'ont pas daigné l'admettre dans leur vaste collection. Pagi en avait conçu la même idée. *Critic. Baron. ad ann.* 817. (D.)

tion, et sur les dons qu'elle ratifie. Il est difficile de croire que Charlemagne et son fils aient donné aux papes Venise, la Sicile, la Sardaigne, et la Corse, pays sur lesquels ils n'avaient, tout au plus, que la prétention disputée du domaine suprême. Et dans quel temps Louis eût-il donné la Sicile, qui appartenait aux empereurs grecs, et qui était infestée par les descentes continuelles des Arabes?

CHAPITRE XXIV.

État de l'Europe après la mort de Louis-le-Débonnaire, ou le Faible. L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc ou français.

Après la mort du fils de Charlemagne, son empire éprouva ce qui était arrivé à celui d'Alexandre, et que nous verrons bientôt être la destinée de celui des califes. Fondé avec précipitation, il s'écroula de même : les guerres intestines le divisèrent.

Il n'est pas surprenant que des princes qui avaient détrôné leur père se soient voulu exterminer l'un l'autre. C'était à qui dépouillerait son frère. Lothaire, empereur, voulait tout. Charles-

le-Chauve, roi de France, et Louis, roi de Bavière, s'unissent contre lui. Un fils de Pepin, ce roi d'Aquitaine, fils du Débonnaire, et devenu roi après la mort de son père, se joint à Lothaire. Ils désolent l'empire; ils l'épuisent de soldats (841). Enfin deux rois contre deux rois, dont trois sont frères, et dont l'autre est leur neveu, se livrent une bataille à Fontenai, dans l'Auxerrois, dont l'horreur est digne des guerres civiles. Plusieurs auteurs assurent qu'il y périt cent mille hommes (842). Il est vrai que ces auteurs ne sont pas contemporains, et que du moins il est permis de douter que tant de sang ait été répandu. L'empereur Lothaire fut vaincu. Cette bataille, comme tant d'autres, ne décida de rien. Il faut observer seulement que les évêques qui avaient combattu dans l'armée de Charles et de Louis firent jeûner leurs troupes et prier Dieu pour les morts, et qu'il eût été plus chrétien de ne les point tuer que de prier pour eux. Lothaire donna alors au monde l'exemple d'une politique toute contraire à celle de Charlemagne.

Le vainqueur des Saxons les avait assujettis au christianisme, comme à un frein nécessaire. Quelques révoltes, et de fréquents retours à leur culte, avaient marqué leur horreur pour une religion qu'ils regardaient comme leur châtiment. Lothaire, pour se les attacher, leur donne une

liberté entière de conscience. La moitié du pays redevint idolâtre, mais fidèle à son roi. Cette conduite, et celle de Charlemagne, son grand-père, firent voir aux hommes combien diversement les princes plient la religion à leurs intérêts. Ces intérêts font toujours la destinée de la terre. Un Franc, un Salien, avait fondé le royaume de France; un fils du maire ou majordome, Pepin, avait fondé l'empire franc. Trois frères le divisent à jamais. Ces trois enfants dénaturés, Lothaire, Louis de Bavière, et Charles-le-Chauve, après avoir versé tant de sang à Fontenai, démembrent enfin l'empire de Charlemagne par la fameuse paix de Verdun. Charles II, surnommé *le Chauve*, eut la France; Lothaire, l'Italie, la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre; Louis de Bavière, ou le Germanique, eut l'Allemagne (843).

C'est à cette époque que les savants dans l'histoire commencent à donner le nom de Français aux Francs[1]; c'est alors que l'Allemagne a ses lois particulières; c'est l'origine de son droit public, et en même temps de la haine entre les Français et les Allemands. Chacun des trois frères fut troublé dans son partage par des querelles ecclésias-

[1] * C'est au fond le même nom, quoiqu'on ait voulu, dans ces derniers temps, établir un système historique sur la distinction de ces deux mots. (D.)

tiques, autant que par les divisions qui arrivent toujours entre des ennemis qui ont fait la paix malgré eux.

C'est au milieu de ces discordes que Charles-le-Chauve, premier roi de la seule France, et Louis-le-Germanique, premier roi de la seule Allemagne, assemblèrent un concile à Aix-la-Chapelle contre Lothaire; et ce Lothaire est le premier empereur franc privé de l'Allemagne et de la France.

Les prélats, d'un commun accord, déclarèrent Lothaire déchu de son droit à la couronne, et ses sujets déliés du serment de fidélité. « Promettez-vous de mieux gouverner que lui? disent-ils « aux deux frères Charles et Louis. Nous le promettons, répondirent les deux rois. Et nous, dit « l'évêque qui présidait, nous vous permettons « par l'autorité divine, et nous vous commandons « de régner à sa place. » Ce commandement ridicule n'eut alors aucune suite.

En voyant les évêques donner ainsi les couronnes, on se tromperait si on croyait qu'ils fussent alors tels que des électeurs de l'Empire. Ils s'étaient rendus puissants, à la vérité; mais aucun n'était souverain. L'autorité de leur caractère et le respect des peuples étaient des instruments dont les rois se servaient à leur gré. Il y avait dans ces ecclésiastiques bien plus de faiblesse que de gran-

deur à décider ainsi du droit des rois suivant les ordres du plus fort.

On ne doit pas être surpris que quelques années après un archevêque de Sens, avec vingt autres évêques, ait osé, dans des conjonctures pareilles, déposer Charles-le-Chauve, roi de France. Cet attentat fut commis pour plaire à Louis de Bavière. Ces monarques, aussi méchants rois que frères dénaturés, ne pouvant se faire périr l'un l'autre, se fesaient anathématiser tour-à-tour. Mais ce qui surprend, c'est l'aveu que fait Charles-le-Chauve, dans un écrit qu'il daigna publier contre l'archevêque de Sens : « Au moins, « cet archevêque ne devait pas me déposer avant « que j'eusse comparu devant les évêques qui « m'avaient sacré roi ; il fallait qu'auparavant « j'eusse subi leur jugement, ayant toujours été « prêt à me soumettre à leurs corrections pater- « nelles et à leur châtiment. » La race de Charlemagne, réduite à parler ainsi, marchait visiblement à sa ruine.

Je reviens à Lothaire, qui avait toujours un grand parti en Germanie, et qui était maître paisible en Italie. Il passe les Alpes, fait couronner son fils Louis, qui vient juger dans Rome le pape Sergius II. Le pontife comparaît, répond juridiquement aux accusations d'un évêque de Metz, se justifie, et prête ensuite serment de fidélité à ce

même Lothaire, déposé par ses évêques. Lothaire même fit cette célèbre et inutile ordonnance que, « pour éviter les séditions trop fréquentes, « le pape ne sera plus élu par le peuple, et que « l'on avertira l'empereur de la vacance du Saint-« Siège. »

On s'étonne de voir l'empereur tantôt si humble, et tantôt si fier; mais il avait une armée auprès de Rome quand le pape lui jura obéissance, et n'en avait point à Aix-la-Chapelle quand les évêques le détrônèrent.

Leur sentence ne fut qu'un scandale de plus ajouté aux désolations de l'Europe. Les provinces depuis les Alpes au Rhin ne savaient plus à qui elles devaient obéir. Les villes changeaient chaque jour de tyrans, les campagnes étaient ravagées tour-à-tour par différents partis. On n'entendait parler que de combats; et dans ces combats il y avait toujours des moines, des abbés, des évêques, qui périssaient les armes à la main. Hugues, un des fils de Charlemagne, forcé jadis à être moine, devenu depuis abbé de Saint-Quentin, fut tué devant Toulouse, avec l'abbé de Ferrière : deux évêques y furent faits prisonniers.

Cet incendie s'arrêta un moment pour recommencer avec plus de fureur. Les trois frères, Lothaire, Charles, et Louis, firent de nouveaux

partages, qui ne furent que de nouveaux sujets de divisions et de guerre.

(855) L'empereur Lothaire, après avoir bouleversé l'Europe sans succès et sans gloire, se sentant affaibli, vint se faire moine dans l'abbaye de Prum. Il ne vécut dans le froc que six jours, et mourut imbécile après avoir régné en tyran.

A la mort de ce troisième empereur d'Occident, il s'éleva de nouveaux royaumes en Europe, comme des monceaux de terre après les secousses d'un grand tremblement.

Un autre Lothaire, fils de cet empereur, donna le nom de Lotharinge à une assez grande étendue de pays, nommée depuis, par contraction, Lorraine, entre le Rhin, l'Escaut, la Meuse, et la mer. Le Brabant fut appelé la Basse-Lorraine; le reste fut connu sous le nom de la Haute. Aujourd'hui, de cette Haute-Lorraine il ne reste qu'une petite province de ce nom, engloutie depuis peu dans le royaume de France.

Un second fils de l'empereur Lothaire, nommé Charles, eut la Savoie, le Dauphiné, une partie du Lyonnais, de la Provence, et du Languedoc. Cet état composa le royaume d'Arles, du nom de la capitale, ville autrefois opulente et embellie par les Romains, mais alors petite, pauvre, ainsi que toutes les villes en-deçà des Alpes.

Un barbare, qu'on nomme Salomon[1], se fit bientôt après roi de la Bretagne, dont une partie était encore païenne; mais tous ces royaumes tombèrent presque aussi promptement qu'ils furent élevés.

Le fantôme d'empire romain subsistait. Louis, second fils de Lothaire, qui avait eu en partage une partie de l'Italie, fut proclamé empereur par l'évêque de Rome, Sergius II, en 855. Il ne résidait point à Rome; il ne possédait pas la neuvième partie de l'empire de Charlemagne, et n'avait en Italie qu'une autorité contestée par les papes et par les ducs de Bénévent, qui possédaient alors un état considérable.

Après sa mort, arrivée en 875, si la loi salique avait été en vigueur dans la maison de Charlemagne, c'était à l'aîné de la maison qu'appartenait l'empire. Louis de Germanie, aîné de la maison de Charlemagne, devait succéder à son neveu, mort sans enfants; mais des troupes et de l'argent

[1] * Il s'agit de Salomon III, qui en 857 s'empara du pouvoir suprême en Bretagne, après avoir tué le roi Érispoé. Sous le nom de royaume ou de duché, la Bretagne resta long-temps un état à part, quoiqu'en reconnaissant un suzerain. Le christianisme s'y était introduit dès la fin du troisième siècle; et le nombre des païens ne pouvait pas être considérable chez les Bretons du neuvième. On peut donc reprendre plusieurs inexactitudes dans ce court alinéa de Voltaire. Voyez l'*Histoire de Bretagne* par M. Daru, t. I, p. 59, 268, et suiv. (D.)

firent les droits de Charles-le-Chauve. Il ferma les passages des Alpes à son frère, et se hâta d'aller à Rome avec quelques troupes. Réginus [1], les Annales de Metz et de Fulde, assurent qu'il acheta l'empire du pape Jean VIII. Le pape non seulement se fit payer, mais profitant de la conjoncture, il donna l'empire en souverain, et Charles le reçut en vassal, protestant qu'il le tenait du pape, ainsi qu'il avait protesté auparavant en France, en 859, qu'il devait subir le jugement des évêques, laissant toujours avilir sa dignité pour en jouir.

Sous lui, l'empire romain était donc composé de la France et de l'Italie. On dit qu'il mourut empoisonné par son médecin, un Juif, nommé Sédécias; mais personne n'a jamais dit par quelle raison ce médecin commit ce crime. Que pouvait-il gagner en empoisonnant son maître? Auprès de qui eût-il trouvé une plus belle fortune? Aucun auteur ne parle du supplice de ce médecin : il faut donc douter de l'empoisonnement, et faire réflexion seulement que l'Europe chrétienne était si ignorante que les rois étaient obligés de

[1] * Il faut lire *Réginon*, annaliste qui était abbé de Prum, et qui mourut en 915. Il a écrit une chronique générale des neuf cent six premières années de l'ère vulgaire. Ses récits sont fort souvent les mêmes, pour le fond et pour les expressions, que ceux qui se lisent dans les Annales de Metz, que Voltaire semble citer ici comme une seconde autorité. (D.)

choisir pour leurs médecins des Juifs et des Arabes.

On voulait toujours saisir cette ombre d'empire romain; et Louis-le-Bègue, roi de France, fils de Charles-le-Chauve, le disputait aux autres descendants de Charlemagne; c'était toujours au pape qu'on le demandait. Un duc de Spolette, un marquis de Toscane, investis de ces états par Charles-le-Chauve, se saisirent du pape Jean VIII, et pillèrent une partie de Rome, pour le forcer, disaient-ils, à donner l'empire au roi de Bavière, Carloman, l'aîné de la race de Charlemagne. Non seulement le pape Jean VIII était ainsi persécuté dans Rome par des Italiens, mais il venait, en 877, de payer vingt-cinq mille livres pesant d'argent aux mahométans possesseurs de la Sicile et du Garillan : c'était l'argent dont Charles-le-Chauve avait acheté l'empire. Il passa bientôt des mains du pape en celles des Sarrasins; et le pape même s'obligea, par un traité authentique, à leur en payer autant tous les ans.

Cependant ce pontife, tributaire des musulmans, et prisonnier dans Rome, s'échappe, s'embarque, et passe en France. Il vient sacrer empereur Louis-le-Bègue, dans la ville de Troyes, à l'exemple de Léon III, d'Adrien, et d'Étienne III, persécutés chez eux, et donnant ailleurs des couronnes.

Sous Charles-le-Gros, empereur et roi de France, la désolation de l'Europe redoubla. Plus le sang de Charlemagne s'éloignait de sa source, et plus il dégénérait. (887) Charles-le-Gros fut déclaré incapable de régner par une assemblée de seigneurs français et allemands, qui le déposèrent auprès de Mayence, dans une diète convoquée par lui-même. Ce ne sont point ici des évêques qui, en servant la passion d'un prince, semblent disposer d'une couronne; ce furent les principaux seigneurs qui crurent avoir le droit de nommer celui qui devait les gouverner et combattre à leur tête. On dit que le cerveau de Charles-le-Gros était affaibli; il le fut toujours sans doute, puisqu'il se mit au point d'être détrôné sans résistance, de perdre à-la-fois l'Allemagne, la France, et l'Italie, et de n'avoir enfin pour subsistance que la charité de l'archevêque de Mayence, qui daigna le nourrir. Il paraît bien qu'alors l'ordre de la succession était compté pour rien, puisque Arnoul, bâtard de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, fut déclaré empereur, et qu'Eudes ou Odon, comte de Paris, fut roi de France. Il n'y avait alors ni droit de naissance ni droit d'élection reconnu. L'Europe était un chaos dans lequel le plus fort s'élevait sur les ruines du plus faible, pour être ensuite précipité par d'autres. Toute cette histoire n'est que celle de quelques capitaines barbares qui dispu-

taient avec des évêques la domination sur des serfs imbéciles. Il manquait aux hommes deux choses nécessaires pour se soustraire à tant d'horreurs, la raison et le courage.

CHAPITRE XXV.

Des Normands vers le neuvième siècle.

Tout étant divisé, tout était malheureux et faible. Cette confusion ouvrit un passage aux peuples de la Scandinavie et aux habitants des bords de la Mer-Baltique. Ces sauvages trop nombreux, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, et privés des arts, ne cherchaient qu'à se répandre loin de leur patrie. Le brigandage et la piraterie leur étaient nécessaires, comme le carnage aux bêtes féroces. En Allemagne on les appelait *Normands, hommes du Nord,* sans distinction, comme nous disons encore en général les *corsaires de Barbarie.* Dès le quatrième siècle ils se mêlèrent aux flots des autres barbares qui portèrent la désolation jusqu'à Rome et en Afrique. On a vu que, resserrés sous Charlemagne, ils craignirent l'esclavage. Dès le temps de Louis-le-Débonnaire, ils commencèrent leurs courses. Les forêts, dont ces pays étaient

hérissés, leur fournissaient assez de bois pour construire leurs barques à deux voiles et à rames. Environ cent hommes tenaient dans ces bâtiments, avec leurs provisions de bière, de biscuit de mer, de fromage, et de viande fumée. Ils côtoyaient les terres, descendaient où ils ne trouvaient point de résistance, et retournaient chez eux avec leur butin, qu'ils partageaient ensuite selon les lois du brigandage, ainsi qu'il se pratique en Barbarie. Dès l'an 843[1] ils entrèrent en France par l'embouchure de la rivière de Seine, et mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, et dévasta tout jusqu'en Touraine. Ils emmenaient les hommes en esclavage, ils partageaient entre eux les femmes et les filles, prenant jusqu'aux enfants pour les élever dans leur métier de pirates. Les bestiaux, les

[1] * Grégoire de Tours fait mention d'une invasion de Scandinaves ou Normands en France, au commencement du sixième siècle. Leurs descendants reparurent sur nos côtes en l'année 800 : il fallut, pour les éloigner, des flottes, des forts, et la présence même de Charlemagne. A l'ouverture du règne de Louis-le-Débonnaire, en 814, ils se montraient presque sans obstacles sur les rivages de la Bretagne et de la Gascogne. Peu après ils débarquèrent dans l'île de Noirmoutier, y brûlèrent le monastère de Saint-Philibert, et se portèrent sur l'île de Ré, pour étendre ensuite leur piraterie dans l'Aquitaine. Ce fut en 841 que, par l'embouchure de la Seine, ils entrèrent en Neustrie, envahirent la ville de Rouen, incendièrent l'abbaye de Jumièges, rançonnèrent celles de Fontenelle et de Saint-Denis. Voyez l'*Histoire des expéditions maritimes des Normands*, par M. Depping, ch. IV. (D.)

meubles, tout était emporté. Ils vendaient quelquefois sur une côte ce qu'ils avaient pillé sur une autre. Leurs premiers gains excitèrent la cupidité de leurs compatriotes indigents. Les habitants des côtes germaniques et gauloises se joignirent à eux, ainsi que tant de renégats de Provence et de Sicile ont servi sur les vaisseaux d'Alger.

En 844 ils couvrirent la mer de vaisseaux. On les vit descendre presque à-la-fois en Angleterre, en France, et en Espagne. Il faut que le gouvernement des Français et des Anglais fût moins bon que celui des mahométans qui régnaient en Espagne, car il n'y eut nulle mesure prise par les Français ni par les Anglais pour empêcher ces irruptions; mais en Espagne les Arabes gardèrent leurs côtes, et repoussèrent enfin les pirates.

En 845, les Normands pillèrent Hambourg, et pénétrèrent avant dans l'Allemagne. Ce n'était plus alors un ramas de corsaires sans ordre : c'était une flotte de six cents bateaux, qui portait une armée formidable. Un roi de Danemarck, nommé Éric, était à leur tête. Il gagna deux batailles avant de se rembarquer. Ce roi des pirates, après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corsaires, à qui les histoires donnent le nom de Régnier. Il remonte la Seine avec cent vingt voiles. Il n'y a point d'apparence que ces cent vingt voi-

les portassent dix mille hommes. Cependant avec un nombre probablement inférieur, il pille Rouen une seconde fois, et vient jusqu'à Paris. Dans de pareilles invasions, quand la faiblesse du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, et le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les Parisiens, qui se défendirent dans d'autres temps avec tant de courage, abandonnèrent alors leur ville; et les Normands n'y trouvèrent que des maisons de bois qu'ils brûlèrent. Le malheureux roi Charles-le-Chauve, retranché à Saint-Denis avec peu de troupes, au lieu de s'opposer à ces barbares, acheta de quatorze mille marcs d'argent la retraite qu'ils daignèrent faire. Il est croyable que ces marcs étaient ce qu'on a appelé long-temps des marques, *marcas*, qui valaient environ un de nos demi-écus. On est indigné quand on lit dans nos auteurs que plusieurs de ces barbares furent punis de mort subite pour avoir pillé l'église de Saint-Germain-des-Prés. Ni les peuples, ni leurs saints, ne se défendirent; mais les vaincus se donnent toujours la honteuse consolation de supposer des miracles opérés contre leurs vainqueurs.

Charles-le-Chauve, en achetant ainsi la paix, ne fesait que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, et s'ôter celui de la soutenir. Les Normands se servirent de cet argent

pour aller assiéger Bordeaux, qu'ils pillèrent. Pour comble d'humiliation et d'horreur, un descendant de Charlemagne, Pepin, roi d'Aquitaine, n'ayant pu leur résister, s'unit avec eux; et alors la France, vers l'an 858, fut entièrement ravagée. Les Normands, fortifiés de tout ce qui se joignait à eux, désolèrent long-temps l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre. Nous avons vu depuis peu des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires signalées : tant l'art de fortifier les places et de préparer les ressources a été perfectionné. Mais alors des barbares, combattant d'autres barbares désunis, ne trouvaient, après le premier succès, presque rien qui arrêtât leurs courses. Vaincus quelquefois, ils reparaissaient avec de nouvelles forces.

Godefroy, prince de Danemarck, à qui Charles-le-Gros céda enfin une partie de la Hollande, en 882, pénètre de la Hollande en Flandre; ses Normands passent de la Somme à l'Oise sans résistance, prennent et brûlent Pontoise, et arrivent par eau et par terre devant Paris.

(885) Les Parisiens, qui s'attendaient alors à l'irruption des barbares, n'abandonnèrent point la ville, comme autrefois. Le comte de Paris, Odon ou Eudes, que sa valeur éleva depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima

les courages, et qui leur tint lieu de tours et de remparts.

Sigefroy, chef des Normands, pressa le siége avec une fureur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les Normands se servirent du bélier pour battre les murs. Cette invention est presque aussi ancienne que celle des murailles; car les hommes sont aussi industrieux pour détruire que pour édifier. Je ne m'écarterai ici qu'un moment de mon sujet, pour observer que le cheval de Troie n'était précisément que la même machine, laquelle on armait d'une tête de cheval de métal, comme on y mit depuis une tête de bélier; et c'est ce que Pausanias nous apprend dans sa description de la Grèce. Ils firent brèche, et donnèrent trois assauts. Les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. Ils avaient à leur tête non seulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Goslin, qui chaque jour, après avoir donné la bénédiction à son peuple, se mettait sur la brèche, le casque en tête, un carquois sur le dos, et une hache à sa ceinture; et ayant planté la croix sur le rempart, combattait à sa vue. Il paraît que cet évêque avait dans la ville autant d'autorité, pour le moins, que le comte Eudes, puisque ce fut à lui que Sigefroy s'était d'abord adressé pour entrer par sa permission dans Paris. Ce prélat mourut de ses fatigues au milieu du siége, laissant

une mémoire respectable et chère; car, s'il arma des mains que la religion réservait seulement au ministère de l'autel, il les arma pour cet autel même et pour ses citoyens, dans la cause la plus juste, et pour la défense la plus nécessaire, première loi naturelle, qui est toujours au-dessus des lois de convention. Ses confrères ne s'étaient armés que dans des guerres civiles et contre des chrétiens. Peut-être, si l'apothéose est due à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit et mourut pour son pays, que tant d'hommes obscurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Les Normands tinrent la ville assiégée une année et demie : les Parisiens éprouvèrent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long siége la famine et la contagion qui en sont les suites, et ne furent point ébranlés. Au bout de ce temps, l'empereur Charles-le-Gros, roi de France, parut enfin à leur secours, sur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre;* mais il n'osa pas attaquer les Normands : il ne vint que pour acheter encore une trêve honteuse. Ces barbares quittèrent Paris pour aller assiéger Sens et piller la Bourgogne, tandis que Charles alla dans Mayence assembler ce parlement qui lui ôta un trône dont il était si indigne.

Les Normands continuèrent leurs dévastations; mais, quoique ennemis du nom chrétien, il ne leur vint jamais en pensée de forcer personne à renoncer au christianisme. Ils étaient à-peu-près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Hérules, qui, en cherchant au cinquième siècle de nouvelles terres, loin d'imposer une religion aux Romains, s'accommodèrent aisément de la leur : ainsi les Turcs, en pillant l'empire des califes, se sont soumis à la religion mahométane.

Enfin Rollon ou Raoul, le plus illustre de ces brigands du Nord, après avoir été chassé du Danemarck, ayant rassemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune, tenta de nouvelles aventures, et fonda l'espérance de sa grandeur sur la faiblesse de l'Europe. Il aborda l'Angleterre, où ses compatriotes étaient déja établis; mais, après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres Normands savaient ruiner, mais qu'ils ne savaient pas asservir.

Rollon fut le seul de ces barbares qui cessa d'en mériter le nom, en cherchant un établissement fixe. Maître de Rouen sans peine, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles et les tours. Rouen devint sa place d'armes; de là il volait tantôt en Angleterre, tantôt en France, fesant la guerre avec politique comme avec fureur. La

France était expirante sous le règne de Charles-le-Simple, roi de nom, et dont la monarchie était encore plus démembrée par les ducs, par les comtes, et par les barons, ses sujets, que par les Normands. Charles-le-Gros n'avait donné que de l'or aux barbares : Charles-le-Simple offrit à Rollon sa fille et des provinces.

(912) Rollon demanda d'abord la Normandie ; et on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda ensuite la Bretagne : on disputa ; mais il fallut la céder encore avec des clauses que le plus fort explique toujours à son avantage. Ainsi la Bretagne, qui était tout-à-l'heure un royaume, devient un fief de la Neustrie ; et la Neustrie, qu'on s'accoutuma bientôt à nommer Normandie, du nom de ses usurpateurs, fut un état séparé, dont les ducs rendaient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen sut persuader à Rollon de se faire chrétien. Ce prince embrassa volontiers une religion qui affermissait sa puissance.

Les véritables conquérants sont ceux qui savent faire des lois. Leur puissance est stable ; les autres sont des torrents qui passent. Rollon, paisible, fut le seul législateur de son temps dans le continent chrétien. On sait avec quelle inflexibilité il rendit la justice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avaient jusque-là vécu que de rapine.

Long-temps après lui son nom prononcé était un ordre aux officiers de justice d'accourir pour réprimer la violence; et de là est venu cet usage de la clameur de *haro*, si connue en Normandie. Le sang des Danois et des Francs mêlés ensemble produisit ensuite dans ce pays ces héros qu'on verra conquérir l'Angleterre, Naples, et Sicile.

CHAPITRE XXVI.

De l'Angleterre vers le neuvième siècle. Alfred-le-Grand.

Les Anglais, ce peuple devenu puissant, célébre par le commerce et par la guerre, gouverné par l'amour de ses propres lois et de la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'aux lois, n'étaient rien alors de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Ils n'étaient échappés du joug des Romains que pour tomber sous celui de ces Saxons qui, ayant conquis l'Angleterre vers le sixième siècle, furent conquis au huitième par Charlemagne dans leur propre pays natal. (828) Ces usurpateurs partagèrent l'Angleterre en sept petits cantons malheureux, qu'on appela royaumes. Ces sept provinces s'étaient enfin réunies sous le roi Egbert, de la race saxonne, lorsque les Normands vinrent ravager l'Angleterre, aussi bien que la France. On

prétend qu'en 852 ils remontèrent la Tamise avec trois cents voiles. Les Anglais ne se défendirent guère mieux que les Francs. Ils payèrent comme eux leurs vainqueurs. Un roi, nommé Éthelbert, suivit le malheureux exemple de Charles-le-Chauve : il donna de l'argent ; la même faute eut la même punition. Les pirates se servirent de cet argent pour mieux subjuguer le pays. Ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il fallait que les Anglais, nés courageux, et défendus par leur situation, eussent dans leur gouvernement des vices bien essentiels, puisqu'ils furent toujours assujettis par des peuples qui ne devaient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévastations qui désolèrent cette île surpasse encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des temps où la terre entière n'est qu'un théâtre de carnage, et ces temps sont trop fréquents.

Le lecteur respire enfin un peu, lorsque dans ces horreurs il voit s'élever quelque grand homme qui tire sa patrie de la servitude, et qui la gouverne en bon roi.

Je ne sais s'il y a jamais eu sur la terre un homme plus digne des respects de la postérité qu'Alfred-le-Grand, qui rendit ces services à sa patrie, supposé que tout ce qu'on raconte de lui soit véritable.

(872) Il succédait à son frère Éthelred Ier, qui ne lui laissa qu'un droit contesté sur l'Angleterre, partagée plus que jamais en souverainetés, dont plusieurs étaient possédées par les Danois. De nouveaux pirates venaient encore presque chaque année disputer aux premiers usurpateurs le peu de dépouilles qui pouvaient rester.

Alfred, n'ayant pour lui qu'une province de l'ouest, fut vaincu d'abord en bataille rangée par ces barbares, et abandonné de tout le monde. Il ne se retira point à Rome dans le collége anglais, comme Butred son oncle, devenu roi d'une petite province, et chassé par les Danois; mais, seul et sans secours, il voulut périr ou venger sa patrie. Il se cacha six mois chez un berger dans une chaumière environnée de marais. Le seul comte de Dévon, qui défendait encore un faible château, savait son secret. Enfin ce comte ayant rassemblé des troupes et gagné quelque avantage, Alfred, couvert des haillons d'un berger, osa se rendre dans le camp des Danois, en jouant de la harpe. Voyant ainsi par ses yeux la situation du camp et ses défauts, instruit d'une fête que les barbares devaient célébrer, il court au comte de Dévon, qui avait des milices prêtes; il revient aux Danois avec une petite troupe, mais déterminée; il les surprend et remporte une victoire complète. La discorde divisait alors les Danois. Alfred sut

négocier comme combattre; et, ce qui est étrange, les Anglais et les Danois le reconnurent unanimement pour roi. Il n'y avait plus à réduire que Londres; il la prit, la fortifia, l'embellit, équipa des flottes, contint les Danois d'Angleterre, s'opposa aux descentes des autres, et s'appliqua ensuite, pendant douze années d'une possession paisible, à policer sa patrie. Ses lois furent douces, mais sévèrement exécutées. C'est lui qui fonda les jurés, qui partagea l'Angleterre en shires ou comtés, et qui le premier encouragea ses sujets à commercer. Il prêta des vaisseaux et de l'argent à des hommes entreprenants et sages, qui allèrent jusqu'à Alexandrie; et de là, passant l'isthme de Suez, trafiquèrent dans la mer de Perse. Il institua des milices, il établit divers conseils, mit par-tout la régle, et la paix, qui en est la suite.

Qui croirait même que cet Alfred, dans des temps d'une ignorance générale, osa envoyer un vaisseau pour tenter de trouver un passage aux Indes par le nord de l'Europe et de l'Asie? On a la relation de ce voyage écrite en anglo-saxon, et traduite en latin, à Copenhague, à la prière du comte de Plelo, ambassadeur de Louis XV. Alfred est le premier auteur de ces tentatives hardies que les Anglais, les Hollandais, et les Russes, ont faites dans nos derniers temps. On voit

par là combien ce prince était au-dessus de son siécle.

Il n'est point de véritablement grand homme qui n'ait un bon esprit. Alfred jeta les fondements de l'académie d'Oxford. Il fit venir des livres de Rome : l'Angleterre, toute barbare, n'en avait presque point. Il se plaignait qu'il n'y eût pas alors un prêtre anglais qui sût le latin. Pour lui, il le savait : il était même assez bon géomètre pour ce temps-là. Il possédait l'histoire : on dit même qu'il fesait des vers en anglo-saxon. Les moments qu'il ne donnait pas aux soins de l'état, il les donnait à l'étude. Une sage économie le mit en état d'être libéral. On voit qu'il rebâtit plusieurs églises, mais aucun monastère. Il pensait sans doute que, dans un état désolé qu'il fallait repeupler, il eût mal servi sa patrie en favorisant trop ces familles immenses sans père et sans enfants, qui se perpétuent aux dépens de la nation : aussi ne fut-il pas mis au nombre des saints ; mais l'histoire, qui d'ailleurs ne lui reproche ni défaut ni faiblesse, le met au premier rang des héros utiles au genre humain, qui, sans ces hommes extraordinaires, eût toujours été semblable aux bêtes farouches.

CHAPITRE XXVII.

De l'Espagne et des musulmans maures aux huitième et neuvième siècles.

Vous avez vu des états bien malheureux et bien mal gouvernés; mais l'Espagne, dont il faut tracer le tableau, fut plongée long-temps dans un état plus déplorable. Les barbares dont l'Europe fut inondée au commencement du cinquième siècle ravagèrent l'Espagne comme les autres pays. Pourquoi l'Espagne, qui s'était si bien défendue contre les Romains, céda-t-elle tout d'un coup aux barbares? C'est qu'elle était composée de patriotes lorsque les Romains l'attaquèrent; mais sous le joug des Romains elle ne fut plus composée que d'esclaves maltraités par des maîtres amollis; elle fut donc tout d'un coup la proie des Suèves, des Alains, des Vandales. Aux Vandales succédèrent les Visigoths, qui commencèrent à s'établir dans l'Aquitaine et dans la Catalogne, tandis que les Ostrogoths détruisaient le siége de l'empire romain en Italie. Ces Ostrogoths et ces Visigoths étaient, comme on sait, chrétiens, non pas de la communion romaine, non pas de la communion des empereurs d'Orient qui ré-

gnaient alors, mais de celle qui avait été long-temps reçue de l'Église grecque, et qui croyait au Christ, sans le croire égal à Dieu. Les Espagnols, au contraire, étaient attachés au rite romain; ainsi les vainqueurs étaient d'une religion, et les vaincus d'une autre, ce qui appesantissait encore l'esclavage. Les diocèses étaient partagés en évêques ariens et en évêques athanasiens, comme en Italie; partage qui augmentait encore les malheurs publics. Les rois visigoths voulurent faire en Espagne ce que fit, comme nous l'avons vu, le roi lombard Rotharic en Italie, et ce qu'avait fait Constantin à son avénement à l'empire: c'était de réunir par la liberté de conscience les peuples divisés par les dogmes.

Le roi visigoth Leuvigilde prétendit réunir ceux qui croyaient à la consubstantialité et ceux qui n'y croyaient pas. Son fils Herminigilde se révolta contre lui; il y avait encore alors un roitelet suève qui possédait la Galice, et quelques places aux environs. Le fils rebelle se ligua avec ce Suève, et fit long-temps la guerre à son père; enfin, n'ayant jamais voulu se soumettre, il fut vaincu, pris dans Cordoue, et tué par un officier du roi. L'Église romaine en a fait un saint, ne considérant en lui que la religion romaine, qui fut le prétexte de sa révolte.

Cette mémorable aventure arriva en 584, et je

ne la rapporte que comme un des exemples de l'état funeste où l'Espagne était réduite.

Ce royaume des Visigoths n'était point héréditaire; les évêques, qui eurent d'abord en Espagne la même autorité qu'ils acquirent en France du temps des Carlovingiens, fesaient et défesaient les rois, avec les principaux seigneurs. Ce fut une nouvelle source de troubles continuels; par exemple, ils élurent le bâtard Liuva, au mépris de ses frères légitimes; et ce Liuva ayant été assassiné par un capitaine goth nommé Vitteric, ils élurent ce Vitteric sans difficulté.

Un de leurs meilleurs rois, nommé Vamba *, dont nous avons déja parlé, étant tombé malade, fut revêtu d'un sac de pénitent, et se soumit à la pénitence publique qui devait, dit-on, le guérir: il guérit en effet; mais, en qualité de pénitent, on

* Il est le premier roi qui ait cru ajouter à ses droits en se fesant sacrer, et il fut le premier que les prêtres chassèrent du trône. Obligé, en qualité de pénitent et de moine, de quitter la royauté, il choisit un successeur qui assembla un concile à Tolède. Ce concile, formé, comme tous ceux d'Espagne et des Gaules du même temps, d'un grand nombre d'évêques et de quelques seigneurs laïques, déclara les sujets de Vamba dégagés envers lui du serment de fidélité, et anathématisa quiconque ne reconnaîtrait point le nouveau roi, qui se garda bien de se faire sacrer. L'aventure de Vamba dégoûta les rois d'Espagne de cette cérémonie. Cond.

En France, en 1804, un usurpateur, qui voulut aussi être sacré, fit venir exprès d'Italie un pape avec lequel il se brouilla depuis. (D.)

lui déclara qu'il n'était pas capable des fonctions de la royauté : et il fut mis sept jours dans un monastère. Cet exemple fut cité en France, à la déposition de Louis-le-Faible.

Ce n'était pas ainsi que se laissaient traiter les premiers conquérants goths qui subjuguèrent les Espagnes. Ils fondèrent un empire qui s'étendit de la Provence et du Languedoc à Ceuta et à Tanger en Afrique; mais cet empire si mal gouverné périt bientôt. Il y eut tant de rébellions en Espagne qu'enfin le roi Vitiza désarma une partie des sujets, et fit abattre les murailles de plusieurs villes. Par cette conduite il forçait à l'obéissance, mais il se privait lui-même de secours et de retraites. Pour mettre le clergé dans son parti, il rendit, dans une assemblée de la nation, un édit par lequel il était permis aux évêques et aux prêtres de se marier.

Rodrigue, dont il avait assassiné le père, l'assassina à son tour, et fut encore plus méchant que lui. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la supériorité des musulmans en Espagne. Je ne sais s'il est bien vrai que Rodrigue eût violé Florinde, nommée la *Cava* ou la Méchante, fille malheureusement célèbre du comte Julien, et si ce fut pour venger son honneur que ce comte appela les Maures. Peut-être l'aventure de la Cava est copiée en partie sur celle de Lucrèce; et ni

l'une ni l'autre ne paraît appuyée sur des monuments bien authentiques. Il paraît que, pour appeler les Africains, on n'avait pas besoin du prétexte d'un viol, qui est d'ordinaire aussi difficile à prouver qu'à faire. Déja, sous le roi Vamba, le comte Hervig, depuis roi, avait fait venir une armée de Maures. Opas, archevêque de Séville, qui fut le principal instrument de la grande révolution, avait des intérêts plus chers à soutenir que la pudeur d'une fille. Cet évêque, fils de l'usurpateur Vitiza, détrôné et assassiné par l'usurpateur Rodrigue, fut celui dont l'ambition fit venir les Maures pour la seconde fois. Le comte Julien, gendre de Vitiza, trouvait dans cette seule alliance assez de raisons pour se soulever contre le tyran. Un autre évêque, nommé Torizo, entre dans la conspiration d'Opas et du comte. Y a-t-il apparence que deux évêques se fussent ligués ainsi avec les ennemis du nom chrétien, s'il ne s'était agi que d'une fille?

Les mahométans étaient maîtres, comme ils le sont encore, de toute cette partie de l'Afrique qui avait appartenu aux Romains. Ils venaient d'y jeter les premiers fondements de la ville de Maroc, près du mont Atlas. Le calife Valid-Almanzor, maître de cette belle partie de la terre, résidait à Damas en Syrie. Son vice-roi, Muzza, qui gouvernait l'Afrique, fit par un de ses lieutenants la

conquête de toute l'Espagne. Il y envoya d'abord son général Tarik, qui gagna, en 714, cette célèbre bataille dans les plaines de Xérès, où Rodrigue perdit la vie. On prétend que les Sarrasins ne tinrent pas leurs promesses à Julien, dont ils se défiaient sans doute. L'archevêque Opas fut plus satisfait d'eux. Il prêta serment de fidélité aux mahométans, et conserva sous eux beaucoup d'autorité sur les Églises chrétiennes, que les vainqueurs toléraient.

Pour le roi Rodrigue, il fut si peu regretté que sa veuve Égilone épousa publiquement le jeune Abdélazis, fils du conquérant Muzza, dont les armes avaient fait périr son mari, et réduit en servitude son pays et sa religion.

Les vainqueurs n'abusèrent point du succès de leurs armes; ils laissèrent aux vaincus leurs biens, leurs lois, leur culte, satisfaits d'un tribut et de l'honneur de commander. Non seulement la veuve du roi Rodrigue épousa le jeune Abdélazis, mais, à son exemple, le sang des Maures et des Espagnols se mêla souvent. Les Espagnols, si scrupuleusement attachés depuis à leur religion, la quittèrent en assez grand nombre pour qu'on leur donnât alors le nom de Mosarabes, qui signifiait, dit-on, moitié Arabes, au lieu de celui de Visigoths, que portait auparavant leur royaume. Ce nom de Mosarabes n'était point outra-

geant, puisque les Arabes étaient les plus cléments de tous les conquérants de la terre, et qu'ils apportèrent en Espagne de nouvelles sciences et de nouveaux arts.

L'Espagne avait été soumise en quatorze mois à l'empire des califes, à la réserve des cavernes et des rochers de l'Asturie. Le Goth Pélage Teudomer, parent du dernier roi Rodrigue, caché dans ces retraites, y conserva sa liberté. Je ne sais comment on a pu donner le nom de roi à ce prince, qui en était peut-être digne, mais dont toute la royauté se borna à n'être point captif. Les historiens espagnols, et ceux qui les ont suivis, lui font remporter de grandes victoires, imaginent des miracles en sa faveur, lui établissent une cour, lui donnent son fils Favila et son gendre Alfonse pour successeurs tranquilles dans ce prétendu royaume. Mais comment dans ce temps-là même les mahométans, qui sous Abdérame, vers l'an 734, subjuguèrent la moitié de la France, auraient-ils laissé subsister derrière les Pyrénées ce royaume des Asturies? C'était beaucoup pour les chrétiens de pouvoir se réfugier dans ces montagnes et d'y vivre de leurs courses, en payant tribut aux mahométans. Ce ne fut que vers l'an 759 que les chrétiens commencèrent à tenir tête à leurs vainqueurs, affaiblis par les victoires de Charles-Martel et par leurs divisions; mais eux-

mêmes, plus divisés entre eux que les mahométans, retombèrent bientôt sous le joug. (783) Mauregat, à qui il a plu aux historiens de donner le titre de roi, eut la permission de gouverner les Asturies, et quelques terres voisines, en rendant hommage et en payant tribut. Il se soumit surtout à fournir cent belles filles tous les ans pour le sérail d'Abdérame. Ce fut long-temps la coutume des Arabes d'exiger de pareils tributs; et aujourd'hui les caravanes, dans les présents qu'elles font aux Arabes du désert, offrent toujours des filles nubiles.

Cette coutume est immémoriale. Un des anciens livres juifs, nommé en grec *Exode*[1], rapporte qu'un Éléazar prit trente-deux mille pucelles dans le désert affreux du Madian. De ces trente-deux mille vierges on n'en sacrifia que trente-deux au dieu d'Éléazar : le reste fut abandonné aux prêtres et aux soldats pour peupler.

On donne pour successeur à ce Mauregat un diacre nommé Vérémond, chef de ces montagnards réfugiés, fesant le même hommage et payant le même nombre de filles qu'il était obligé de fournir souvent. Est-ce là un royaume, et sont-ce là des rois?

Après la mort d'Abdérame, les émirs des pro-

[1] * La citation est inexacte : au lieu de l'*Exode*, il fallait indiquer le chapitre XXXI du livre des *Nombres*. (D.)

vinces d'Espagne voulurent être indépendants. On a vu, dans l'article de Charlemagne, qu'un d'eux, nommé Ibna, eut l'imprudence d'appeler ce conquérant à son secours. S'il y avait eu alors un véritable royaume chrétien en Espagne, Charles n'eût-il pas protégé ce royaume par ses armes plutôt que de se joindre à des mahométans? Il prit cet émir sous sa protection, et se fit rendre hommage des terres qui sont entre l'Ebre et les Pyrénées, que les musulmans gardèrent. On voit, en 794, le Maure Abufar rendre hommage à Louis-le-Débonnaire, qui gouvernait l'Aquitaine sous son père avec le titre de roi.

Quelque temps après, les divisions augmentèrent chez les Maures d'Espagne. Le conseil de Louis-le-Débonnaire en profita; ses troupes assiégèrent deux ans Barcelone, et Louis y entra en triomphe en 796. Voilà le commencement de la décadence des Maures. Ces vainqueurs n'étaient plus soutenus par les Africains et par les califes, dont ils avaient secoué le joug. Les successeurs d'Abdérame, ayant établi le siége de leur royaume à Cordoue, étaient mal obéis des gouverneurs des autres provinces.

Alfonse, de la race de Pélage, commença, dans ces conjonctures heureuses, à rendre considérables les chrétiens espagnols retirés dans les Asturies. Il refusa le tribut ordinaire à des maîtres

contre lesquels il pouvait combattre; et, après quelques victoires, il se vit maître paisible des Asturies et de Léon, au commencement du neuvième siécle.

C'est par lui qu'il faut commencer de retrouver en Espagne des rois chrétiens. Cet Alfonse était artificieux et cruel. On l'appelle *le Chaste* parcequ'il fut le premier qui refusa les cent filles aux Maures. On ne songe pas qu'il ne soutint point la guerre pour avoir refusé le tribut, mais que, voulant se soustraire à la domination des Maures, et ne plus être tributaire, il fallait bien qu'il refusât les cent filles ainsi que le reste.

Les succès d'Alfonse, malgré beaucoup de traverses, enhardirent les chrétiens de Navarre à se donner un roi. Les Aragonais levèrent l'étendard sous un comte : ainsi, sur la fin de Louis-le-Débonnaire, ni les Maures ni les Français n'eurent plus rien dans ces contrées stériles, mais le reste de l'Espagne obéissait aux rois musulmans. Ce fut alors que les Normands ravagèrent les côtes d'Espagne; mais, étant repoussés, ils retournèrent piller la France et l'Angleterre.

On ne doit point être surpris que les Espagnols des Asturies, de Léon, d'Aragon, aient été alors des barbares. La guerre, qui avait succédé à la servitude, ne les avait pas polis. Ils étaient dans une si profonde ignorance qu'un autre Alfonse,

roi de Léon et des Asturies, surnommé *le Grand*, fut obligé de livrer l'éducation de son fils à des précepteurs mahométans.

Je ne cesse d'être étonné quand je vois quels titres les historiens prodiguent aux rois. Cet Alfonse, qu'ils appellent *le Grand*, fit crever les yeux à ses quatre frères. Sa vie n'est qu'un tissu de cruautés et de perfidies. Ce roi finit par faire révolter contre lui ses sujets, et fut obligé de céder son petit royaume à son fils don Garcie, l'an 910.

Ce titre de *don* était un abrégé de *dominus*, titre qui parut trop ambitieux à l'empereur Auguste, parcequ'il signifiait *maître*, et que depuis on donna aux bénédictins, aux seigneurs espagnols, et enfin aux rois [1] de ce pays. Les seigneurs de terres commencèrent alors à prendre le titre de *rich-homes*, *ricos hombres*: riche signifiait possesseur de terres; car dans ces temps-là il n'y avait point parmi les chrétiens d'Espagne d'autres richesses. La grandesse n'était point encore connue. Le titre de grand ne fut en usage que trois siècles après, sous Alfonse-le-Sage, dixième du nom, roi de Castille, dans le temps que l'Espagne commençait à devenir florissante.

[1] * L'usage s'est établi chez nous d'écrire *dom* devant les noms des bénédictins, *don* devant les noms de rois et de seigneurs. (D.)

CHAPITRE XXVIII.

Puissance des musulmans en Asie et en Europe aux huitième et neuvième siècles. L'Italie attaquée par eux. Conduite magnanime du pape Léon IV.

Les mahométans, qui perdaient cette partie de l'Espagne qui confine à la France, s'étendaient par-tout ailleurs. Si j'envisage leur religion, je la vois embrassée dans l'Inde et sur les côtes orientales de l'Afrique, où ils trafiquaient. Si je regarde leurs conquêtes, d'abord le calife Aaron-al-Raschild, ou *le Juste*, impose en 782 un tribut de soixante et dix mille écus d'or par an à l'impératrice Irène. L'empereur Nicéphore ayant ensuite refusé de payer le tribut, Aaron prend l'île de Chypre, et vient ravager la Grèce. Almamon, son petit-fils, prince d'ailleurs si recommandable par son amour pour les sciences et par son savoir, s'empare par ses lieutenants de l'île de Crète, en 826. Les musulmans bâtirent Candie, qu'ils ont reprise de nos jours.

En 828, les mêmes Africains qui avaient subjugué l'Espagne, et fait des incursions en Sicile, reviennent encore désoler cette île fertile, encouragés par un Sicilien nommé Euphémius, qui

ayant, à l'exemple de son empereur, Michel, épousé une religieuse, poursuivi par les lois que l'empereur s'était rendues favorables, fit à-peu-près en Sicile ce que le comte Julien avait fait en Espagne.

Ni les empereurs grecs ni ceux d'Occident ne purent alors chasser de Sicile les musulmans; tant l'Orient et l'Occident étaient mal gouvernés. Ces conquérants allaient se rendre maîtres de l'Italie, s'ils avaient été unis; mais leurs fautes sauvèrent Rome, comme celles des Carthaginois la sauvèrent autrefois. Ils partent de Sicile, en 846, avec une flotte nombreuse. Ils entrent par l'embouchure du Tibre; et, ne trouvant qu'un pays presque désert, ils vont assiéger Rome. Ils prirent les dehors, et, ayant pillé la riche église de Saint-Pierre hors des murs, ils levèrent le siége pour aller combattre une armée de Français qui venait secourir Rome sous un général de l'empereur Lothaire. L'armée française fut battue, mais la ville, rafraîchie, fut manquée; et cette expédition, qui devait être une conquête, ne devint, par la mésintelligence, qu'une incursion de barbares. Ils revinrent bientôt après avec une armée formidable, qui semblait devoir détruire l'Italie et faire une bourgade mahométane de la capitale du christianisme. Le pape Léon IV, prenant dans ce danger une autorité que les généraux de l'em-

pereur Lothaire semblaient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaète à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage précaution de prendre d'eux des otages, sachant bien que ceux qui sont assez puissants pour nous secourir le sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les postes, et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, ainsi qu'en avait usé Goslin, évêque de Paris, dans une occasion encore plus pressante, mais comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien, et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. Il était né romain [1]. (849) Le courage des premiers âges de la république revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monuments de l'ancienne Rome qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle.

Son courage et ses soins furent secondés. On reçut les Sarrasins courageusement à leur des-

[1] * Léon IV est le pontife le plus vénérable du neuvième siècle. Il fortifia Rome, bâtit le quartier qui porta le nom de cité léonine, et, sans troubler les autres états, défendit de son mieux les véritables intérêts de celui qu'il était chargé de gouverner. Mais son pontificat ne dura que huit ans, de 847 à 855. (D.)

cente; et la tempête ayant dissipé la moitié de leurs vaisseaux, une partie de ces conquérants échappés au naufrage fut mise à la chaîne. Le pape rendit sa victoire utile, en fesant travailler aux fortifications de Rome et à ses embellissements les mêmes mains qui devaient les détruire. Les mahométans restèrent cependant maîtres du Garillan, entre Capoue et Gaète, mais plutôt comme une colonie de corsaires indépendants que comme des conquérants disciplinés.

Je vois donc, au neuvième siècle, les musulmans redoutables à-la-fois à Rome et à Constantinople, maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, des trois quarts de l'Espagne; mais ces conquérants ne forment pas une nation comme les Romains, qui, étendus presque autant qu'eux, n'avaient fait qu'un seul peuple.

Sous le fameux calife Almamon, vers l'an 815, un peu après la mort de Charlemagne, l'Égypte était indépendante, et le Grand-Caire fut la résidence d'un autre calife. Le prince de la Mauritanie Tangitane, sous le titre de Miramolin, était maître absolu de l'empire de Maroc. La Nubie et la Libye obéissaient à un autre calife. Les Abdérames, qui avaient fondé le royaume de Cordoue, ne purent empêcher d'autres mahométans de fonder celui de Tolède. Toutes ces nouvelles dy-

nasties révéraient dans le calife le successeur de leur prophète. Ainsi que les chrétiens allaient en foule en pèlerinage à Rome, les mahométans de toutes les parties du monde allaient à la Mecque, gouvernée par un shérif que nommait le calife; et c'était principalement par ce pèlerinage que le calife, maître de la Mecque, était vénérable à tous les princes de sa croyance. Mais ces princes, distinguant la religion de leurs intérêts, dépouillaient le calife en lui rendant hommage.

CHAPITRE XXIX.

De l'empire de Constantinople aux huitième et neuvième siècles.

Tandis que l'empire de Charlemagne se démembrait, que les inondations des Sarrasins et des Normands désolaient l'Occident, l'empire de Constantinople subsistait comme un grand arbre, vigoureux encore, mais déja vieux, dépouillé de quelques racines, et assailli de tous côtés par la tempête. Cet empire n'avait plus rien en Afrique; la Syrie et une partie de l'Asie-Mineure lui étaient enlevées. Il défendait contre les musulmans ses frontières vers l'orient de la Mer-Noire;

et, tantôt vaincu, tantôt vainqueur, il aurait pu au moins se fortifier contre eux par cet usage continuel de la guerre. Mais du côté du Danube, et vers le bord occidental de la Mer-Noire, d'autres ennemis le ravageaient. Une nation de Scythes, nommés les Abares ou Avares, les Bulgares, autres Scythes dont la Bulgarie tient son nom, désolaient tous ces beaux climats de la Romanie, où Adrien et Trajan avaient construit de si belles villes, et ces grands chemins desquels il ne subsiste plus que quelques chaussées.

Les Abares sur-tout, répandus dans la Hongrie et dans l'Autriche, se jetaient tantôt sur l'empire d'Orient, tantôt sur celui de Charlemagne. Ainsi, des frontières de la Perse à celles de France, la terre était en proie à des incursions presque continuelles.

Si les frontières de l'empire grec étaient toujours resserrées et toujours désolées, la capitale était le théâtre des révolutions et des crimes. Un mélange de l'artifice des Grecs et de la férocité des Thraces formait le caractère qui régnait à la cour. En effet quel spectacle nous présente Constantinople? Maurice et ses cinq enfants massacrés; Phocas assassiné pour prix de ses meurtres et de ses incestes; Constantin empoisonné par l'impératrice Martine, à qui on arrache la langue, tandis qu'on coupe le nez à Héracléonas son

fils; Constant, qui fait égorger son frère; Constant, assommé dans un bain par ses domestiques; Constantin Pogonat, qui fait crever les yeux à ses deux frères; Justinien II, son fils, prêt à faire à Constantinople ce que Théodose fit à Thessalonique, surpris, mutilé, et enchaîné par Léonce, au moment qu'il allait faire égorger les principaux citoyens; Léonce, bientôt traité lui-même comme il avait traité Justinien II; ce Justinien, rétabli, fesant couler sous ses yeux, dans la place publique, le sang de ses ennemis, et périssant enfin sous la main d'un bourreau; Philippe Bardane, détrôné et condamné à perdre les yeux; Léon-l'Isaurien et Constantin Copronyme, morts, à la vérité, dans leur lit, mais après un règne sanguinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les sujets; l'impératrice Irène, la première femme qui monta sur le trône des césars, et la première qui fit périr son fils pour régner; Nicéphore, son successeur, détesté de ses sujets, pris par les Bulgares, décollé, servant de pâture aux bêtes, tandis que son crâne sert de coupe à son vainqueur; enfin Michel Curopalate, contemporain de Charlemagne, confiné dans un cloître, et mourant ainsi moins cruellement, mais plus honteusement que ses prédécesseurs. C'est ainsi que l'empire est gouverné pendant trois cents ans. Quelle histoire de brigands obscurs,

punis en place publique pour leurs crimes, est plus horrible et plus dégoûtante?

Cependant il faut poursuivre, il faut voir, au neuvième siècle, Léon l'Arménien, brave guerrier, mais ennemi des images, assassiné à la messe dans le temps qu'il chantait une antienne : ses assassins, s'applaudissant d'avoir tué un hérétique, vont tirer de prison un officier, nommé Michel-le-Bègue, condamné à la mort par le sénat, et qui, au lieu d'être exécuté, reçoit la pourpre impériale. Ce fut lui qui, étant amoureux d'une religieuse, se fit prier par le sénat de l'épouser, sans qu'aucun évêque osât être d'un sentiment contraire. Ce fait est d'autant plus digne d'attention que presque en même temps on voit Euphémius, en Sicile, poursuivi criminellement pour un semblable mariage; et, quelque temps après, on condamne à Constantinople le mariage très légitime de l'empereur Léon-le-Philosophe. Où est donc le pays où l'on trouve alors des lois et des mœurs? ce n'est pas dans notre Occident[1].

Cette ancienne querelle des images troublait toujours l'empire. La cour était tantôt favorable, tantôt contraire à leur culte, selon qu'elle voyait pencher l'esprit du plus grand nombre. Michel-

[1] * Ce mot d'*Occident* fait ici quelque embarras entre des récits qui tous concernent l'empire grec ou d'*Orient*. (D.)

le-Bègue commença par les consacrer, et finit par les abattre.

Son successeur Théophile, qui régna environ douze ans, depuis 829 jusqu'à 842, se déclara contre ce culte : on a écrit qu'il ne croyait point la résurrection, qu'il niait l'existence des démons, et qu'il n'admettait pas Jésus-Christ pour Dieu. Il se peut faire qu'un empereur pensât ainsi ; mais faut-il croire, je ne dis pas sur les princes seulement, mais sur les particuliers, la voix des ennemis, qui, sans prouver aucun fait, décrient la religion et les mœurs des hommes qui n'ont pas pensé comme eux ?

Ce Théophile, fils de Michel-le-Bègue, fut presque le seul empereur qui eût succédé paisiblement à son père depuis deux siècles. Sous lui les adorateurs des images furent plus persécutés que jamais. On conçoit aisément, par ces longues persécutions, que tous les citoyens étaient divisés.

Il est remarquable que deux femmes aient rétabli les images. L'une est l'impératrice Irène, veuve de Léon IV ; et l'autre, l'impératrice Théodora, veuve de Théophile.

Théodora, maîtresse de l'empire d'Orient sous le jeune Michel, son fils, persécuta à son tour les ennemis des images. Elle porta son zèle ou sa politique plus loin. Il y avait encore dans l'Asie-Mineure un grand nombre de manichéens qui vi-

vaient paisibles, parceqne la fureur d'enthousiasme, qui n'est guère que dans les sectes naissantes, était passée. Ils étaient riches par le commerce. Soit qu'on en voulût à leurs opinions ou à leurs biens, on fit contre eux des édits sévères, qui furent exécutés avec cruauté. La persécution leur rendit leur premier fanatisme. (846) On en fit périr des milliers dans les supplices; le reste désespéré se révolta. Il en passa plus de quarante mille chez les musulmans; et ces manichéens, auparavant si tranquilles, devinrent des ennemis irréconciliables, qui, joints aux Sarrasins, ravagèrent l'Asie-Mineure jusqu'aux portes de la ville impériale, dépeuplée par une peste horrible, en 842, et devenue un objet de pitié.

La peste, proprement dite, est une maladie particulière aux peuples de l'Afrique, comme la petite-vérole. C'est de ces pays qu'elle vient toujours par des vaisseaux marchands. Elle inonderait l'Europe, sans les sages précautions qu'on prend dans nos ports; et probablement l'inattention du gouvernement laissa entrer la contagion dans la ville impériale.

Cette même inattention exposa l'empire à un autre fléau. Les Russes s'embarquèrent vers le port qu'on nomme aujourd'hui Azof, sur la Mer-Noire, et vinrent ravager tous les rivages du Pont-Euxin. Les Arabes, d'un autre côté, poussèrent

encore leurs conquêtes par-delà l'Arménie et dans l'Asie-Mineure. Enfin Michel-le-Jeune, après un règne cruel et infortuné, fut assassiné par Basile, qu'il avait tiré de la plus basse condition pour l'associer à l'empire (867).

L'administration de Basile ne fut guère plus heureuse. C'est sous son règne qu'est l'époque du grand schisme qui divisa l'Église grecque de la latine. C'est cet assassin qu'on regarda comme juste, quand il fit déposer le patriarche Photius.

Les malheurs de l'empire ne furent pas beaucoup réparés sous Léon, qu'on appela le Philosophe; non qu'il fût un Antonin, un Marc-Aurèle, un Julien, un Aaron-al-Raschild, un Alfred, mais parcequ'il était savant[1]. Il passe pour avoir

[1] * Léon VI, surnommé le Philosophe ou même le Sage malgré l'extrême corruption de ses mœurs, se laissa gouverner, lui et l'empire, par le Sarrasin Samonas. Excommunié pour s'être marié quatre fois, il écrivit des sermons, et fit rédiger des codes. Battu vingt fois par des armées qu'il appelait barbares, il composa un traité de tactique, où l'on apprend du moins comment les humains s'entre-tuaient en ce temps-là. Il a donné des soins à trois recueils juridiques : ce sont, 1° les Novelles qui portent son nom; 2° des lois extraites du Digeste, du Code, et des Novelles de Justinien; 3° les Basiliques ou Constitutions impériales. Ces compilations lui appartiennent moins qu'aux jurisconsultes qu'il daignait employer. Il a eu peut-être une part plus personnelle à un livre sur la hiérarchie de l'Église, à des oraisons qui figurent parmi les œuvres des saints Pères, à un cantique sur le jugement dernier, etc. Voltaire lui fait beaucoup d'honneur en le qualifiant savant. (D.)

le premier ouvert un chemin aux Turcs, qui, is long-temps après, ont pris Constantinople.

Les Turcs, qui combattirent depuis les Sarrasins, et qui, mêlés à eux, furent leur soutien et les destructeurs de l'empire grec, avaient-ils déja envoyé des colonies dans ces contrées voisines du Danube? On n'a guère d'histoires véritables de ces émigrations des barbares.

Il n'y a que trop d'apparence que les hommes ont ainsi vécu long-temps. A peine un pays était un peu cultivé, qu'il était envahi par une nation affamée, chassée à son tour par une autre. Les Gaulois n'étaient-ils pas descendus en Italie? n'avaient-ils pas couru jusque dans l'Asie-Mineure? vingt peuples de la Grande-Tartarie n'ont-ils pas cherché de nouvelles terres? Les Suisses n'avaient-ils pas mis le feu à leurs bourgades, pour aller se transplanter en Languedoc, quand César les contraignit de retourner labourer leurs terres? Et qu'étaient Pharamond et Clovis, sinon des barbares transplantés qui ne trouvèrent point de César?

Malgré tant de désastres, Constantinople fut encore long-temps la ville chrétienne la plus opulente, la plus peuplée, la plus recommandable par les arts. Sa situation seule, par laquelle elle domine sur deux mers, la rendait nécessairement commerçante. La peste de 842, toute destructive

qu'elle avait été, ne fut qu'un fléau passager. Les villes de commerce, et où la cour réside, se repeuplent toujours par l'affluence des voisins. Les arts mécaniques et les beaux-arts même ne périssent point dans une vaste capitale qui est le séjour des riches.

Toutes ces révolutions subites du palais, les crimes de tant d'empereurs égorgés les uns par les autres, sont des orages qui ne tombent guère sur des hommes cachés qui cultivent en paix des professions qu'on n'envie point.

Les richesses n'étaient point épuisées : on dit qu'en 857 Théodora, mère de Michel, en se démettant malgré elle de la régence, et traitée à-peu-près par son fils comme Marie de Médicis le fut de nos jours par Louis XIII, fit voir à l'empereur qu'il y avait dans le trésor cent neuf mille livres pesant d'or et trois cent mille livres d'argent.

Un gouvernement sage pouvait donc encore maintenir l'empire dans sa puissance. Il était resserré, mais non tout-à-fait démembré ; changeant d'empereurs, mais toujours uni sous celui qui se revêtait de la pourpre ; enfin plus riche, plus plein de ressources, plus puissant que celui d'Allemagne. Cependant il n'est plus, et l'empire d'Allemagne subsiste encore.

Les horribles révolutions qu'on vient de voir

effraient et dégoûtent; cependant il faut convenir que depuis Constantin, surnommé le Grand, l'empire de Constantinople n'avait guère été autrement gouverné; et, si vous en exceptez Julien et deux ou trois autres, quel empereur ne souilla pas le trône d'abominations et de crimes?

CHAPITRE XXX.

De l'Italie; des papes; du divorce de Lothaire, roi de Lorraine; et des autres affaires de l'Église, aux huitième et neuvième siècles.

Pour ne pas perdre le fil qui lie tant d'événements, souvenons-nous avec quelle prudence les papes se conduisirent sous Pepin et sous Charlemagne, comme ils assoupirent habilement les querelles de religion, et comme chacun d'eux établit sourdement les fondements de la grandeur pontificale.

Leur pouvoir était déja très grand, puisque Grégoire IV rebâtit le port d'Ostie, et que Léon IV fortifia Rome à ses dépens; mais tous les papes ne pouvaient être de grands hommes, et toutes les conjonctures ne pouvaient leur être favorables. Chaque vacance de siége causait les mêmes troubles que l'élection d'un roi en produit en Polo-

gne. Le pape élu avait à ménager à-la-fois le sénat romain, le peuple, et l'empereur. La noblesse romaine avait grande part au gouvernement : elle élisait alors deux consuls tous les ans. Elle créait un préfet, qui était une espèce de tribun du peuple. Il y avait un tribunal de douze sénateurs; et c'étaient ces sénateurs qui nommaient les principaux officiers du duché de Rome. Ce gouvernement municipal avait tantôt plus, tantôt moins d'autorité. Les papes avaient à Rome plutôt un grand crédit qu'une puissance législative.

S'ils n'étaient pas souverains de Rome, ils ne perdaient aucune occasion d'agir en souverains de l'Église d'Occident. Les évêques se constituaient juges des rois; et les papes, juges des évêques. Tant de conflits d'autorité, ce mélange de religion, de superstition, de faiblesse, de méchanceté dans toutes les cours, l'insuffisance des lois, tout cela ne peut être mieux connu que par l'aventure du mariage et du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, neveu de Charles-le-Chauve.

Charlemagne avait répudié une de ses femmes, et en avait épousé une autre, non seulement avec l'approbation du pape Étienne, mais sur ses pressantes sollicitations. Les rois francs Gontran, Caribert, Sigebert, Chilpéric, Dagobert, avaient eu plusieurs femmes à-la-fois, sans qu'on eût murmuré; et si c'était un scandale, il était sans trou-

ble : le temps change tout. Lothaire, marié avec Teutberge, fille d'un duc de la Bourgogne transjurane, prétend la répudier pour un inceste avec son frère, dont elle est accusée, et épouser sa maîtresse Valrade. Toute la suite de cette aventure est d'une singularité nouvelle. D'abord la reine Teutberge se justifie par l'épreuve de l'eau bouillante. Son avocat plonge la main dans un vase au fond duquel il ramasse impunément un anneau béni. Le roi se plaint qu'on a employé la fourberie dans cette épreuve. Il est bien sûr que, si elle fut faite, l'avocat de la reine était instruit d'un secret de préparer la peau à soutenir l'action de l'eau bouillante. Aucune académie des sciences n'a, de nos jours, tenté de connaître sur ces épreuves ce que savaient alors les charlatans.

(862) Le succès de cette épreuve passait pour un miracle, pour le jugement de Dieu même; et cependant Teutberge, que le ciel justifie, avoue à plusieurs évêques, en présence de son confesseur, qu'elle est coupable. Il n'y a guère d'apparence qu'un roi qui voulait se séparer de sa femme sur une imputation d'adultère eût imaginé de l'accuser d'un inceste avec son frère, si le fait n'avait pas été public. On ne va pas supposer un crime si recherché, si rare, si difficile à prouver : il faut d'ailleurs que, dans ces temps-là, ce qu'on appelle aujourd'hui honneur ne fût point du tout connu.

Le roi et la reine se couvrent tous deux de honte, l'un par son accusation, l'autre par son aveu. Deux conciles nationaux sont assemblés, qui permettent le divorce.

Le pape Nicolas Ier casse les deux conciles. Il dépose Gontier, archevêque de Cologne, qui avait été le plus ardent dans l'affaire du divorce. Gontier écrit aussitôt à toutes les églises : « Quoique « le seigneur Nicolas, qu'on nomme pape, et qui « se compte pape et empereur, nous ait excom- « munié, nous avons résisté à sa folie. » Ensuite dans son écrit, s'adressant au pape même : « Nous « ne recevons point, dit-il, votre maudite sen- « tence ; nous la méprisons ; nous vous rejetons « vous-même de notre communion, nous conten- « tant de celle des évêques, nos frères, que vous « méprisez, etc. »

Un frère de l'archevêque de Cologne porta lui-même cette protestation à Rome, et la mit, l'épée à la main, sur le tombeau où les Romains prétendent que reposent les cendres de saint Pierre. Mais bientôt après, l'état politique des affaires ayant changé, ce même archevêque changea aussi. Il vint au Mont-Cassin se jeter aux genoux du pape Adrien II, successeur de Nicolas. « Je dé- « clare, dit-il, devant Dieu et devant ses saints, à « vous monseigneur Adrien, souverain pontife, « aux évêques qui vous sont soumis, et à toute

« l'assemblée, que je supporte humblement la « sentence de déposition donnée canoniquement « contre moi par le pape Nicolas, etc. » On sent combien un exemple de cette espèce affermissait la supériorité de l'Église romaine; et les conjonctures rendaient ces exemples fréquents.

Ce même Nicolas Ier excommunie la seconde femme de Lothaire, et ordonne à ce prince de reprendre la première. Toute l'Europe prend part à ces événements. L'empereur Louis II, frère de Charles-le-Chauve, et oncle de Lothaire, se déclare d'abord violemment pour son neveu contre le pape. Cet empereur, qui résidait alors en Italie, menace Nicolas Ier; il y a du sang de répandu, et l'Italie est en alarme. On négocie, on cabale de tous côtés. Teutberge va plaider à Rome; Valrade, sa rivale, entreprend le voyage et n'ose l'achever. Lothaire, excommunié, s'y transporte, et va demander pardon à Adrien, successeur de Nicolas, dans la crainte où il est que son oncle *le Chauve*, armé contre lui au nom de l'Église, ne s'empare de son royaume de Lorraine. Adrien II, en lui donnant la communion dans Rome, lui fait jurer qu'il n'a point usé des droits du mariage avec Valrade, depuis l'ordre que le pape Nicolas lui avait donné de s'en abstenir. Lothaire fait serment, communie, et meurt quelque temps après. Tous les historiens ne manquent pas de dire qu'il est

mort en punition de son parjure, et que les domestiques qui ont juré avec lui sont morts dans l'année.

Le droit qu'exercèrent en cette occasion Nicolas Ier et Adrien II était fondé sur les fausses décrétales, déja regardées comme un code universel. Le contrat civil qui unit deux époux, étant devenu un sacrement, était soumis au jugement de l'Église [1].

Cette aventure est le premier scandale touchant le mariage des têtes couronnées en Occident. On a vu depuis les rois de France Robert, Philippe Ier, Philippe-Auguste, excommuniés par les papes

[1] * Le mariage est un acte civil qui de sa nature n'est soumis qu'à l'empire des lois civiles. Les règles ou maximes religieuses qui le peuvent concerner n'ont de force extérieure, d'efficacité positive, qu'autant qu'elles sont expressément insérées dans les codes nationaux. Elles ne l'étaient point dans ceux du neuvième siècle; et par conséquent le ministère ecclésiastique devait se réduire à recommander en secret et sans scandale l'observation purement volontaire de ces maximes. Mais cette sagesse était déja étrangère aux mœurs d'un clergé dont le ministère venait d'être érigé en puissance par les fausses décrétales; et ni les peuples ni les rois n'étaient capables du degré d'attention nécessaire pour acquérir des idées précises de leurs droits civils et de leurs devoirs religieux. Lothaire provoquait lui-même cette intervention du clergé, en faisant comparaître Theutberge devant un tribunal d'évêques, pour y subir d'indécents interrogatoires. Deux fois elle se confessa coupable d'inceste, et, quand des prêtres lorrains étendaient leurs fonctions jusqu'à extorquer d'elle de pareils aveux publics, le pape, qu'ils reconnaissaient pour leur chef suprême, pouvait bien se croire autorisé à revoir une si étrange procédure. (D.)

pour des causes à-peu-près semblables, ou même pour des mariages contractés entre parents très éloignés. Les évêques nationaux prétendirent long-temps devoir être les juges de ces causes: les pontifes de Rome les évoquèrent toujours à eux.

On n'examine point ici si cette nouvelle jurisprudence est utile ou dangereuse; on n'écrit ni comme jurisconsulte ni comme controversiste: mais toutes les provinces chrétiennes ont été troublées par ces scandales. Les anciens Romains et les peuples orientaux furent plus heureux en ce point. Les droits des pères de famille, le secret de leur lit, n'y furent jamais en proie à la curiosité publique. On ne connaît point chez eux de pareils procès au sujet d'un mariage ou d'un divorce.

Ce descendant de Charlemagne fut le premier qui alla plaider à trois cents lieues de chez lui devant un juge étranger, pour savoir quelle femme il devait aimer. Les peuples furent sur le point d'être les victimes de ce différent. Louis-le-Débonnaire avait été le premier exemple du pouvoir des évêques sur les empereurs, Lothaire de Lorraine fut l'époque du pouvoir des papes sur les évêques. Il résulte de toute l'histoire de ces temps-là que la société avait peu de régles certaines chez les nations occidentales, que les états

avaient peu de lois, et que l'Église voulait leur en donner.

CHAPITRE XXXI.

De Photius, et du schisme entre l'Orient et l'Occident.

(858) La plus grande affaire que l'Église eût alors, et qui en est encore une très importante aujourd'hui, fut l'origine de la séparation totale des Grecs et des Latins. La chaire patriarcale de Constantinople, étant ainsi que le trône l'objet de l'ambition, était sujette aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III, mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à signer lui-même sa déposition, et mit à sa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaste génie, et d'une science universelle. Il était grand-écuyer et ministre d'état. Les évêques, pour l'ordonner patriarche, le firent passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parceque les moines étaient regardés dans l'Église grecque comme fesant partie de la hiérarchie; le second jour il fut lecteur; le troisième, sous-diacre; puis diacre, prêtre, et enfin patriarche, le jour de Noël, en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace, et ex-

communia Photius. Il lui reprochait sur-tout d'avoir passé de l'état de laïque à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondait, avec raison, que saint Ambroise, gouverneur de Milan, et à peine chrétien, avait joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à son tour, et le déclara déposé. Il prit le titre de patriarche œcuménique, et accusa hautement d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur fesait roulait sur la procession du Père et du Fils. « Des « hommes, dit-il dans une de ses lettres, sortis « des ténèbres de l'Occident, ont tout corrompu « par leur ignorance. Le comble de leur impiété « est d'ajouter de nouvelles paroles au sacré sym- « bole autorisé par tous les conciles, en disant que « le Saint-Esprit ne procède pas du Père seule- « ment, mais encore du Fils; ce qui est renoncer « au christianisme. »

On voit, par ce passage et par beaucoup d'autres, quelle supériorité les Grecs affectaient en tout sur les Latins. Ils prétendaient que l'Église romaine devait tout à la grecque, jusqu'aux noms des usages, des cérémonies, des mystères, des dignités. *Baptême, eucharistie, liturgie, diocèse, paroisse, évêque, prêtre, diacre, moine, église,* tout est grec. Ils regardaient les Latins comme des dis-

ciples ignorants, révoltés contre leurs maîtres, dont ils ne savaient pas même la langue. Ils nous accusaient d'ignorer le catéchisme, enfin de n'être pas chrétiens.

Les autres sujets d'anathème étaient que les Latins se servaient alors communément de pain non levé pour l'eucharistie, mangeaient des œufs et du fromage en carême, et que leurs prêtres ne se fesaient point raser la barbe. Étranges raisons pour brouiller l'Occident avec l'Orient!

Mais quiconque est juste avouera que Photius était non seulement le plus savant homme de l'Église, mais un grand évêque. (867) Il se conduisit comme saint Ambroise, quand Basile, assassin de l'empereur Michel, se présenta dans l'église de Sophie. « Vous êtes indigne d'approcher « des saints mystères, lui dit-il à haute voix, vous « qui avez les mains encore souillées du sang de « votre bienfaiteur. » Photius ne trouva pas un Théodose dans Basile. Ce tyran fit une chose juste par vengeance. Il rétablit Ignace dans le siége patriarcal, et chassa Photius. (869) Rome profita de cette conjoncture pour faire assembler à Constantinople le huitième concile œcuménique, composé de trois cents évêques. Les légats du pape présidèrent, mais ils ne savaient pas le grec, et, parmi les autres évêques, très peu savaient le latin. Photius y fut universellement condamné comme

intrus, et soumis à la pénitence publique. On signa pour les cinq patriarches avant de signer pour le pape, ce qui est fort extraordinaire; car, puisque les légats eurent la première place, ils devaient signer les premiers. Mais, en tout cela, les questions qui partageaient l'Orient et l'Occident ne furent point agitées: on ne voulait que déposer Photius.

Quelque temps après, le vrai patriarche Ignace étant mort, Photius eut l'adresse de se faire rétablir par l'empereur Basile. Le pape Jean VIII le reçut à sa communion, le reconnut, lui écrivit; et, malgré ce huitième concile œcuménique qui avait anathématisé ce patriarche, (879) le pape envoya ses légats à un autre concile à Constantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient auparavant condamné. Les légats de ce même siège de Rome, qui l'avaient anathématisé, servirent eux-mêmes à casser le huitième concile œcuménique.

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui était faux devient vrai selon les temps! les légats de Jean VIII s'écrient en plein concile: « Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius, que son « partage soit avec Judas. » Le concile s'écrie: « Longues années au patriarche Photius et au « patriarche de Rome, Jean! »

Enfin, à la suite des actes du concile on voit une lettre du pape à ce savant patriarche, dans laquelle il lui dit: « Nous pensons comme vous; « nous tenons pour transgresseurs de la parole de « Dieu, nous rangeons avec Judas, ceux qui ont « ajouté au symbole, que le Saint-Esprit procède « du Père et du Fils; mais nous croyons qu'il faut « user de douceur avec eux, et les exhorter à re- « noncer à ce blasphème. »

Il est donc clair que l'Église romaine et la grecque pensaient alors différemment de ce qu'on pense aujourd'hui. L'Église romaine adopta depuis la procession du Père et du Fils; et il arriva même qu'en 1274 l'empereur des Grecs, Michel Paléologue, implorant contre les Turcs une nouvelle croisade, envoya au second concile de Lyon son patriarche et son chancelier, qui chantèrent avec le concile, en latin, *qui ex Patre Filioque procedit.* Mais l'Église grecque retourna encore à son opinion, et sembla la quitter encore dans la réunion passagère qui se fit avec Eugène IV. Que les hommes apprennent de là à se tolérer les uns les autres. Voilà des variations et des disputes sur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les prisons, ni allumé les bûchers.

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII pour le patriarche Photius; on n'a pas assez songé que ce pontife avait alors besoin de l'empereur

Basile. Un roi de Bulgarie, nommé Bogoris, gagné par l'habileté de sa femme, qui était chrétienne, s'était converti, à l'exemple de Clovis et du roi Egbert. Il s'agissait de savoir de quel patriarcat cette nouvelle province chrétienne dépendrait. Constantinople et Rome se la disputaient. La décision dépendait de l'empereur Basile. Voilà en partie le sujet des complaisances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Constantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainsi que dans le précédent, il y eut des *cardinaux*[1]. On nommait ainsi des prêtres et des diacres qui servaient de conseils aux métropolitains. Il y en avait à Rome comme dans d'autres églises. Ils étaient déja distingués, mais ils signaient après les évêques et les abbés.

Le pape donna, par ses lettres et par ses légats, le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches sont aussi appelés *papes* dans ce concile. C'est un nom grec, commun à tous les prêtres, et qui peu à peu est devenu le titre distinctif du métropolitain de Rome.

Il paraît que Jean VIII se conduisait avec pru-

[1]* Les cardinaux évêques étaient les sept évêques du territoire romain, comprovinciaux du pape, *comprovinciales episcopi :* les cardinaux prêtres, ou diacres, ou clercs, étaient ceux qui administraient les vingt-huit principales églises de la ville de Rome. Plus tard les cardinaux devinrent plus nombreux, plus titrés, et formèrent un collège. (D.)

dence; car ses successeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, et ayant adopté le huitième concile œcuménique de 869, et rejeté l'autre, qui absolvait Photius, la paix établie par Jean VIII fut alors rompue. Photius éclata contre l'Église romaine, la traita d'hérétique au sujet de cet article du *Filioque procedit,* des œufs en carême, de l'eucharistie faite avec du pain sans levain, et de plusieurs autres usages. Mais le grand point de la division était la primatie. Photius et ses successeurs voulaient être les premiers évêques du christianisme, et ne pouvaient souffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardaient alors comme barbare, séparée de l'empire par sa rébellion, et en proie à qui voudrait s'en emparer, jouît de la préséance sur l'évêque de la ville impériale. Le patriarche de Constantinople avait alors dans son district toutes les églises de la Sicile et de la Pouille; et le siège romain, en passant sous une domination étrangère, avait perdu à-la-fois dans ces provinces son patrimoine et ses droits de métropolitain. L'Église grecque méprisait l'Église romaine. Les sciences florissaient à Constantinople; mais à Rome tout tombait, jusqu'à la langue latine; et quoiqu'on y fût plus instruit que dans tout le reste de l'Occident, ce peu de science se ressentait de ces temps malheureux. Les Grecs se vengeaient bien de la supériorité que les Romains avaient

cue sur eux depuis le temps de Lucréce et de Cicéron jusqu'à Corneille Tacite. Ils ne parlaient des Romains qu'avec ironie. L'Évêque Luitprand, envoyé depuis en ambassade à Constantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelaient saint Grégoire-le-Grand que Grégoire-Dialogue, parcequ'en effet ses dialogues sont d'un homme trop simple. Le temps a tout changé. Les papes sont devenus de grands souverains, Rome le centre de la politesse et des arts, l'Église latine savante; et le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave.

Photius, qui eut dans sa vie plus de revers que de gloire, fut déposé par des intrigues de cour, et mourut malheureux; mais ses successeurs, attachés à ses prétentions, les soutinrent avec vigueur.

(882) Le pape Jean VIII mourut encore plus malheureusement. Les annales de Fulde disent qu'il fut assassiné à coups de marteau. Les temps suivants nous feront voir le siége pontifical souvent ensanglanté, et Rome toujours un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre.

Le dogme ne troubla point encore l'Église d'Occident: à peine a-t-on conservé la mémoire d'une petite dispute excitée en 846 par un bénédictin, nommé Jean Godescalc, sur la prédestination et sur la grace: l'événement fit voir combien il est

dangereux de traiter ces matières, et sur-tout de disputer contre un adversaire puissant. Ce moine, prenant à la lettre plusieurs expressions de saint Augustin, enseignait la prédestination absolue et éternelle du petit nombre des élus, et du grand nombre des réprouvés. L'archevêque de Reims, Hincmar, homme violent dans les affaires ecclésiastiques comme dans les civiles, lui dit « qu'il « était prédestiné à être condamné et à être « fouetté. » En effet, il le fit anathématiser dans un petit concile, en 850. On l'exposa tout nu en présence de l'empereur Charles-le-Chauve, et il fut fouetté depuis les épaules jusqu'aux jambes par des moines.

Cette dispute impertinente, dans laquelle les deux partis ont également tort, ne s'est que trop renouvelée. Vous verrez chez les Hollandais un synode de Dordrecht, composé des partisans de l'opinion de Godescalc, faire pis que fouetter les sectateurs d'Hincmar. Vous verrez au contraire, en France, les jésuites du parti d'Hincmar poursuivre autant qu'ils le pourront les jansénistes attachés aux dogmes de Godescalc; et ces querelles, qui sont la honte des nations policées, ne finiront que quand il y aura plus de philosophes que de docteurs.

Je ne ferais aucune mention d'une folie épidémique qui saisit le peuple de Dijon, en 844, à

l'occasion d'un saint Bénigne, qui donnait, disait-on, des convulsions à ceux qui priaient sur son tombeau : je ne parlerais pas, dis-je, de cette superstition populaire si elle ne s'était renouvelée de nos jours avec fureur, dans des circonstances toutes pareilles. Les mêmes folies semblent destinées à reparaître de temps en temps sur la scène du monde ; mais aussi le bon sens est le même dans tous les temps, et on n'a rien dit de si sage sur les miracles modernes opérés au tombeau de je ne sais quel diacre de Paris, que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon sur ceux de Dijon. « Voilà « un étrange saint, qui estropie ceux qui ont re- « cours à lui : il me semble que les miracles de- « vraient être faits pour guérir les maladies, et « non pour en donner. »

Ces minuties ne troublaient point la paix en Occident, et les querelles théologiques y étaient alors comptées pour rien, parcequ'on ne pensait qu'à s'agrandir. Elles avaient plus de poids en Orient, parceque les prélats, n'y ayant jamais eu de puissance temporelle, cherchaient à se faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre cause de la paix théologique en Occident ; c'est l'ignorance, qui au moins produisit ce bien parmi les maux infinis dont elle était cause.

CHAPITRE XXXII.

État de l'empire d'Occident à la fin du neuvième siécle.

L'empire d'Occident ne subsista plus que de nom. (888) Arnoul, Arnolfe, ou Arnofd, bâtard de Carloman, se rendit maître de l'Allemagne; mais l'Italie était partagée entre deux seigneurs, tous deux du sang de Charlemagne par les femmes: l'un était un duc de Spolette, nommé Gui; l'autre Bérenger, duc de Frioul, tous deux investis de ces duchés par Charles-le-Chauve, tous deux prétendants à l'Empire aussi bien qu'au royaume de France. Arnoul, en qualité d'empereur, regardait aussi la France comme lui appartenant de droit, tandis que la France, détachée de l'Empire, était partagée entre Charles-le-Simple, qui la perdait, et le roi Eudes, grand-oncle de Hugues Capet, qui l'usurpait.

Un Bozon, roi d'Arles, disputait encore l'Empire. Le pape Formose, évêque peu accrédité de la malheureuse Rome, ne pouvait que donner l'onction sacrée au plus fort. Il couronna ce Gui de Spolette. (894) L'année d'après il couronna Bérenger vainqueur; et il fut forcé de sacrer enfin cet Arnoul, qui vint assiéger Rome, et la prit

d'assaut. Le serment équivoque que reçut Arnoul des Romains prouve que déja les papes prétendaient à la souveraineté de Rome. Tel était ce serment: « Je jure par les saints mystères que, « sauf mon honneur, ma loi, et ma fidélité à mon- « seigneur Formose, pape, je serai fidéle à l'em- « pereur Arnoul. »

Les papes étaient alors en quelque sorte semblables aux califes de Bagdad, qui, révérés dans tous les états musulmans comme les chefs de la religion, n'avaient plus guère d'autre droit que celui de donner les investitures des royaumes à ceux qui les demandaient les armes à la main; mais il y avait entre les califes et les papes cette différence que les califes étaient tombés du premier trône de la terre, et que les papes s'élevaient insensiblement.

Il n'y avait réellement plus d'Empire, ni de droit ni de fait. Les Romains, qui s'étaient donnés à Charlemagne par acclamation, ne voulaient plus reconnaître des bâtards, des étrangers, à peine maîtres d'une partie de la Germanie.

Le peuple romain, dans son abaissement, dans son mélange avec tant d'étrangers, conservait encore, comme aujourd'hui, cette fierté secréte que donne la grandeur passée. Il trouvait insupportable que des Bructères, des Cattes, des Marcomans, se dissent les successeurs des césars, et que

les rives du Mein et la forêt Hercynie fussent le centre de l'empire de Titus et de Trajan.

On frémissait à Rome d'indignation, et on riait en même temps de pitié, lorsqu'on apprenait qu'après la mort d'Arnoul son fils Hiludovic, que nous appelons Louis, avait été désigné empereur des Romains à l'âge de trois ou quatre ans, dans un village barbare nommé Forcheim, par quelques leuds et évêques germains. Cet enfant ne fut jamais compté parmi les empereurs; mais on le regardait dans l'Allemagne comme celui qui devait succéder à Charlemagne et aux césars. C'était en effet un étrange empire romain que ce gouvernement, qui n'avait alors ni les pays entre le Rhin et la Meuse, ni la France, ni la Bourgogne, ni l'Espagne, ni rien enfin dans l'Italie, et pas même une maison dans Rome qu'on pût dire appartenir à l'empereur.

Du temps de ce Louis, dernier prince allemand du sang de Charlemagne par bâtardise, mort en 912, l'Allemagne fut, ce qu'était la France, une contrée dévastée par les guerres civiles et étrangères, sous un prince élu en tumulte et mal obéi.

Tout est révolution dans les gouvernements: c'en est une frappante que de voir une partie de ces Saxons sauvages, traités par Charlemagne comme les Ilotes par les Lacédémoniens, donner ou prendre au bout de cent douze ans cette même

dignité qui n'était plus dans la maison de leur vainqueur. (912) Othon, duc de Saxe, après la mort de Louis, met, dit-on, par son crédit, la couronne d'Allemagne sur la tête de Conrad, duc de Franconie; et après la mort de Conrad, le fils du duc Othon de Saxe, Henri-l'Oiseleur, est élu. (919) Tous ceux qui s'étaient faits princes héréditaires en Germanie, joints aux évêques, fesaient ces élections, et y appelaient alors les principaux citoyens des bourgades.

CHAPITRE XXXIII.

Des fiefs et de l'Empire.

La force, qui a tout fait dans ce monde, avait donné l'Italie et les Gaules aux Romains : les barbares usurpèrent leurs conquêtes : le père de Charlemagne usurpa les Gaules sur les rois francs: les gouverneurs, sous la race de Charlemagne, usurpèrent tout ce qu'ils purent. Les rois lombards avaient déja établi des fiefs en Italie; ce fut le modèle sur lequel se réglèrent les ducs et les comtes dès le temps de Charles-le-Chauve. Peu à peu leurs gouvernements devinrent des patrimoines. Les évêques de plusieurs grands siéges,

déja puissants par leur dignité, n'avaient plus qu'un pas à faire pour être princes; et ce pas fut bientôt fait. De là vient la puissance séculière des évêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Wurtzbourg, et de tant d'autres en Allemagne et en France. Les archevêques de Reims, de Lyon, de Beauvais, de Langres, de Laon, s'attribuèrent les droits régaliens. Cette puissance des ecclésiastiques ne dura pas en France; mais en Allemagne elle est affermie pour long-temps. Enfin les moines eux-mêmes devinrent princes: les abbés de Fulde, de Saint-Gall, de Kempten, de Corbie, etc., étaient de petits rois dans les pays où, quatre-vingts ans auparavant, ils défrichaient de leurs mains quelques terres que des propriétaires charitables leur avaient données. Tous ces seigneurs, ducs, comtes, marquis, évêques, abbés, rendaient hommage au souverain. On a long-temps cherché l'origine de ce gouvernement féodal. Il est à croire qu'il n'en a point d'autre que l'ancienne coutume de toutes les nations d'imposer un hommage et un tribut au plus faible. On sait qu'ensuite les empereurs romains donnèrent des terres à perpétuité, à de certaines conditions: on en trouve des exemples dans les vies d'Alexandre Sévère et de Probus. Les Lombards furent les premiers qui érigèrent des duchés dans un temps de troubles, vers 576; et lorsque la monarchie se

rétablit, ces duchés en relevèrent comme fiefs. Spolette et Bénévent furent, sous les rois lombards, des duchés héréditaires.

Avant Charlemagne, Tassillon possédait le duché de Bavière, à condition d'un hommage; et ce duché eût appartenu à ses descendants, si Charlemagne, ayant vaincu ce prince, n'eût dépouillé le père et les enfants.

Bientôt point de ville libre en Allemagne, ainsi point de commerce, point de grandes richesses : les villes au-delà du Rhin n'avaient pas même de murailles. Cet état, qui pouvait être si puissant, était devenu si faible par le nombre et la division de ses maîtres que l'empereur Conrad fut obligé de promettre un tribut annuel aux Hongrois, Huns, ou Pannoniens, si bien contenus par Charlemagne, et soumis depuis par les empereurs de la maison d'Autriche. Mais alors ils semblaient être ce qu'ils avaient été sous Attila : ils ravageaient l'Allemagne, les frontières de la France; ils descendaient en Italie par le Tyrol, après avoir pillé la Bavière, et revenaient ensuite avec les dépouilles de tant de nations.

C'est au règne de Henri-l'Oiseleur que se débrouilla un peu le chaos de l'Allemagne. Ses limites étaient alors le fleuve de l'Oder, la Bohême, la Moravie, la Hongrie, les rivages du Rhin, de l'Escaut, de la Moselle, de la Meuse; et vers le

septentrion, la Poméranie et le Holstein étaient ses barrières.

Il faut que Henri-l'Oiseleur fût un des rois les plus dignes de régner : sous lui les seigneurs de l'Allemagne, si divisés, sont réunis. (920) Le premier fruit de cette réunion est l'affranchissement du tribut qu'on payait aux Hongrois, et une grande victoire remportée sur cette nation terrible. Il fit entourer de murailles la plupart des villes d'Allemagne ; il institua des milices : on lui attribua même l'invention de quelques jeux militaires qui donnaient quelque idée des tournois. Enfin l'Allemagne respirait ; mais il ne paraît pas qu'elle prétendît être l'empire romain. L'archevêque de Mayence avait sacré Henri-l'Oiseleur ; aucun légat du pape, aucun envoyé des Romains n'y avait assisté. L'Allemagne sembla, pendant tout ce règne, oublier l'Italie.

Il n'en fut pas ainsi sous Othon-le-Grand, que les princes allemands, les évêques, et les abbés, élurent unanimement après la mort de Henri, son père. L'héritier reconnu d'un prince puissant qui a fondé ou rétabli un état est toujours plus puissant que son père, s'il ne manque pas de courage ; car il entre dans une carrière déja ouverte, il commence où son prédécesseur a fini. Ainsi Alexandre avait été plus loin que Philippe, son père ; Charlemagne, plus loin que Pepin ; et

Othon-le-Grand passa de beaucoup Henri-l'Oiseleur.

CHAPITRE XXXIV.

D'Othon-le-Grand au dixième siècle.

Othon, qui rétablit une partie de l'empire de Charlemagne, étendit comme lui la religion chrétienne en Germanie par des victoires. (948) Il força les Danois, les armes à la main, à payer tribut, et à recevoir le baptême, qui leur avait été prêché un siècle auparavant, et qui était presque entièrement aboli.

Ces Danois ou Normands qui avaient conquis la Neustrie et l'Angleterre, ravagé la France et l'Allemagne, reçurent des lois d'Othon. Il établit des évêques en Danemarck, qui furent alors soumis à l'archevêque de Hambourg, métropolitain des églises barbares fondées depuis peu dans le Holstein, dans la Suède, dans le Danemarck. Tout le christianisme consistait à faire le signe de la croix. Il soumit la Bohême après une guerre opiniâtre. C'est depuis lui que la Bohême, et même le Danemarck, furent réputés provinces de l'Empire; mais les Danois secouèrent bientôt le joug.

Othon s'était ainsi rendu l'homme le plus con-

sidérable de l'Occident et l'arbitre des princes. Son autorité était si grande, et l'état de la France si déplorable alors, que Louis d'Outremer, fils de Charles-le-Simple, descendant de Charlemagne, était venu, en 948, à un concile d'évêques que tenait Othon près de Mayence; ce roi de France dit ces propres mots rédigés dans les actes : « J'ai « été reconnu roi et sacré par les suffrages de tous « les seigneurs et de toute la noblesse de France. « Hugues toutefois m'a chassé, m'a pris fraudu- « leusement, et m'a retenu prisonnier un an en- « tier, et je n'ai pu obtenir ma liberté qu'en lui « laissant la ville de Laon, qui restait seule à la « reine Gerberge, pour y tenir sa cour avec mes « serviteurs. Si on prétend que j'ai commis quel- « que crime qui méritât un tel traitement, je suis « prêt à m'en purger au jugement d'un concile, et « suivant l'ordre du roi Othon, ou par le combat « singulier. »

Ce discours important prouve à-la-fois bien des choses : les prétentions des empereurs de juger les rois, la puissance d'Othon, la faiblesse de la France, la coutume des combats singuliers, et enfin l'usage qui s'établissait de donner les couronnes, non par le droit du sang, mais par les suffrages des seigneurs, usage bientôt après aboli en France.

Tel était le pouvoir d'Othon-le-Grand, quand

il fut invité à passer les Alpes par les Italiens mêmes, qui, toujours factieux et faibles, ne pouvaient ni obéir à leurs compatriotes, ni être libres, ni se défendre à-la-fois contre les Sarrasins et les Hongrois, dont les incursions infestaient encore leur pays.

L'Italie, qui dans ses ruines était toujours la plus riche et la plus florissante contrée de l'Occident, était déchirée sans cesse par des tyrans. Mais Rome, dans ces divisions, donnait encore le mouvement aux autres villes d'Italie. Qu'on songe à ce qu'était Paris dans le temps de la Fronde, et plus encore sous Charles l'Insensé, et à ce qu'était Londres sous l'infortuné Charles Ier, ou dans les guerres civiles des Yorck et des Lancastre; on aura quelque idée de l'état de Rome au dixième siécle. La chaire pontificale était opprimée, déshonorée, et sanglante. L'élection des papes se fesait d'une manière dont on n'a guère d'exemples ni avant ni après.

CHAPITRE XXXV.

De la papauté au dixième siècle, avant qu'Othon-le-Grand se rendît maître de Rome.

Les scandales et les troubles intestins qui affligèrent Rome et son Église au dixième siècle, et qui continuèrent long-temps après, n'étaient arrivés ni sous les empereurs grecs et latins, ni sous les rois goths, ni sous les rois lombards, ni sous Charlemagne : ils sont visiblement la suite de l'anarchie; et cette anarchie eut sa source dans ce que les papes avaient fait pour la prévenir, dans la politique qu'ils avaient eue d'appeler les Francs en Italie. S'ils avaient en effet possédé toutes les terres qu'on prétend que Charlemagne leur donna, ils auraient été plus grands souverains qu'ils ne le sont aujourd'hui. L'ordre et la règle eussent été dans les élections et dans le gouvernement comme on les y voit. Mais on leur disputa tout ce qu'ils voulurent avoir : l'Italie fut toujours l'objet de l'ambition des étrangers; le sort de Rome fut toujours incertain. Il ne faut jamais perdre de vue que le grand but des Romains était de rétablir l'ancienne république, que des tyrans s'élevaient dans l'Italie et dans Rome, que les élections des

évêques ne furent presque jamais libres, et que tout était abandonné aux factions.

Formose, fils du prêtre Léon, étant évêque de Porto, avait été à la tête d'une faction contre Jean VIII, et deux fois excommunié par ce pape; mais ces excommunications, qui furent bientôt après si terribles aux têtes couronnées, le furent si peu pour Formose qu'il se fit élire pape en 890.

Étienne VI ou VII, aussi fils de prêtre, successeur de Formose, homme qui joignit l'esprit du fanatisme à celui de la faction, ayant toujours été l'ennemi de Formose, fit exhumer son corps, qui était embaumé, et, l'ayant revêtu des habits pontificaux, le fit comparaître dans un concile assemblé pour juger sa mémoire. On donna au mort un avocat; on lui fit son procès en forme: le cadavre fut déclaré coupable d'avoir changé d'évêché, et d'avoir quitté celui de Porto pour celui de Rome; et, pour réparation de ce crime, on lui trancha la tête par la main du bourreau, on lui coupa trois doigts, et on le jeta dans le Tibre.

Le pape Étienne VI ou VII se rendit si odieux par cette farce aussi horrible que folle, que les amis de Formose, ayant soulevé les citoyens, le chargèrent de fers, et l'étranglèrent en prison.

La faction ennemie de cet Étienne fit repêcher

le corps de Formose, et le fit enterrer pontificalement une seconde fois.

Cette querelle échauffait les esprits. Sergius III, qui remplissait Rome de ses brigues pour se faire pape, (907) fut exilé par son rival, Jean IX, ami de Formose; mais, reconnu pape après la mort de Jean IX, il condamna Formose encore. Dans ces troubles, Théodora, mère de Marozie, qu'elle maria depuis au marquis de Toscanelle, et d'une autre Théodora, toutes trois célèbres par leurs galanteries, avait à Rome la principale autorité. Sergius n'avait été élu que par les intrigues de Théodora la mère. Il eut, étant pape, un fils de Marozie, qu'il éleva publiquement dans son palais. Il ne paraît pas qu'il fût haï des Romains, qui, naturellement voluptueux, suivaient ses exemples plus qu'ils ne les blâmaient.

Après sa mort et celle de l'imbécile Anastase, les deux sœurs Marozie et Théodora procurèrent la chaire de Rome à un de leurs favoris nommé Landon (913); mais ce Landon étant mort (914), la jeune Théodora fit élire pape son amant, Jean X, évêque de Bologne, puis de Ravenne, et enfin de Rome. On ne lui reprocha point, comme à Formose, d'avoir changé d'évêché. Ces papes, condamnés par la postérité comme évêques peu religieux, n'étaient point d'indignes princes, il s'en faut beaucoup. Ce Jean X, que

l'amour fit pape, était un homme de génie et de courage : il fit ce que tous les papes ses prédécesseurs n'avaient pu faire ; il chassa les Sarrasins de cette partie de l'Italie nommée le Garillan.

Pour réussir dans cette expédition, il eut l'adresse d'obtenir des troupes de l'empereur de Constantinople, quoique cet empereur eût à se plaindre autant des Romains rebelles que des Sarrasins. Il fit armer le comte de Capoue ; il obtint des milices de Toscane, et marcha lui-même à la tête de cette armée, menant avec lui un jeune fils de Marozie et du marquis Adelbert. Ayant chassé les mahométans du voisinage de Rome, il voulait aussi délivrer l'Italie des Allemands et des autres étrangers.

L'Italie était envahie presque à-la-fois par les Bérengers, par un roi de Bourgogne, par un roi d'Arles. Il les empêcha tous de dominer dans Rome. Mais au bout de quelques années Guido, frère utérin de Hugo, roi d'Arles, tyran de l'Italie, ayant épousé Marozie toute puissante à Rome, cette même Marozie conspira contre le pape, si long-temps amant de sa sœur. Il fut surpris, mis aux fers, et étouffé entre deux matelas.

(928) Marozie, maîtresse de Rome, fit élire pape un nommé Léon, qu'elle fit mourir en prison au bout de quelques mois. Ensuite, ayant donné le siége de Rome à un homme obscur, qui

ne vécut que deux ans, (931) elle mit enfin sur la chaire pontificale Jean XI, son propre fils, qu'elle avait eu de son adultère avec Sergius III.

Jean XI n'avait que vingt-quatre ans quand sa mère le fit pape; elle ne lui conféra cette dignité qu'à condition qu'il s'en tiendrait uniquement aux fonctions d'évêque, et qu'il ne serait que le chapelain de sa mère.

On prétend que Marozie empoisonna alors son mari Guido, marquis de Toscanelle. Ce qui est vrai, c'est qu'elle épousa le frère de son mari, Hugo, roi de Lombardie, et le mit en possession de Rome, se flattant d'être avec lui impératrice; mais un fils du premier lit de Marozie se mit alors à la tête des Romains contre sa mère, chassa Hugo de Rome, et renferma Marozie et le pape son fils dans le môle d'Adrien, qu'on appelle aujourd'hui le château Saint-Ange. On prétend que Jean XI y mourut empoisonné.

Un Étienne VIII ou IX, Allemand de naissance, élu en 939, fut par cette naissance seule si odieux aux Romains, que dans une sédition le peuple lui balafra le visage au point qu'il ne put jamais depuis paraître en public.

(956) Quelque temps après, un petit-fils de Marozie, nommé Octavien Sporco, fut élu pape à l'âge de dix-huit ans par le crédit de sa famille. Il prit le nom de Jean XII, en mémoire de Jean XI,

son oncle. C'est le premier pape qui ait changé son nom à son avénement au pontificat. Il n'était point dans les ordres quand sa famille le fit pontife. Ce Jean était patrice de Rome; et, ayant la même dignité qu'avait eue Charlemagne, il réunissait par le siége pontifical les droits des deux puissances, et le pouvoir le plus légitime : mais il était jeune, livré à la débauche, et n'était pas d'ailleurs un puissant prince.

On s'étonne que sous tant de papes si scandaleux et si peu puissants l'Église romaine ne perdît ni ses prérogatives ni ses prétentions : mais alors presque toutes les autres églises étaient ainsi gouvernées. Le clergé d'Italie pouvait mépriser de tels papes, mais il respectait la papauté d'autant plus qu'il y aspirait: enfin, dans l'opinion des hommes, la place était sacrée quand la personne était odieuse.

Pendant que Rome et l'Église étaient ainsi déchirées, Bérenger, qu'on appelle le Jeune, disputait l'Italie à Hugues d'Arles; les Italiens, comme le dit Luitprand, contemporain, voulaient toujours avoir deux maîtres pour n'en avoir réellement aucun : fausse et malheureuse politique, qui les fesait changer de tyrans et de malheurs. Tel était l'état déplorable de ce beau pays lorsque Othon-le-Grand y fut appelé par les plaintes de presque toutes les villes, et même par ce jeune

pape Jean XII, réduit à faire venir les Allemands, qu'il ne pouvait souffrir.

CHAPITRE XXXVI.

Suite de l'empire d'Othon et de l'état de l'Italie.

(961-962) Othon entra en Italie, et il s'y conduisit comme Charlemagne : il vainquit Bérenger, qui en affectait la souveraineté. Il se fit sacrer et couronner empereur des Romains par les mains du pape, prit le nom de César et d'Auguste, et obligea le pape à lui faire serment de fidélité sur le tombeau dans lequel on dit que repose le corps de saint Pierre. On dressa un instrument authentique de cet acte. Le clergé et la noblesse romaine se soumettent à ne jamais élire de pape qu'en présence des commissaires de l'empereur. Dans cet acte Othon confirme les donations de Pepin, de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, sans spécifier quelles sont ces donations si contestées ; « sauf en tout notre puissance, dit-il, et celle de « notre fils et de nos descendants[1]. » Cet instru-

[1] * « Cette clause, dit Fleury, montre bien que l'empereur se ré- « servait toujours la souveraineté et la juridiction sur Rome et sur « tout le contenu en cette donation ; et la suite de l'histoire le fera « voir. » *Hist. ecclés.*, liv. LVI, n. 1.

ment, écrit en lettres d'or, souscrit par sept évêques d'Allemagne, cinq comtes, deux abbés, et plusieurs prélats italiens, est gardé encore au château Saint-Ange, à ce que dit Baronius. La date est du 13 février 962.

Mais comment l'empereur Othon pouvait-il donner par cet acte, confirmatif de celui de Charlemagne, la ville même de Rome, que jamais Charlemagne ne donna? Comment pouvait-il faire présent du duché de Bénévent, qu'il ne possédait pas, et qui appartenait encore à ses ducs? Comment aurait-il donné la Corse et la Sicile, que les Sarrasins occupaient? Ou Othon fut trompé, ou cet acte est faux, il en faut convenir.

On dit, et Mézerai le dit après d'autres, que Lothaire, roi de France, et Hugues Capet, depuis roi, assistèrent à ce couronnement. Les rois de France étaient en effet alors si faibles, qu'ils pouvaient servir d'ornement au sacre d'un empereur; mais les noms de Lothaire et de Hugues Capet ne se trouvent pas dans les signatures vraies ou fausses de cet acte.

Quoi qu'il en soit, l'imprudence de Jean XII d'avoir appelé les Allemands à Rome fut la source de toutes les calamitées dont Rome et l'Italie furent affligées pendant tant de siècles.

Le pape s'étant ainsi donné un maître, quand il ne voulait qu'un protecteur, lui fut bientôt infi-

dèle. Il se ligua contre l'empereur avec Bérenger même, réfugié chez des mahométans qui venaient de se cantonner sur les côtes de Provence. Il fit venir le fils de Bérenger à Rome tandis qu'Othon était à Pavie. Il envoya chez les Hongrois pour les solliciter à rentrer en Allemagne; mais il n'était pas assez puissant pour soutenir cette action hardie, et l'empereur l'était assez pour le punir.

Othon revint donc de Pavie à Rome; et, s'étant assuré de la ville, il tint un concile dans lequel il fit juridiquement le procès au pape. On assembla les seigneurs allemands et romains, quarante évêques, dix-sept cardinaux, dans l'église de Saint-Pierre; et là, en présence de tout le peuple, on accusa le saint-père d'avoir joui de plusieurs femmes, et sur-tout d'une nommée Étiennette, concubine de son père, qui était morte en couche. Les autres chefs d'accusation étaient d'avoir fait évêque de Todi un enfant de dix ans, d'avoir vendu les ordinations et les bénéfices, d'avoir fait crever les yeux à son parrain, d'avoir châtré un cardinal, et ensuite de l'avoir fait mourir; enfin de ne pas croire en Jésus-Christ, et d'avoir invoqué le diable, deux choses qui semblent se contredire. On mêlait donc, comme il arrive presque toujours, de fausses accusations à de véritables; mais on ne parla point du tout de la seule raison

pour laquelle le concile était assemblé. L'empereur craignait sans doute de réveiller cette révolte et cette conspiration dans laquelle les accusateurs même du pape avaient trempé. Ce jeune pontife, qui avait alors vingt-sept ans, parut déposé pour ses incestes et ses scandales, et le fut en effet pour avoir voulu, ainsi que tous les Romains, détruire la puissance allemande dans Rome.

Othon ne put se rendre maître de sa personne; ou s'il le put, il fit une faute en le laissant libre. A peine avait-il fait élire le pape Léon VIII, qui, si l'on en croit le discours d'Arnould, évêque d'Orléans, n'était ni ecclésiastique ni même chrétien; à peine en avait-il reçu l'hommage, et avait-il quitté Rome, dont probablement il ne devait pas s'écarter, que Jean XII eut le courage de faire soulever les Romains; et, opposant alors concile à concile, on déposa Léon VIII: on ordonna que « jamais l'inférieur ne pourrait ôter le rang à son « supérieur. »

Le pape, par cette décision, n'entendait pas seulement que jamais les évêques et les cardinaux ne pourraient déposer le pape; mais on désignait aussi l'empereur, que les évêques de Rome regardaient toujours comme un séculier qui devait à l'Église l'hommage et les serments qu'il exigeait d'elle. Le cardinal, nommé Jean, qui avait écrit et lu les accusations contre le pape, eut la main

droite coupée. On arracha la langue, on coupa le nez et deux doigts à celui qui avait servi de greffier au concile de déposition.

Au reste, dans tous ces conciles où présidaient la faction et la vengeance, on citait toujours l'Évangile et les Pères, on implorait les lumières du Saint-Esprit, on parlait en son nom, on fesait même des réglements utiles; et qui lirait ces actes sans connaître l'histoire croirait lire les actes des saints. Si Jésus-Christ était alors revenu au monde, qu'aurait-il dit en voyant tant d'hypocrisie et tant d'abominations dans son Église?

Tout cela se fesait presque sous les yeux de l'empereur; et qui sait jusqu'où le courage et le ressentiment du jeune pontife, le soulèvement des Romains en sa faveur, la haine des autres villes d'Italie contre les Allemands, eussent pu porter cette révolution? (964) Mais le pape Jean XII fut assassiné trois mois après, entre les bras d'une femme mariée, par les mains du mari qui vengeait sa honte. Il mourut de ses blessures au bout de huit jours. On a écrit que, ne croyant pas à la religion dont il était pontife, il ne voulut pas recevoir en mourant le viatique.

Ce pape, ou plutôt ce patrice, avait tellement animé les Romains qu'ils osèrent, même après sa mort, soutenir un siège, et ne se rendirent qu'à l'extrémité. Othon, deux fois vainqueur de Rome,

fut le maître de l'Italie comme de l'Allemagne.

Le pape Léon, créé par lui, le sénat, les principaux du peuple, le clergé de Rome, solennellement assemblés dans Saint-Jean-de-Latran, confirmèrent à l'empereur le droit de se choisir un successeur au royaume d'Italie, d'établir le pape, et de donner l'investiture aux évêques. Après tant de traités et de serments formés par la crainte, il fallait des empereurs qui demeurassent à Rome pour les faire observer.

A peine l'empereur Othon était retourné en Allemagne que les Romains voulurent être libres. Ils mirent en prison leur nouveau pape, créature de l'empereur. Le préfet de Rome, les tribuns, le sénat, voulurent faire revivre les anciennes lois; mais ce qui dans un temps est une entreprise de héros devient dans d'autres une révolte de séditieux. Othon revole en Italie, fait pendre une partie du sénat: (966) et le préfet de Rome, qui avait voulu être un Brutus, fut fouetté dans les carrefours, promené nu sur un âne, et jeté dans un cachot où il mourut de faim.

CHAPITRE XXXVII.

Des empereurs Othon II et III, et de Rome.

Tel fut à-peu-près l'état de Rome sous Othon-le-Grand, Othon II, et Othon III. Les Allemands tenaient les Romains subjugués, et les Romains brisaient leurs fers dès qu'ils le pouvaient.

Un pape élu par l'ordre de l'empereur, ou nommé par lui, devenait l'objet de l'exécration des Romains. L'idée de rétablir la république vivait toujours dans leurs cœurs; mais cette noble ambition ne produisait que des misères humiliantes et affreuses.

Othon II marche à Rome comme son père. Quel gouvernement, quel empire, et quel pontificat! Un consul nommé Crescentius, fils du pape Jean X [1] et de la fameuse Marozie, prenant avec ce titre de consul la haine de la royauté, souleva Rome contre Othon II. Il fit mourir en prison

[1] * Selon Fleury, *Hist. eccl.*, liv. LVI, n. 36.—Quant à la mère de Crescentius, on ne la désigne point uniformément. Voltaire dit ici Marozie, d'autres nomment Théodora, soit la mère, soit la fille, sœur de Marozie. Il n'est pas très aisé de bien démêler le fil des intrigues et des désordres qui composent l'histoire pontificale du dixième siècle. (D.)

Benoît VI, créature de l'empereur; et l'autorité d'Othon, quoique éloigné, ayant, dans ces troubles, donné avant son arrivée la chaire romaine au chancelier de l'Empire en Italie, qui fut pape sous le nom de Jean XIV, ce malheureux pape fut une nouvelle victime que le parti romain immola. Le pape Boniface VII, créature du consul Crescentius, déja souillé du sang de Benoît VI, fit encore périr Jean XIV. Les temps de Caligula, de Néron, de Vitellius, ne produisirent ni des infortunes plus déplorables ni de plus grandes barbaries; mais les attentats et les malheurs de ces papes sont obscurs comme eux. Ces tragédies sanglantes se jouaient sur le théâtre de Rome, mais petit et ruiné, et celles des césars avaient pour théâtre le monde connu.

Cependant Othon II arrive à Rome en 981. Les papes autrefois avaient fait venir les Francs en Italie, et s'étaient soustraits à l'autorité des empereurs d'Orient. Que font-ils maintenant? Ils essaient de retourner en apparence à leurs anciens maîtres; et ayant imprudemment appelé les empereurs saxons, ils veulent les chasser. Ce même Boniface VII était allé à Constantinople presser les empereurs Basile et Constantin de venir rétablir le trône des césars. Rome ne savait ni ce qu'elle était ni à qui elle était. Le consul Crescentius et le sénat voulaient rétablir la républi-

que : le pape ne voulait en effet ni république ni maître : Othon II voulait régner. Il entre donc dans Rome ; il y invite à dîner les principaux sénateurs et les partisans du consul : et, si l'on en croit Geoffroi de Viterbe, il les fit tous égorger au milieu du repas. Voilà le pape délivré par son ennemi des sénateurs républicains : mais il faut se délivrer de ce tyran. Ce n'est pas assez des troupes de l'empereur d'Orient qui viennent dans la Pouille, le pape y joint les Sarrasins. Si le massacre des sénateurs dans ce repas sanglant, rapporté par Geoffroi, est véritable, il valait mieux sans doute avoir les mahométans pour protecteurs que ce saxon sanguinaire pour maître. Il est vaincu par les Grecs ; il l'est par les musulmans ; il tombe captif entre leurs mains, mais il leur échappe ; et, profitant de la division de ses ennemis, il rentre encore dans Rome, où il meurt en 983.

Après sa mort, le consul Crescentius maintint quelque temps l'ombre de la république romaine. Il chassa du siége pontifical Grégoire V, neveu de l'empereur Othon III. Mais enfin Rome fut encore assiégée et prise. Crescentius, attiré hors du château Saint-Ange, sur l'espérance d'un accommodement et sur la foi des serments de l'empereur, eut la tête tranchée. Son corps fut pendu par les pieds ; et le nouveau pape, élu par les Romains sous le nom de Jean XVI, ou XVII selon

d'autres, eut les yeux crevés et le nez coupé. On le jeta en cet état du haut du château Saint-Ange dans la place.

Les Romains renouvelèrent alors à Othon III les serments faits à Othon Ier et à Charlemagne; et il assigna aux papes les terres de la Marche d'Ancône pour soutenir leur dignité.

Après les trois Othons, ce combat de la domination allemande et de la liberté italique resta long-temps dans les mêmes termes. Sous les empereurs Henri II de Bavière et Conrad II le Salique, dès qu'un empereur était occupé en Allemagne, il s'élevait un parti en Italie. Henri II y vint, comme les Othons, dissiper les factions, confirmer aux papes les donations des empereurs, et recevoir les mêmes hommages. Cependant la papauté était à l'encan, ainsi que presque tous les autres évêchés.

Benoît VIII et Jean XIX ou XX l'achetèrent publiquement l'un après l'autre: ils étaient frères, de la maison des marquis de Toscanelle, toujours puissante à Rome depuis le temps des Marozie et des Théodora.

Après leur mort, pour perpétuer le pontificat dans leur maison, on acheta encore les suffrages pour un enfant de douze ans. (1034) C'était Benoît IX, qui eut l'évêché de Rome de la même manière qu'on voit encore aujourd'hui tant de

familles acheter, mais en secret, des bénéfices pour des enfants.

Le désordre n'eut plus de bornes. On vit, sous le pontificat de ce Benoît IX, deux autres papes élus à prix d'argent, et trois papes dans Rome s'excommunier réciproquement; mais, par une conciliation heureuse qui étouffa une guerre civile, ces trois papes s'accordèrent à partager les revenus de l'Église et à vivre en paix chacun avec sa maîtresse.

Ce triumvirat pacifique et singulier ne dura qu'autant qu'ils eurent de l'argent; et enfin quand ils n'en eurent plus, chacun vendit sa part de la papauté au diacre Gratien, homme de qualité, fort riche. Mais, comme le jeune Benoît IX avait été élu long-temps avant les deux autres, on lui laissa, par un accord solennel, la jouissance du tribut que l'Angleterre payait alors à Rome, qu'on appelait le *denier de saint Pierre*, et auquel un roi saxon d'Angleterre, nommé Ételvolft, Édeldolf, ou Éthelulfe, s'était soumis en 852.

Ce Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI, jouissait paisiblement du pontificat, lorsque l'empereur Henri III, fils de Conrad II le Salique, vint à Rome.

Jamais empereur n'y exerça plus d'autorité. Il exila Grégoire VI, et nomma pape Suidger, son

chancelier, évêque de Bamberg, sans qu'on osât murmurer.

(1048) Après la mort de cet Allemand qui, parmi les papes, est appelé Clément II, l'empereur, qui était en Allemagne, y créa pape un Bavarois, nommé Popon : c'est Damase II, qui, avec le brevet de l'empereur, alla se faire reconnaître à Rome. Il fut intronisé, malgré ce Benoît IX qui voulait encore rentrer dans la chaire pontificale après l'avoir vendue.

Ce Bavarois étant mort vingt-trois jours après son intronisation, l'empereur donna la papauté à son cousin Brunon, de la maison de Lorraine, qu'il transféra de l'évêché de Toul à celui de Rome, par une autorité absolue. Si cette autorité des empereurs avait duré, les papes n'eussent été que leurs chapelains, et l'Italie eût été esclave.

Ce pontife prit le nom de Léon IX; on l'a mis au rang des saints. Nous le verrons à la tête d'une armée combattre les princes normands fondateurs du royaume de Naples, et tomber captif entre leurs mains.

Si les empereurs eussent pu demeurer à Rome, on voit par la faiblesse des Romains, par les divisions de l'Italie, et par la puissance de l'Allemagne, qu'ils eussent été toujours les souverains des papes, et qu'en effet il y aurait eu un empire romain. Mais ces rois électifs d'Allemagne ne pou-

vaient se fixer à Rome, loin des princes allemands trop redoutables à leurs maîtres. Les voisins étaient toujours près d'envahir les frontières. Il fallait combattre tantôt les Danois, tantôt les Polonais et les Hongrois. C'est ce qui sauva quelque temps l'Italie d'un joug contre lequel elle se serait en vain débattue.

Jamais Rome et l'Église latine ne furent plus méprisées à Constantinople que dans ces temps malheureux. Luitprand, l'ambassadeur d'Othon Ier auprès de l'empereur Nicéphore Phocas, nous apprend que les habitants de Rome n'étaient point appelés Romains, mais Lombards, dans la ville impériale. Les évêques de Rome n'y étaient regardés que comme des brigands schismatiques. Le séjour de saint Pierre à Rome était considéré comme une fable absurde, fondée uniquement sur ce que saint Pierre avait dit, dans une de ses épîtres, qu'il était à Babylone, et qu'on s'était avisé de prétendre que Babylone signifiait Rome : on ne fesait guère plus de cas à Constantinople des empereurs saxons, qu'on traitait de barbares.

Cependant la cour de Constantinople ne valait pas mieux que celle des empereurs germaniques. Mais il y avait dans l'empire grec plus de commerce, d'industrie, de richesses, que dans l'empire latin : tout était déchu dans l'Europe occiden-

tale depuis les temps brillants de Charlemagne. La férocité et la débauche, l'anarchie et la pauvreté, étaient dans tous les états. Jamais l'ignorance ne fut plus universelle. Il ne se fesait pourtant pas moins de miracles que dans d'autres temps : il y en a eu dans chaque siècle ; et ce n'est guère que depuis l'établissement des académies des sciences dans l'Europe qu'on ne voit plus de miracles chez les nations éclairées, et que, si l'on en voit, la saine physique les réduit bientôt à leur valeur.

CHAPITRE XXXVIII.

De la France, vers le temps de Hugues Capet.

Pendant que l'Allemagne commençait à prendre ainsi une nouvelle forme d'administration, et que Rome et l'Italie n'en avaient aucune, la France devenait, comme l'Allemagne, un gouvernement entièrement féodal.

Ce royaume s'étendait des environs de l'Escaut et de la Meuse jusqu'à la Mer-Britannique, et des Pyrénées au Rhône. C'étaient alors ses bornes ; car, quoique tant d'historiens prétendent que ce grand fief de la France allait par-delà les Pyrénées jusqu'à l'Èbre, il ne paraît point du tout que les

Espagnols de ces provinces, entre l'Èbre et les Pyrénées, fussent soumis au faible gouvernement de France, en combattant contre les mahométans.

La France, dans laquelle ni la Provence ni le Dauphiné n'étaient compris, était un assez grand royaume; mais il s'en fallait beaucoup que le roi de France fût un grand souverain. Louis, le dernier des descendants de Charlemagne, n'avait plus pour tout domaine que les villes de Laon et de Soissons, et quelques terres qu'on lui contestait. L'hommage rendu par la Normandie ne servait qu'à donner au roi un vassal qui aurait pu soudoyer son maître. Chaque province avait ou ses comtes ou ses ducs héréditaires; celui qui n'avait pu se saisir que de deux ou trois bourgades rendait hommage aux usurpateurs d'une province; et qui n'avait qu'un château relevait de celui qui avait usurpé une ville. De tout cela s'était fait cet assemblage monstrueux de membres qui ne formaient point un corps.

Le temps et la nécessité établirent que les seigneurs des grands fiefs marcheraient avec des troupes au secours du roi. Tel seigneur devait quarante jours de service, tel autre vingt-cinq. Les arrière-vassaux marchaient aux ordres de leurs seigneurs immédiats: mais si tous ces seigneurs particuliers servaient l'état quelques jours,

ils se fesaient la guerre entre eux presque toute l'année. En vain les conciles, qui dans ces temps de crimes ordonnèrent souvent des choses justes, avaient réglé qu'on ne se battrait point depuis le jeudi jusqu'au point du jour du lundi, et dans les temps de Pâques et dans d'autres solennités; ces réglements, n'étant point appuyés d'une justice coërcitive, étaient sans vigueur. Chaque château était la capitale d'un petit état de brigands; chaque monastère était en armes : leurs avocats, qu'on appelait *avoyers*, institués dans les premiers temps pour présenter leurs requêtes au prince et ménager leurs affaires, étaient les généraux de leurs troupes: les moissons étaient, ou brûlées, ou coupées avant le temps, ou défendues l'épée à la main; les villes presque réduites en solitudes, et les campagnes dépeuplées par de longues famines.

Il semble que ce royaume, sans chef, sans police, sans ordre, dût être la proie de l'étranger: mais une anarchie presque semblable dans tous les royaumes fit sa sûreté; et quand, sous les Othons, l'Allemagne fut plus à craindre, les guerres intestines l'occupèrent.

C'est de ces temps barbares que nous tenons l'usage de rendre hommage, pour une maison et pour un bourg, au seigneur d'un autre village. Un praticien, un marchand qui se trouve posses-

seur d'un ancien fief, reçoit foi et hommage d'un autre bourgeois ou d'un pair du royaume qui aura acheté un arrière-fief dans sa mouvance. Les lois de fiefs ne subsistent plus; mais ces vieilles coutumes de mouvances, d'hommages, de redevances, subsistent encore : dans la plupart des tribunaux on admet cette maxime : *Nulle terre sans seigneur;* comme si ce n'était pas assez d'appartenir à la patrie.

Quand la France, l'Italie, et l'Allemagne, furent ainsi partagées sous un nombre innombrable de petits tyrans, les armées, dont la principale force avait été l'infanterie sous Charlemagne, ainsi que sous les Romains, ne furent plus que de la cavalerie. On ne connut plus que les gendarmes; les gens de pied n'avaient pas ce nom, parceque, en comparaison des hommes de cheval, ils n'étaient point armés.

Les moindres possesseurs de châtellenies ne se mettaient en campagne qu'avec le plus de chevaux qu'ils pouvaient; et le faste consistait alors à mener avec soi des écuyers, qu'on appelait *vaslets,* du mot *vassalet,* petit vassal. L'honneur étant donc mis à ne combattre qu'à cheval, on prit l'habitude de porter une armure complète de fer, qui eût accablé un homme à pied de son poids. Les brassards, les cuissards, furent une partie de l'habillement. On prétend que Charlemagne en

avait eu ; mais ce fut vers l'an 1000 que l'usage en fut commun.

Quiconque était riche devint presque invulnérable à la guerre ; et c'était alors qu'on se servit plus que jamais de massues, pour assommer ces chevaliers que les pointes ne pouvaient percer. Le plus grand commerce alors fut en cuirasses, en boucliers, en casques ornés de plumes.

Les paysans qu'on traînait à la guerre, seuls exposés et méprisés, servaient de pionniers plutôt que de combattants. Les chevaux, plus estimés qu'eux, furent bardés de fer ; leur tête fut armée de chanfreins.

On ne connut guère alors de lois que celles que les plus puissants firent pour le service des fiefs. Tous les autres objets de la justice distributive furent abandonnés au caprice des maîtres-d'hôtel, prevôts, baillis, nommés par les possesseurs des terres.

Les sénats de ces villes, qui, sous Charlemagne et sous les Romains, avaient joui du gouvernement municipal, furent abolis presque par-tout. Le mot de *senior*, seigneur, affecté long-temps à ces principaux du sénat des villes, ne fut plus donné qu'aux possesseurs des fiefs.

Le terme de pair commençait alors à s'introduire dans la langue gallo-tudesque, qu'on parlait en France. On sait qu'il venait du mot latin *par*,

qui signifie égal ou confrère. On ne s'en était servi que dans ce sens sous la première et la seconde race des rois de France. Les enfants de Louis-le-Débonnaire s'appelèrent *Pares*[1] dans une de leurs entrevues, l'an 851; et, long-temps auparavant, Dagobert donne le nom de pairs à des moines. Godegrand, évêque de Metz, du temps de Charlemagne, appelle pairs des évêques et des abbés, ainsi que le marque le savant Du Cange. Les vassaux d'un même seigneur s'accoutumèrent donc à s'appeler pairs.

Alfred-le-Grand avait établi en Angleterre les jurés[2]: c'étaient des pairs dans chaque profession. Un homme, dans une cause criminelle, choisissait douze hommes de sa profession pour être ses juges. Quelques vassaux, en France, en usèrent ainsi; mais le nombre des pairs n'était pas pour cela déterminé à douze. Il y en avait dans chaque fief autant que de barons, qui relevaient du même seigneur, et qui étaient pairs entre eux, mais non pairs de leur seigneur féodal.

Les princes qui rendaient un hommage immé-

[1] * Ce nom s'appliquait, dit M. Hallam, aux personnes dont la tenure était du même degré. *L'Europe au moyen âge*, ch. II, seconde partie. (D.)

[2] * M. Hallam combat l'opinion commune qui fait remonter le jugement par jurés au temps des Anglo-Saxons, et qui attribue cette institution à la sagesse d'Alfred. *L'Europe au moyen âge*, ch. IV, première partie. (D.)

diat à la couronne, tels que les ducs de Guienne, de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse, étaient donc en effet des pairs de France.

Hugues Capet n'était pas le moins puissant. Il possédait depuis long-temps le duché de France, qui s'étendait jusqu'en Touraine; il était comte de Paris: de vastes domaines en Picardie et en Champagne lui donnaient encore une grande autorité dans ces provinces. Son frère avait ce qui compose aujourd'hui le duché de Bourgogne. Son grand-père Robert, et son grand-oncle Eudes ou Odon, avaient tous deux porté la couronne du temps de Charles-le-Simple; Hugues son père, surnommé l'Abbé, à cause des abbayes de Saint-Denis, de Saint-Martin-de-Tours, de Saint-Germain-des-Prés, et de tant d'autres qu'il possédait, avait ébranlé et gouverné la France. Ainsi l'on peut dire que depuis l'année 910, où le roi Eudes commença son règne[1], sa maison a gouverné presque sans interruption; et que, si on excepte Hugues l'Abbé, qui ne voulut pas prendre la cou-

[1] * Le règne d'Eudes ou Odon commence en 887 ou 888. C'est à cette date que s'ouvre, selon M. Thierry, la liste des rois *de France:* auparavant il n'y avait eu que des rois *franks.* La série des rois *de France* fut interrompue, depuis 898 jusqu'en 922, par le roi Frank, Karl-le-Simple, et de 936 à 987 par les règnes de Lodwig IV (Louis d'Outremer), Lodher (Lothaire II), et Lodwig ou Louis V. *Lettre* XIV *sur l'histoire de France.* (D.)

ronne royale, elle forme une suite de souverains de plus de huit cent cinquante ans: filiation unique parmi les rois.

(987) On sait comment Hugues Capet, duc de France, comte de Paris, enleva la couronne au duc Charles, oncle du dernier roi Louis V. Si les suffrages eussent été libres, le sang de Charlemagne respecté, et le droit de succession aussi sacré qu'aujourd'hui, Charles aurait été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le priva du droit de ses ancêtres, comme l'ont dit tant d'historiens, ce fut ce qui fait et défait les rois, la force aidée de la prudence.

Tandis que Louis, ce dernier roi du sang carlovingien, était prêt à finir, à l'âge de vingt-trois ans, sa vie obscure, par une maladie de langueur, Hugues Capet assemblait déja ses forces; et, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il sut dissiper avec ses troupes un parlement qui se tenait à Compiégne, pour assurer la succession à Charles. La lettre de Gerbert, depuis archevêque de Reims, et pape sous le nom de Silvestre II, déterrée par Duchesne, en est un témoignage authentique.

Charles, duc de Brabant et de Hainaut, états qui composaient la Basse-Lorraine, succomba sous un rival plus puissant et plus heureux que lui: trahi par l'évêque de Laon, surpris et livré à Hugues Capet, il mourut captif dans la tour d'Or-

léans, et deux enfants mâles qui ne purent le venger, mais dont l'un eut cette Basse-Lorraine, furent les derniers princes de la postérité masculine de Charlemagne. Hugues Capet, devenu roi de ses pairs, n'en eut pas un plus grand domaine.

CHAPITRE XXXIX.

État de la France aux dixième et onzième siècles. Excommunication du roi Robert.

La France, démembrée, languit dans des malheurs obscurs, depuis Charles-le-Gros jusqu'à Philippe Ier, arrière-petit-fils de Hugues Capet, près de deux cent cinquante années. Nous verrons si les croisades qui signalèrent le règne de Philippe Ier à la fin du onzième siècle rendirent la France plus florissante. Mais dans l'espace de temps dont je parle tout ne fut que confusion, tyrannie, barbarie, et pauvreté. Chaque seigneur un peu considérable fesait battre monnaie; mais c'était à qui l'altèrerait. Les belles manufactures étaient en Grèce et en Italie. Les Français ne pouvaient les imiter dans des villes sans liberté, ou, comme on a parlé long-temps, sans priviléges, et dans un pays sans union.

(999) De tous les événements de ce temps, le

plus digne de l'attention d'un citoyen est l'excommunication du roi Robert. Il avait épousé Berthe, sa commère et sa cousine au quatrième degré; mariage en soi légitime, et, de plus, nécessaire au bien de l'état, et que les évêques avaient approuvé dans un concile national. Nous avons vu, de nos jours, des particuliers épouser leurs nièces, et acheter au prix ordinaire les dispenses à Rome, comme si Rome avait des droits sur des mariages qui se font à Paris. Le roi de France n'éprouva pas autant d'indulgence. L'Église romaine, dans l'avilissement et les scandales où elle était plongée, osa imposer au roi une pénitence de sept ans, lui ordonna de quitter sa femme, l'excommunia en cas de refus. Le pape interdit tous les évêques qui avaient assisté à ce mariage, et leur ordonna de venir à Rome lui demander pardon. Tant d'insolence paraît incroyable; mais l'ignorante superstition de ces temps peut l'avoir soufferte, et la politique peut l'avoir causée. Grégoire V, qui fulmina cette excommunication, était Allemand, et gouverné par Gerbert, ci-devant archevêque de Reims, devenu ennemi de la maison de France. L'empereur Othon III, peu ami de Robert, assista lui-même au concile où l'excommunication fut prononcée. Tout cela fait croire que la raison d'état eut autant de part à cet attentat que le fanatisme.

Les historiens disent que cette excommunication fit en France tant d'effet que tous les courtisans du roi et ses propres domestiques l'abandonnèrent, et qu'il ne lui resta que deux serviteurs, qui jetaient au feu le reste des ses repas, ayant horreur de ce qu'avait touché un excommunié. Quelque dégradée que fût alors la raison humaine, il n'y a pas d'apparence que l'absurdité pût aller si loin. Le premier auteur qui rapporte cet excès de l'abrutissement de la cour de France est le cardinal Pierre Damien, qui n'écrivit que soixante-cinq ans après. Il rapporte qu'en punition de cet inceste prétendu, la reine accoucha d'un monstre; mais il n'y eut rien de monstrueux dans toute cette affaire que l'audace du pape, et la faiblesse du roi, qui se sépara de sa femme.

Les excommunications, les interdits, sont des foudres qui n'embrasent un état que quand ils trouvent des matières combustibles. Il n'y en avait point alors; mais peut-être Robert craignait-il qu'il ne s'en formât.

La condescendance du roi Robert enhardit tellement les papes, que son petit-fils, Philippe Ier, fut excommunié comme lui. (1075) D'abord le fameux Grégoire VII le menaça de le déposer, s'il ne se justifiait de l'accusation de simonie devant ses nonces. Un autre pape l'excommunia en effet. Philippe s'était dégoûté de sa femme, et était

amoureux de Bertrade, épouse du comte d'Anjou. Il se servit du ministère des lois pour casser son mariage, sous prétexte de parenté; et Bertrade, sa maîtresse, fit casser le sien avec le comte d'Anjou, sous le même prétexte.

Le roi et sa maîtresse furent ensuite mariés solennellement par les mains d'un évêque de Bayeux. Ils étaient condamnables; mais ils avaient au moins rendu ce respect aux lois, de se servir d'elles pour couvrir leurs fautes. Quoi qu'il en soit, un pape avait excommunié Robert pour avoir épousé sa parente, et un autre pape excommunia Philippe pour avoir quitté sa parente. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'Urbain II, qui prononça cette sentence en 1094, la prononça et la soutint dans les propres états du roi, à Clermont en Auvergne, où il vint chercher un asile l'année suivante, et dans ce même concile où nous verrons qu'il prêcha la croisade.

Cependant il ne paraît pas que Philippe excommunié ait été en horreur à ses sujets: c'est une raison de plus pour douter de cet abandon général où l'on dit que le roi Robert avait été réduit.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable, c'est le mariage du roi Henri, père de Philippe, avec une princesse de Russie, fille d'un duc nommé Jaroslaw. On ne sait si cette Russie était la Russie Noire,

la Blanche, ou la Rouge. Cette princesse était-elle née idolâtre, ou chrétienne, ou grecque? Changea-t-elle de religion pour épouser un roi de France? Comment, dans un temps où la communication entre les états de l'Europe était si rare, un roi de France eut-il connaissance d'une princesse du pays des anciens Scythes? Qui proposa cet étrange mariage[1]? L'histoire de ces temps obscurs ne satisfait à aucune de ces questions.

Il est à croire que le roi des Français, Henri Ier, rechercha cette alliance, afin de ne pas s'exposer à des querelles ecclésiastiques. De toutes les superstitions de ces temps-là ce n'était pas la moins nuisible au bien des états, que celle de ne pouvoir épouser sa parente au septième degré. Presque tous les souverains de l'Europe étaient parents de Henri. Quoi qu'il en soit, Anne, fille d'un Jaraslau (Jaroslau), duc inconnu d'une Russie alors ignorée, fut reine de France; et il est à remar-

[1] * Le mariage du roi de France Henri Ier avec Anne, princesse russe, fille d'Yarosslaf, ne paraît plus douteux aujourd'hui. Voyez *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 433 et 564; Lévesque, *Histoire de Russie*, quatrième édition, t. I, p. 208-211; et *Mémoire sur les anciennes relations de la France avec la Russie;* Karamsin, *Histoire de Russie*, t. II, p. 37, 38, et 39 de la traduction française. Le prince Alex. Labanoff de Rostoff a publié à Paris, en 1825, un Recueil de pièces historiques sur cette reine de France Anne ou Agnès : il croit qu'elle a pris ce deuxième nom, en passant de l'Église grecque à l'Église latine. Ce changement de nom ne nous semble point assez bien prouvé. (D.)

quer qu'après la mort de son mari elle n'eut point la régence, et n'y prétendit point. Les lois changent selon les temps. Ce fut le comte de Flandre, un des vassaux du royaume, qui en fut régent. La reine, veuve, se remaria à un comte de Crépi. Tout cela serait singulier aujourd'hui, et ne le fut point alors.

En général, si on compare ces siècles au nôtre, ils paraissent l'enfance du genre humain, dans tout ce qui regarde le gouvernement, la religion, le commerce, les arts, les droits des citoyens.

C'est sur-tout un spectacle étrange que l'avilissement, le scandale de Rome, et sa puissance d'opinion, subsistant dans les esprits au milieu de son abaissement, cette foule de papes créés par les empereurs, l'esclavage de ces pontifes, leur pouvoir immense dès qu'ils sont maîtres, et l'excessif abus de ce pouvoir. Silvestre II, Gerbert, ce savant du dixième siècle, qui passa pour un magicien, parcequ'un Arabe lui avait enseigné l'arithmétique et quelques éléments de géométrie, ce précepteur d'Othon III, chassé de son archevêché de Reims du temps du roi Robert, nommé pape par l'empereur Othon III, conserve encore la réputation d'un homme éclairé et d'un pape sage. Cependant voici ce que rapporte la chronique d'Ademar Chabanois, son contemporain et son admirateur.

Un seigneur de France, Gui, vicomte de Limoges, dispute quelques droits de l'abbaye de Brantôme à un Grimoad, évêque d'Angoulême; l'évêque l'excommunie; le vicomte fait mettre l'évêque en prison. Ces violences réciproques étaient très communes dans toute l'Europe, où la violence tenait lieu de loi.

Le respect pour Rome était alors si grand dans cette anarchie universelle que l'évêque, sorti de sa prison, et le vicomte de Limoges, allèrent tous deux de France à Rome plaider leur cause devant le pape Silvestre II, en plein consistoire. Le croira-t-on? Ce seigneur fut condamné à être tiré à quatre chevaux; et la sentence eût été exécutée s'il ne se fût évadé. L'excès commis par ce seigneur, en fesant emprisonner un évêque qui n'était pas son sujet, ses remords, sa soumission pour Rome, la sentence aussi barbare qu'absurde du consistoire, peignent parfaitement le caractère de ces temps agrestes.

Au reste, ni le roi des Français, Henri Ier, fils de Robert, ni Philippe Ier, fils de Henri, ne furent connus par aucun évènement mémorable; mais, de leur temps, leurs vassaux et arrière-vassaux conquirent des royaumes.

Nous allons voir comment quelques aventuriers de la province de Normandie, sans biens, sans terres, et presque sans soldats, fondèrent la mo-

narchie des Deux-Siciles, qui depuis fut un si grand sujet de discorde entre les empereurs de la dynastie de Souabe et les papes, entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, entre celles d'Autriche et de France.

CHAPITRE XL.

Conquête de Naples et de Sicile par des gentilshommes normands.

Quand Charlemagne prit le nom d'empereur, ce nom ne lui donna que ce que ses armes pouvaient lui assurer. Il se prétendait dominateur suprême du duché de Bénévent, qui composait alors une grande partie des états connus aujourd'hui sous le nom de royaume de Naples. Les ducs de Bénévent, plus heureux que les rois lombards, lui résistèrent ainsi qu'à ses successeurs. La Pouille, la Calabre, la Sicile, furent en proie aux incursions des Arabes. Les empereurs grecs et latins se disputaient en vain la souveraineté de ces pays. Plusieurs seigneurs particuliers en partageaient les dépouilles avec les Sarrasins. Les peuples ne savaient à qui ils appartenaient, ni s'ils étaient de la communion romaine, ou de la grecque, ou mahométans. L'empereur Othon Ier exerça son

autorité dans ces pays en qualité du plus fort. Il érigea Capoue en principauté. Othon II, moins heureux, fut battu par les Grecs et par les Arabes réunis contre lui. Les empereurs d'Orient restèrent alors en possession de la Pouille et de la Calabre, qu'ils gouvernaient par un catapan. Des seigneurs avaient usurpé Salerne. Ceux qui possédaient Bénévent et Capoue envahissaient ce qu'ils pouvaient des terres du catapan; et le catapan les dépouillait à son tour. Naples et Gaète étaient de petites républiques comme Sienne et Lucques; l'esprit de l'ancienne Grèce semblait s'être réfugié dans ces deux petits territoires. Il y avait de la grandeur à vouloir être libres, tandis que tous les peuples d'alentour étaient des esclaves qui changeaient de maîtres. Les mahométans, cantonnés dans plusieurs châteaux, pillaient également les Grecs et les Latins : les Églises des provinces du catapan étaient soumises au métropolitain de Constantinople; les autres, à celui de Rome. Les mœurs se ressentaient du mélange de tant de peuples, de tant de gouvernements et de religions. L'esprit naturel des habitants ne jetait aucune étincelle : on ne reconnaissait plus le pays qui avait produit Horace et Cicéron, et qui devait faire naître le Tasse. Voilà dans quelle situation était cette fertile contrée, aux dixième et onzième siècles, de Gaète et du Garillan jusqu'à Otrante.

Le goût des pélerinages et des aventures de chevalerie régnait alors. Les temps d'anarchie sont ceux qui produisent l'excès de l'héroïsme : son essor est plus retenu dans les gouvernements réglés. Cinquante ou soixante Français, étant partis, en 983, des côtes de Normandie, pour aller à Jérusalem, passèrent, à leur retour, sur la mer de Naples, et arrivèrent dans Salerne dans le temps que cette ville, assiégée par les mahométans, venait de se racheter à prix d'argent. Ils trouvent les Salertins occupés à rassembler le prix de leur rançon, et les vainqueurs livrés dans leur camp à la sécurité d'une joie brutale et de la débauche. Cette poignée d'étrangers reproche aux assiégés la lâcheté de leur soumission; et, dans l'instant, marchant avec audace au milieu de la nuit, suivis de quelques Salertins qui osent les imiter, ils fondent dans le camp des Sarrasins, les étonnent, les mettent en fuite, les forcent de remonter en désordre sur leurs vaisseaux, et non seulement sauvent les trésors de Salerne, mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis.

Le prince de Salerne, étonné, veut les combler de présents, et est encore plus étonné qu'ils les refusent; ils sont traités long-temps à Salerne comme des héros libérateurs le méritaient. On leur fait promettre de revenir. L'honneur attaché à un évènement si surprenant engage bientôt

d'autres Normands à passer à Salerne et à Bénévent. Les Normands reprennent l'habitude de leurs pères de traverser les mers pour combattre. Ils servent tantôt l'empereur grec, tantôt les princes du pays, tantôt les papes : il ne leur importe pour qui ils se signalent, pourvu qu'ils recueillent le fruit de leurs travaux. Il s'était élevé un duc à Naples qui avait asservi la république naissante. Ce duc de Naples est trop heureux de faire alliance avec ce petit nombre de Normands, qui le secourent contre un duc de Bénévent. (1030) Ils fondent la ville d'Averse entre ces deux territoires : c'est la première souveraineté acquise par leur valeur.

Bientôt après arrivent trois fils de Tancrède de Hauteville, du territoire de Coutances, Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, Drogon, et Humfroi. Rien ne ressemble plus aux temps fabuleux. Ces trois frères, avec les Normands d'Averse, accompagnent le catapan dans la Sicile. Guillaume Fier-à-Bras tue le général arabe, donne aux Grecs la victoire; et la Sicile allait retourner aux Grecs s'ils n'avaient pas été ingrats. Mais le catapan craignit ces Français qui le défendaient; il leur fit des injustices, et il s'attira leur vengeance. Ils tournent leurs armes contre lui : trois à quatre cents Normands s'emparent de presque toute la Pouille (1041). Le fait paraît incroyable; mais les aven-

turiers du pays se joignaient à eux et devenaient de bons soldats sous de tels maîtres. Les Calabrois, qui cherchaient la fortune par le courage, devenaient autant de Normands. Guillaume Fier-à-Bras se fait lui-même comte de la Pouille, sans consulter ni empereur, ni pape, ni seigneurs voisins. Il ne consulta que ses soldats, comme ont fait tous les premiers rois de tous les pays. Chaque capitaine normand eut une ville ou un village pour son partage.

(1046) Fier-à-Bras étant mort, son frère Drogon est élu souverain de la Pouille. Alors Robert Guiscard et ses deux jeunes frères quittent encore Coutances pour avoir part à tant de fortune. Le vieux Tancrède est étonné de se voir père d'une race de conquérants. Le nom des Normands fesait trembler tous les voisins de la Pouille, et même les papes. Robert Guiscard et ses frères, suivis d'une foule de leurs compatriotes, vont par petites troupes en pèlerinage à Rome. Ils marchent inconnus, le bourdon à la main, et arrivent enfin dans la Pouille.

(1047) L'empereur Henri III, assez fort alors pour régner dans Rome, ne le fut pas assez pour s'opposer d'abord à ces conquérants. Il leur donna solennellement l'investiture de ce qu'ils avaient envahi. Ils possédaient alors la Pouille entière, le comté d'Averse, la moitié du Bénéventin.

Voilà donc cette maison, devenue bientôt après maison royale, fondatrice des royaumes de Naples et de Sicile, feudataire de l'Empire. Comment s'est-il pu faire que cette portion de l'Empire en ait été sitôt détachée et soit devenue un fief de l'évêché de Rome, dans le temps que les papes ne possédaient presque point de terrain, qu'ils n'étaient point maîtres à Rome, qu'on ne les reconnaissait pas même dans la Marche d'Ancône, qu'Othon-le-Grand leur avait, dit-on, donnée? Cet événement est presque aussi étonnant que les conquêtes des gentilshommes normands. Voici l'explication de cette énigme. Le pape Léon IX voulut avoir la ville de Bénévent, qui appartenait aux princes de la race des rois lombards dépossédés par Charlemagne. (1053) L'empereur Henri III lui donna en effet cette ville, qui n'était point à lui, en échange du fief de Bamberg en Allemagne. Les souverains pontifes sont maîtres aujourd'hui de Bénévent, en vertu de cette donation. Les nouveaux princes normands étaient des voisins dangereux. Il n'y a point de conquêtes sans de très grandes injustices: ils en commettaient; et l'empereur aurait voulu avoir des vassaux moins redoutables. Léon IX, après les avoir excommuniés, se mit en tête de les aller combattre avec une armée d'Allemands que Henri III lui fournit. L'histoire ne dit point comment les dépouilles

devaient être partagées : elle dit seulement que l'armée était nombreuse, que le pape y joignit des troupes italiennes qui s'enrôlèrent comme pour une guerre sainte, et que parmi les capitaines il y eut beaucoup d'évêques. Les Normands, qui avaient toujours vaincu en petit nombre, étaient quatre fois moins forts que le pape; mais ils étaient accoutumés à combattre. Robert Guiscard, son frère Humfroi, le comte d'Averse, Richard, chacun à la tête d'une troupe aguerrie, taillèrent en pièces l'armée allemande, et firent disparaître l'italienne. Le pape s'enfuit à Civitade, dans la Capitanate, près du champ de bataille; les Normands le suivent, le prennent, l'emmènent prisonnier dans cette même ville de Bénévent qui était le premier sujet de cette entreprise (1053).

On a fait un saint de ce pape Léon IX [1] : appa-

[1] * Léon IX, parent et sujet de l'empereur Henri III, se dédommagea de l'obéissance qu'il ne pouvait refuser à ce prince, par des actes d'autorité contre les autres souverains. Il vint tenir un concile à Reims, malgré le roi de France Henri Ier, y proclama la suprématie pontificale, excommunia des prélats et des seigneurs. Au sein d'un concile de Rome, il décréta que les femmes dont les prêtres abuseraient dans l'enceinte de cette ville demeureraient esclaves du palais de Latran. (Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. LIX, n. 75.) Ce pontife, qu'on a mis au rang des saints, aurait pu obtenir une place parmi les guerriers : il conduisit une armée contre les Normands, qui le vainquirent et le tinrent prisonnier à Bénévent. Son pontificat est mémorable par la consommation du schisme de l'Église grecque.

remment qu'il fit pénitence d'avoir fait inutilement répandre tant de sang, et d'avoir mené tant d'ecclésiastiques à la guerre. Il est sûr qu'il s'en repentit, sur-tout quand il vit avec quel respect le traitèrent ses vainqueurs, et avec quelle inflexibilité ils le gardèrent prisonnier une année entière. Ils rendirent Bénévent aux princes lombards, et ce ne fut qu'après l'extinction de cette maison que les papes eurent enfin la ville.

On conçoit aisément que les princes normands étaient plus piqués contre l'empereur, qui avait fourni une armée redoutable, que contre le pape, qui l'avait commandée. Il fallait s'affranchir pour jamais des prétentions ou des droits de deux empires entre lesquels ils se trouvaient. Ils continuent leurs conquêtes; ils s'emparent de la Calabre et de Capoue pendant la minorité de l'empereur Henri IV, et tandis que le gouvernement des Grecs est plus faible qu'une minorité.

C'étaient les enfants de Tancréde de Hauteville qui conquéraient la Calabre; c'étaient les descendants des premiers libérateurs qui conquéraient Capoue. Ces deux dynasties victorieuses n'eurent point de ces querelles qui divisent si souvent les vainqueurs, et qui les affaiblissent. L'utilité de l'histoire demande ici que je m'arrête un moment

C'est sous Léon IX que l'on commence à distinguer Hildebrand, qui fut depuis Grégoire VII. (D.)

pour observer que Richard d'Averse, qui subjugua Capoue, se fit couronner avec les mêmes cérémonies du sacre et de l'huile sainte qu'on avait employées pour l'usurpateur Pepin, père de Charlemagne. Les ducs de Bénévent s'étaient toujours fait sacrer ainsi. Les successeurs de Richard en usèrent de même. Rien ne fait mieux voir que chacun établit les usages à son choix.

Robert Guiscard, duc de la Pouille et de la Calabre, Richard, comte d'Averse et de Capoue, tous deux par le droit de l'épée, tous deux voulant être indépendants des empereurs, mirent en usage pour leurs souverainetés une précaution que beaucoup de particuliers prenaient, dans ces temps de troubles et de rapines, pour leurs biens de patrimoine; on les donnait à l'Église sous le nom d'offrande, d'*oblata*, et on en jouissait, moyennant une légère redevance; c'était la ressource des faibles dans les gouvernements orageux de l'Italie. Les Normands, quoique puissants, l'employèrent comme une sauvegarde contre des empereurs qui pouvaient devenir plus puissants. Robert Guiscard et Richard de Capoue, excommuniés par le pape Léon IX, l'avaient tenu en captivité. Ces mêmes vainqueurs, excommuniés par Nicolas II, lui rendirent hommage.

(1059) Robert Guiscard et le comte de Capoue mirent donc sous la protection de l'Église, entre

les mains de Nicolas II, non seulement tout ce qu'ils avaient pris, mais tout ce qu'ils pourraient prendre. Le duc Robert fit hommage de la Sicile même, qu'il n'avait point encore. Il se déclara feudataire du Saint-Siége pour tous ses états, promit une redevance de douze deniers par chaque charrue, ce qui était beaucoup. Cet hommage était un acte de piété politique qui pouvait être regardé comme le denier de saint Pierre que payait l'Angleterre au Saint-Siége, comme les deux livres d'or que lui donnèrent les premiers rois de Portugal; enfin comme la soumission volontaire de tant de royaumes à l'Église.

Mais, selon toutes les lois du droit féodal établies en Europe, ces princes, vassaux de l'Empire, ne pouvaient choisir un autre suzerain. Ils devenaient coupables de félonie envers l'empereur; ils le mettaient en droit de confisquer leurs états. Les querelles qui survinrent entre le sacerdoce et l'Empire, et encore plus les propres forces des princes normands, mirent les empereurs hors d'état d'exercer leurs droits. Ces conquérants, en se fesant vassaux des papes, devinrent les protecteurs et souvent les maîtres de leurs nouveaux suzerains. Le duc Robert, ayant reçu un étendard du pape, et devenu capitaine de l'Église, de son ennemi qu'il était, passe en Sicile avec son frère Roger : ils font la conquête de cette

île sur les Grecs et sur les Arabes, qui la partageaient alors. (1067) Les mahométans et les Grecs se soumirent, à condition qu'ils conserveraient leurs religions et leurs usages.

Il fallait achever la conquête de tout ce qui compose aujourd'hui le royaume de Naples. Il restait encore des princes de Salerne, descendants de ceux qui avaient les premiers attiré les Normands dans ces pays. Les Normands enfin les chassèrent; le duc Robert leur prit Salerne : ils se réfugièrent dans la Campagne de Rome, sous la protection de Grégoire VII, de ce même pape qui fesait trembler les empereurs. Robert, ce vassal et ce défenseur de l'Église, les y poursuit : Grégoire VII ne manque pas de l'excommunier, et le fruit de l'excommunication est la conquête de tout le Bénéventin, que fait Robert après la mort du dernier duc de Bénévent de la race lombarde.

Grégoire VII, que nous verrons si fier et si terrible avec les empereurs et les rois, n'a plus que des complaisances pour l'excommunié Robert. (1077) Il lui donne l'absolution, et en reçoit la ville de Bénévent, qui depuis ce temps-là est toujours demeurée au Saint-Siége.

Bientôt après éclatent les grandes querelles, dont nous parlerons, entre l'empereur Henri IV et ce même Grégoire VII. (1084) Henri s'était rendu maître de Rome, et assiégeait le pape dans

ce château qu'on a depuis appelé le château Saint-Ange. Robert accourt alors de la Dalmatie, où il fesait des conquêtes nouvelles, délivre le pape, malgré les Allemands et les Romains réunis contre lui, se rend maître de sa personne, et l'emmène à Salerne, où ce pape, qui déposait tant de rois, mourut le captif et le protégé d'un gentilhomme normand.

Il ne faut point être étonné si tant de romans nous représentent des chevaliers errants devenus de grands souverains par leurs exploits, et entrant dans la famille des empereurs. C'est précisément ce qui arriva à Robert Guiscard et ce que nous verrons plus d'une fois au temps des croisades. Robert maria sa fille à Constantin, fils de l'empereur de Constantinople, Michel Ducas. Ce mariage ne fut pas heureux. Il eut bientôt sa fille et son gendre à venger, et résolut d'aller détrôner l'empereur d'Orient après avoir humilié celui d'Occident.

La cour de Constantinople n'était qu'un continuel orage. Michel Ducas fut chassé du trône par Nicéphore, surnommé Botoniate. Constantin, gendre de Robert, fut fait eunuque; et enfin Alexis Comnène, qui eut depuis tant à se plaindre des croisés, monta sur le trône. (1084) Robert, pendant ces révolutions, s'avançait déja par la Dalmatie, par la Macédoine, et portait la ter-

reur jusqu'à Constantinople. Bohémond, son fils d'un premier lit, si fameux dans les croisades, l'accompagnait à cette conquête d'un empire. Nous voyons par là combien Alexis Comnène eut raison de craindre les croisades, puisque Bohémond commença par vouloir le détrôner.

(1085) La mort de Robert, dans l'île de Corfou, mit fin à ses entreprises. La princesse Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis, laquelle écrivit une partie de cette histoire, ne regarde Robert que comme un brigand, et s'indigne qu'il ait eu l'audace de marier sa fille au fils d'un empereur. Elle devait songer que l'histoire même de l'Empire lui fournissait des exemples de fortunes plus considérables, et que tout cède dans le monde à la force et à la puissance.

CHAPITRE XLI.

De la Sicile en particulier, et du droit de légation dans cette île.

L'idée de conquérir l'empire de Constantinople s'évanouit avec la vie de Robert; mais les établissements de sa famille s'affermirent en Italie. Le comte Roger, son frère, resta maître de la Sicile; le duc Roger, son fils, demeura possesseur de

presque tous les pays qui ont le nom de royaume de Naples; Bohémond, son autre fils, alla depuis conquérir Antioche, après avoir inutilement tenté de partager les états du duc Roger, son frère.

Pourquoi ni le comte Roger, souverain de Sicile, ni son neveu Roger, duc de la Pouille, ne prirent-ils point dès-lors le titre de rois? Il faut du temps à tout. Roger Guiscard, le premier conquérant, avait été investi comme duc par le pape Nicolas II. Roger, son frère, avait été investi par Robert Guiscard, en qualité de comte de Sicile. Toutes ces cérémonies ne donnaient que des noms, et n'ajoutaient rien au pouvoir. Mais ce comte de Sicile eut un droit qui s'est conservé toujours, et qu'aucun roi de l'Europe n'a eu : il devint un second pape dans son île.

Les papes s'étaient mis en possession d'envoyer dans toute la chrétienté des légats qu'on nommait *à latere*[1], qui exerçaient une juridiction sur toutes les églises, en exigeaient des décimes, donnaient les bénéfices, exerçaient et étendaient le pouvoir pontifical autant que les conjonctures et les intérêts des rois le permettaient. Le temporel, presque toujours mêlé au spirituel, leur était soumis; ils attiraient à leur tribunal les causes civiles, pour

[1] * Les légats *à latere* étaient expédiés du sein de la cour de Rome : les autres se prenaient dans les lieux mêmes où ils devaient exercer leurs fonctions. (D.)

peu que le sacré s'y joignît au profane : mariages, testaments, promesses par serment, tout était de leur ressort. C'étaient des proconsuls que l'empereur ecclésiastique des chrétiens déléguait dans tout l'Occident. C'est par-là que Rome, toujours faible, toujours dans l'anarchie, esclave quelquefois des Allemands, et en proie à tous les fléaux, continua d'être la maîtresse des nations. C'est par-là que l'histoire de chaque peuple est toujours l'histoire de Rome.

Urbain II envoya un légat en Sicile dès que le comte Roger eut enlevé cette île aux Mahométans et aux Grecs, et que l'Église latine y fut établie. C'était de tous les pays celui qui semblait en effet avoir le plus de besoin d'un légat, pour y régler la hiérarchie, chez un peuple dont la moitié était musulmane et dont l'autre était de la communion grecque ; cependant ce fut le seul pays où la légation fut proscrite pour toujours. Le comte Roger, bienfaiteur de l'Église latine, à laquelle il rendait la Sicile, ne put souffrir qu'on envoyât un roi sous le nom de légat dans le pays de sa conquête.

Le pape Urbain, uniquement occupé des croisades, et voulant ménager une famille de héros si nécessaire à cette grande entreprise, accorda, la dernière année de sa vie (1098), une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua son légat, et créa Roger et ses successeurs légats-nés du Saint-

Siége en Sicile, leur attribuant tous les droits et toute l'autorité de cette dignité, qui était à-la-fois spirituelle et temporelle. C'est là ce fameux droit qu'on appelle la *monarchie de Sicile*, c'est-à-dire le droit attaché à cette monarchie, droit que depuis les papes ont voulu anéantir, et que les rois de Sicile ont maintenu. Si cette prérogative est incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il est évident qu'Urbain ne put pas la donner; si c'est un objet de discipline que la religion ne réprouve pas, il est aussi évident que chaque royaume est en droit de se l'attribuer. Ce privilége, au fond, n'est que le droit de Constantin et de tous les empereurs de présider à toute la police de leurs états; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique qu'un gentilhomme normand qui ait su se donner cette prérogative aux portes de Rome.

(1130) Le fils de ce comte Roger recueillit tout l'héritage de la maison normande; il se fit couronner et sacrer roi de Sicile et de la Pouille. Naples, qui était alors une petite ville, n'était point encore à lui, et ne pouvait donner le nom au royaume, elle s'était toujours maintenue en république, sous un duc qui relevait des empereurs de Constantinople; et ce duc avait jusqu'alors échappé, par des présents, à l'ambition de la famille conquérante.

Ce premier roi, Roger, fit hommage au Saint-

Siége. Il y avait alors deux papes : l'un, le fils d'un Juif, nommé Léon, qui s'appelait Anaclet, et que saint Bernard appelle *judaicam sobolem*, race hébraïque ; l'autre s'appelait Innocent II. Le roi Roger reconnut Anaclet, parceque l'empereur Lothaire II reconnaissait Innocent ; et ce fut à cet Anaclet qu'il rendit son vain hommage.

Les empereurs ne pouvaient regarder les conquérants normands que comme des usurpateurs ; aussi saint Bernard, qui entrait dans toutes les affaires des papes et des rois, écrivait contre Roger, aussi bien que contre ce fils d'un Juif qui s'était fait élire pape à prix d'argent. « L'un, dit-il, « a usurpé la chaire de saint Pierre, l'autre a « usurpé la Sicile ; c'est à César à les punir. » Il était donc évident alors que la suzeraineté du pape sur ces deux provinces n'était qu'une usurpation.

Le roi Roger soutenait Anaclet, qui fut toujours reconnu dans Rome. Lothaire prend cette occasion pour enlever aux Normands leurs conquêtes. Il marche vers la Pouille avec le pape Innocent II. Il paraît bien que ces Normands avaient eu raison de ne pas vouloir dépendre des empereurs, et de mettre entre l'Empire et Naples une barrière. Roger, à peine roi, fut sur le point de tout perdre. Il assiégeait Naples quand l'empereur s'avance contre lui : il perd des batailles ; il perd presque toutes ses provinces dans le continent.

Innocent II l'excommunie et le poursuit. Saint Bernard était avec l'empereur et le pape : il voulut en vain ménager un accommodement. (1137) Roger vaincu se retire en Sicile : l'empereur meurt. Tout change alors : le roi Roger et son fils reprennent leurs provinces ; le pape Innocent II, reconnu enfin dans Rome, ligué avec les princes à qui Lothaire avait donné ces provinces, ennemi implacable du roi, marche, comme Léon IX, à la tête d'une armée ; il est vaincu et pris comme lui (1139). Que peut-il faire alors ? Il fait comme ses prédécesseurs ; il donne des absolutions et des investitures, et il se fait des protecteurs contre l'Empire de cette même maison normande contre laquelle il avait appelé l'Empire à son secours.

Bientôt après le roi subjugue Naples et le peu qui restait encore pour arrondir son royaume de Gaète jusqu'à Brindes. La monarchie se forme telle qu'elle est aujourd'hui. Naples devient la capitale tranquille du royaume, et les arts commencent à renaître un peu dans ces belles provinces.

Après avoir vu comment des gentilshommes de Coutances fondèrent le royaume de Naples et de Sicile, il faut voir comment un duc de Normandie, pair de France, conquit l'Angleterre. C'est une chose bien frappante que toutes ces in-

vasions, toutes ces émigrations, qui continuèrent depuis la fin du quatrième siècle jusqu'au commencement du quatorzième, et qui finirent par les croisades. Toutes les nations de l'Europe ont été mêlées, et il n'y en a eu presque aucune qui n'ait eu ses usurpateurs.

CHAPITRE XLII.

Conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie.

Tandis que les enfants de Tancrède de Hauteville fondaient si loin des royaumes, les ducs de leur nation en acquéraient un qui est devenu plus considérable que les Deux-Siciles. La nation britannique était, malgré sa fierté, destinée à se voir toujours gouvernée par des étrangers. Après la mort d'Alfred, arrivée en 900, l'Angleterre retomba dans la confusion et la barbarie. Les anciens Anglo-Saxons, ses premiers vainqueurs, et les Danois, ses usurpateurs nouveaux, s'en disputaient toujours la possession; et de nouveaux pirates danois venaient encore souvent partager les dépouilles. Ces pirates continuaient d'être si terribles, et les Anglais si faibles, que vers l'an 1000 on ne put se racheter d'eux qu'en payant qua-

rante-huit mille livres sterling. On imposa, pour lever cette somme, une taxe qui dura, depuis, assez long-temps en Angleterre, ainsi que la plupart des autres taxes qu'on continue toujours de lever après le besoin. Ce tribut humiliant fut appelé argent danois, *dann geld.*

Canut, roi de Danemarck, qu'on a nommé *le Grand,* et qui n'a fait que de grandes cruautés, réunit sous sa domination le Danemarck et l'Angleterre. (1017) Les naturels anglais furent traités alors comme des esclaves. Les auteurs de ce temps avouent que, quand un Anglais rencontrait un Danois, il fallait qu'il s'arrêtât jusqu'à ce que le Danois eût passé.

(1041) La race de Canut ayant manqué, les états du royaume, reprenant leur liberté, déférèrent la couronne, premièrement à Alfred II, qu'un traître assassina deux ans après; ensuite à Édouard III, un descendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on appelle *le Saint* ou *le Confesseur.* Une des grandes fautes ou un des grands malheurs de ce roi fut de n'avoir point d'enfants de sa femme Édithe, fille du plus puissant seigneur du royaume. Il haïssait sa femme, ainsi que sa propre mère, pour des raisons d'état, et les fit éloigner l'une et l'autre. La stérilité de son mariage servit à sa canonisation. On prétendit qu'il avait fait vœu de chasteté : vœu téméraire dans

un mari, et absurde dans un roi qui avait besoin d'héritiers. Ce vœu, s'il fut réel, prépara de nouveaux fers à l'Angleterre.

Au reste, les moines ont écrit que cet Édouard fut le premier roi de l'Europe qui eut le don de guérir les écrouelles. Il avait déja rendu la vue à sept ou huit aveugles quand une pauvre femme, attaquée d'une humeur froide, se présenta devant lui : il la guérit incontinent en fesant le signe de la croix, et la rendit féconde, de stérile qu'elle était auparavant. Les rois d'Angleterre se sont attribué depuis le privilége, non pas de guérir les aveugles, mais de toucher les écrouelles, qu'ils ne guérissaient pas.

Saint Louis en France, comme suzerain des rois d'Angleterre, toucha les écrouelles, et ses successeurs jouirent de cette prérogative. Guillaume III la négligea en Angleterre; et le temps viendra que la raison, qui commence à faire quelques progrès en France, abolira cette coutume*.

* Non seulement Louis XVI a été sacré, ce qui, dans ce siècle, ne pouvait avoir d'autre avantage que de prolonger un peu parmi le peuple le règne de la superstition, et de valoir de gros profits aux fournisseurs de la cour, mais même il a touché des écrouelles suivant l'usage établi. Louis XV en avait touché à son sacre. Une bonne femme de Valenciennes imagina qu'elle ferait fortune si elle pouvait faire accroire que le roi l'avait guérie. Moitié espérance, moitié crainte, des médecins constatèrent la guérison. L'intendant

Vous voyez toujours les usages et les mœurs de ces temps-là absolument différents des nôtres. Guillaume, duc de Normandie, qui conquit l'Angleterre, loin d'avoir aucun droit sur ce royaume, n'en avait pas même sur la Normandie, si la naissance donnait les droits. Son père, le duc Robert, qui ne s'était jamais marié, l'avait eu de la fille d'un pelletier de Falaise, que l'histoire appelle Harlot, terme qui signifiait et signifie encore aujourd'hui en anglais *concubine* ou *femme publique*. L'usage des concubines, permis dans tout l'Orient et dans la loi des Juifs, ne l'était pas dans la nouvelle loi : il était autorisé par la coutume. On rougissait si peu d'être né d'une pareille union que souvent Guillaume, en écrivant, signait *le bâtard Guillaume*. Il est resté une lettre de lui au comte Alain de Bretagne, dans laquelle il signe ainsi. Les bâtards héritaient souvent; car dans tous les pays où les hommes n'étaient pas gouvernés par des lois fixes, publiques, et reconnues, il est clair que la volonté d'un prince puissant était le seul

de Valenciennes (d'Argenson) s'empressa d'en envoyer le procès-verbal authentique; il reçut des bureaux la réponse suivante : « Mon-« sieur, la prérogative qu'ont les rois de France de guérir les écrouelles « est établie sur des preuves si authentiques qu'elle n'a pas besoin « d'être confirmée par des faits particuliers. » Un siècle plus tôt, les bureaux eussent mis leur politique à paraître dupes; un siècle plus tard, aucun intendant n'osera plus leur envoyer des procès-verbaux de miracles, quand même il serait capable d'y croire. Cond.

code. Guillaume fut déclaré par son père et par les états héritier du duché; et il se maintint ensuite par son habileté et par sa valeur contre tous ceux qui lui disputèrent son domaine. Il régnait paisiblement en Normandie, et la Bretagne lui rendait hommage : lorsque Édouard-le-Confesseur étant mort, il prétendit au royaume d'Angleterre.

Le droit de succession ne paraissait alors établi dans aucun état de l'Europe. La couronne d'Allemagne était élective : l'Espagne était partagée entre les chrétiens et les musulmans : la Lombardie changeait chaque jour de maître; la race carlovingienne, détrônée en France, fesait voir ce que peut la force contre le droit du sang; Édouard-le-Confesseur n'avait point joui du trône à titre d'héritage; Harold, successeur d'Édouard, n'était point de sa race; mais il avait le plus incontestable de tous les droits, les suffrages de toute la nation. Guillaume-le-Bâtard n'avait pour lui, ni le droit d'élection, ni celui d'héritage, ni même aucun parti en Angleterre. Il prétendit que, dans un voyage qu'il fit autrefois dans cette île, le roi Édouard avait fait en sa faveur un testament que personne ne vit jamais; il disait encore qu'autrefois il avait délivré de prison Harold, et qu'Harold lui avait cédé ses droits sur l'Angleterre : il appuya ses faibles raisons d'une forte armée.

Les barons de Normandie, assemblés en forme d'états, refusèrent de l'argent à leur duc pour cette expédition, parceque, s'il ne réussissait pas, la Normandie en resterait appauvrie, et qu'un heureux succès la rendrait province d'Angleterre; mais plusieurs Normands hasardèrent leur fortune avec leur duc. Un seul seigneur, nommé Fitz-Othbern, équipa quarante vaisseaux à ses dépens. Le comte de Flandre, beau-père du duc Guillaume, le secourut de quelque argent. Le pape Alexandre II entra dans ses intérêts. Il excommunia tous ceux qui s'opposeraient aux desseins de Guillaume. C'était se jouer de la religion; mais les peuples étaient accoutumés à ces profanations, et les princes en profitaient. Guillaume partit de Saint-Valery-sur-Somme (le 14 octobre 1066) avec une flotte nombreuse; on ne sait combien il avait de vaisseaux ni de soldats. Il aborda sur les côtes de Sussex; et bientôt après se donna, dans cette province, la fameuse bataille de Hastings, qui décida seule du sort de l'Angleterre. Les anciennes chroniques nous apprennent qu'au premier rang de l'armée normande un écuyer, nommé Taillefer, monté sur un cheval armé, chanta la chanson de Roland, qui fut si longtemps dans la bouche des Français, sans qu'il en soit resté le moindre fragment. Ce Taillefer, après avoir entonné la chanson, que les soldats répé-

taient, se jeta le premier parmi les Anglais, et fut tué. Le roi Harold et le duc de Normandie quittèrent leurs chevaux et combattirent à pied : la bataille dura six heures. La gendarmerie à cheval, qui commençait à faire ailleurs toute la force des armées, ne paraît pas avoir été employée dans cette journée. Les troupes, de part et d'autre, étaient composées de fantassins. Harold et deux de ses frères y furent tués. Le vainqueur s'approcha de Londres, portant devant lui une bannière bénite que le pape lui avait envoyée. Cette bannière fut l'étendard auquel tous les évêques se rallièrent en sa faveur. Ils vinrent aux portes avec le magistrat de Londres lui offrir la couronne, qu'on ne pouvait refuser au vainqueur.

Quelques auteurs appellent ce couronnement une élection libre, un acte d'autorité du parlement d'Angleterre. C'est précisément l'autorité des esclaves faits à la guerre, qui accorderaient à leurs maîtres le droit de les fustiger.

Guillaume, ayant reçu une bannière du pape pour cette expédition, lui envoya en récompense l'étendard du roi Harold tué dans la bataille, et une petite partie du petit trésor que pouvait avoir alors un roi anglais. C'était un présent considérable pour ce pape Alexandre II, qui disputait encore son siège à Honorius II, et qui, sur la fin d'une longue guerre civile dans Rome, était ré-

duit à l'indigence. Ainsi un barbare, fils d'une prostituée, meurtrier d'un roi légitime, partage les dépouilles de ce roi avec un autre barbare; car, ôtez les noms de duc de Normandie, de roi d'Angleterre, et de pape, tout se réduit à l'action d'un voleur normand et d'un recéleur lombard : et c'est au fond à quoi toute usurpation se réduit.

Guillaume sut gouverner comme il sut conquérir. Plusieurs révoltes étouffées, des irruptions de Danois rendues inutiles, des lois rigoureuses durement exécutées, signalèrent son règne. Anciens Bretons, Danois, Anglo-Saxons, tous furent confondus dans le même esclavage. Les Normands qui avaient eu part à sa victoire partagèrent par ses bienfaits les terres des vaincus. De là toutes ces familles normandes dont les descendants, ou du moins les noms, subsistent encore en Angleterre. Il fit faire un dénombrement exact de tous les biens des sujets, de quelque nature qu'ils fussent. On prétend qu'il en profita pour se faire en Angleterre un revenu de quatre cent mille livres sterling, environ cent vingt millions de France. Il est évident qu'en cela les historiens se sont trompés. L'état d'Angleterre d'aujourd'hui, qui comprend l'Écosse et l'Irlande, n'a pas un plus gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on paie pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui est sûr, c'est que Guillaume abolit toutes les

lois du pays pour y introduire celles de Normandie. Il ordonna qu'on plaidât en normand; et, depuis lui, tous les actes furent expédiés en cette langue jusqu'à Édouard III. Il voulut que la langue des vainqueurs fût la seule du pays. Des écoles de la langue normande furent établies dans toutes les villes et les bourgades. Cette langue était le français mêlé d'un peu de danois : idiome barbare qui n'avait aucun avantage sur celui qu'on parlait en Angleterre. On prétend qu'il traitait non seulement la nation vaincue avec dureté, mais qu'il affectait encore des caprices tyranniques. On en donne pour exemple la *loi du couvre-feu*, par laquelle il fallait, au son de la cloche, éteindre le feu dans chaque maison à huit heures du soir. Mais cette loi, bien loin d'être tyrannique, n'est qu'une ancienne police établie presque dans toutes les villes du Nord : elle s'est longtemps conservée dans les cloîtres. Les maisons étaient bâties de bois, et la crainte du feu était un objet des plus importants de la police générale.

On lui reproche encore d'avoir détruit tous les villages qui se trouvaient dans un circuit de quinze lieues, pour en faire une forêt dans laquelle il pût goûter le plaisir de la chasse. Une telle action est trop insensée pour être vraisemblable. Les historiens ne font pas attention qu'il faut au moins vingt années pour qu'un nouveau

plant d'arbres devienne une forêt propre à la chasse. On lui fait semer cette forêt en 1080. Il avait alors soixante-trois ans. Quelle apparence y a-t-il qu'un homme raisonnable ait à cet âge détruit des villages, pour semer quinze lieues en bois, dans l'espérance d'y chasser un jour?

Le conquérant de l'Angleterre fut la terreur du roi de France Philippe Ier, qui voulut abaisser trop tard un vassal si puissant, et qui se jeta sur le Maine, dépendant alors de la Normandie. Guillaume repassa la mer, reprit le Maine, et contraignit le roi de France à demander la paix.

Les prétentions de la cour de Rome n'éclatèrent jamais plus singulièrement qu'avec ce prince. Le pape Grégoire VII prit le temps qu'il fesait la guerre à la France pour demander qu'il lui rendît hommage du royaume d'Angleterre. Cet hommage était fondé sur cet ancien denier de saint Pierre que l'Angleterre payait à l'Église de Rome : il revenait à environ vingt sous de notre monnaie par chaque maison ; offrande regardée en Angleterre comme une forte aumône, et à Rome comme un tribut. Guillaume-le-Conquérant fit dire au pape qu'il pourrait bien continuer l'aumône; mais, au lieu de faire hommage, il fit défense, en Angleterre, de reconnaître d'autre pape que celui qu'il approuverait. La proposition de Grégoire VII devint par-là ridicule à force d'être au-

dacieuse. C'est ce même pape qui bouleversait l'Europe pour élever le sacerdoce au-dessus de l'Empire; mais avant de parler de cette querelle mémorable, et des croisades qui prirent naissance dans ces temps, il faut voir en peu de mots en quel état étaient les autres pays de l'Europe.

CHAPITRE XLIII.

De l'état de l'Europe aux dixième et onzième siècles.

La Moscovie, ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de christianisme vers la fin du dixième siècle. Les femmes étaient destinées à changer la religion des royaumes. Une sœur des empereurs Basile et Constantin, mariée à un grand-duc ou grand-knès de Moscovie, nommé Volodimer, obtint de son mari qu'il se fît baptiser. Les Moscovites, quoique esclaves de leur maître, ne suivirent qu'avec le temps son exemple; et enfin, dans ces siècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les superstitions.

Au reste, les ducs de Moscovie ne se nommaient pas encore czars, ou tsars, ou tchards; ils n'ont pris ce titre que quand ils ont été les maîtres des pays vers Casan appartenant à des tsars. C'est un terme slavon imité du persan; et dans la

Bible slavonne le roi David est appelé le csar David.

Environ dans ce temps-là une femme attira encore la Pologne au christianisme. Micislas, duc de Pologne, fut converti par sa femme, sœur du duc de Bohême. J'ai déja remarqué que les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. Giselle, sœur de l'empereur Henri II, fit encore chrétien son mari, roi de Hongrie, dans la première année du onzième siécle; ainsi il est très vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes son christianisme.

La Suéde, où il avait été prêché dès le neuvième siécle, était redevenue idolâtre. La Bohême, et tout ce qui est au nord de l'Elbe, renonça au christianisme (1013). Toutes les côtes de la Mer-Baltique vers l'Orient étaient païennes. Les Hongrois retournèrent au paganisme (1047). Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encore d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suéde, probablement depuis long-temps épuisée d'habitants par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les huitième, neuvième, dixième, et onzième siécles, comme ensevelie dans sa barbarie, sans guerre et sans commerce avec ses voisins; elle n'a part à aucun grand événement, et n'en fut probablement que plus heureuse.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conserva jusqu'au treizième siècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celle de tuer leurs enfants qui naissaient imparfaits, et les vieillards invalides. Albert, surnommé le Grand dans ces siècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuses qui durèrent jusqu'au milieu du treizième siècle; et on n'en put venir à bout qu'avec le temps. Tout le reste du Nord vivait dans un état sauvage; état de la nature humaine quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Constantinople n'était ni plus resserré ni plus agrandi que nous l'avons vu au neuvième siècle. A l'occident, il se défendait contre les Bulgares; à l'orient, au nord, et au midi, contre les Turcs et les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des seigneurs particuliers partageaient tout le pays depuis Rome jusqu'à la mer de la Calabre, et les Normands en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, se gouvernaient par leurs magistrats sous des comtes ou sous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maison de Maurienne, dont descendent les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. (888) Elle possédait comme fief de l'empire le comté héréditaire de Savoie et de Mau-

rienne, depuis qu'un Berthol, tige de cette maison, avait eu ce petit démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent seigneurs en France beaucoup plus considérables que les comtes de Savoie; mais tous ont été enfin accablés sous le pouvoir du seigneur dominant; tous ont cédé l'un après l'autre à des maisons nouvelles, élevées par la faveur des rois. Il ne reste plus de traces de leur ancienne grandeur. La maison de Maurienne, cachée dans ses montagnes, s'est agrandie de siècle en siècle, et est devenue égale aux plus grands monarques.

Les Suisses et les Grisons, qui composaient un état quatre fois plus puissant que la Savoie et qui était, comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéissaient aux baillis que les empereurs nommaient. Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non pas par ces invasions subites qui ont fait les droits de presque tous les princes qui ont passé sous nos yeux, mais par une industrie sage qui dégénéra aussi bientôt en esprit de conquête. Ces deux villes étaient Gênes et Venise. Gênes, célèbre du temps des Romains, regardait Charlemagne comme son restaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque temps après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes sous Charlemagne et ses premiers descendants, elle fut saccagée au dixième siècle par

les mahométans; et presque tous ses citoyens furent emmenés en servitude; mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce, qui l'avait fait fleurir, servit à la rétablir: elle devint alors une république. Elle prit l'île de Corse sur les Arabes, qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette île, non seulement parcequ'ils y avaient possédé autrefois des patrimoines, mais parcequ'ils se prétendaient suzerains de tous les royaumes conquis sur les infidèles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement du onzième siècle; mais bientôt après ils s'en affranchirent sous le pontificat de Lucius II. Enfin, leur ambition croissant avec leurs richesses, de marchands ils voulurent devenir conquérants.

La ville de Venise, bien moins ancienne que Gênes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, et jouissait de la gloire solide d'une puissance bien supérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs et de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du cinquième siècle [1], quand les Huns et les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville

[1] * M. Daru, au livre I de son *Histoire de Venise*, n. 5, assigne la même époque aux premiers établissements des Vénitiens et à la fondation de leur ville; mais il fixe (n. 16) à l'année 697 la création du dogat, que Voltaire retarde jusqu'en 709. (D.)

que des cabanes sur le Rialto. Le nom de Venise n'était point encore connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une simple bourgade appartenante à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des consuls. La vicissitude des choses a mis depuis Padoue sous le joug de Venise.

Il n'y a aucune preuve que sous les rois lombards Venise ait eu une liberté reconnue. Il est plus vraisemblable que ses habitants furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto et les petites îles voisines ne commencèrent qu'en 709 à se gouverner par leurs magistrats. Ils furent alors indépendants de Padoue, et se regardèrent comme une république.

C'est en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Plusieurs familles qui donnèrent leurs voix à ce premier doge subsistent encore. Elles sont les plus anciens nobles de l'Europe, sans en excepter aucune maison, et prouvent que la noblesse peut s'acquérir autrement qu'en possédant un château ou en payant des patentes à un souverain.

Héraclée fut le premier siège de cette république jusqu'à la mort de son troisième doge. Ce ne fut que vers la fin du neuvième siècle que ces insulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes,

donnèrent à cet assemblage de petites îles, qui formèrent une ville, le nom de Venise, du nom de cette côte, qu'on appelait *terræ Venetorum*. Les habitants de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance. Il n'est pas assurément bien décidé que cette république fût alors indépendante. (950) On voit que Bérenger, reconnu quelque temps empereur en Italie, accorda au doge le privilége de battre monnaie. Ces doges mêmes étaient obligés d'envoyer aux empereurs, en redevance, un manteau de drap d'or tous les ans; et Othon III leur remit en 998 cette espèce de petit tribut. Mais ces légères marques de vassalité n'ôtaient rien à la véritable puissance de Venise; car, tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent et par leurs armes toute la province d'Istrie, et presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguse, Narenza. Leur doge prenait, vers le milieu du dixième siècle, le titre de duc de Dalmatie; mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encore les Génois; car, tandis que les barons d'Allemagne et de France bâtissaient des donjons et opprimaient les peuples, Venise attirait leur argent, en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. La Méditerranée était déja

couverte de ses vaisseaux, et elle s'enrichissait de l'ignorance et de la barbarie des nations septentrionales de l'Europe.

CHAPITRE XLIV.

De l'Espagne et des mahométans de ce royaume jusqu'au commencement du douzième siècle.

L'Espagne était toujours partagée entre les mahométans et les chrétiens; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, et ce coin de terre était la contrée la plus stérile. L'Asturie, dont les princes prenaient le titre de rois de Léon; une partie de la Vieille-Castille, gouvernée par des comtes; Barcelonne, et la moitié de la Catalogne, aussi sous un comte; la Navarre, qui avait un roi; une partie de l'Aragon, unie quelque temps à la Navarre: voilà ce qui composait les états des chrétiens. Les Maures possédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, et s'étendaient au milieu des terres par-delà les montagnes de la Castille et de Saragosse. Le séjour des rois mahométans était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande mosquée dont la voûte est soutenue de trois cent soixante-cinq colonnes de marbre précieux, et qui porte encore

parmi les chrétiens le nom de la *Mesquita*, mosquée, quoiqu'elle soit devenue cathédrale.

Les arts y fleurissaient; les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie, régnaient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière, sont peut-être de l'invention de ces Arabes. Ils avaient des spectacles, des théâtres, qui, tout grossiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le seul pays de l'Occident où la géométrie, l'astronomie, la chimie, la médecine, fussent cultivées. (956) Sanche-le-Gros, roi de Léon, fut obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe, qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue est un pays de délices, arrosé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air, et où tout invite à la mollesse. Le luxe et le plaisir corrompirent enfin les rois musulmans. Leur domination fut, au dixième siècle, comme celle de presque tous les princes chrétiens, partagée en petits états. Tolède, Murcie, Valence, Huesca même, eurent leurs rois. C'était le temps d'accabler cette puissance divisée; mais les chrétiens d'Espagne étaient plus divisés encore. Ils se fesaient une guerre continuelle, se réunissaient

pour se trahir, et s'alliaient souvent avec les musulmans. Alfonse V, roi de Léon, donna même sa sœur Thérèse en mariage au sultan Abdalla, roi de Tolède (1010).

Les jalousies produisent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands souverains. La guerre seule peut décider du sort des vastes états; mais les surprises, les perfidies, les assassinats, les empoisonnements, sont plus communs entre des rivaux voisins, qui, ayant beaucoup d'ambition et peu de ressources, mettent en œuvre tout ce qui peut suppléer à la force. C'est ainsi qu'un Sanche-Garcie, comte de Castille, empoisonna sa mère à la fin du dixième siècle, et que son fils, don Garcie, fut poignardé par trois seigneurs du pays, dans le temps qu'il allait se marier.

(1035) Enfin Ferdinand, fils de Sanche, roi de Navarre et d'Aragon, réunit sous sa puissance la Vieille-Castille, dont sa famille avait hérité par le meurtre de ce don Garcie, et le royaume de Léon, dont il dépouilla son beau-frère, qu'il tua dans une bataille (1036).

Alors la Castille devint un royaume, et Léon en fut une province. Ce Ferdinand, non content d'avoir ôté la couronne de Léon et la vie à son beau-frère, enleva aussi la Navarre à son propre frère, qu'il fit assassiner dans une bataille qu'il

lui livra. C'est ce Ferdinand à qui les Espagnols ont prodigué le nom de Grand, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux usurpateurs.

Son père, don Sanche, surnommé aussi le Grand, pour avoir succédé aux comtes de Castille, et pour avoir marié un de ses fils à la princesse des Asturies, s'était fait proclamer empereur, et don Ferdinand voulut aussi prendre ce titre. Il est sûr qu'il n'est ni ne peut être de titre affecté aux souverains que ceux qu'ils veulent prendre, et que l'usage leur donne. Le nom d'empereur signifiait par-tout l'héritier des césars et le maître de l'empire romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre distinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Espagne.

L'empereur Henri III mortifia la fierté castillane en demandant à Ferdinand l'hommage de ses petits états comme d'un fief de l'empire. Il est difficile de dire quelle était la plus mauvaise prétention, celle de l'empereur allemand, ou celle de l'espagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet, et l'état de Ferdinand resta un petit royaume libre.

C'est sous le règne de ce Ferdinand que vivait Rodrigue, surnommé *le Cid*, qui en effet épousa

depuis Chimène, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaissent cette histoire que par la tragédie si célèbre dans le siècle passé croient que le roi don Ferdinand possédait l'Andalousie.

Les fameux exploits du Cid furent d'abord d'aider don Sanche, fils aîné de Ferdinand, à dépouiller ses frères et ses sœurs de l'héritage que leur avait laissé leur père. Mais don Sanche ayant été assassiné dans une de ces expéditions injustes, ses frères rentrèrent dans leurs états (1073).

Alors il y eut près de vingt rois en Espagne, soit chrétiens, soit musulmans; et, outre ces vingt rois, un nombre considérable de seigneurs indépendants et pauvres, qui venaient à cheval, armés de toutes pièces, et suivis de quelques écuyers, offrir leurs services aux princes ou aux princesses qui étaient en guerre. Cette coutume, déja répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Espagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient leur ceignaient le baudrier, et leur fesaient présent d'une épée, dont ils leur donnaient un coup léger sur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accolade. Ils fesaient la veille des armes devant un autel de la Vierge: les musulmans se contentaient de se faire ceindre d'un cimeterre. Ce fut là l'origine des chevaliers errants, et de tant de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui

se fit après la mort du roi don Sanche, assassiné en assiégeant sa sœur Ouraca dans la ville de Zamore. Trois chevaliers soutinrent l'innocence de l'infante contre don Diegue-de-Lare qui l'accusait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en présence des juges nommés de part et d'autre. Don Diégue renversa et tua deux des chevaliers de l'infante; et le cheval du troisième ayant les rênes coupées, et emportant son maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le Cid fut celui qui se distingua le plus contre les musulmans. Plusieurs chevaliers se rangèrent sous sa bannière; et tous ensemble, avec leurs écuyers et leurs gendarmes, composaient une armée couverte de fer, montée sur les plus beaux chevaux du pays. Le Cid vainquit plus d'un petit roi maure; et s'étant ensuite fortifié dans la ville d'Alcasas, il s'y forma une souveraineté.

Enfin il persuada à son maître Alfonse VI, roi de la Vieille-Castille, d'assiéger la ville de Tolède, et lui offrit tous ses chevaliers pour cette entreprise. Le bruit de ce siége et la réputation du Cid appelèrent de l'Italie et de la France beaucoup de chevaliers et de princes. Raimond, comte de Toulouse, et deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siége. Le roi mahométan, nommé Hiaja, était fils d'un des

plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almanon, son père, avait donné dans Tolède un asile à ce même roi Alfonse que son frère Sanche persécutait alors. Ils avaient vécu long-temps ensemble dans une amitié peu commune; et Almanon, loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi, et par conséquent à craindre, lui avait fait part de ses trésors: on dit même qu'ils s'étaient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi Alfonse son ingratitude envers son bienfaiteur; et il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de Tolède.

Le siége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les musulmans comme ils en avaient usé avec les chrétiens, qu'on leur laisserait leur religion et leurs lois; promesse qu'on tint d'abord, et que le temps fit violer. Toute la Castille-Neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alfonse; et Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alfonse fit aussitôt une assemblée d'évêques, laquelle, sans le concours du peuple, autrefois

nécessaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre nommé Bernard, à qui le pape Urbain II conféra la primatie d'Espagne, à la prière du roi. La conquête fut presque toute pour l'Église; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande mosquée devait rester aux mahométans. L'archevêque, pendant l'absence du roi, en fit une église, et excita contre lui une sédition. Alfonse revint à Tolède, irrité contre l'indiscrétion du prélat. Il apaisa le soulèvement, en rendant la mosquée aux Arabes et en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les musulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prélat chrétien, et ils furent contents et soumis.

Alfonse augmenta encore par un mariage les états qu'il gagnait par l'épée du Cid. Soit politique, soit goût, il épousa Zaïde, fille de Benadat, nouveau roi maure d'Andalousie, et reçut en dot plusieurs villes. On ne dit point que cette épouse d'Alfonse ait embrassé le christianisme. Les Maures passaient encore pour une nation supérieure : on se tenait honoré de s'allier à eux; le surnom de Rodrigue était maure; et de là vient qu'on appela les Espagnols *Maranas*.

On reproche à ce roi Alfonse d'avoir, conjointement avec son beau-père, appelé en Espagne d'autres mahométans d'Afrique. Il est difficile de

croire qu'il ait fait une si étrange faute contre la politique : mais les rois se conduisent quelquefois contre la vraisemblance. Quoi qu'il en soit, une armée de Maures vient fondre d'Afrique en Espagne, et augmenter la confusion où tout était alors. Le miramolin qui régnait à Maroc envoie son général Abénada au secours du roi d'Andalousie. Ce général trahit non seulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encore le miramolin, au nom duquel il venait. Enfin le miramolin, irrité, vient lui-même combattre son général perfide, qui fesait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens étaient aussi divisés entre eux.

L'Espagne était ainsi déchirée par les mahométans et les chrétiens, lorsque le Cid, don Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjugua le royaume de Valence. Il y avait en Espagne peu de rois plus puissants que lui; mais il n'en prit pas le nom, soit qu'il préférât le titre de Cid, soit que l'esprit de chevalerie le rendît fidèle au roi Alfonse son maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un souverain, recevant des ambassadeurs, et respecté de toutes les nations. De tous ceux qui se sont élevés par leur courage, sans rien usurper, il n'y en a pas eu un seul qui ait eu autant de puissance et de gloire que le Cid.

Après sa mort, arrivée l'an 1096, les rois de

Castille et d'Aragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures : l'Espagne ne fut jamais plus sanglante et plus désolée ; triste effet de l'ancienne conspiration de l'archevêque Opas et du comte Julien qui fesait au bout de quatre cents ans, et fit encore long-temps après, les malheurs de l'Espagne.

C'était donc depuis le milieu du onzième siécle jusqu'à la fin que le Cid se rendit si célèbre en Europe : c'était le temps brillant de la chevalerie, mais c'était aussi le temps des emportements audacieux de Grégoire VII, des malheurs de l'Allemagne et de l'Italie, et de la première croisade.

CHAPITRE XLV.

De la religion et de la superstition aux dixième et onzième siécles.

Les hérésies semblent être le fruit d'un peu de science et de loisir. On a vu que l'état où était l'Église au dixième siécle ne permettait guère le loisir ni l'étude. Tout le monde était armé, et on ne se disputait que des richesses. Cependant en France, du temps du roi Robert, il y eut quelques prêtres, et entre autres un nommé Étienne, confesseur de la reine Constance, accusés d'héré-

sie. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux; car ni eux ni leur juge ne pouvaient guère connaître la philosophie du persan Manès. C'étaient probablement des enthousiastes qui tendaient à une perfection outrée pour dominer sur les esprits : c'est le caractère de tous les chefs de sectes. On leur imputa des crimes horribles et des sentiments dénaturés dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. (1028) Ils furent juridiquement accusés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre ensuite les lumières, de se mêler indifféremment, et de brûler le premier des enfants qui naissaient de ces incestes, pour en avaler les cendres. Ce sont à-peu-près les reproches qu'on fesait aux premiers chrétiens. Les hérétiques dont je parle étaient sur-tout accusés d'enseigner que Dieu n'est point venu sur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'est ni mort ni ressuscité. En ce cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accusations de cette espèce se contredisent toujours.

Ceux qu'on appelait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, et qui reparurent si souvent sous tant d'autres noms, étaient des restes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs anciens usages que la cour romaine changea depuis, et à des opinions

vagues que le temps dissipe. Par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images; la confession auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée. Il ne faut pas croire que du temps de Clovis, et avant lui, on fût parfaitement instruit dans les Alpes du dogme de la transsubstantiation et de plusieurs autres. On vit, au huitième siècle, Claude, archevêque de Turin, adopter la plupart des sentiments qui font aujourd'hui le fondement de la religion protestante, et prétendre que ces sentiments étaient ceux de la primitive Église. Il y a presque toujours un petit troupeau séparé du grand; et, depuis le commencement du onzième siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé, quand il voulut trop paraître.

Le roi Robert et sa femme Constance se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine, assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté. Jamais, avant cette exécution, on n'avait en France livré au dernier supplice aucun de ceux qui dogmatisent sur ce qu'ils n'entendent point. Il est vrai que Priscillien, au cinquième siècle, avait été condamné à la mort dans Trèves, avec sept de ses disciples; mais la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'est plus annexée

à la France depuis la décadence de la famille de Charlemagne. Ce qu'il faut observer, c'est que saint Martin ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le sang de Priscillien : il disait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parcequ'ils se trompent. Il ne se trouva point de saint Martin du temps du roi Robert.

Il s'élevait alors quelques légers nuages sur l'eucharistie; mais ils ne formaient point encore d'orages. Ce sujet de querelles, qui ne devait être qu'un sujet d'adoration et de silence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé parcequ'il ne laissait nulle prise à cette métaphysique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de Platon. Ils avaient trouvé de quoi exercer cette philosophie dans l'explication de la Trinité, dans la consubstantialité du Verbe, dans l'union des deux natures et des deux volontés, enfin dans l'abyme de la prédestination. La question si du pain et du vin sont changés en la seconde personne de la Trinité, et par conséquent en Dieu; si on mange et on boit cette seconde personne réellement ou seulement par la foi : cette question, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraissait pas soumis à la philosophie de ces temps. Aussi on se contenta de faire la céne le soir dans les premiers âges du

christianisme, et de communier à la messe sous les deux espèces, au temps dont je parle, sans que les peuples eussent une idée fixe et déterminée sur ce mystère étrange.

Il paraît que dans beaucoup d'Églises, et surtout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait et qu'on ne buvait Dieu que spirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du dixième siècle, dans laquelle sont ces propres mots : « C'est véritablement par la consé-« cration le corps et le sang de Jésus-Christ, non « corporellement, mais spirituellement. Le corps « dans lequel Jésus-Christ souffrit, et le corps « eucharistique, sont entièrement différents. Le « premier était composé de chair et d'os animés « par une ame raisonnable; mais ce que nous « nommons eucharistie n'a ni sang, ni eau, ni « ame. Nous devons donc l'entendre dans un sens « spirituel*. »

* « Si vous trouvez un précepte qui défende ou un crime ou une action honteuse (*aut facinus aut flagitium*), qui prescrive une conduite sage ou un acte de bienfesance, ce précepte n'est pas une figure; mais si un précepte paraît ordonner un crime ou une action honteuse, s'il paraît condamner une conduite sage ou un acte de bienfesance, il faut l'entendre dans le sens figuré. « Si vous ne man-« gez la chair du fils de l'homme, si vous ne buvez point son sang, « vous n'aurez point la vie au-dedans de vous. » Ce précepte semble ordonner *un crime ou une action honteuse*. C'est donc une figure qui nous ordonne de nous unir à la passion du Seigneur, et de garder dans notre mémoire avec douceur et avec fruit que sa chair a été crucifiée et blessée pour nous. »

Jean Scot, surnommé Érigène, parcequ'il était d'Irlande, avait long-temps auparavant, sous le règne de Charles-le-Chauve, et même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, soutenu à-peu-près la même opinion.

« Si præceptiva locutio est aut flagitium aut facinus vetans, aut « utilitatem aut beneficentiam jubens, non est figurata. Si autem « flagitium aut facinus videtur jubere, aut utilitatem aut beneficen- « tiam vetare, figurata est. *Nisi manducaveritis, inquit, carnem filii « hominis, et sanguinem biberitis, non habebitis vitam in vobis,* fa- « cinus vel flagitium videtur jubere : figura est ergò præcipiens pas- « sioni dominicæ communicandum, et suaviter atque utiliter recon- « dendum in memoriâ, quod pro nobis caro ejus crucifixa et vulne- « rata sit. » Saint Augustin, liv. III de la *Doctrine chrétienne.*

Au concile de Constantinople, en 754, plus de trois cents évêques dirent que l'Eucharistie était la seule *image* permise de Jésus-Christ ; que cette image était sous la figure de pain, parceque si elle avait eu l'apparence de la figure humaine, elle aurait pu entraîner à l'idolâtrie, etc. : ils paraissaient donc ne pas admettre la réalité. Dans le second concile de Nicée, où celui de Constantinople fut rejeté, et que nous regardons comme œcuménique, on répondit à ces raisonnements, et on se rapprocha davantage de la doctrine actuelle de l'Église romaine ; mais cette discussion paraît moins intéresser le concile que le culte des images, et on ne la traite qu'incidemment. Le concile de Francfort, en Occident, rejeta, comme on sait, ce second concile de Nicée, sans faire aucune attention à cette dispute sur l'Eucharistie. Mais l'on pouvait présager dès-lors que les querelles sur la réalité ne tarderaient pas à troubler l'Église.

Ces actes du second concile de Nicée, qui prouvent d'ailleurs dans quelle ignorance et dans quelle honteuse crédulité l'Église était alors plongée, sont antérieurs à *Paschase Ratbert.*

Remarquons que la réalité, ou du moins la doctrine qui s'en approchait le plus, avait pour partisans ceux du culte des images ; et que les décisions de l'Église ont été toujours en faveur de l'opinion la plus opposée à la raison, et la plus propre à frapper les esprits du peuple. Voyez ci-après pages 312 et 313.

Du temps de Jean Scot, Ratram, moine de Corbie, et d'autres, avaient écrit sur ce mystère d'une manière à faire penser qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appela depuis la *présence réelle.* Car Ratram, dans son écrit adressé à l'empereur Charles-le-Chauve, dit en termes exprès : « C'est le « corps de Jésus-Christ qui est vu, reçu, et mangé, « non par les sens corporels, mais par les yeux de « l'esprit fidèle. Il est évident, ajoute-t-il, qu'il « n'y a aucun changement dans le pain et dans le « vin ; ils ne sont donc que ce qu'ils étaient aupa- « ravant. » Il finit par dire, après avoir cité saint Augustin, que « le pain appelé corps, et le vin « appelé sang, sont une figure, parceque c'est un « mystère. »

D'autres passages de Ratram sont équivoques : quelques uns, contradictoires aux premiers, paraissaient favorables à la *présence réelle ;* mais, de quelque manière qu'il s'entendît et qu'on l'entendît, on écrivit contre lui. Un autre moine bénédictin, nommé Paschas Ratbert, qui vivait à-peu-près dans le même temps, a passé pour être le premier qui ait développé ce sentiment en termes exprès, en disant que « le pain était le véri- « table corps qui était sorti de la Vierge ; et le vin « avec l'eau, le véritable sang coulé du côté de Jé- « sus, réellement, et non pas en figure. » Cette dispute produisit celle des stercoristes ou sterco-

ranistes, qui, osant examiner physiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain et le vin sacrés, et qu'ils suivaient le sort ordinaire des aliments.

Comme ces questions se traitaient en latin, et que les laïques, alors occupés uniquement de la guerre, prenaient peu de part aux disputes de l'école, elles ne produisirent heureusement aucun trouble. Les peuples n'avaient qu'une idée vague et obscure de la plupart des mystères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnaie, sans examiner le poids et le titre.

Enfin Bérenger, archidiacre d'Angers, enseigna vers 1050, par écrit et dans la chaire, que le corps véritable de Jésus-Christ n'est point et ne peut être sous les apparences du pain et du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigestion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment; que ce qui aurait enivré si on en avait trop bu, était une liqueur réelle; qu'il n'y avait point de blancheur sans un objet blanc, point de rondeur sans un objet rond; qu'il est physiquement impossible que le même corps puisse être en mille lieux à-la-fois. Ses propositions révoltèrent d'autant plus que Bérenger, ayant une très grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui se distingua le plus contre lui fut Lanfranc, de race lom-

barde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France : il balançait la réputation de Bérenger. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans son traité *De corpore Domini*.

« On peut dire avec vérité que le corps de no-
« tre Seigneur dans l'eucharistie est le même qui
« est sorti de la Vierge, et que ce n'est pas le
« même. C'est le même quant à l'essence et aux
« propriétés de la véritable nature, et ce n'est pas
« le même quant aux espèces du pain et du vin ;
« de sorte qu'il est le même quant à la sub-
« stance, et qu'il n'est pas le même quant à la
« forme. »

Cette décision théologique parut être en général celle de l'Église. Bérenger n'avait raisonné qu'en philosophe. Il s'agissait d'un objet de la foi, d'un mystère, que l'Église reconnaissait comme incompréhensible. Il était du corps de l'Église ; il était payé par elle ; il devait donc avoir la même foi qu'elle, et soumettre sa raison comme elle, disait-on. Il fut condamné au concile de Paris en 1050, condamné encore à Rome en 1079, et obligé de prononcer sa rétractation ; mais cette rétractation forcée ne fit que graver plus avant ses sentiments dans son cœur. Il mourut dans son opinion, qui ne fit alors ni schisme ni guerre civile. Le temporel seul était le grand objet qui occupait l'ambition des bénéficiers et des moines.

L'autre source, qui devait faire verser tant de sang, n'était pas encore ouverte*.

C'est après la dispute et la condamnation de Bérenger que l'Église institua l'usage de l'élévation de l'hostie, afin que le peuple, en l'adorant, ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue; mais le terme de transsubstantiation ne fut pas encore attaché à ce mystère; il ne fut adopté qu'en 1215, dans un concile de Latran.

L'opinion de Scot, de Ratram, de Bérenger, ne fut pas ensevelie; elle se perpétua chez quelques ecclésiastiques; elle passa aux Vaudois, aux Albigeois, aux Hussites, aux protestants, comme nous le verrons.

Vous avez dû observer que dans toutes les disputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres depuis la naissance de l'Église, Rome s'est toujours décidée pour l'opinion qui soumettait le plus l'esprit humain, et qui anéantissait le plus le raisonnement: je ne parle ici que de l'historique; je mets à part l'inspiration de l'Église et son infaillibilité, qui ne sont pas du ressort de

* On pouvait cependant prévoir déja les guerres purement religieuses. Le concile de Paris, tenu contre Bérenger, en 1050, déclare que « si Bérenger ne se rétractait avec ses sectateurs, toute « l'armée de France, ayant le clergé à la tête, *en habit ecclésiasti-* « *que*, irait les chercher quelque part qu'ils fussent, et les assiéger « jusqu'à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fus- « sent pris pour *être punis de mort.* » (Fleury.)

l'histoire. Il est certain qu'en fesant du mariage un sacrement, on fesait de la fidélité des époux un devoir plus saint, et de l'adultère une faute plus odieuse; que la croyance d'un Dieu réellement présent dans l'eucharistie, passant dans la bouche et dans l'estomac d'un communiant, le remplissait d'une terreur religieuse. Quel respect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en Dieu, et sur-tout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige! Quand la simple raison humaine combattit ces mystères, elle affaiblit l'objet de sa vénération; et la multiplicité des prêtres, en rendant le prodige trop commun, le rendit moins respectable aux peuples.

Il ne faut pas omettre l'usage qui commença à s'introduire dans le onzième siècle de racheter, par les aumônes et par les prières des vivants, les peines des morts; de délivrer leurs ames du purgatoire, et l'établissement d'une fête solennelle consacrée à cette piété.

L'opinion d'un purgatoire ainsi que d'un enfer est de la plus haute antiquité; mais elle n'est nulle part si clairement exprimée que dans le sixième livre de l'*Énéide* de Virgile, dans lequel on retrouve la plupart des mystères de la religion des Gentils.

« Ergò exercentur pœnis, veterumque malorum
« Supplicia expendunt, etc. »

Cette idée fut peu à peu sanctifiée dans le christianisme; et on la porta jusqu'à croire que l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la Providence, et obtenir de Dieu la grace d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines passagères.

Le cardinal Pierre Damien, celui-là même qui conte que la femme du roi Robert accoucha d'une oie, rapporte qu'un pélerin revenant de Jérusalem fut jeté par la tempête dans une île où il trouva un bon ermite, lequel lui apprit que cette île était habitée par les diables; que son voisinage était tout couvert de flammes, dans lesquelles les diables plongeaient les ames des trépassés; que ces mêmes diables ne cessaient de crier et de hurler contre saint Odillon, abbé de Cluni, leur ennemi mortel. Les prières de cet Odillon, disaient-ils, et celles de ses moines, nous enlévent toujours quelque ame.

Ce rapport ayant été fait à Odillon, il institua dans son couvent de Cluni la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité et de piété; et ces sentiments pouvaient servir d'excuse à la fable du pélerin. L'Église adopta bientôt cette solennité, et en fit une fête d'obligation: on attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts. Si on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion; mais bientôt elle dégé-

néra en abus: on vendit cher les indulgences; les moines mendiants, sur-tout, se firent payer pour tirer les ames du purgatoire; ils ne parlèrent que d'apparitions des trépassés, d'ames plaintives qui venaient demander du secours, de morts subites et de châtiments éternels de ceux qui en avaient refusé; le brigandage succéda à la piété crédule, et ce fut une des raisons qui, dans la suite des temps, firent perdre à l'Église romaine la moitié de l'Europe.

On croit bien que l'ignorance de ces siècles affermissait les superstitions populaires. J'en rapporterai quelques exemples qui ont long-temps exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur Othon III fit périr sa femme, Marie d'Aragon, pour cause d'adultère. Il est très possible qu'un prince cruel et dévot, tel qu'on peint Othon III, envoie au supplice sa femme moins débauchée que lui: mais vingt auteurs ont écrit, et Maimbourg a répété après eux, et d'autres ont répété après Maimbourg, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte italien, qui les refusa par vertu, elle accusa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu séduire, et que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de son mari à la main, demander justice, et prouver son innocence. Cette veuve demanda d'être admise à l'épreuve du fer ardent:

elle tint tant qu'on voulut une barre de fer toute rouge dans ses mains sans se brûler ; et ce prodige servant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable est rapportée par des auteurs qui ont écrit très long-temps après le régne d'Othon III ; qu'on ne dit pas seulement les noms de ce comte italien, et de cette veuve qui maniait si impunément des barres de fer rouge : il est même très douteux qu'il y ait jamais eu une Marie d'Aragon, femme d'Othon III. Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel évènement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les sorciers qui déposent en justice qu'ils ont assisté au sabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le supplice de la prétendue impératrice Marie d'Aragon, rapporté dans tant de dictionnaires et d'histoires, où dans chaque page le mensonge est joint à la vérité.

Le second évènement est du même genre. On prétend que Henri II, successeur d'Othon III, éprouva la fidélité de sa femme, Cunégonde, en la fesant marcher pieds nus sur neuf socs de charrue, rougis au feu. Cette histoire, rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponse que celle de la femme d'Othon.

Didier, abbé du Mont-Cassin, et plusieurs autres écrivains, rapportent un fait à-peu-près semblable, et qui est plus célèbre. En 1068, des moines de Florence, mécontents de leur évêque, allèrent crier à la ville et à la campagne: « Notre « évêque est un simoniaque et un scélérat, » et ils eurent, dit-on, la hardiesse de promettre qu'ils prouveraient cette accusation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, et ce fut le mercredi de la première semaine du carême. Deux bûchers furent dressés, chacun de dix pieds de long sur cinq de large, séparés par un sentier d'un pied et demi de largeur, rempli de bois sec. Les deux bûchers ayant été allumés, et cet espace réduit en charbon, le moine Pierre Aldobrandin passe à travers sur ce sentier, à pas graves et mesurés, et revient même prendre au milieu des flammes son manipule qu'il avait laissé tomber. Voilà ce que plusieurs historiens disent qu'on ne peut nier qu'en renversant tous les fondements de l'histoire; mais il est sûr qu'on ne peut le croire sans renverser tous les fondements de la raison.

Il se peut faire sans doute qu'un homme passe très rapidement entre deux bûchers, et même sur des charbons, sans être tout-à-fait brûlé; mais y passer et y repasser d'un pas grave pour reprendre son manipule, c'est une de ces aventures de la

Légende dorée dont il n'est plus permis de parler à des hommes raisonnables.

La dernière épreuve que je rapporterai est celle dont on se servit pour décider en Espagne, après la prise de Tolède en 1085, si on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appelait mosarabique. On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux champions armés de toutes pièces combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. Don Ruis de Martanza, chevalier du missel mosarabique, fit perdre les arçons à son adversaire, et le renversa mourant. Mais la reine, qui avait beaucoup d'inclination pour le missel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les lois de la chevalerie s'y opposaient: cependant on jeta au feu les deux missels, qui probablement furent brûlés; et le roi, pour ne mécontenter personne, convint que quelques églises prieraient Dieu selon le rituel romain, et que d'autres garderaient le mosarabique.

Tout ce que la religion a de plus auguste était défiguré dans presque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes, étaient établies dans la plupart des églises. On créait aux jours solennels un évêque des fous; on fesait entrer dans la nef un âne en bonnet carré. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta Jésus-Christ.

Les danses dans l'église, les festins sur l'autel, les dissolutions, les farces obscènes, étaient les cérémonies de ces fêtes, dont l'usage extravagant dura environ sept siècles dans plusieurs diocèses. A n'envisager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des Nègres et des Hottentots; et il faut avouer qu'en plus d'une chose nous n'avons pas été supérieurs à eux.

Rome a souvent condamné ces coutumes barbares, aussi bien que le duel et les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'Église romaine, malgré tous les troubles et tous les scandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs; et on sentait qu'en tout, cette Église, quand elle était libre et bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

CHAPITRE XLVI.

De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV, et de Grégoire VII. De Rome et de l'Empire dans le onzième siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV et du pape Grégoire VII.

Il est temps de revenir aux ruines de Rome, et à cette ombre du trône des césars, qui reparaissait en Allemagne.

On ne savait encore qui dominerait dans Rome, et quel serait le sort de l'Italie. Les empereurs allemands se croyaient de droit maîtres de tout l'Occident: mais à peine étaient-ils souverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des seigneurs et des évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes normands, conquérants de la Pouille et de la Calabre, formaient une nouvelle puissance. L'exemple des Vénitiens inspirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encore souverains, et voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer les papes commençait à s'affermir; mais on sent bien que tout devait changer à la première circonstance favorable. (1056) Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur Henri IV, reconnu du vivant de Henri III, son père, pour son successeur.

Dès le temps même de Henri III, la puissance impériale diminuait en Italie. Sa sœur, comtesse ou duchesse de Toscane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comtesse Mathilde d'Est, contribua plus que personne à soulever l'Italie contre son frère. Elle possédait, avec le marquisat de Mantoue, la Toscane, et une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-temps prisonnière. Sa fille, la comtesse Mathilde, hérita de son am-

bition, et de sa haine pour la maison impériale.

Pendant la minorité de Henri IV, les brigues, l'argent, et les guerres civiles, firent plusieurs papes. Enfin, on élut, en 1061, Alexandre II, sans consulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : son parti n'était pas le plus fort en Italie ; Alexandre II l'emporta, et chassa de Rome son compétiteur. C'est ce même Alexandre II que nous avons vu vendre sa bénédiction au bâtard Guillaume de Normandie, usurpateur de l'Angleterre.

Henri IV, devenu majeur, se vit empereur d'Italie et d'Allemagne presque sans pouvoir. Une partie des princes séculiers et ecclésiastiques de sa patrie se liguèrent contre lui ; et l'on sait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chose, son courage était au-dessus de sa fortune.

(1073) Quelques auteurs rapportent qu'étant accusé, dans la diète de Wurtzbourg, d'avoir voulu faire assassiner les ducs de Souabe et de Carinthie, il offrit de se battre en duel contre l'accusateur, qui était un simple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat ; et l'accusateur, en ne paraissant pas, sembla justifier l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince est contestée, ses mœurs sont toujours attaquées. On lui repro-

chait publiquement d'avoir des maîtresses, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait se séparer de sa femme, fille du marquis de Ferrare, avec laquelle il disait n'avoir jamais pu consommer son mariage. Quelques emportements de sa jeunesse aigrissaient encore les esprits, et sa conduite affaiblissait son pouvoir.

Il y avait alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui savait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de son zèle pour les prétentions de l'Église. Hildebrand était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre Grégoire VII, né à Soane en Toscane, de parents inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni sous l'abbé Odillon, député depuis à Rome pour les intérêts de son ordre, employé après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la souplesse et de la fermeté, et déja célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le désignait pour le successeur d'Alexandre II, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs ou odieux, que tant d'écrivains ont fait de lui, se trouvent dans le tableau d'un peintre napolitain, qui peignit Grégoire tenant une houlette dans une main et un fouet dans l'autre, foulant des sceptres à ses pieds, et ayant à côté de lui les filets et les poissons de saint Pierre.

(1073) Grégoire engagea le pape Alexandre à faire un coup d'éclat inouï, à sommer le jeune Henri de venir comparaître à Rome devant le tribunal du Saint-Siége. C'est le premier exemple d'une telle entreprise. Et dans quel temps la hasarde-t-on? lorsque Rome était tout accoutumée par Henri III, père de Henri IV, à recevoir ses évêques sur un simple ordre de l'empereur. C'était précisément cette servitude dont Grégoire voulait secouer le joug; et pour empêcher les empereurs de donner des lois dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardiesse n'eut point de suite. Il semble qu'Alexandre II était un enfant perdu, qu'Hildebrand détachait contre l'Empire avant d'engager la bataille. La mort d'Alexandre suivit bientôt ce premier acte d'hostilité.

(1073) Hildebrand eut le crédit de se faire élire et introniser par le peuple romain, sans attendre la permission de l'empereur. Bientôt il obtint cette permission, en promettant d'être fidèle. Henri IV reçut ses excuses. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection du pape; et Henri, que tous ses courtisans avertissaient de craindre Grégoire VII, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à son bienfaiteur. Mais à peine Grégoire est-il assuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices

des mains des laïques, et tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le dessein d'ôter à tous les collateurs séculiers le droit d'investir les ecclésiastiques : c'était mettre l'Église aux prises avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre Philippe Ier, roi de France. Il s'agissait de quelques marchands italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France. « Votre roi, « leur dit-il, est moins roi que tyran ; il passe sa « vie dans l'infamie et dans le crime. » Et, après ces paroles indiscrètes, suit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur Henri est occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accusations intentées contre lui d'avoir donné l'investiture des bénéfices, et pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre si étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire et plus puissant qu'on ne l'espérait. On peut se figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux et jaloux de son rang, reçut une telle ambassade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas, et n'opposa en apparence que du mépris à l'audace : il abandonna ces légats indis-

crets aux insultes des valets de sa cour (1076).

Presque au même temps, le pape excommunia encore ces Normands, princes de la Pouille et de la Calabre (comme nous l'avons dit précédemment). Tant d'excommunications à-la-fois paraîtraient aujourd'hui le comble de la folie; mais qu'on fasse réflexion que Grégoire VII, en menaçant le roi de France, adressait sa bulle au duc d'Aquitaine, vassal du roi, aussi puissant que le roi même; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comtesse Mathilde, Rome, et la moitié de l'Allemagne; qu'à l'égard des Normands, ils étaient dans ce temps-là ses ennemis déclarés; alors Grégoire VII paraîtra plus violent et plus audacieux qu'insensé. Il sentait qu'en élevant sa dignité au-dessus de l'empereur et de tous les rois, il serait secondé des autres Églises, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puissance séculière. Son dessein était formé non seulement de secouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs et rois, sous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre, et le péril donne de la gloire.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait passer en Italie. Il parut se venger d'abord moins comme un empereur allemand que comme un seigneur italien. Au lieu d'employer un géné-

ral et une armée, il se servit, dit-on, d'un bandit nommé Cencius, très considéré pour ses brigandages, qui saisit le pape dans Sainte-Marie-Majeure, dans le temps qu'il officiait : des satellites déterminés frappèrent le pontife, et l'ensanglantèrent. On le mena prisonnier dans une tour dont Cencius s'était rendu maître, et on lui fit payer cher sa liberté.

(1076) Henri IV agit un peu plus en prince, en convoquant à Worms un concile d'évêques, d'abbés, et de docteurs, dans lequel il fit déposer le pape. Toutes les voix, à deux près, conclurent à la déposition : mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire respecter à Rome. Henri ne fit que commettre son autorité, en écrivant au pape qu'il le déposait, et au peuple romain qu'il lui défendait de reconnaître Grégoire.

Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainsi, dans un concile à Rome : « De la part « de Dieu tout-puissant, et par notre autorité, je « défends à Henri, fils de notre empereur Henri, « de gouverner le royaume teutonique et l'Italie ; « j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui « ont fait ou feront ; et je défends que qui que ce « soit le serve jamais comme roi. » On sait que c'est là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un souverain. Nous avons vu auparavant des évêques déposer Louis-le-Débon-

naire; mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnèrent Louis, en apparence seulement, à la pénitence publique; et personne n'avait jamais osé parler, depuis la fondation de l'Église, comme Grégoire VII. Les lettres circulaires du pape respirèrent le même esprit que sa sentence. Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, et faits pour les juger : expressions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger sous son étendard tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que, quand Grégoire VII déposa ainsi son souverain par de simples paroles, il savait bien qu'il serait secondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait servi à faire condamner Grégoire : on prétendit que cet évêque, mourant d'une mort soudaine et douloureuse, s'était repenti de la déposition du pape comme d'un sacrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le temps où l'Allemagne était unie sous les Othons : Henri IV se vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui se prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince allemand était jaloux de la puissance impériale, comme le haut baronnage en

France était jaloux de celle de son roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, et une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à Henri IV qu'à condition qu'il vivrait en particulier et en excommunié dans Spire, sans faire aucune fonction ni de chrétien ni de roi, en attendant que le pape vînt présider dans Augsbourg à une assemblée de princes et d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur avaient aussi celui de le déposer : mais vouloir faire présider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur et de l'Empire. Ce fut le triomphe de Grégoire VII et de la papauté. Henri IV, réduit à ces extrémités, augmenta encore beaucoup ce triomphe.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Augsbourg ; et, par une résolution inouïe, passant par les Alpes du Tyrol avec peu de domestiques, il alla demander au pape son absolution. Grégoire VII était alors avec la comtesse Mathilde dans la ville de Canosse, l'ancien Canusium, sur l'Apennin près de Reggio, forteresse qui passait alors pour imprenable. Cet empereur, déja célèbre par des batailles gagnées, se présente à la porte de la forteresse, sans gardes, sans suite. On

l'arrête dans la seconde enceinte, on le dépouille de ses habits, on le revêt d'un cilice, il reste pieds nus dans la cour : c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, sans l'admettre à baiser les pieds du pape, qui pendant ce temps était enfermé avec la comtesse Mathilde, dont il était depuis long-temps le directeur. Il n'est pas surprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché sa conduite avec Mathilde. Il est vrai qu'il avait soixante-deux ans ; mais il était directeur, Mathilde était femme, jeune, et faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princesse, comparé avec les emportements de son ambition, pouvait faire soupçonner que la religion servait de masque à toutes ses passions : mais aucun fait, aucun indice n'a jamais fait tourner ces soupçons en certitude. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthousiasme si permanent ni un zèle si intrépide. Grégoire passait pour austère, et c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permission de se prosterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'absoudre, en le fesant jurer qu'il attendrait le jugement juridique du pape à Augsbourg, et qu'il lui serait en tout parfaitement soumis. Quelques évêques et quelques seigneurs allemands du parti de Henri firent la même soumission. Grégoire VII

se croyant alors, non sans vraisemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit, dans plusieurs lettres, que son devoir était d'abaisser les rois.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut si indignée de l'avilissement où il s'était réduit qu'elle fut près de l'abandonner. On y haïssait Grégoire VII beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il en profita, et, par un changement de fortune nouveau pour des empereurs teutoniques, il se trouva enfin très fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que Grégoire VII soulevait l'Allemagne contre l'empereur.

D'un côté, ce pape agissait secrètement pour faire élire un autre césar en Allemagne; et Henri n'omettait rien pour faire élire un autre pape par les Italiens (1078). Les Allemands élurent donc pour empereur Rodolphe, duc de Souabe: et d'abord Grégoire VII écrivit qu'il jugerait entre Henri et Rodolphe, et qu'il donnerait la couronne à celui qui lui serait le plus soumis. Henri s'étant plus fié à ses troupes qu'au saint-père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape, plus fier, excommunia encore Henri (1080). « Je lui

« ôte la couronne, dit-il, et je donne le royaume « teutonique à Rodolphe. » Et, pour faire croire qu'il donnait en effet les empires, il fit présent à ce Rodolphe d'une couronne d'or, où ce vers était gravé :

« Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho. »

« La pierre a donné à Pierre la couronne, et « Pierre la donne à Rodolphe. »

Ce vers rassemble à-la-fois un jeu de mots puéril et une fierté qui étaient également la suite de l'esprit du temps.

Cependant en Allemagne le parti de Henri se fortifiait. Ce même prince, qui, couvert d'un cilice et pieds nus, avait attendu trois jours la miséricorde de celui qu'il croyait son sujet, prit deux résolutions plus hardies, de déposer le pape et de combattre son compétiteur (1080). Il rassemble à Brixen, dans le Tyrol, une vingtaine d'évêques, qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient et déposent Grégoire VII, *comme fauteur des tyrans, simoniaque, sacrilège, et magicien.* On élit pour pape, dans cette assemblée, Guibert, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre Grégoire, Henri IV, à la tête d'une armée, va combattre son rival Rodolphe. Est-ce excès d'enthousiasme, est-

ce ce qu'on appelle fraude pieuse, qui portait alors Grégoire VII à prophétiser que Henri serait vaincu et tué dans cette guerre? « Que je ne sois « point pape, dit-il dans sa lettre aux évêques al- « lemands de son parti, si cela n'arrive avant la « Saint-Pierre. » La saine raison nous apprend que quiconque prédit l'avenir est un fourbe ou un insensé; mais considérons quelles erreurs régnaient dans les esprits des hommes. L'astrologie judiciaire fut toujours la superstition des savants. On reproche à Grégoire d'avoir cru aux astrologues. L'acte de sa déposition à Brixen porte qu'il se mêlait de deviner, d'expliquer les songes; et c'est sur ce fondement qu'on l'accusait de magie. On l'a traité d'imposteur au sujet de cette fausse et étrange prophétie : il se peut faire qu'il ne fût que crédule, emporté, et fou furieux.

Sa prédiction retomba sur Rodolphe, sa créature. Il fut vaincu. Godefroi de Bouillon, neveu de la comtesse Mathilde, le même qui depuis conquit Jérusalem, (1080) tua dans la mêlée cet empereur que le pape se vantait d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher Henri, écrivit à tous les évêques teutoniques qu'il fallait élire un autre souverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape, comme son vassal? De telles lettres prouvent que la faction contre Henri en Allemagne était encore très puissante.

C'était dans ce temps même que ce pape ordonnait à ses légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maison, ainsi qu'en Angleterre.

Il traitait l'Espagne plus despotiquement; il prétendait en être le seigneur suzerain et domanial; et il dit, dans sa seizième épître, *qu'il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrasins que de ne pas rendre hommage au Saint-Siége.*

Il écrivit au roi de Hongrie, Salomon, roi d'un pays à peine chrétien : « Vous pouvez apprendre « des anciens de votre pays que le royaume de « Hongrie appartient à l'Église romaine. »

Quelque téméraires que paraissent les entreprises, elles sont toujours la suite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes que l'Église était la maîtresse des royaumes, puisque le pape écrivait toujours de ce style.

Son inflexibilité avec Henri n'était pas non plus sans fondement. Il avait tellement prévalu sur l'esprit de la comtesse Mathilde qu'elle avait fait une donation authentique de ses états au Saint-Siége, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. On ne sait s'il y eut un acte, un contrat, de cette concession. La coutume était de mettre sur l'autel une motte de terre quand on donnait ses biens à l'Église : des témoins tenaient lieu de

contrat. On prétend que Mathilde donna deux fois tous ses biens au Saint-Siége [1].

La vérité de cette donation, confirmée depuis par son testament, ne fut point révoquée en doute par Henri IV. C'est le titre le plus authentique que les papes aient réclamé : mais ce titre même fut un nouveau sujet de querelles. La comtesse Mathilde possédait la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie et du duché de Spolette, Véronne, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le patrimoine de saint Pierre, de Viterbe jusqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancône.

Henri III avait concédé l'usufruit de cette Marche d'Ancône aux papes; mais cette concession n'avait pas empêché la mère de la comtesse Mathilde de se mettre en possession des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il semble que Mathilde voulût réparer après sa mort le tort qu'elle fesait au Saint-Siége pendant sa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables; et les empereurs prétendirent que tout son patrimoine était fief de l'Empire : c'était donner des terres à conquérir et laisser des guerres après elle. Henri IV, comme héritier et comme seigneur suzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'Empire. Cependant, à la

[1] Voyez le *Dictionnaire philosophique*, à l'article Donations.

longue, il a fallu céder au Saint-Siége une partie de ces états.

Henri IV, poursuivant sa vengeance, vint enfin assiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape; il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple se jette aux genoux de Grégoire pour le prier de détourner les malheurs d'un siége, et de fléchir sous l'empereur. Le pontife, inébranlable, répond qu'il faut que l'empereur renouvelle sa pénitence, s'il veut obtenir son pardon.

Cependant le siége traînait en longueur. Henri IV, tantôt présent au siége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'assaut. Il est singulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome et n'y aient jamais régné. Restait Grégoire VII à prendre. Réfugié dans le château Saint-Ange, il y bravait et excommuniait son vainqueur.

Rome était bien punie de l'intrépidité de son pape. Robert Guiscard, duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normands dont j'ai parlé, prit le temps de l'absence de l'empereur pour venir délivrer le pontife; mais en même temps il pilla Rome, également ravagée, et par les Impériaux qui assiégeaient le pontife, et par les Napolitains

qui le délivraient. Grégoire VII mourut quelque temps après à Salerne (24 mai 1085), laissant une mémoire chère et respectable au clergé romain, qui partagea sa fierté odieuse aux empereurs et à tout bon citoyen qui considère les effets de son ambition inflexible. L'Église, dont il fut le vengeur et la victime, l'a mis au nombre des saints *, comme les peuples de l'antiquité déi-

* Voyez le *Dictionnaire philosophique*, article Grégoire VII.

Benoît XIII imagina dans le dix-huitième siècle de canoniser ce pape ennemi des rois et de toute autorité séculière; ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres et de scandales; l'amant hypocrite ou du moins le directeur très indiscret de Mathilde; le séducteur qui avait abusé de son crédit sur sa pénitente pour se faire donner son patrimoine; un homme enfin convaincu par ses propres lettres d'avoir commis un parjure, et d'avoir fait de fausses prophéties, c'est-à-dire d'avoir été un insensé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le siècle où nous vivons, Rome met au nombre des saints! Et les prêtres de l'Église romaine osent encore parler de morale! ils osent accuser de sédition ceux qui prennent la défense de l'humanité contre leurs prétentions séditieuses!

Le parlement de Paris voulut sévir contre cet attentat de Benoît XIII; mais le cardinal de Fleuri trahit, en faveur de la cour de Rome, les intérêts de son prince et ceux de la nation. Ce n'est pas que Fleuri fût dévot, ni même hypocrite; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, et il haïssait les parlements, que sa poltronnerie lui fesait croire dangereux pour l'autorité royale. Cond.

Grégoire XIII au seizième siècle et Paul V au dix-septième avaient déja inscrit Grégoire VII au catalogue des bienheureux: Benoît XIII le recanonisa en 1729, à l'instigation des jésuites, et enrichit la liturgie d'un office à célébrer en l'honneur de saint Hildebrand, le 25 mai de chaque année. Une légende insérée dans cet office raconte les hauts faits de ce pontife exemplaire: « Comment il sut résister, « avec une intrépidité généreuse et athlétique, aux efforts impies de

fiaient leurs défenseurs. Les sages l'ont mis au nombre des fous.

La comtesse Mathilde, privée du pape Grégoire, se remaria bientôt après avec le jeune prince Guelfe, fils de Guelfe, duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation, si elle est vraie. Elle avait quarante-deux ans, et elle pouvait encore avoir des enfants qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de Grégoire VII n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leurs élections par l'empereur. L'Église était loin de rendre hommage: elle en exigeait; et l'empereur excommu-

« l'empereur Henri IV; comment, semblable à un mur impénétrable, « il défendit la maison d'Israël; comment il plongea ce Henri dans « l'abyme profond du malheur, l'excommunia, le proscrivit, et dé- « gagea de tout devoir envers lui les sujets qui lui avaient juré fidé- « lité. » Telles sont les paroles chrétiennes que Benoît XIII ordonnait de réciter dans les églises pour l'édification des fidèles et pour l'instruction des rois. Le parlement de Paris prit de l'humeur contre une si pieuse légende, la condamna comme séditieuse, en interdit la publication. Cette nouvelle manière de prier Dieu déplut aussi aux parlements de Metz, de Rennes, et de Bordeaux. Il se rencontra même des évêques, tels que ceux de Metz, de Verdun, de Troyes, de Montpellier, qui ne voulurent point accueillir ce supplément à l'office divin, et publièrent des mandements tout exprès pour refuser le culte de dulie à saint Hildebrand. Le cardinal de Fleuri sut amortir ces résistances sans enjoindre toutefois de célébrer la fête d'un pontife qui avait détrôné un empereur. Il fallut que Benoît XIII se contentât d'établir cette dévote pratique en Italie et dans le diocèse d'Avignon, où, dit-on, elle s'est renouvelée depuis peu. (D.)

nié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape après le moine Hildebrand; mais il ne fit que passer. Ensuite Urbain II, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, fut un nouvel ennemi de l'empereur.

Il me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes et les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome; et le prétexte qu'on voulait rendre sacré était que les papes, dépositaires des droits de l'Église, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse et l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes et enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs et les rois ne prétendaient pas donner le Saint-Esprit, mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une crosse et d'un anneau étaient des accessoires à la question principale. Mais il arriva ce qui arrive presque toujours dans les disputes; on négligea le fond, et on se battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié et toujours persécuté sur ce prétexte par tous les papes de son temps, éprouva les malheurs que peuvent causer les guerres de religion et les guerres civiles. Urbain II suscita contre lui son propre fils

Conrad, et après la mort de ce fils dénaturé, son frère, qui fut depuis l'empereur Henri V, soulevé encore par Paschal II, fit la guerre à son père. Ce fut pour la seconde fois depuis Charlemagne que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfants contre leurs pères. Et vous remarquerez que cet Urbain II est le même qui excommunia Philippe Ier en France, et qui ordonna la première croisade. Il ne fut pas seulement la cause de la mort malheureuse de Henri IV, il fut la cause de la mort de plus de deux millions d'hommes.

« Tantùm relligio potuit suadere malorum ! »

LUCR., lib. I, v. 102.

(1106) Henri IV, trompé par Henri son fils, comme Louis-le-Débonnaire l'avait été par les siens, fut enfermé dans Mayence. Deux légats l'y déposent; deux députés de la diète, envoyés par son fils, lui arrachent les ornements impériaux.

Bientôt après (7 auguste), échappé de sa prison, pauvre, errant, et sans secours, il mourut à Liège, plus misérable encore que Grégoire VII et plus obscurément, après avoir si long-temps tenu les yeux de l'Europe ouverts sur ses victoires, sur ses grandeurs, sur ses infortunes, sur ses vices et ses vertus. Il s'écriait en mourant : « Dieu des « vengeances, vous vengerez ce parricide ! » De

tout temps les hommes ont imaginé que Dieu exauçait les malédictions des mourants, et surtout des pères. Erreur utile et respectable, si elle arrêtait le crime. Une autre erreur, plus généralement répandue parmi nous, fesait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils de Henri IV mit le comble à son impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de son père, inhumé dans la cathédrale de Liége, et de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainsi qu'il consomma son hypocrisie dénaturée.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur Henri IV, plus malheureux que notre Henri IV, roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations et d'infortunes d'un côté, tant d'audace de l'autre, tant de choses horribles réputées sacrées, tant de princes immolés à la religion : vous en verrez l'unique origine dans la populace ; c'est elle qui donne le mouvement à la superstition. C'est pour les forgerons et les bûcherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nus devant l'évêque de Rome; c'est le commun peuple, esclave de la superstition, qui veut que ses maîtres en soient les esclaves. Dès que vous avez souffert que vos sujets soient aveuglés par le fanatisme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux; et si vous secouez le joug qu'ils portent et qu'ils aiment, ils

se soulèvent. Vous avez cru que plus les chaînes de la religion, qui doivent être douces, seraient pesantes et dures, plus vos peuples seraient soumis; vous vous êtes trompé: ils se servent de ces chaînes pour vous gêner sur le trône ou pour vous en faire descendre.

CHAPITRE XLVII.

De l'empereur Henri V, et de Rome jusqu'à Frédéric Ier.

Ce même Henri V, qui avait détrôné et exhumé son père, une bulle du pape à la main, soutint les même droits de Henri IV contre l'Église dès qu'il fut maître.

Déja les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il est vrai, tous les souverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on insultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome: ils étaient voisins et jaloux des empereurs, qui voulaient dominer sur les rois; ils étaient donc alliés naturels des papes. Aussi Paschal II vint en France, et implora le secours du roi Philippe Ier. Ses successeurs en usèrent souvent de même. Les domaines que possédait le Saint-Siége, le droit qu'il

réclamait en vertu des prétendues donations de Pepin et de Charlemagne, la donation réelle de la comtesse Mathilde, ne fesaient point encore du pape un souverain puissant. Toutes ces terres étaient ou contestées ou possédées par d'autres. L'empereur soutenait, non sans raison, que les états de Mathilde lui devaient revenir comme un fief de l'Empire; ainsi les papes combattaient pour le spirituel et pour le temporel. (1107) Paschal II n'obtint du roi Philippe que la permission de tenir un concile à Troyes. Le gouvernement était trop faible, trop divisé, pour lui donner des troupes.

Henri V, ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, sut tellement intéresser les princes de l'Empire à soutenir ses droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner son père en vertu des bulles des papes, se réunirent avec lui pour faire annuler dans Rome ces mêmes bulles.

Il descend donc des Alpes avec une armée, et Rome fut encore teinte de sang pour cette querelle de la crosse et de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications, les meurtres, se suivirent avec rapidité. Paschal II, ayant solennellement rendu les investitures avec serment sur l'Évangile, fit annuler son serment par les cardinaux: nouvelle manière de manquer à sa parole. Il se laissa traiter de lâche et de prévaricateur en

plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car presque jamais ces césars n'y allèrent que pour des querelles ecclésiastiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin, après avoir créé, déposé, chassé, rappelé des papes, Henri V, aussi souvent excommunié que son père, et inquiété comme lui par ses grands vassaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des investitures, en renonçant à cette crosse et à cet anneau. Il fit plus; (1122) il se désista solennellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainsi que les rois de France, de nommer aux évêchés ou d'interposer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient absolument les maîtres.

Il fut donc décidé, dans ce concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les investitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile: ainsi finit cette guerre sanglante et absurde. Mais le concile, en décidant avec quelle espèce de bâton on donnerait les évêchés, se garda bien d'entamer la question, si l'empereur devait confirmer l'élection du pape; si le pape était son vassal; si tous les biens de la comtesse Mathilde appartenaient à l'Église ou à l'Empire. Il semblait qu'on tînt

en réserve ces aliments d'une guerre nouvelle.

(1125) Après la mort de Henri V, qui ne laissa point d'enfants, l'Empire, toujours électif, est conféré par dix électeurs à un prince de la maison de Saxe : c'est Lothaire II. Il y avait bien moins d'intrigues et de discorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale : car quoiqu'en 1059 un concile tenu par Nicolas II eût ordonné que le pape serait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine, n'était encore introduite dans les élections. Ce vice essentiel du gouvernement avait pour origine une institution respectable. Les premiers chrétiens, tous égaux, et tous obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre et sainte à la pluralité des voix. Les richesses ayant pris depuis la place de l'indigence, il ne resta de la primitive Église que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres, et clercs, qui formaient le conseil des papes, avaient une grande part à l'élection ; mais le reste du clergé voulait jouir de son ancien droit : le peuple croyait son suffrage nécessaire, et toutes ces voix n'étaient rien au jugement des empereurs.

(1130) Pierre de Léon, petit-fils d'un Juif très opulent, fut élu par une faction ; Innocent II le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile.

Le fils du Juif, comme le plus riche, resta maître de Rome, et fut protégé par Roger, roi de Sicile (comme nous l'avons vu au chap. XLI); l'autre, plus habile et plus heureux, fut reconnu en France et en Allemagne.

C'est ici un trait d'histoire qu'il ne faut pas négliger. Cet innocent II, pour avoir le suffrage de l'empereur, lui céde, à lui et à ses enfants, l'usufruit de tous les domaines de la comtesse Mathilde, par un acte daté du 13 juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape juif étant mort, après avoir siégé huit ans, Innocent II fut possesseur paisible: il y eut quelques années de tréve entre l'Empire et le sacerdoce. L'enthousiasme des croisades, qui était alors dans sa force, entraînait ailleurs les esprits.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduisait de temps en temps quelques racines. Plusieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour se mettre en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gênes, de Venise, de Pise; et Rome se souvenait d'avoir été la ville des Scipions. Le peuple rétablit une ombre de sénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux consuls. (1144) Le nouveau sénat signifia au pape Lucius II que la souveraineté résidait dans le peuple romain, et

que l'évêque ne devait avoir soin que de l'Église.

Ces sénateurs s'étant retranchés au Capitole, le pape Lucius les assiégea en personne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, et en mourut quelques jours après.

En ce temps, Arnaud de Brescia, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres et à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques, et contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les esprits disposés à l'entendre. Il se flattait de réformer les papes, et de contribuer à rendre Rome libre. Eugène III, auparavant moine à Citeaux et à Clervaux, était alors pontife. Saint Bernard lui écrivait: « Gardez-vous des Romains; ils sont « odieux au ciel et à la terre, impies envers Dieu, « séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, « cruels envers les étrangers; ils n'aiment per- « sonne, et ne sont aimés de personne; et voulant « se faire craindre de tous, ils craignent tout le « monde, etc. » Si on comparait ces antithèses de Bernard avec la vie de tant de papes, on excuserait un peuple qui, portant le nom romain, cherchait à n'avoir point de maître.

(1155) Le pape Eugène III sut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le sénat subsista encore quelques années. Mais Arnaud de Brescia, pour fruit de ses sermons, fut brûlé à

Rome sous Adrien IV; destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet Adrien IV, né Anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs du plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mendiant, et mendiant lui-même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les sentiments de sa fortune présente. Adrien IV eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Église romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance; et on peut même remarquer que, parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui, en Allemagne, il y a des couvents où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur et moins de vanité.

CHAPITRE XLVIII.

De Frédéric Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs et des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain.

(1152) Frédéric Ier, qu'on nomme communément *Barberousse*, régnait alors en Allemagne; il avait été élu après la mort de Conrad III, son oncle, non seulement par les seigneurs allemands, mais aussi par les Lombards, qui donnèrent cette fois leur suffrage. Frédéric était un homme comparable à Othon et à Charlemagne. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale que les papes donnaient à-la-fois avec fierté et avec regret, voulant couronner un vassal, et affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains, et des principales villes d'Italie, fesait répandre du sang à chaque couronnement d'un césar. La coutume était que, quand l'empereur s'approchait pour se faire couronner, le pape se fortifiait, le peuple se cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni

aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux, et des magistrats : le pape, de son côté, fesait le même serment à l'empereur et à ses officiers. Telle était alors la confuse anarchie de l'Occident chrétien que les deux premiers personnages de cette petite partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des césars, l'autre le successeur de Jésus-Christ, et l'un devant donner l'onction sacrée à l'autre, tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne seraient point assassins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces fit ce serment au pontife Adrien IV, au nom de l'empereur, et le pape fit son serment devant le chevalier.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies aussi extraordinaires et qui tenaient de la simplicité plus encore que de la barbarie. On posait d'abord le pape élu sur une chaise percée, appelée *stercorarium;* ensuite sur un siége de porphyre, sur lequel on lui donnait deux clefs; de là sur un troisième siége, où il recevait douze pièces de couleur. Toutes ces coutumes, que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur Frédéric eut fait son serment, le pape Adrien IV vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait se prosterner devant le pape,

lui baiser les pieds, lui tenir l'étrier, et conduire la haquenée blanche du saint-père par la bride l'espace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainsi que les papes avaient reçu Charlemagne. L'empereur Frédéric trouva le cérémonial outrageant et refusa de s'y soumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme si le prince, par un sacrilége, avait donné le signal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait registre de tout, lui fit voir que ses prédécesseurs avaient rendu ces devoirs. Je ne sais si aucun autre empereur que Lothaire II, successeur de Henri V, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baiser les pieds, qui était d'usage, ne révoltait point la fierté de Frédéric; et celle de la bride et de l'étrier l'indignait, parcequ'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'envisagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, et que la cour de Rome regardait comme des preuves de sujétion. Celui qui se disait le maître du monde, *caput orbis,* se fit palefrenier d'un gueux qui avait vécu d'aumônes.

Les députés du peuple romain, devenus aussi plus hardis depuis que presque toutes les villes de l'Italie avaient sonné le tocsin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur; mais ayant commencé leur harangue en disant :

« Grand roi, nous vous avons fait notre citoyen et « notre prince, d'étranger que vous étiez, » l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur imposa silence, et leur dit en propres mots : « Rome « n'est plus ce qu'elle a été; il n'est pas vrai que « vous m'ayez appelé et fait votre prince. Charle- « magne et Othon vous ont conquis par la valeur; « je suis votre maître par une possession légi- « time. » Il les renvoya ainsi, et fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le sceptre et l'épée en main, et la couronne sur la tête.

(1155, 18 juin) On savait si peu ce que c'était que l'Empire, toutes les prétentions étaient si contradictoires que, d'un côté, le peuple romain se souleva, et il y eut beaucoup de sang versé, parceque le pape avait couronné l'empereur sans l'ordre du sénat et du peuple; et, de l'autre côté, le pape Adrien écrivait dans toutes ses lettres qu'il avait conféré à Frédéric le bénéfice de l'empire romain, *Beneficium imperii romani.* Ce mot de *beneficium* signifiait un fief à la lettre. Il fit de plus exposer en public, à Rome, un tableau qui représentait Lothaire II aux genoux du pape Innocent II, tenant les mains jointes entre celles du pontife; ce qui était la marque distinctive de la vassalité. L'inscription du tableau était :

« Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores :
« Post homo fit papæ, sumit, quo dante, coronam. »

« Le roi jure, à la porte, le maintien des hon-
« neurs de Rome, et devient vassal du pape, qui
« lui donne la couronne. »

Frédéric, étant à Besançon (reste du royaume de Bourgogne, appartenant à Frédéric par son mariage), apprit ces attentats et s'en plaignit. Un cardinal présent répondit : « Eh ! de qui tient-
« il donc l'Empire, s'il ne le tient du pape? » Othon, comte Palatin, fut près de le percer de l'épée de l'Empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemands tranchaient tout alors par le glaive, et la cour romaine se sauvait par des équivoques.

Roger, vainqueur en Sicile des musulmans, et au royaume de Naples des chrétiens, avait, en baisant les pieds du pape Urbain II, son prisonnier, obtenu de lui l'investiture, et avait fait modérer la redevance à six cents *besans d'or*, ou *squifates*, monnaie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape Adrien, assiégé par Guillaume, lui céda jusqu'à des prétentions ecclésiastiques (1156). Il consentit qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation ni appellation au Saint-Siége que quand le roi le voudrait ainsi. C'est depuis ce temps que les rois de Sicile, seuls rois vassaux des papes, sont eux-mêmes d'autres papes dans cette île. Les pontifes de Rome, ainsi adorés et maltraités, ressemblaient aux ido-

les que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV se dédommageait avec les autres rois qui avaient besoin de lui. Il écrivait au roi d'Angleterre, Henri II : « On ne doute pas, et vous le « savez, que l'Irlande et toutes les îles qui ont reçu « la foi appartiennent à l'Église de Rome : or si « vous voulez entrer dans cette île pour en chas- « ser les vices, y faire observer les lois, et faire « payer le denier de saint Pierre par an pour « chaque maison, nous vous l'accordons avec « plaisir. »

Si quelques réflexions me sont permises dans cet Essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'île d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse et l'anneau, et Adrien IV avait envoyé au roi Henri II un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende eût été sacrilège.

L'intrépide activité de Frédéric Barberousse suffisait à peine pour subjuguer, et les papes qui contestaient l'Empire, et Rome qui refusait le joug, et toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la

Bohême, qui l'inquiétait; les Polonais, qui lui fesaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne, vaincue, devint un état tributaire de l'Empire (1158). Il pacifia la Bohême, érigée déja en royaume par Henri IV, en 1086*. On dit que le roi de Danemarck reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'Empire, en se rendant redoutable aux étrangers, et revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté que par cette fureur de parti qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

(1160) Après la mort d'Adrien IV, deux factions élisent en tumulte ceux qu'on nomme Victor IV et Alexandre III. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnussent le même pape que lui, et que les rois jaloux de l'empereur reconnussent l'autre. Le scandale de Rome était donc nécessairement le signal de la division de l'Europe. Victor IV fut le pape de Frédéric Barberousse. L'Allemagne, la Bohême, la moitié de

* L'empereur Henri IV avait accordé le titre de roi à Vratislas II, sans que celui de royaume fût affecté au pays qu'il gouvernait. Cette singularité se présente plusieurs fois dans l'histoire de Bohême; ce fut l'empereur Philippe qui, en 1198, créa héréditaire, en faveur de Prémislas II, le titre de roi de Bohême. Voyez ci-après la note de la page 363.

l'Italie, lui adhérèrent. Le reste reconnut Alexandre. Ce fut en l'honneur de cet Alexandre que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partisans de Frédéric voulurent en vain qu'on la nommât Césarée, mais le nom du pape prévalut, et elle fut nommée *Alexandrie de la paille*, surnom qui fait sentir la différence de cette petite ville et des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable Alexandre.

Heureux ce siècle, s'il n'eût produit que de telles disputes! mais les Allemands voulaient toujours dominer en Italie, et les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté qu'un Allemand n'en avait d'être leur maître.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus soldats, surprennent vers Lodi les troupes de l'empereur et les battent. S'ils avaient été secondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais Frédéric rétablit son armée. (1162) Il assiége Milan, il condamne par un édit les citoyens à la servitude, fait raser les murs et les maisons, et semer du sel sur leurs ruines. C'était bien justifier les papes que d'en user ainsi. Brescia, Plaisance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui avaient aspiré à la liberté perdirent leurs priviléges. Mais le pape Alexandre, qui les avait toutes excitées, revint à

Rome après la mort de son rival : il rapporta avec lui la guerre civile. Frédéric fit élire un autre pape, et celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors Alexandre III se réfugie en France, asile naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé reste dans toute sa force. Les villes d'Italie se liguent ensemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtissent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin, en négociant, fut plus fort que l'empereur en combattant. Il fallut que Frédéric Barberousse pliât. Venise eut l'honneur de la réconciliation (1177). L'empereur, le pape, une foule de princes et de cardinaux, se rendirent dans cette ville, déja maîtresse de la mer, et une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaissant le pape, en baisant ses pieds, et en tenant son étrier sur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Église. Frédéric Barberousse promit de restituer ce qui appartenait au Saint-Siége; cependant les terres de la comtesse Mathilde ne furent pas spécifiées. L'empereur fit une trève de six ans avec les villes d'Italie. Milan, qu'on rebâtissait, Pavie, Brescia, et tant d'autres, remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuse pour laquelle elles combattaient; et le saint-père, pénétré d'une joie pure, s'écriait : « Dieu a voulu « qu'un vieillard et qu'un prêtre triomphât sans

« combattre d'un empereur puissant et terrible. »

Il est très remarquable que, dans ces longues dissensions, le pape Alexandre III, qui avait fait souvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais jusqu'à le déposer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non seulement beaucoup de sagesse dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de Grégoire VII?

(1190) Après la pacification de l'Italie, Frédéric Barberousse partit pour les guerres des croisades, et mourut, pour s'être baigné dans le Cydnus, de la maladie dont Alexandre-le-Grand avait échappé autrefois si difficilement, pour s'être jeté tout en sueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleurésie.

Frédéric fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin ses prétentions. Il avait fait décider à Bologne, en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, et que l'opinion contraire était une hérésie. Ce qui était plus réel, c'est qu'à son couronnement dans Rome le sénat et le peuple lui prêtèrent serment de fidélité : serment devenu inutile quand le pape Alexandre III triompha de lui dans le congrès de Venise. L'empereur de Constantinople Isaac l'Ange ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Église romaine ; et Rome fit tout le mal qu'elle put à son avocat.

Pour le pape Alexandre, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome et dans l'Italie[1]. Il établit dans un nombreux concile que désormais, pour être élu pape canoniquement, il suffirait d'avoir les deux tiers des voix des seuls cardinaux : mais cette règle ne put prévenir les schismes qui furent depuis causés par ce qu'on appelle en Italie *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut long-temps accompagnée d'une guerre civile. Les horreurs des successeurs de Néron jusqu'à Vespasien n'ensanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans ; et la rage du pontificat ensanglanta l'Europe pendant deux siècles.

[1] * La mémoire de ce pape est restée chère aux Italiens qui se plaisent à voir en lui un défenseur de leur indépendance; mais il montra plus de zèle encore pour l'agrandissement de la puissance ecclésiastique. On devrait des éloges à son habileté et à sa constance plutôt qu'à son patriotisme : il sut triompher de beaucoup d'obstacles, soutenir de longs revers, lasser la fortune de Frédéric Barberousse, et soumettre à l'autorité pontificale l'ennemi des républiques italiennes. Voyez les chapitres IX, X, XI, et XII, de l'*Histoire des républiques italiennes*, par M. de Sismondi. (D.)

CHAPITRE XLIX.

De l'empereur Henri VI, et de Rome.

La querelle de Rome et de l'Empire, plus ou moins envenimée, subsistait toujours. On a écrit que Henri VI, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, ayant reçu à genoux la couronne impériale de Célestin III, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber, d'un coup de pied, de la tête de l'empereur. Ce fait n'est pas vraisemblable; mais c'est assez qu'on l'ait cru pour faire voir jusqu'où l'animosité était poussée. Si le pape en eût usé ainsi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faiblesse.

Ce couronnement de Henri VI présente un plus grand objet et de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les Deux-Siciles. Il se soumettait, quoique empereur, à recevoir l'investiture du pape pour des états dont on avait fait d'abord hommage à l'Empire, et dont il se croyait à-la-fois le suzerain et le propriétaire. Il demande à être le vassal lige du pape, et le pape le refuse. Les Romains ne voulaient point de Henri VI pour voisin; Naples n'en voulait point pour maître : mais il le fut malgré eux.

Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, et pour attendre quel sera l'étranger qui voudra les subjuguer. Il ne restait de la race légitime des conquérants normands que la princesse Constance, fille du roi Roger Ier, mariée à Henri VI. Tancrède, bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple et par le Saint-Siége. Qui devait l'emporter, ou ce Tancrède qui avait le droit de l'élection, ou Henri qui avait le droit de sa femme? Les armes devaient décider. En vain, après la mort de Tancrède, les Deux-Siciles proclamèrent son jeune fils (1193): il fallait que Henri prévalût.

Une des plus grandes lâchetés qu'un souverain puisse commettre servit à ses conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre Richard-Cœur-de-Lion, en revenant d'une de ces croisades dont nous parlerons, fait naufrage près de la Dalmatie; il passe sur les terres d'un duc d'Autriche. (1194) Ce duc viole l'hospitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur Henri VI, comme les Arabes vendent leurs esclaves. Henri en tire une grosse rançon, et avec cet argent va conquérir les Deux-Siciles; il fait exhumer le corps du roi Tancrède, et, par une barbarie aussi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi son fils, on le fait eunuque, on le confine dans une prison à Coire,

chez les Grisons. On enferme ses sœurs en Alsace avec leur mère. Les partisans de cette famille infortunée, soit barons, soit évêques, périssent dans les supplices. Tous les trésors sont enlevés et portés en Allemagne.

Ainsi passèrent Naples et Sicile aux Allemands, après avoir été conquis par des Français. Ainsi vingt provinces ont été sous la domination de souverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel sujet de discorde, et preuve de la sagesse d'une loi telle que la *Salique;* loi qui serait encore plus utile à un petit état qu'à un grand. Henri VI alors fut beaucoup plus puissant que Frédéric Barberousse. Presque despotique en Allemagne, souverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, suzerain de Rome, tout tremblait sous lui. Sa cruauté le perdit; sa propre femme Constance, dont il avait exterminé la famille, conspira contre ce tyran, et enfin, dit-on, le fit empoisonner.

(1198) A la mort de Henri VI, l'empire d'Allemagne est divisé. La France ne l'était pas; c'est que les rois de France avaient été assez prudents ou assez heureux pour établir l'ordre de la succession. Mais ce titre d'empire, que l'Allemagne affectait, servait à rendre la couronne élective. Tout évêque et tout grand seigneur donnait sa voix. Ce droit d'élire et d'être élu flattait l'ambition des

princes, et fit quelquefois les malheurs de l'état.

(1198) Le jeune Frédéric II, fils de Henri VI, sortait du berceau. Une faction l'élit empereur, et donne à son oncle Philippe[1] le titre de *roi des Romains:* un autre parti couronne Othon de Brunswick, son neveu. Les papes tirèrent bien un autre fruit des divisions de l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, fils d'un gentilhomme d'Agnani, près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puissance temporelle dont ses prédécesseurs avaient amassé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier Philippe, vouloir détrôner le jeune Frédéric, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne et d'Italie cette maison de Souabe si odieuse aux papes, se constituer juge des rois, c'était le style devenu ordinaire depuis Grégoire VII. Mais Innocent III ne s'en tint pas à ces formules. L'occasion était trop belle; il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de saint Pierre, si long-temps contesté. C'était une partie de l'héritage de la fameuse comtesse Mathilde.

La Romagne, l'Ombrie, la marche d'Ancône, Orbitello, Viterbe, reconnurent le pape pour souverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république romaine n'en avait pas tant conquis

[1] C'est cet empereur Philippe qui érigea la Bohême en royaume. Il fut assassiné par un seigneur de Vitelsbach, en 1208.

dans ses quatre premiers siècles; et ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. Innocent III conquit même Rome: le nouveau sénat plia sous lui; il fut le sénat du pape et non des Romains. Le titre de consul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; et la religion les rendait, suivant les occurrences, les maîtres des rois. Cette grande puissance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un spectacle intéressant que ce qui se passait alors entre les chefs de l'Église, la France, l'Allemagne, et l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe. Vous avez vu les querelles du sacerdoce et de l'Empire jusqu'au pape Innocent III, et jusqu'aux empereurs Philippe, Henri, et Othon, pendant que Frédéric II était jeune encore. Il faut jeter les yeux sur la France, sur l'Angleterre, et sur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.

CHAPITRE L.

État de la France et de l'Angleterre pendant le douzième siècle, jusqu'au règne de saint Louis, de Jean-sans-Terre, et de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre et en France. Meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, etc. Le pape Innocent III joue les rois de France et d'Angleterre.

Le gouvernement féodal était en vigueur dans presque toute l'Europe, et les lois de la chevalerie par-tout à-peu-près les mêmes. Il était sur-tout établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Espagne, par les lois des fiefs, que si le seigneur d'un fief disait à son homme lige : « Venez-« vous-en avec moi, car je veux guerroyer le roi « mon seigneur, qui me dénie justice », l'homme lige devait d'abord aller trouver le roi, et lui demander s'il était vrai qu'il eût refusé justice à ce seigneur. En cas de refus, l'homme lige devait marcher contre le roi, au service de ce seigneur, le nombre de jours prescrits, ou perdre son fief. Un tel règlement pouvait être intitulé : *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

(1158) L'empereur Frédéric Barberousse abolit

cette loi établie par l'usage, et l'usage l'a conservée malgré lui dans l'Empire, toutes les fois que les grands vassaux ont été assez puissants pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France jusqu'au temps de l'extinction de la maison de Bourgogne. Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté; il a cédé en Espagne au pouvoir absolu.

Dans les premiers temps de la race de Hugues, nommée improprement Capétienne, du sobriquet donné à ce roi, tous les petits vassaux combattaient contre les grands, et les rois avaient souvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates Danois, qui régnait en Normandie et en Angleterre, favorisait toujours ce désordre. C'est ce qui fit que Louis-le-Gros eut tant de peine à soumettre un sire de Couci, un baron de Corbeil, un sire de Montlhéri, un sire du village de Puiset, un seigneur de Baudouin, de Châteaufort: on ne voit pas même qu'il ait osé et pu faire condamner à mort ces vassaux. Les choses sont bien changées en France.

L'Angleterre, dès le temps de Henri Ier, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, sous le roi Étienne, fils de Henri Ier, mille châteaux fortifiés. Les rois de France et d'Angleterre ne pouvaient rien alors sans le con-

sentement et le secours de cette multitude de barons; et c'était, comme on l'a déja vu, le régne de la confusion.

(1152) Le roi de France, Louis-le-Jeune, acquit un grand domaine par un mariage; mais il le perdit par un divorce. Éléonore sa femme, héritière de la Guienne et du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croisades illustres et malheureuses, elle se dédommagea des ennuis que lui causait, à ce qu'elle disait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit casser son mariage sous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot, en répudiant sa femme, ne songent pas qu'alors un roi de France n'était pas assez puissant pour commettre une telle injustice. Mais ce divorce était un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugenci par un concile d'évêques de France, sur le vain prétexte qu'Éléonore était arrière-cousine de Louis: encore fallut-il que des seigneurs gascons fissent serment que les deux époux étaient parents, comme si l'on ne pouvait connaître que par un serment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les lois superstitieuses de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses

qui en étaient nées étaient donc bâtardes; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très légitimes. Le mariage d'Éléonore, leur mère, fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce; et, dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère: ce fut proprement une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

Il reste à savoir comment, selon la loi du christianisme, Éléonore et Louis pouvaient se remarier. Il est assez connu, par saint Matthieu et par saint Luc, qu'un homme ne peut ni se marier après avoir répudié sa femme, ni épouser une répudiée. Cette loi est émanée expressément de la bouche du Christ, et cependant elle n'a jamais été observée. Que de sujets d'excommunications, d'interdits, de troubles, et de guerres, si les papes alors avaient voulu se mêler d'une pareille affaire dans laquelle ils sont entrés tant de fois!

Un descendant du conquérant Guillaume, Henri II, depuis roi d'Angleterre, déja maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que Louis-le-Jeune, crut pouvoir sans honte épouser une femme galante, qui lui donnait la Guienne et le Poitou. Bientôt après il fut roi d'Angleterre: et le roi de France

en reçut l'hommage lige, qu'il eût voulu rendre au roi anglais pour tant d'états.

Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre, et d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même, et presque en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. Le roi Louis-le-Jeune donna des priviléges à toutes les villes de son domaine, à condition que chaque paroisse marcherait à l'armée sous la bannière du saint de son église, comme les rois marchaient eux-mêmes sous la bannière de saint Denis. Plusieurs serfs, alors affranchis, devinrent citoyens; et les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins, et leurs maires.

C'est vers les années 1137 et 1138[1] qu'il faut fixer cette époque du rétablissement de ce gouvernement municipal des cités et des bourgs.

[1] * L'année 1137 est la date de l'avènement de Louis VII; et c'est à son prédécesseur Louis VI ou le Gros qu'on a coutume d'attribuer l'affranchissement des communes ou le rétablissement du régime municipal. La fameuse charte de Laon est de 1128; Louis VI en a octroyé quelques autres, et Louis VII a suivi cet exemple. On a prétendu, depuis peu, que ces deux monarques n'avaient aucunement conçu l'idée d'affaiblir le régime féodal, et de s'attacher les habitants des villes par le rétablissement de quelques anciennes franchises. Nous ne saurions adopter cette opinion nouvelle qui nous semble contredite par trop de faits, et sur-tout par ceux que retrace ici Voltaire, quoiqu'il ne les expose point avec une exactitude rigoureuse. (D.)

Henri II, roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à plusieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

(1166) Les empereurs en usèrent à-peu-près de même en Allemagne. Spire, par exemple, acheta le droit de se choisir des bourgmestres, malgré l'évêque qui s'y opposa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du besoin d'argent où étaient les princes: mais cette liberté n'était qu'une moindre servitude, en comparaison de ces villes d'Italie qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure se formait sur le plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres et confédérées semblaient devoir former une république respectable; mais de petits et de grands tyrans la détruisirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à-la-fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et l'Espagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, et l'avantage demeura toujours au pontife.

(1142) Le roi de France, Louis-le-Jeune, ayant donné l'exclusion à un de ses sujets, nommé Pierre-la-Châtre, pour l'évêché de Bourges; l'évêque, élu malgré lui, et soutenu par Rome, mit en interdit les domaines royaux de son évêché: de là suit une guerre civile; mais elle ne finit que

par une négociation, en reconnaissant l'évêque, et en priant le pape de faire lever l'interdit.

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Église. Un des rois dont la mémoire est la plus respectée chez les Anglais est Henri Ier, le troisième roi depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui savent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans ses états les mêmes poids et les mêmes mesures, ouvrage d'un sage législateur, qui fut aisément exécuté en Angleterre, et toujours inutilement proposé en France. Il confirma les lois de saint Édouard, que son père Guillaume-le-Conquérant avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ses intérêts, il renonça au droit de régale qui lui donnait l'usufruit des bénéfices vacants : droit que les rois de France ont conservé.

Il signa sur-tout une charte remplie de privilèges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la suite. Guillaume-le-Conquérant, son père, avait traité les Anglais en esclaves qu'il ne craignait pas. Si Henri, son fils, les ménagea tant, c'est qu'il en avait besoin. Il était cadet, il ravissait le sceptre à son aîné, Robert (1103). Voilà la source de tant d'indulgences. Mais, tout adroit et tout maître qu'il était, il ne put empêcher son clergé et Rome de s'élever contre lui, pour ces mêmes investi-

tures. Il fallut qu'il s'en désistât, et qu'il se contentât de l'hommage que les évêques lui fesaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles; la cérémonie de la crosse n'y avait pas lieu, et on ne peut attaquer tout le monde à-la-fois.

Il s'en fallait peu que les évêques anglais ne fussent princes temporels dans leurs évêchés: du moins les plus grands vassaux de la couronne ne les surpassaient pas en grandeur et en richesses. Sous Étienne, successeur de Henri Ier, un évêque de Salisbury, nommé Roger, marié et vivant publiquement avec celle qu'il reconnaissait pour sa femme, fait la guerre au roi son souverain; et, dans un de ses châteaux pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent. Si ce sont des marcs, des demi-livres, c'est une somme exorbitante; si ce sont des marques, des écus, c'est encore beaucoup dans un temps où l'espèce était si rare.

Après ce règne d'Étienne, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle face sous Henri II, qui réunissait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne, avec l'Angleterre, excepté la Cornouaille, non encore soumise. Tout y était tranquille, lorsque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi et de Thomas Bec-

ket, qu'on appelle saint Thomas de Cantorbéry.

Ce Thomas Becket, avocat élevé par le roi Henri II à la dignité de chancelier, et enfin à celle d'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre et légat du pape, devint l'ennemi de la première personne de l'état, dès qu'il fut la seconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il serait seulement privé de son bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les ecclésiastiques au crime que de proportionner si peu la peine au délit. L'archevêque soutint qu'aucun ecclésiastique ne pouvait être puni de mort, et renvoya ses lettres de chancelier pour être entièrement indépendant. Le roi, dans un parlement, proposa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun sujet n'appelât au Saint-Siége, qu'aucun vassal et officier de la couronne ne fût excommunié et suspendu de ses fonctions, sans permission du souverain; qu'enfin les crimes du clergé fussent soumis aux juges ordinaires. Tous les pairs séculiers passèrent ces propositions. Thomas Becket les rejeta d'abord. Enfin il signa des lois si justes; mais il s'accusa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Église, et promit de n'avoir plus de telles complaisances.

Accusé devant les pairs d'avoir malversé pen-

dant qu'il était chancelier, il refusa de répondre, sous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la prison, comme séditieux, par les pairs ecclésiastiques et séculiers, il s'enfuit en France, et alla trouver Louis-le-Jeune, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des seigneurs qui composaient le conseil de Henri. Il lui écrivait : « Je vous dois, « à la vérité, révérence comme à mon roi ; mais je « vous dois châtiment comme à mon fils spirituel. » Il le menaçait dans sa lettre d'être changé en bête comme Nabuchodonosor, quoique après tout il n'y eût pas un grand rapport entre Nabuchodonosor et Henri II.

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans son devoir. Il prit, dans un de ses voyages, Louis-le-Jeune, son seigneur suzerain, pour arbitre. « Que l'ar- « chevêque, dit-il à Louis en propres mots, agisse « avec moi comme le plus saint de ses prédéces- « seurs en a usé avec le moindre des miens, et je « serai satisfait. » Il se fit une paix simulée entre le roi et le prélat. Becket revint donc en Angleterre ; mais il n'y revint que pour excommunier tous les ecclésiastiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre lui. (1170) Ils se plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin Henri II, outré de colère, s'écria : « Est-il pos-

« sible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera « de ce brouillon de prêtre? »

Ces paroles, plus qu'indiscrètes, semblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le servir en assassinant celui qui ne devait être puni que par les lois.

(1170) Quatre de ses domestiques allèrent à Kenterbury, que nous nommons Cantorbéry; ils assommèrent à coups de massue l'archevêque au pied de l'autel. Ainsi un homme qu'on aurait pu traiter en rebelle devint un martyr, et le roi fut chargé de la honte et de l'horreur de ce meurtre.

L'histoire ne dit point quelle justice on fit de ces quatre assassins : il semble qu'on n'en ait fait que du roi.

On a déja vu comme Adrien IV donna à Henri II la permission d'usurper l'Irlande. Le pape Alexandre III, successeur d'Adrien IV, confirma cette permission, à condition que le roi ferait serment qu'il n'avait jamais commandé cet assassinat, et qu'il irait pieds nus recevoir la discipline sur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, si Henri avait eu le droit de s'en emparer, et le pape celui d'en disposer; mais il était plus grand de forcer un roi puissant et coupable à demander pardon de son crime.

(1172) Le roi alla donc conquérir l'Irlande.

C'était un pays sauvage qu'un comte de Pembroke avait déja subjugué en partie, avec douze cents hommes seulement. Ce comte de Pembroke voulait retenir sa conquête. Henri II, plus fort que lui, et muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout. Ce pays est toujours resté sous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre, et inutile, jusqu'à ce qu'enfin, dans le dix-huitième siècle, l'agriculture, les manufactures, les arts, les sciences, tout s'y est perfectionné; et l'Irlande, quoique subjuguée, est devenue une des plus florissantes provinces de l'Europe.

Henri II, contre lequel ses enfants se révoltaient, accomplit sa pénitence après avoir subjugué l'Irlande. Il renonça solennellement à tous les droits de la monarchie, qu'il avait soutenus contre Becket. Les Anglais condamnent cette renonciation, et même sa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ses droits, mais il devait se repentir d'un assassinat: l'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, et qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des papes[1], comme nous l'avons déja remarqué; ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles tempo-

[1] * Les abus d'un tel pouvoir auraient été immanquables, de quelque manière qu'on eût essayé de le définir et de le limiter. (D.)

relles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre : mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leur pays : lois souvent méprisées, et mœurs souvent corrompues.

L'Angleterre fut tranquille sous Richard-Cœur-de-Lion, fils et sucesseur de Henri II. Il fut malheureux par ses croisades dont nous ferons bientôt mention ; mais son pays ne le fut pas. Richard eut avec Philippe-Auguste quelques unes de ces guerres inévitables entre un suzerain et un vassal puissant : elles ne changèrent rien à la fortune de leurs états. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des temps de contagion qui dépeuplent des provinces sans en changer les limites, les usages, et les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'est que Richard enleva, dit-on, à Philippe-Auguste son chartrier qui le suivait partout ; il contenait un détail des revenus du prince, une liste de ses vassaux, un état des serfs et des affranchis. On ajoute que le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ses droits furent plutôt augmentés que diminués.

Il n'est guère vraisemblable[1] que dans des expéditions militaires on porte ses archives dans une charrette, comme du pain de munition. Mais que de choses invraisemblables nous disent les historiens!

(1194) Un autre fait digne d'attention, c'est la captivité d'un évêque de Beauvais, pris les armes

[1] * On raconte, et ce fait ne nous paraît point inadmissible, que Philippe-Auguste perdit ses archives à la bataille de Fretteval, le 15 juillet 1194. Ce prince, suivant l'imprudent usage de ses prédécesseurs, traînait à sa suite dans les camps quelques registres qui contenaient des rôles d'impôts, les états des revenus du fisc, les titres des privilèges, des charges particulières, des redevances de tous les vassaux, le dénombrement des serfs et des affranchis des maisons royales. Philippe ordonna d'en recueillir des copies par-tout où l'on en pourrait trouver. Un nommé Gautier, qu'il chargea de ce travail, parvint à recouvrer beaucoup de pièces dans les monastères, y joignit les renseignements que lui fournissait sa mémoire, et fit si bien que les droits du monarque furent plutôt agrandis que diminués par cette aventure. De là nous vient le peu qui reste d'archives antérieures à ce règne. La perte était assez mal réparée, en ce qui ne concernait pas les intérêts de la couronne; mais on sentit la nécessité d'un dépôt fixe, et c'est l'origine du Trésor des chartes. Guérin, évêque de Senlis, passe pour avoir été le premier directeur de cet établissement: on y comptait autrefois dix registres de Philippe-Auguste; quelques uns ont été transférés à la Bibliothèque du Roi. Il en est qui ne sont que des copies les uns des autres, et l'on a trouvé des transcriptions du même genre en divers dépôts publics ou particuliers. Aucun de ces registres n'est antérieur à la bataille de Fretteval. Les deux plus anciens semblent celui qui est intitulé au Trésor des chartes *Registrum veterius*, et celui qui, écrit en 1220, porte le titre de *Registrum Guerini*, et qui a passé du Trésor, où il existait sous le n° 27, à la Bibliothèque de Colbert, et depuis à celle du Roi, n° 9852. (D.)

à la main par le roi Richard. Le pape Célestin III redemanda l'évêque. « Rendez-moi mon fils, » écrivait-il à Richard. Le roi, en envoyant au pape la cuirasse de l'évêque, lui répondit par ces paroles de l'histoire de Joseph : « Reconnaissez-vous « la tunique de votre fils? »

Il faut observer encore à l'égard de cet évêque guerrier que si les lois des fiefs n'obligeaient pas les évêques à se battre, elles les obligeaient pourtant d'amener leurs vassaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Auguste saisit le temporel des évêques d'Orléans et d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus[1] devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, et finirent par demander pardon.

(1199) Jean-sans-Terre, qui succéda à Richard, devait être un très grand terrien; car à ses grands domaines il joignit la Bretagne, qu'il usurpa sur le prince Artus, son neveu, à qui cette province était échue par sa mère. Mais, pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, et devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à son neveu Artus; il le prit dans un combat, il le

[1] * *Remplir un abus* est une expression fort incorrecte qui n'est point assez justifiée par les mots suivants, *devenu un devoir.* (D.)

fit enfermer dans la tour de Rouen, sans qu'on ait jamais pu savoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accusa avec raison le roi Jean de la mort de son neveu.

Heureusement, pour l'instruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cause de tous ses malheurs. Les lois féodales, qui d'ailleurs fesaient naître tant de désordres, furent signalées ici par un exemple mémorable de justice. La comtesse de Bretagne, mère d'Artus, fit présenter à la cour des pairs de France une requête, signée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut sommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut signifiée à Londres par des sergents d'armes. Le roi accusé envoya un évêque demander à Philippe-Auguste un sauf-conduit. « Qu'il vienne, dit le roi, il le peut. — Y « aura-t-il sûreté pour le retour? » demanda l'évêque. « Oui, si le jugement des pairs le permet, » répondit le roi. (1203) L'accusé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, déclarèrent toutes ses terres situées en France acquises et confisquées au roi. Mais qui étaient ces pairs [1] qui condamnèrent un roi d'An-

[1] * M. Daru, dans son *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 417, 418, cite ce morceau de Voltaire jusqu'à *ranger à leur gré des armées en bataille*, et ajoute : « Cette question est fort judicieuse, et la solu- « tion très vraisemblable. » (D.)

gleterre à mort? ce n'étaient point les ecclésiastiques, lesquels ne peuvent assister à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Toulouse, et jamais on ne vit aucun acte de pairs signé par ces comtes. Baudouin IX, comte de Flandre, était alors à Constantinople, où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, et la succession était disputée. C'était l'accusé lui-même qui était duc de Guienne et de Normandie. L'assemblée des pairs fut composée des hauts barons relevant immédiatement de la couronne. C'est un point très important que nos historiens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, et de s'appesantir sur les siéges de quelques châteaux qui n'existent plus.

On ne peut douter que l'assemblée des pairs barons français qui condamna le roi d'Angleterre ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les lois féodales, *Stabilimentum feudorium*. Eudes, duc de Bourgogne, y présidait sous le roi Philippe-Auguste. On voit encore au bas des chartes de cette assemblée les noms d'Hervé, comte de Nevers; de Renaud, comte de Boulogne; de Gaucher, comte de Saint-Paul; de Gui-de-Dampierre; et, ce qui est très remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe se mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il paraît que le roi Jean était du naturel des rois tyrans et lâches. Il se laissa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, et se retira en Angleterre, où il était haï et méprisé. Il trouva d'abord quelque ressource dans la fierté de la nation anglaise, indignée de voir son roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre se lassèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en savait pas user. Pour comble de malheur, Jean se brouilla avec la cour de Rome, pour un archevêque de Cantorbéry, que le pape voulait nommer de son autorité, malgré les lois.

Innocent III, cet homme sous lequel le Saint-Siége fut si formidable, mit l'Angleterre en interdit, et défendit à tous les sujets de Jean de lui obéir. Cette foudre ecclésiastique était en effet terrible, parceque le pape la remettait entre les mains de Philippe-Auguste, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'assurant de la rémission de tous ses péchés, s'il réussissait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce sujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la Terre-Sainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes : lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en

1199, et son royaume avait aussi été mis en interdit par ce même pape Innocent III, parcequ'il avait voulu changer de femme [1]. Il avait déclaré alors les censures de Rome insolentes et abusives; il avait saisi le temporel de tout évêque et de tout prêtre assez mauvais Français pour obéir au pape. Il pensa tout différemment quand il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, et ne songea qu'à exécuter la sentence de Rome. Il employa une année à faire construire dix-sept cents vaisseaux (c'est-à-dire mille sept cents grandes barques), et à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vue en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi Jean valait au roi Philippe encore une autre armée. Philippe-Auguste était près de partir, et Jean, de son côté, fesait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne, tou-

[1] * En 1193, Philippe-Auguste épousa, dans l'église d'Amiens, une princesse danoise nommée Ingeburge; mais il la prit aussitôt en aversion, et se fit autoriser à la renvoyer par une assemblée tenue à Compiègne. Il contracta en 1196, avec Agnès de Méranie, un mariage qu'Innocent III déclara nul. Un interdit jeté sur le royaume fit peur au monarque : il rappela Ingeburge, et renvoya Agnès, qui mourut de chagrin à Poissy, en 1201 : les enfants qu'elle avait eus du roi furent reconnus pour légitimes par le saint-père. (D.)

jours puissantes, lui donnèrent enfin pour quelques semaines une armée de près de soixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, et qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille décisive entre les deux rois, lorsque le pape les joua tous deux, et prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à Philippe-Auguste. Un sous-diacre, son domestique, nommé Pandolfe, légat en France et en Angleterre, consomma cette singulière négociation. Il passe à Douvres, sous prétexte de négocier avec les barons en faveur du roi de France (1213). Il voit le roi Jean. « Vous êtes « perdu, lui dit-il; l'armée française va mettre à « la voile; la vôtre va vous abandonner; vous n'a- « vez qu'une ressource; c'est de vous en rapporter « entièrement au Saint-Siége. » Jean y consentit, en fit serment, et seize barons jurèrent la même chose sur l'ame du roi. Étrange serment qui les obligeait à faire ce qu'ils ne savaient pas qu'on leur proposerait! L'artificieux Italien intimida tellement le prince, disposa si bien les barons, qu'enfin le 15 mai 1213, dans la maison des chevaliers du Temple, au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ses mains entre celles du légat, prononça ces paroles :

« Moi Jean, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre et seigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes péchés, de ma pure volonté, et de l'avis de mes barons, je donne à l'Église de Rome, au pape Innocent, et à ses successeurs, les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs droits : je les tiendrai comme vassal du pape : je serai fidèle à Dieu, à l'Église romaine, au pape mon seigneur, et à ses successeurs légitimement élus. Je m'oblige de lui payer une redevance de mille marcs d'argent par an; savoir, sept cents pour le royaume d'Angleterre, et trois cents pour l'Hibernie. »

C'était beaucoup dans un pays qui avait alors très peu d'argent, et dans lequel on ne frappait aucune monnaie d'or.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat, comme premier paiement de la redevance. On lui remit la couronne et le sceptre. Le diacre italien foula l'argent aux pieds, et garda la couronne et le sceptre cinq jours. Il rendit ensuite ces ornements au roi, comme un bienfait du pape, leur commun maître.

Philippe-Auguste n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour se mettre en mer. Le légat revient à lui pour lui apprendre qu'il ne lui est plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'Église romaine, et que le roi Jean est sous la protection de Rome.

Le présent que le pape avait fait de l'Angleterre à Philippe pouvait alors lui devenir funeste. Un autre excommunié, neveu du roi Jean, s'était ligué avec lui pour s'opposer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur Othon IV, qui disputait à-la-fois l'Empire au jeune Frédéric II, fils de Henri VI, et l'Italie au pape. C'est le seul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en personne contre un roi de France.

CHAPITRE LI.

D'Othon IV et de Philippe-Auguste, au treizième siécle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre et de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de saint Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, etc.

Quoique le système de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'est réuni, toujours autant qu'on a pu, contre les puissances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre, et les Pays-Bas, armèrent contre Philippe-Auguste, ainsi que nous les avons vus se réunir contre Louis XIV. Ferrand, comte de Flandre, se joignit à l'empe-

reur Othon IV. Il était vassal de Philippe; mais c'était par cette raison même qu'il se déclara contre lui, aussi bien que le comte de Boulogne. Ainsi Philippe, pour avoir voulu accepter le présent du pape, se mit au point d'être opprimé. Sa fortune et son courage le firent sortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais méritée un roi de France.

Entre Lille et Tournai est un petit village nommé Bouvines, près duquel Othon IV, à la tête d'une armée qu'on dit forte de plus de cent mille combattants, vint attaquer le roi, qui n'en avait guère que la moitié (1215). On commençait alors à se servir d'arbalètes: cette arme était en usage à la fin du douzième siècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette pesante cavalerie toute couverte de fer. L'armure complète du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre était d'être blessé au visage, quand il levait la visière de son casque; ou dans le flanc, au défaut de la cuirasse, quand il était abattu et qu'on avait levé sa chemise de mailles; enfin sous les aisselles, quand il levait le bras.

Il y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées

que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défensives à son gré, et les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de Philippe-Auguste : il s'appelait Guérin, et venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si long-temps prisonnier du roi Richard d'Angleterre, se trouva aussi à cette bataille. Il s'y servit toujours d'une massue, disant qu'il serait irrégulier s'il versait le sang humain. On ne sait point comment l'empereur et le roi disposèrent leurs troupes. Philippe, avant le combat, fit chanter le psaume *Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus,* comme si Othon avait combattu contre Dieu. Auparavant les Français chantaient des vers en l'honneur de Charlemagne et de Roland.

L'étendard impérial d'Othon était sur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, et sur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de soie blanche, semé de fleurs de lis : ce qui n'avait été long-temps qu'une imagination de peintre commençait à servir d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois lombards, dont on voit des estampes fidèles dans Muratori, sont surmon-

tées de cet ornement, qui n'est autre chose que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés, une vraie hallebarde.

Outre l'étendard royal, Philippe-Auguste fit porter l'oriflamme de saint Denis. Lorsque le roi était en danger, on haussait ou baissait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait aussi le sien, et les grands chevaliers fesaient porter un autre drapeau, qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs. Le cri de guerre des Français était *Montjoie saint Denis*. Le cri des Allemands était *Kyrie, eleison*.

Une preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guère d'autre risque que d'être démontés, et n'étaient blessés que par un très grand hasard, c'est que le roi Philippe-Auguste, renversé de son cheval, fut long-temps entouré d'ennemis, et reçut des coups de toute espèce d'armes sans verser une goutte de sang.

On raconte même qu'étant couché par terre, un soldat allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, et n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, sinon Guillaume de Longchamp, qui malheureusement mourut d'un coup dans l'œil, adressé par la visière de son casque.

On compte du côté des Allemands vingt-cinq chevaliers bannerets et sept comtes de l'Empire prisonniers, mais aucun de blessé.

L'empereur Othon perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille Allemands, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que le roi de France fît aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines; mais il en eut bien plus de pouvoir sur ses vassaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille fut Jean d'Angleterre, dont l'empereur Othon semblait la dernière ressource. (1218) Cet empereur mourut bientôt après comme un pénitent. Il se fesait, dit-on, fouler aux pieds de ses garçons de cuisine et fouetter par des moines, selon l'opinion des princes de ce temps-là, qui pensaient expier par quelques coups de discipline le sang de tant de milliers d'hommes.

Il n'est point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que Philippe reçut, le jour de la victoire de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par son fils Louis VIII contre le roi Jean. Au contraire, Jean avait eu quelque succès en Poitou; mais, destitué du secours de ses alliés, il fit une trêve avec Philippe. Il en avait besoin : ses propres sujets d'Angleterre devenaient ses plus grands ennemis : il était méprisé, parcequ'il s'était fait vassal de Rome. (1215) Les barons le for-

cèrent de signer cette fameuse charte qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre.*

Le roi Jean se crut plus lésé, en laissant par cette charte à ses sujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en se fesant sujet de Rome; il se plaignit de cette charte comme du plus grand affront fait à sa dignité: cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale? qu'à la mort d'un comte, son fils majeur, pour entrer en possession du fief, paiera au roi cent marcs d'argent; et un baron, cent schellings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des paysans qu'en payant cinq sous par jour par cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera seulement que les droits du genre humain n'y ont pas été assez défendus; on verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, et qui rendaient les plus grands services, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir sans elles. Cependant Jean se plaignit; il demanda justice au pape, son nouveau souverain.

Ce pape, Innocent III, qui avait excommunié le roi, excommunie alors les pairs d'Angleterre. Les pairs, outrés, font ce qu'avait fait ce même pontife, ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. Philippe-Auguste, vainqueur de l'Allemagne, possesseur de presque tous les états de

Jean en France, appelé au royaume d'Angleterre, se conduisit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander son fils Louis pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui représenter en vain que Jean était feudataire du Saint-Siége. Louis, de concert avec son père, lui parle ainsi[1] en présence du légat : « Monsieur, suis votre « homme lige pour li fiefs que m'avez baillés en « France, mais ne vos appartient de décider du « fait du royaume d'Angleterre; et si le faites, me « pourvoirai devant mes pairs[2]. »

Après avoir parlé ainsi il partit pour l'Angleterre, malgré les défenses publiques de son père, qui le secourait en secret d'hommes et d'argent. Innocent III excommunia en vain le père et le

[1] * Cet exposé n'est point assez clair. « Philippe, en habile poli- « tique, tâchait d'adoucir le légat par des excuses plus spécieuses « que réelles, l'assurant qu'il n'approuvait point le dessein de son « fils, mais qu'il n'en était pas le maître. Louis au contraire agissait « en jeune homme qui craint bien moins l'excommunication que le « déshonneur de manquer à une parole donnée. Jean, disait-il en « regardant le légat de travers, n'a pu donner un royaume sur leque « il n'avait aucun droit, mais il a pu abdiquer celui qu'il avait « usurpé; ainsi le trône d'Angleterre est vacant : les barons, à qui « seuls il appartient d'en disposer dans ces sortes d'occasions, m'ont « élu en considération de la comtesse ma femme, petite-fille du roi « Henri; je saurai soutenir et ses droits et les miens. Puis se tournant « tout-à-coup vers le roi, il lui dit : Suis votre homme-lige, etc. Le « légat vit bien qu'il était le jouet du père et du fils. » Velly, t. III, p. 498, d'après Mathieu Paris, etc. (D.)

[2] C'est une grande preuve que la pairie décidait alors de toutes les grandes affaires.

fils (1216) : les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent infirmer celle de Louis ; c'est-à-dire qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient disputer ce droit aux papes, puisqu'ils se l'arrogeaient eux-mêmes ; mais ils se réservaient encore celui de décider si l'excommunication du pape était juste ou injuste. Les princes étaient alors bien malheureux, exposés sans cesse à l'excommunication chez eux et à Rome ; mais les peuples étaient plus malheureux encore : l'anathème retombait toujours sur eux, et la guerre les dépouillait.

Le fils de Philippe-Auguste fut reconnu roi solennellement dans Londres. Il ne laissa pas d'envoyer des ambassadeurs plaider sa cause devant le pape. Ce pontife jouissait de l'honneur qu'avait autrefois le sénat romain d'être juge des rois. (1216) Il mourut avant de rendre son arrêt définitif.

Jean-sans-Terre, errant de ville en ville dans son pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolk. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, et l'avait gardée ; un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII, après la mort de Jean d'Angle-

terre, du vivant même de Philippe-Auguste, fut obligé de sortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi; et, au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des sentences de Rome.

Il ne régna qu'une seule année en Angleterre: les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi Henri III, dont ils n'étaient pas encore mécontents, le trône qu'ils avaient ôté à Jean, père de ce Henri III. Ainsi Louis ne fut que l'instrument dont ils s'étaient servis pour se venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles Louis sortit d'Angleterre. Ce légat, l'ayant excommunié pour avoir osé régner à Londres malgré le pape, lui imposa pour pénitence de payer à Rome le dixième de deux années de ses revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, et les chapelains qui l'avaient accompagné furent obligés d'aller demander à Rome leur absolution. Ils firent le voyage; on leur ordonna d'aller se présenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nu-pieds et en chemise, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Cette scène incroyable se passait pourtant sous

un roi habile et courageux, sous Philippe-Auguste, qui souffrait cette humiliation de son fils et de sa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieusement sa carrière illustre. (1223) Il avait augmenté son royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou : le reste des biens appartenants à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de seigneurs.

Du temps de Louis VIII, une partie de la Guienne était française, l'autre était anglaise. Il n'y eut alors rien de grand ni de décisif.

Le testament de Louis VIII mérite seulement quelque attention. (1225) Il lègue cent sous à chacune des deux mille léproseries de son royaume. Les chrétiens, pour fruit de leurs croisades, ne remportèrent enfin que la lépre. Il faut que le peu d'usage du linge et la malpropreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproserie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit par le même testament que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-dieu. Le legs que fit Louis VIII de trente mille livres une fois payées à son épouse, la célèbre Blanche de Castille, revenait à cinq cent quarante mille livres d'aujourd'hui. J'insiste souvent sur ces prix des monnaies; c'est, ce me semble, le pouls d'un état, et une manière assez sûre de reconnaître ses forces. Par

exemple, il est clair que Philippe-Auguste fut le plus puissant prince de son temps, si, indépendamment des pierreries qu'il laissa, les sommes spécifiées dans son testament montent à près de neuf cent mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à présent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à cinquante-quatre livres dix-neuf sous le marc d'argent fin *. Mais il faut qu'il y ait quelque erreur de calcul dans ce testament : il n'est point du tout vraisemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ses domaines particuliers, ait pu laisser alors une somme si considérable : la puissance de tous les rois de l'Europe consistait alors à voir marcher un grand nombre de vassaux sous leurs ordres, et non à posséder assez de trésors pour les asservir.

C'est ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos historiens. Ils disent que Louis VIII étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'usage

* Dans toutes les évaluations du marc d'or et d'argent, on a supposé que les historiens ou les actes parlent de marcs d'or ou d'argent fin suivant la manière actuelle de s'exprimer. Si on venait à découvrir que, dans quelques circonstances, ils ont entendu de l'or ou de l'argent au titre de la monnaie ou de la bijouterie du temps, il faudrait corriger les évaluations en conséquence. Mais cela n'est pas vraisemblable, puisque ce sont les variations des monnaies, alors très fréquentes, qui ont introduit l'usage d'exprimer les valeurs en marcs, et non en monnaies.

des femmes; qu'ils mirent dans son lit une jeune fille, mais que le roi la chassa, aimant mieux mourir, disent-ils, que de commettre un péché mortel. Le P. Daniel, dans son *Histoire de France,* a fait graver cette aventure à la tête de la vie de Louis VIII, comme le plus bel exploit de ce prince.

Cette fable a été appliquée à plusieurs autres monarques. Elle n'est, comme tous les autres contes de ces temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait savoir aujourd'hui que la jouissance d'une fille n'est point un remède pour un malade; et, après tout, si Louis VIII n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait Blanche, sa femme, qui était fort belle et en état de lui sauver la vie. Le jésuite Daniel prétend donc que Louis VIII mourut glorieusement en ne satisfesant pas la nature, et en combattant les hérétiques. Il est vrai qu'avant sa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouse, que le jeune Amauri, comte de Montfort, fils de l'usurpateur, lui vendit. Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, est-ce là combattre pour la foi? Un esprit juste, en lisant l'histoire, n'est presque occupé qu'à la réfuter.

CHAPITRE LII.

De l'empereur Frédéric II : de ses querelles avec les papes ; et de l'empire allemand. Des accusations contre Frédéric II. Du livre *De Tribus Impostoribus*. Du concile général de Lyon, etc.

Vers le commencement du treizième siècle, tandis que Philippe-Auguste régnait encore, que Jean-sans-Terre était dépouillé par Louis VIII, qu'après la mort de Jean et de Philippe-Auguste Louis VIII, chassé d'Angleterre, régnait en France et laissait l'Angleterre à Henri III ; dans ces temps, dis-je, les croisades, les persécutions contre les Albigeois, épuisaient toujours l'Europe. L'empereur Frédéric II fesait saigner les plaies mal fermées de l'Allemagne et de l'Italie. La querelle de la couronne impériale et de la mitre de Rome, les factions des Guelfes et des Gibelins, les haines des Allemands et des Italiens, troublaient le monde plus que jamais. Frédéric II, fils de Henri VI et neveu de l'empereur Philippe, jouissait de l'empire qu'Othon IV, son compétiteur, avait abandonné avant de mourir.

Les empereurs étaient alors bien plus puissants que les rois de France ; car, outre la Souabe et les

grandes terres que Frédéric possédait en Allemagne, il avait aussi Naples et Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue possession des empereurs; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, respectait peu la possession des césars allemands. C'était en Allemagne un temps d'anarchie et de brigandage qui fut de longue durée. Ce brigandage s'était tellement accru que les seigneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, et de faire de la fausse monnaie. (1219) Frédéric II les contraignit, dans la diète d'Égra, de faire serment de ne plus exercer de pareils droits; et pour leur donner l'exemple il renonça à celui que ses prédécesseurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autorisée par-tout, et même en Angleterre.

Les usages les plus ridicules et les plus barbares étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation; c'était celui de coucher la première nuit avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés, eurent ce droit en qualité de hauts barons; et quelques uns se sont fait payer, au dernier siècle, par leurs sujets, la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Écosse, en Lombardie, en Allemagne, et dans les

provinces de France. Voilà les mœurs qui régnaient dans le temps des croisades.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'Empire et du sacerdoce avait produit les factions Guelfe et Gibeline, qui divisaient les villes et les familles.

Milan, Brescia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévise, Ferrare, et presque toutes les villes de la Romagne, sous la protection du pape, étaient liguées entre elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions Guelfe et Gibeline. L'Italie était le théâtre, non d'une guerre, mais de cent guerres civiles, qui, en aiguisant les esprits et les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats italiens à l'assassinat et à l'empoisonnement.

Frédéric II était né en Italie : il aimait ce climat agréable, et ne pouvait souffrir ni le pays ni les mœurs de l'Allemagne, dont il fut absent quinze années entières. Il paraît évident que son grand dessein était d'établir en Italie le trône des nouveaux césars. Cela seul eût pu changer la face de l'Europe. C'est le nœud secret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour-à-tour la souplesse et la violence, et le Saint-Siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III et Grégoire IX ne peuvent d'abord lui résister qu'en l'éloignant, et en l'envoyant faire la guerre dans la Terre-Sainte[1]. Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de se vouer à cette entreprise, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le vœu par politique, et par politique il différa le voyage.

Grégoire IX l'excommunie selon l'usage ordinaire. Frédéric part; et tandis qu'il fait une croisade à Jérusalem, le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les soudans, se battre contre le Saint-Siége. Il trouve dans le territoire de Capoue son propre beau-père, Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, à la tête des soldats du pontife, qui portaient le signe des deux clefs sur l'épaule. Les Gibelins de l'empereur portaient le signe de la croix; et les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Il ne restait guère alors d'autre ressource à Grégoire IX que de soulever Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, contre son père, ainsi que Grégoire VII, Urbain II, et Paschal II, avaient armé les enfants de Henri IV. (1235) Mais Frédéric, plus heureux que Henri IV, se saisit de son fils rebelle, le dépose dans la célèbre diète de Mayence, et le condamne à une prison perpétuelle.

[1] Voyez le chapitre LVI, *Des Croisades*.

Il était plus aisé à Frédéric II de faire condamner son fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent et des troupes de cette diète pour aller subjuguer l'Italie. Il eut toujours assez de forces pour l'ensanglanter, et jamais assez pour l'asservir. Les Guelfes, ces partisans de la papauté, et encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des Gibelins, partisans de l'Empire.

La Sardaigne était encore un sujet de guerre entre l'empire et le sacerdoce, et par conséquent d'excommunications. (1238) L'empereur s'empara de presque toute l'île. Alors Grégoire IX accusa publiquement Frédéric II d'incrédulité. « Nous avons des preuves, dit-il dans sa lettre « circulaire du 1er juillet 1239, qu'il dit publi- « quement que l'univers a été trompé par trois « imposteurs, Moïse, Jésus-Christ, et Mahomet. « Mais il place Jésus-Christ fort au-dessous des « autres; car il dit qu'ils ont vécu pleins de gloire, « et que l'autre n'a été qu'un homme de la lie du « peuple, qui prêchait à ses pareils. L'empereur, « ajoute-t-il, soutient qu'un Dieu unique et créa- « teur ne peut être né d'une femme, et sur-tout « d'une vierge. » C'est sur cette lettre du pape Grégoire IX qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé *De Tribus Impostoribus**: on

* On en a fait de nos jours sous le même titre.

a cherché ce livre de siècle en siècle, et on ne l'a jamais trouvé.

Ces accusations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât: les divisions entre Frédéric et le Saint-Siége n'eurent jamais la religion pour objet; et cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croisades, et le déposaient. Un cardinal, nommé Jacques de Vitri, évêque de Ptolémaïde en Palestine, apporta en France au jeune Louis IX des lettres de ce pape Grégoire, par lesquelles sa sainteté, ayant déposé Frédéric II, transférait de son autorité l'empire à Robert, comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre son temps: la France et l'Angleterre étaient en guerre: les barons de France, soulevés dans la minorité de Louis, étaient encore puissants dans sa majorité. On prétend qu'ils répondirent « qu'un frère d'un roi « de France n'avait pas besoin d'un empire, et que « le pape avait moins de religion que Frédéric II. » Une telle réponse est trop peu vraisemblable pour être vraie.

Rien ne fait mieux connaître les mœurs et les usages de ce temps, que ce qui se passa au sujet de cette demande du pape.

Il s'adressa aux moines de Cîteaux, chez lesquels il savait que saint Louis devait venir en pé-

lerinage avec sa mère. Il écrivit au chapitre : « Con-
« jurez le roi qu'il prenne la protection du pape
« contre le fils de Satan, Frédéric ; il est nécessaire
« que le roi me reçoive dans son royaume, comme
« Alexandre III y fut reçu contre la persécution
« de Fréderic Ier, et saint Thomas de Cantorbéry,
« contre celle de Henri II, roi d'Angleterre. »

Le roi alla en effet à Cîteaux, où il fut reçu par cinq cents moines qui le conduisirent au chapitre : là, ils se mirent tous à genoux devant lui ; et, les mains jointes, le prièrent de laisser passer le pape en France. Louis se mit aussi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Église ; mais il leur dit expressément « qu'il ne pouvait recevoir
« le pape sans le consentement des barons du
« royaume, dont un roi de France devait suivre
« les avis. » Grégoire meurt ; mais l'esprit de Rome vit toujours. Innocent IV, l'ami de Frédéric quand il était cardinal, devient nécessairement son ennemi dès qu'il est souverain pontife. Il fallait, à quelque prix que ce fût, affaiblir la puissance impériale en Italie, et réparer la faute qu'avait faite Jean XII d'appeler à Rome les Allemands.

Innocent IV, après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile qui a cette inscription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : « Treizième concile géné-
« ral, premier de Lyon. Frédéric II y est déclaré

« ennemi de l'Église, et privé du siége impérial*. »

Il semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale; mais Lyon était sous la protection de la France, et ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. Frédéric II ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour le défendre.

Le pape, qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat; et après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples et de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse Mathilde, il accusa Frédéric d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en Jésus-Christ, et d'être hérétique. Comment peut-on être à-la-fois hérétique et incrédule? et comment dans ces siècles pouvait-on former si souvent de telles accusations? Les papes Jean XII, Étienne VIII, et les empereurs Frédéric Ier, Frédéric II, le chancelier Des Vignes, Mainfroi régent de Naples, beaucoup d'autres, essuyèrent cette imputation. Les ambas-

* Il faut espérer que Joseph II ne laissera pas long-temps subsister dans le Vatican ce monument des attentats de Rome moderne contre les droits du genre humain; à moins qu'il ne valût mieux le conserver comme une preuve que le même esprit règne encore dans l'Église, et comme une leçon qui montre aux rois ce qu'ils auraient à craindre, s'ils avaient le malheur de réussir dans les mesures que le clergé leur inspire pour faire retomber les peuples dans l'ignorance.

sadeurs de l'empereur parlèrent en sa faveur avec fermeté, et accusèrent le pape, à leur tour, de rapine et d'usure. Il y avait à ce concile des ambassadeurs de France et d'Angleterre. Ceux-ci se plaignirent bien autant des papes que le pape se plaignit de l'empereur. « Vous tirez par vos Ita-« liens, dirent-ils, plus de soixante mille marcs « par an du royaume d'Angleterre; vous nous « avez en dernier lieu envoyé un légat qui a donné « tous les bénéfices à des Italiens. Il extorque de « tous les religieux des taxes excessives, et il ex-« communie quiconque se plaint de ses vexations. « Remédiez-y promptement, car nous ne souffri-« rons pas plus long-temps ces avanies. »

Le pape rougit, ne répondit rien, et prononça la déposition de l'empereur. Il est très à remarquer qu'il fulmina cette sentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en présence du concile. Tous les Pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent ensuite. Une partie signa l'arrêt, une autre partie sortit en gémissant.

N'oublions pas que, dans ce concile, le pape demanda un subside à tous les ecclésiastiques. Tous gardèrent le silence, aucun ne parla ni pour approuver ni pour rejeter le subside, excepté un Anglais nommé Mesphan, doyen de Lincoln; il osa dire que le pape rançonnait trop l'Église. Le

pape le déposa, de sa seule autorité; et les ecclésiastiques se turent. Innocent IV parlait donc et agissait en souverain de l'Église, et on le souffrait.

Frédéric II ne souffrit pas du moins que l'évêque de Rome agît en souverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maison de Savoie; c'était un fief de l'Empire gouverné par le marquis de Suze. Il demanda une cassette; on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. « Ce pape et ce concile, « dit-il, ne me l'ont pas ravie; et avant qu'on m'en « dépouille, il y aura bien du sang répandu. » Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne et de l'Europe par la plume de son fameux chancelier Pierre Des Vignes, tant accusé d'avoir composé le livre des *Trois Imposteurs*: « Je « ne suis pas le premier, disait-il dans ses lettres, « que le clergé ait ainsi indignement traité, et je « ne serai pas le dernier. Vous en êtes cause en « obéissant à ces hypocrites dont vous connaissez « l'ambition sans bornes. Combien, si vous vouliez, « découvririez-vous dans la cour de Rome d'infa- « mies qui font frémir la pudeur! Livrés au siècle, « enivrés de délices, l'excès de leurs richesses « étouffe en eux tout sentiment de religion. C'est « une œuvre de charité de leur ôter ces richesses « pernicieuses qui les accablent; et c'est à quoi « vous devez travailler tous avec moi. »

Cependant le pape, ayant déclaré l'Empire vacant, écrivit à sept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche, et de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne, et de Mayence. Voilà ce qui a fait croire que sept électeurs étaient alors solennellement établis. Mais les autres princes de l'Empire et les autres évêques prétendaient aussi avoir le même droit.

Les empereurs et les papes tâchaient ainsi de se faire déposer mutuellement. Leur grande politique consistait à exciter des guerres civiles.

On avait déja élu roi des Romains, en Allemagne, Conrad, fils de Frédéric II ; mais il fallait, pour plaire au pape, choisir un autre empereur. Ce nouveau césar ne fut choisi ni par les ducs de Saxe ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'Empire. Les évêques de Strasbourg, de Wurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Mayence, de Cologne, et de Tréves, créèrent cet empereur. Ils choisirent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le *roi des prêtres*.

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne seulement de quelques évêques de son pays ! Alors le pape fait renouveler la croisade contre Frédéric. Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appelons *dominicains*, et par les *frères mineurs*, que nous

appelons *cordeliers* ou *franciscains*. Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe[1]. Le saint-père ne s'en tint pas à ces mesures: il ménagea des conspirations contre la vie d'un empereur qui savait résister aux conciles, aux moines, aux croisades; du moins l'empereur se plaignit que le pape suscitait des assassins contre lui, et le pape ne répondit point à ces plaintes.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un césar, en firent encore un autre après la mort de leur Thuringien, et ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne sur l'empire romain ne servit donc jamais qu'à la déchirer. Ces mêmes évêques, qui élisaient des empereurs, se divisèrent entre eux: leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

(1249) Frédéric II avait à combattre les papes, depuis l'extrémité de la Sicile jusqu'à celle de l'Allemagne. On dit qu'étant dans la Pouille, il découvrit que son médecin, séduit par Innocent IV, voulait l'empoisonner. Le fait me paraît douteux; mais dans les doutes que fait naître l'histoire de ces temps il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Frédéric, voyant avec horreur qu'il lui était impossible de confier sa vie à des chrétiens, fut obligé de prendre des mahométans pour sa garde.

[1] Voyez le chapitre CXXXIX, *Des Ordres religieux*.

On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de Mainfroi, son bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans sa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand et malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté vingt-deux ans la vaine couronne de Jérusalem, et celle des césars cinquante-quatre ans (puisqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196), mourut âgé de cinquante-sept ans, dans le royaume de Naples (1250), et laissa le monde aussi troublé à sa mort qu'à sa naissance. Malgré tant de troubles, ses royaumes de Naples et de Sicile furent embellis et policés par ses soins : il y bâtit des villes, y fonda des universités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à se former alors; c'était un composé de la langue romance et du latin [1]. On a des vers de Frédéric II en cette langue. Mais les traverses qu'il essuya nuisirent aux sciences autant qu'à ses desseins.

Depuis la mort de Frédéric II jusqu'en 1268, l'Allemagne fut sans chef, non comme l'avait été la Grèce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, et l'Italie avant qu'elle fût soumise aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plusieurs souverains, mais un

[1] * Voyez la note de la page 109 ci-dessus. — Allacci, Crescimbeni, et d'après eux Tiraboschi, t. IV, p. 400, 401, et Ginguené, t. I, p. 396, ont parlé des poésies italiennes de Frédéric II. (D.)

corps sans tête dont les membres se déchiraient.

C'était une belle occasion pour les papes; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brescia, Crémone, Mantoue, et beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la vérité le monde avec leurs bulles; ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape Innocent IV déclara, de sa propre autorité, Haquin roi de Norwége, en le fesant enfant légitime, de bâtard qu'il était (1247). Un légat du pape couronna ce roi Haquin, et reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, et cinq cents marcs (ou marques) des églises de Norwége; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui circulait dans un pays si peu riche.

Le même pape Innocent IV créa aussi un certain Mandog roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. « Nous recevons, dit-il dans sa bulle du « 15 juillet 1251, ce nouveau royaume de Lithua- « nie au droit et à la propriété de saint Pierre, « vous prenant sous notre protection, vous, votre « femme, et vos enfants. » C'était imiter en quelque sorte la grandeur de l'ancien sénat de Rome, qui accordait des titres de rois et de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume; elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un siècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, et ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des états ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se ressaisir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la situation des affaires de l'Europe : l'Allemagne et l'Italie déchirées, la France encore faible, l'Espagne partagée entre les chrétiens et les musulmans ; ceux-ci entièrement chassés de l'Italie ; l'Angleterre commençant à disputer sa liberté contre ses rois ; le gouvernement féodal établi par-tout ; la chevalerie à la mode ; les prêtres devenus princes et guerriers ; une politique presque en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il semblait que les pays de la communion romaine fussent une grande république dont l'empereur et les papes voulaient être les chefs ; et cette république, quoique divisée, s'était accordée long-temps dans les projets des croisades, qui ont produit de si grandes et de si infames actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établissements, de nouvelles misères ; et enfin beaucoup plus de malheur que de gloire. Nous les avons déja indiquées. Il est temps de peindre ces folies guerrières.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

Chapitre VIII. De l'Italie et de l'Église avant Charlemagne. Comment le christianisme s'était établi. Examen s'il a souffert autant de persécutions qu'on le dit. Page 1

Chap. IX. Que les fausses légendes des premiers chrétiens n'ont point nui à l'établissement de la religion chrétienne. 16

Chap. X. Suite de l'établissement du christianisme. Comment Constantin en fit la religion dominante. Décadence de l'ancienne Rome. 26

Chap. XI. Causes de la chute de l'empire romain. 36

Chap. XII. Suite de la décadence de l'ancienne Rome. 42

Chap. XIII. Origine de la puissance des papes. Digression sur le sacre des rois. Lettre de saint Pierre à Pepin, maire de France, devenu roi. Prétendues donations au Saint-Siège. 48

Chap. XIV. État de l'Église en Orient avant Charlemagne. Querelles pour les images. Révolution de Rome commencée. 62

Chap. XV. De Charlemagne. Son ambition, sa politique. Il dépouille ses neveux de leurs états. Oppression et conversion des Saxons, etc. 69

Chap. XVI. Charlemagne, empereur d'Occident. 78

Chap. XVII. Mœurs, gouvernement, et usages, vers le temps de Charlemagne. 89

Chap. XVIII. Suite des usages du temps de Charlemagne, et avant lui. S'il était despotique, et le royaume héréditaire. 96

Chap. XIX. Suite des usages du temps de Charlemagne. Commerce, finances, sciences. 100

Chap. XX. De la religion du temps de Charlemagne. Page 110
Chap. XXI. Suite des rites religieux du temps de Charlemagne. 123
Chap. XXII. Suite des usages du temps de Charlemagne. De la justice, des lois. Coutumes singulières. Épreuves. 132
Chap. XXIII. Louis-le-Faible ou le Débonnaire, déposé par ses enfants et par des prélats. 139
Chap. XXIV. État de l'Europe après la mort de Louis-le-Débonnaire ou le Faible. L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc ou français. 150
Chap. XXV. Des Normands vers le neuvième siècle. 161
Chap. XXVI. De l'Angleterre vers le neuvième siècle. Alfred-le-Grand. 170
Chap. XXVII. De l'Espagne et des musulmans maures aux huitième et neuvième siècles. 175
Chap. XXVIII. Puissance des musulmans en Asie et en Europe aux huitième et neuvième siècles. L'Italie attaquée par eux. Conduite magnanime du pape Léon IV. 186
Chap. XXIX. De l'empire de Constantinople aux huitième et neuvième siècles. 190
Chap. XXX. De l'Italie; des papes; du divorce de Lothaire, roi de Lorraine; et des autres affaires de l'Église, aux huitième et neuvième siècles. 199
Chap. XXXI. De Photius, et du schisme entre l'Orient et l'Occident. 206
Chap. XXXII. État de l'empire d'Occident à la fin du neuvième siècle. 216
Chap. XXXIII. Des fiefs et de l'Empire. 219
Chap. XXXIV. D'Othon-le-Grand au dixième siècle. 223
Chap. XXXV. De la papauté au dixième siècle, avant qu'Othon-le-Grand se rendît maître de Rome. 226
Chap. XXXVI. Suite de l'empire d'Othon et de l'état de l'Italie. 232
Chap. XXXVII. Des empereurs Othon II et III, et de Rome. 238
Chap. XXXVIII. De la France, vers le temps de Hugues Capet. 245

Chap. XXXIX. État de la France aux dixième et onzième siècles. Excommunication du roi Robert. Page 253
Chap. XL. Conquête de Naples et de Sicile par des gentilshommes normands. 260
Chap. XLI. De la Sicile en particulier, et du droit de légation dans cette île. 272
Chap. XLII. Conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie. 278
Chap. XLIII. De l'état de l'Europe aux dixième et onzième siècles. 288
Chap. XLIV. De l'Espagne et des mahométans de ce royaume jusqu'au commencement du douzième siècle. 295
Chap. XLV. De la religion et de la superstition aux dixième et onzième siècles. 304
Chap. XLVI. De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV, et de Grégoire VII. De Rome et de l'Empire dans le onzième siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV et du pape Grégoire VII. 320
Chap. XLVII. De l'empereur Henri V, et de Rome jusqu'à Frédéric Ier. 342
Chap. XLVIII. De Frédéric Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs et des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain. 349
Chap. XLIX. De l'empereur Henri VI, et de Rome. 360
Chap. L. État de la France et de l'Angleterre pendant le douzième siècle, jusqu'au règne de saint Louis, de Jean-sans-Terre, et de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre et en France. Meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, etc. Le pape Innocent III joue les rois de France et d'Angleterre. 365
Chap. LI. D'Othon IV et de Philippe-Auguste, au treizième siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre et de la

France jusqu'à la mort de Louis VIII, père de saint Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, etc. Page 386

Chap. LII. De l'empereur Frédéric II : de ses querelles avec les papes ; et de l'empire allemand. Des accusations contre Frédéric II. Du livre *De Tribus Impostoribus*. Du concile général de Lyon, etc. 398

FIN DE LA TABLE.